

HASKO-BOVARD
Roller - LAUSANNE

Unil
UNIL | Université de Lausanne

Service des Archives



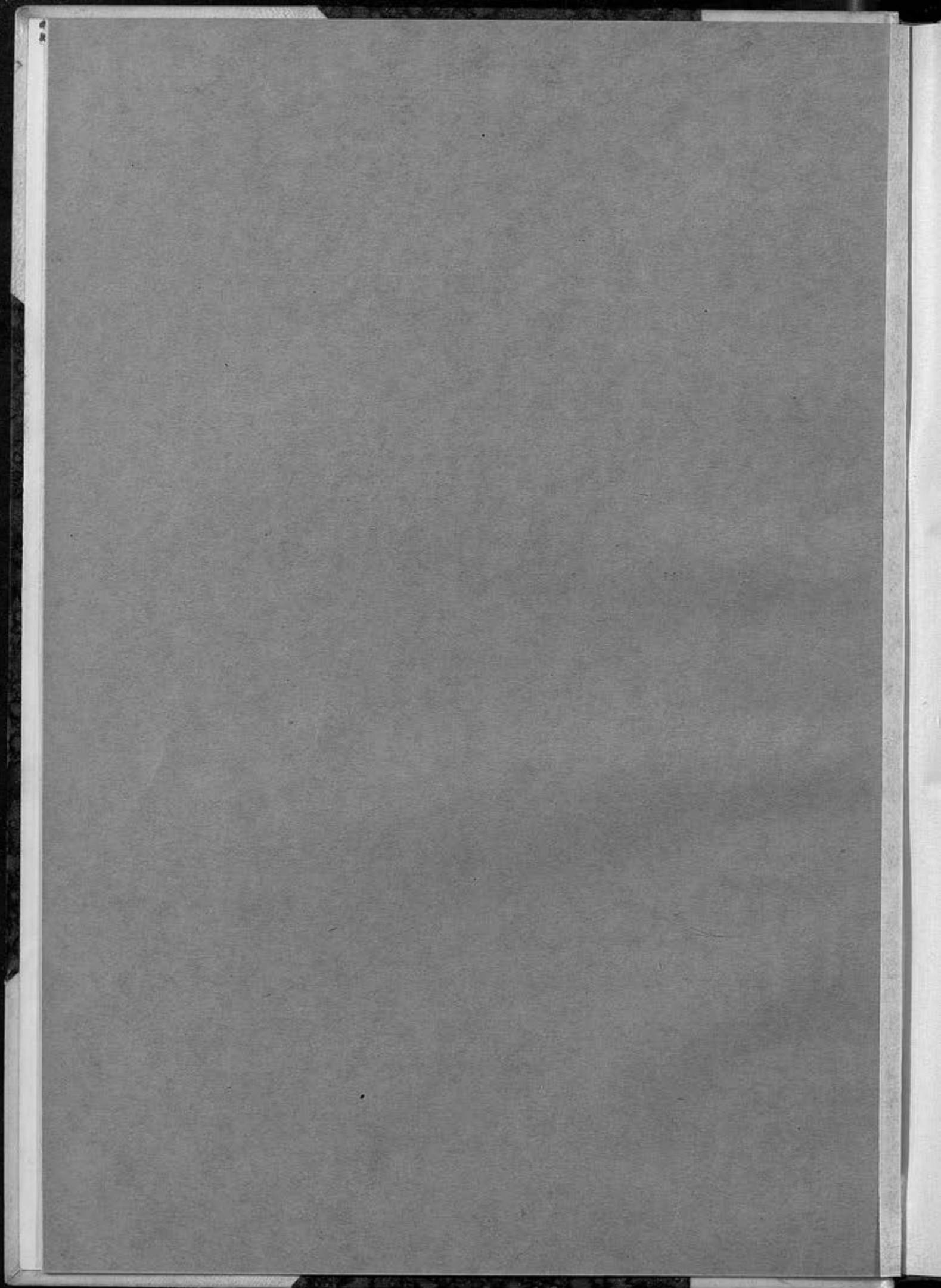
IP.00605

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

DISCOURS
D'INSTALLATION

1940-1947

Lausanne - Imprimerie Vaudoise - 1950



DISCOURS D'INSTALLATION

H2-∞
INS

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

DISCOURS
D'INSTALLATION

1940-1947

Lausanne - Imprimerie Vaudoise - 1950

IP. 00605

Séance d'installation du recteur

du 12 décembre 1940

DISCOURS DE M. PAUL PERRET

conseiller d'Etat,

chef du Département de l'instruction publique et des cultes

Monsieur le recteur,
Messieurs les professeurs,
Mesdemoiselles et Messieurs les étudiants,
Mesdames, Messieurs,

Le respect des traditions ne saurait nous obliger à maintenir un usage dont on s'accorde à reconnaître les inconvénients. Depuis sa fondation, l'Université de Lausanne a fait coïncider, tous les deux ans, avec l'installation du recteur, la présentation des nouveaux professeurs ordinaires nommés par le Conseil d'Etat.

Je pense que cette cérémonie était autrefois supportable. L'augmentation de l'activité universitaire dont il faut rendre compte, le nombre croissant des professeurs que le chef du Département de l'instruction publique doit présenter, puis qui se présentent eux-mêmes, ont avec le temps, allongé la séance au point de condamner ses habitués à un effort d'attention, ou de présence, vraiment excessif. Désireux d'infliger aux amis de la maison un traitement moins sévère, nous nous sommes entendus, Université et Département, pour organiser cette cérémonie chaque année, en faisant alterner l'installation du recteur et la présentation des professeurs ordinaires. J'ose espérer que ce rajeunissement d'un antique cérémonial aura votre approbation.

Un demi-siècle s'est écoulé depuis que l'Université est née de l'ancienne Académie de Lausanne dont nous avons fêté, en 1937, le quatrième centenaire. Désireux de marquer cette date, et plus spécialement le cinquantième anniversaire de la Faculté de médecine, couronnement de la Haute école vaudoise, nous avons organisé quelques manifestations très simples, en raison des difficultés du temps présent, mais propres cependant à faire revivre un fait important de notre histoire.

Le programme prévoyait : le 15 mai au matin, visite de la commission universitaire et d'une délégation des étudiants au Grand Conseil, avec lecture par M. le recteur d'une adresse exprimant la reconnaissance de l'Université à l'assemblée législative pour les décisions courageuses et d'une si grande portée prises en 1890 ; cérémonie commémorative, ici-même, avec discours au nom des autorités vaudoises, de l'Université, de la Faculté de médecine et de la Société vaudoise de médecine, puis, pour terminer la journée sur un ton moins officiel, banquet offert par l'Université aux représentants du peuple vaudois ;

le jeudi 16 mai, séance commémorative du centenaire de la Société académique avec participation de diverses associations amies de l'Université.

Après la mobilisation générale de l'armée suisse, au début de mai, qui décima le Grand Conseil et l'Université, il fallut ajourner la réalisation de ce programme, et enfin, les mois s'écoulant sans modifier beaucoup la situation, y renoncer définitivement, au très vif regret, je dois le dire, de ceux qui voyaient dans les manifestations projetées une précieuse occasion, pour l'Université, d'intéresser à ses destinées les autorités et le public. Comme il fallait bien, tout de même, donner connaissance au Grand Conseil de l'adresse de la commission universitaire, le président de l'assemblée se chargea de ce soin au cours de la séance du 3 septembre. On entendit ensuite le représentant du Conseil d'Etat, chargé de rappeler les décisions officielles relatives à la création de l'Université; puis le président, reprenant la parole, rendit hommage à l'Université dans un discours d'une justesse pénétrante et d'une noble inspiration. Ainsi tout ne fut pas perdu des bonnes intentions qui avaient fait agir, en vue de cette occasion manquée, les organes de l'Université.

Pour vous donner une idée de l'esprit qui anima cet échange de discours, je vous demande la permission de citer, tout d'abord, la conclusion du message du recteur :

« Comme nos prédécesseurs et comme nous nous y sommes efforcés nous-mêmes dans le passé, nous entendons mettre toutes nos forces et toute notre intelligence au service du pays, de la science et de l'humanité. De nos recherches scientifiques vous ne pouvez entendre parler, forcément, que de temps à autre. Mais en notre qualité d'éducateurs nous ferons tout ce que nous pourrons pour que les jeunes gens qui sortiront de nos auditoires deviennent de fidèles et dévoués serviteurs du peuple vaudois, pour qu'ils aient une claire vision des intérêts supérieurs de la patrie, la volonté indéfectible de la maintenir saine, forte et prospère et de la défendre contre tous ceux qui voudraient attenter à ses libertés.

» Pour mener à bien cependant cette lourde et noble tâche, nous avons besoin jour après jour de l'appui du Grand Conseil et de celui du Conseil d'Etat. Et c'est parce que nous vous sentons prêts à nous aider, prêts à nous soutenir moralement, et matériellement dans la mesure où les ressources du pays vous le permettent, que, bien loin de redouter l'avenir, si difficile qu'il puisse être, nous sommes prêts à l'affronter avec courage et confiance. »

De la réponse du président du Grand Conseil, M. David Dénéreaz, je me fais un plaisir de citer les lignes que voici :

« Professeurs et étudiants ont à disposition ce bien, jusqu'ici considéré comme essentiel : la liberté académique, l'étude dégagée des contraintes d'un résultat donné à obtenir dans un délai déterminé ; pas de dogme imposé, ni de conformisme obligatoire ; la liberté de la recherche scientifique et de la spéculation intellectuelle, la comparaison sereine des méthodes et des résultats, l'avancement de la connaissance. Voilà l'esprit de l'Université.

» Esprit et méthode grâce auxquels notre canton participe à la culture générale et à la civilisation et, du même coup, est pourvu des organes nécessaires à sa vie de chaque jour. L'Université fournit au canton ses cadres, une partie de son élite ; nos petites villes sont enrichies intellectuellement par la présence de collègues animés par l'esprit de l'Université... L'Université est une source qui alimente tout le canton des eaux vives du savoir et de l'esprit. Il y a une Ecole de Lausanne en matière d'économie politique ; dans la nécrologie de la plupart des ingénieurs la liste est impressionnante des pays étrangers où ils ont mis en œuvre le savoir acquis à l'école. Enfin il serait facile de citer

un nombre imposant de médecins qui ont donné au nom de Lausanne un lustre éclatant.

» Voilà les recettes, les unes visibles, les autres invisibles, qui doivent être mises au crédit du compte de l'Université jubilaire.

» Cette dernière, dans son adresse, fait au pays la promesse de se consacrer à l'avancement de la science et de préparer au peuple vaudois une jeunesse forte, ferme, cultivée, instruite et dévouée aux intérêts supérieurs de la patrie. Le Grand Conseil prend acte de cette promesse ; il l'accepte avec reconnaissance, parce qu'il est conscient des services que l'Université peut continuer à rendre au canton, et avec confiance, parce qu'il est sûr, après l'expérience de ce demi-siècle, que cette promesse sera tenue. »

A mon tour, Mesdames et Messieurs, je prends acte des engagements réciproques pris, en cette occasion mémorable, au nom de l'Université et au nom du Grand Conseil. Ce cinquantenaire si fâcheusement troublé par les circonstances a eu pour le moins l'avantage de faire ressortir le rôle joué par l'Université dans l'histoire et dans la vie du canton de Vaud.

* * *

Nous avons eu le chagrin de voir mourir deux de nos professeurs ordinaires.

M. Pascal Boninsegni occupait la chaire d'économie politique depuis le 1^{er} avril 1907. Il fut nommé professeur ordinaire en 1926 et directeur de l'Ecole des sciences sociales en 1928. Ayant atteint la limite d'âge fixée par la loi, il nous donna sa démission pour le 15 octobre 1939. Le lendemain 16 octobre il expira, ayant jusqu'au dernier jour, accompli son devoir avec une énergie exemplaire, malgré la maladie qui l'éprouvait gravement. Resté fidèle à son pays d'origine, qui lui prodigua les distinctions et l'avait promu sénateur peu de temps avant sa fin, M. Boninsegni n'en servit pas moins avec le plus grand dévouement le canton de Vaud, où l'attachaient de solides amitiés. Son autorité bienveillante, son caractère affectueux et gai lui avaient valu l'affection respectueuse de ses élèves.

Le 18 juin dernier, nous apprenions avec une douloureuse stupeur le décès, que rien ne faisait prévoir, de M. Jean Landry, directeur de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne. Neuchâtelois d'origine, né aux Verrières en 1875, diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale, M. Jean Landry était entré très jeune, à 28 ans, dans le corps professoral de notre école, où il enseigna avec une incontestable maîtrise l'électrotechnique. En 1916 il était nommé professeur ordinaire et le 1^{er} juillet 1919 on lui confiait la direction de l'Ecole d'ingénieurs. Ce qu'il a fait pour notre école ne saurait se résumer en quelques lignes. Il l'aimait avec passion, il dépensa pour elle ses qualités exceptionnelles d'organisateur et de chef. Energique et volontaire, son apparente froideur cachait mal une sensibilité frémissante, qui réagissait vivement aux chocs inévitables qui guettent l'homme d'action. Professeur et chef d'entreprise il a marqué de sa forte empreinte deux activités parallèles, poursuivies toutes deux avec une autorité souveraine.

La mort d'un de nos plus jeunes maîtres, M. Paul Koutaïssouf, a attristé le début du semestre d'hiver.

M. Koutaïssouf appartenait, dès son enfance, à la nationalité vaudoise. Chargé de cours de procédure civile et de droit civil français depuis le 15 octobre 1936, son enseignement se distinguait par l'élégance de la forme autant que par une science juridique solide et souple. Il a été enlevé, à 31 ans, au seuil d'une carrière qui s'annonçait brillante.

Six professeurs honoraires sont décédés depuis notre dernière séance d'installation, six hommes qui laissent dans notre maison de vivants souvenirs.

Né à Yverdon en 1845, licencié en droit de Lausanne en 1874, docteur « honoris causa » des universités de Zurich et de Genève, auteur de nombreux ouvrages qui ont grandement enrichi la science juridique et porté très loin la réputation de leur auteur, M. Ernest Roguin enseigna dès 1884 le droit civil français, le droit comparé, le droit international privé et l'histoire du droit. Nommé professeur ordinaire en 1886, la limite d'âge l'obligea à cesser son enseignement en 1926, après 42 ans d'une activité singulièrement féconde, aux lointaines résonances. Il a exercé une influence profonde sur la formation du barreau vaudois, qui appréciait en lui le juriste aux ressources inépuisables, l'étincelant causeur et, pourquoi ne pas le dire, le chasseur aux récits savoureux.

Décédé en 1939 à 94 ans, M. Edouard-Frédéric Bugnion était le doyen d'âge et de fonctions de nos professeurs honoraires. Il avait créé chez nous, en 1881, l'enseignement de l'anatomie, qu'il poursuivit, en qualité de professeur ordinaire depuis 1892, jusqu'en 1916. Retiré à Aix-en-Provence où son activité scientifique infatigable s'était orientée vers l'étude des fourmis et des termites, il n'avait pas oublié son pays d'origine. Il y a peu d'années encore il nous avait écrit pour nous faire part de son avis sur le choix d'un nouveau professeur de chirurgie.

En automne 1933, lorsque le professeur Auguste Dommer vint au département nous remettre, avec sa lettre de démission, le beau don de 100 000 francs que nous tenons en réserve, il eut ce mot d'explication, très simple : « Je dois tout à l'École d'ingénieurs ». Emouvant témoignage, qui honore son auteur et qui donne une haute idée des services que notre école a rendus à la jeunesse du pays. Ayant quitté l'école en 1889, à l'âge de 20 ans, avec son diplôme d'ingénieur constructeur, M. Auguste Dommer y revenait douze ans après comme professeur. Dès lors, il partagea son existence entre l'enseignement, où il excellait, et la direction d'une de nos belles industries vaudoises. Promu à l'ordinariat en 1904 il remplit dès la même année jusqu'en 1907 les fonctions de directeur, qu'il ne put, faute de temps, conserver davantage.

Décédé en 1939, à l'âge de 75 ans, une année après sa démission, M. Eugène Cordey a enseigné pendant 33 ans le droit public, le droit administratif, puis le droit constitutionnel général et la législation douanière. C'est dire que tous les avocats vaudois actuellement en activité ont bénéficié de son enseignement substantiel, assaisonné des fines et justes saillies d'un Vaudois de bonne race qui connaissait son pays et ses gens. M. Eugène Cordey fut recteur de l'Université de 1922 à 1924.

Notre Faculté de théologie a perdu, en janvier 1940, avec le professeur Aloïs Fornerod un maître dont le rayonnement et l'autorité furent exceptionnels. Membre de la Commission de consécration, membre et président de la Commission synodale, il fut durant de longues années et jusqu'à sa fin une des forces vives de notre Eglise nationale. Suffragant à Ressudens en 1888, il fut pasteur à Cudrefin, puis dès 1899 à Pully. Professeur de théologie systématique et d'histoire des religions en 1895, promu à l'ordinariat en 1916, il quitta l'enseignement en 1932, étonnamment jeune de cœur et d'esprit, regretté de tous, professeurs et étudiants.

Venu d'Allemagne en 1883 pour enseigner le droit romain, M. Henri Erman était, avec M. Edouard Bugnion, un des rares survivants de l'ancienne Académie. Il fit à Lausanne une belle carrière. Professeur ordinaire dès 1885, démissionnaire en 1902, il voulut bien, vingt-six ans plus tard, nous revenir pour donner

le cours de droit civil allemand, spécialement destiné aux étudiants de son pays.

A tous les morts dont je viens de rappeler le souvenir j'adresse pour la dernière fois l'hommage du canton de Vaud qu'ils ont fidèlement servi.

* * *

En octobre 1939 M. le professeur Frank Olivier a quitté les fonctions de chancelier de l'Université qu'il occupait depuis le mois d'avril 1918. Son remplacement posait une question fort délicate, car le chancelier parfait doit réunir bien des qualités. A côté du recteur et des doyens qui ne sont là que pour deux ans et dont il est le conseiller naturel, je dirai presque le bon génie, il incarne la durée, la tradition, l'esprit de la maison. D'autre part M. Frank Olivier, il faut le dire, avait modelé la fonction à son image en ajoutant à l'autorité indiscutée, à la tranquille sagesse, au dévouement absolu que tous s'accordaient à lui reconnaître, un certain relief personnel qui ne se définit pas. Au fond, nos hésitations furent de courte durée, M. le professeur Georges Bonnard ayant bien voulu accepter cette difficile succession. M. Bonnard connaît l'Université mieux que personne. Il sera pour elle un administrateur excellent, un agent de liaison aux initiatives heureuses. Nous lui faisons confiance avec une entière sécurité.

A M. Frank Olivier, qui reste attaché à l'Université en qualité de professeur honoraire, j'exprime la vive reconnaissance du Conseil d'Etat. Professeur ordinaire dès 1917, recteur de 1920 à 1922, il a servi brillamment et avec une fidélité exemplaire l'école vaudoise.

La mobilisation de l'armée suisse a compliqué le travail de nos facultés, éprouvées sans cela par de nombreuses mutations.

En théologie, la démission pour raison d'âge de M. Gabriel Chamorel a ouvert une difficile succession. Attaché à l'Université en 1907 comme chargé de cours, après avoir été pasteur à Chêne-Paquier, Ollon et Lausanne, professeur en 1917 et professeur ordinaire dès 1921, recteur enfin de 1926 à 1928, M. Chamorel partagea son enseignement entre plusieurs disciplines, la théologie pastorale entre autres, qui mit en valeur son autorité naturelle, sa profonde expérience humaine. Il a préparé aux difficultés du ministère de nombreuses générations de pasteurs. Il a été remplacé dès le 15 octobre dernier par M. le professeur Paul Chapuis, qui enseigne, avec la théologie pastorale, la catéchétique, l'homilétique et l'ecclésiologie. M. Chapuis a conservé en outre le cours d'histoire du judaïsme, dans lequel il remplaçait depuis une année M. Louis Perriraz, démissionnaire pour raison d'âge après avoir enseigné pendant douze ans avec dévouement et autorité. Deux nouveaux chargés de cours ont été désignés, M. Edouard Mauris pour l'histoire de la théologie et M. Pierre Jaccard pour la sociologie religieuse et la psychologie religieuse.

La Faculté de droit a vu partir avec regret M. Pierre Arminjon, professeur ordinaire, qui avait atteint la limite d'âge. M. Arminjon enseignait depuis 1933, avec l'autorité que confère une carrière brillante de professeur et de jurisconsulte, le droit international privé et le droit civil comparé. En attendant que cette double chaire puisse être durablement repourvue, ce qui ne sera pas facile, MM. les professeurs Sauser-Hall, de Genève, pour le droit civil comparé, et Charles Knapp, de Neuchâtel, pour le droit international privé, ont bien voulu remplacer provisoirement M. Arminjon. M. Henri Zwahlen enseigne depuis le 15 octobre 1939, en qualité de professeur extraordinaire, le droit administratif général, le droit administratif vaudois, la législation financière et

la législation sociale. M. Charles Rathgeb, déjà chargé du cours de droit aux ingénieurs, a été choisi pour enseigner la procédure civile vaudoise en remplacement de M. Koutaïssouf dont nous avons signalé le décès.

A l'Ecole des sciences sociales et politiques, la succession de M. Pascal Boninsegni a été confiée à M. Firmin Oulès, un jeune économiste d'origine et de formation françaises, nommé professeur extraordinaire d'économie politique, d'histoire des doctrines économiques et de statistique. M. le professeur Auguste Deluz a repris de M. Arnold Reymond la direction de l'école.

A l'Ecole des hautes études commerciales l'enseignement de la technique des assurances est donné maintenant par deux professeurs extraordinaires, M. Charlie Jéquier, qui fut d'abord chargé de cours et M. Aug. Urech, sous-directeur du Bureau fédéral des assurances.

La démission de M. Bruno Galli-Valerio fut pour la Faculté de médecine une perte durement ressentie et son remplacement nécessita de longues recherches. M. Galli-Valerio nous était arrivé d'Italie en 1897, armé de deux doctorats, en médecine et médecine vétérinaire, et d'une force de travail peu commune. Pendant 42 ans il enseigna l'hygiène, la bactériologie et la parasitologie, avec une autorité qui ne se discutait pas, une entière consécration à sa tâche. Son successeur, M. Paul Hauduroy, docteur en médecine et agrégé de la Faculté de Paris, jouit d'une réputation établie par de nombreux travaux. Son enseignement de la bactériologie, tout spécialement, s'inspire des plus récentes trouvailles d'une science en pleine évolution.

Ont été autorisés à enseigner comme privat-docent : M. Paul Schneiter, les maladies intestinales ; M. Georges Gander, le diagnostic histo-pathologique ; M. Etienne de Meuron, l'obstétrique pathologique.

M. Galli-Valerio a été nommé professeur honoraire. Ont obtenu la même distinction trois anciens professeurs de la Faculté de médecine, M. Jean Larguier des Bancelles, qui enseigna la physiologie des organes sensoriels, de 1907 à 1936, M. Casimir Strzyzowski, professeur de chimie physiologique et toxicologique de 1902 à 1936 et M. Maurice Muret, ancien professeur de gynécologie.

A la Faculté des lettres M. le professeur Arnold Reymond, obligé pour des raisons de santé d'abandonner, à notre profond regret, une partie de son enseignement, a pu conserver, fort heureusement, le cours d'introduction aux problèmes philosophiques. Il a été remplacé comme professeur de philosophie par M. Henri Miéville, qui appartenait à l'Université depuis 1934 en qualité de chargé de cours. Ont été désignés en qualité de chargés de cours : pour la philosophie M. André Burnier, remplacé momentanément par M. Perceval Frutiger ; pour des exercices pratiques de langue italienne M. Giovanni Ferretti ; pour l'explication des textes historiques M. Louis Junod, archiviste. Nous compléterons cette chronique de la Faculté des lettres en signalant la manifestation organisée par les anciens élèves et quelques amis de M. le professeur Edmond Rossier à l'occasion du cinquantenaire de sa leçon inaugurale. Le texte de cette leçon a été publié par la Société des études de lettres. On y découvre la méthode limpide et la sûreté de jugement qui ont fait la réputation du professeur et de l'écrivain.

Jamais encore la loi sur la limite d'âge n'a fait autant de vides, en deux ans, dans notre corps professoral. Il me reste encore un départ à vous signaler, en abordant pour finir la Faculté des sciences, celui de M. Maurice Lugeon, professeur ordinaire de géologie qui avait fêté en 1937 le 50^e anniversaire de sa première publication scientifique et le 40^e anniversaire de son début dans l'enseignement universitaire. M. Lugeon a passé toute sa carrière à l'Université,

partageant son temps entre ses leçons et les très nombreuses expertises qui l'appelaient à travers le monde. Nommé professeur ordinaire en 1906 déjà, il fut recteur de 1918 à 1920.

On sait l'universelle notoriété que ses travaux lui ont valu. Il fut pour ses étudiants, dans ses cours, au laboratoire et sur le terrain, le maître aux infinies ressources. Son successeur, préparé de longue date, est M. Elie Gagnebin, entré en fonctions au début du semestre d'hiver en qualité de professeur ordinaire. De son côté M. Nicolas Oulianoff a été promu professeur extraordinaire et chargé d'une partie de l'enseignement de M. Lugeon.

M. Marcel Bornand, précédemment chargé de cours, a été nommé professeur extraordinaire d'analyse des denrées et de chapitres choisis d'hygiène aux pharmaciens.

Pour succéder à M. Jean Landry à la direction de l'Ecole d'ingénieurs, le Conseil d'Etat a choisi M. Alfred Stucky, professeur ordinaire d'hydraulique et de géotechnique, désigné par la qualité de son enseignement et par le nombre et l'importance de ses travaux techniques. Les transformations nécessaires de l'école, dont l'étude se poursuit à travers des complications accrues par les circonstances du moment, imposeront une lourde tâche au nouveau directeur. Une modification du programme des cours a provoqué un certain nombre de mutations. M. Ernest Juillard, professeur extraordinaire d'électrotechnique depuis 1923, a été promu professeur ordinaire dès le 15 octobre dernier. M. Gustave Nicod, chargé de cours, a été nommé chef des travaux d'électricité. Ont été désignés en qualité de chargés de cours : M. François Panchaud, pour les constructions du génie civil et le béton armé ; M. Daniel Bonnard pour les travaux hydrauliques ; M. Georges Champrenaud pour le dessin au cours de mathématiques spéciales.

Je termine ici le chapitre des mutations, pour ne pas vous entraîner dans l'inextricable réseau des changements nécessités par la maladie ou les exigences du service militaire. Si j'ai commis quelques oublis, ce qui est probable, je m'en excuse auprès des victimes.

Je passe sur les décisions qu'il fallut prendre pour modifier certains usages ou certaines exigences réglementaires incompatibles avec les difficultés spéciales qui nous sont infligées. Je passe sur les dépenses faites pour améliorer certaines installations, en particulier l'institut d'hygiène.

Je signale avec reconnaissance les actes généreux enregistrés par l'Université. Par l'intermédiaire de M. le chancelier Olivier nous avons reçu de la succession Abdy un legs de 25.000 francs destiné à la Faculté des sciences pour une salle des radiations. M. Louis Pelet, ancien professeur à la Faculté des sciences, a donné 5.000 francs pour instituer un prix annuel en faveur de l'étudiant en chimie le plus méritant. Nous avons enfin reçu : de la Fondation Josiah Macy, à New-York, 1000 dollars pour faciliter les recherches dans la policlinique médicale ; du Rotary Club de Suisse 800 francs pour permettre à un étudiant de la Faculté de droit d'aller suivre à La Haye les cours de l'Académie de droit international ; du Rotary Club encore une bourse de 500 francs ; de M. le Dr Philip Cobianchi, 200 francs au bénéfice de la Faculté de médecine ; de l'association Pro Familia, cinq bourses de 20 francs chacune. Que tous ces donateurs soient remerciés. Et j'ajouterai sans vergogne : puisse leur exemple être suivi !

L'Université a présenté une importante série de travaux à l'Exposition nationale de Zurich en 1939. Je me borne à remercier vivement les professeurs qui ont organisé cette participation et assuré son succès. Nous ne pouvions

nous désintéresser d'une entreprise grandiose qui, par son caractère d'émouvante synthèse, son esprit élevé, par le puissant intérêt qu'elle provoqua dans tous les milieux fut, pour le peuple suisse, un magnifique rappel d'histoire et de civisme à la veille des graves journées que nous traversons. Je crois aux rencontres providentielles.

* * *

M. le pro-recteur Jules Marchand, je me souviens de vous avoir souhaité, il y a deux ans, un rectorat non pas exempt de complications mais riche en réalisations utiles. Les réalisations sont là, nous venons de les passer en revue. Et les complications n'ont pas manqué. Vous les avez abordées de front, bien décidé à faire aboutir les solutions qui vous paraissaient justes. Serrant de près tous les problèmes que vous aviez à résoudre, vous avez défendu les intérêts de notre maison et la cause des études avec une énergie jamais lasse, ne mesurant ni vos peines ni vos forces, au point d'inquiéter parfois vos amis, soucieux de votre santé. Vous laissez aujourd'hui derrière vous ces deux années laborieuses. Je suis certain que, plus tard, lorsque vous les retrouverez dans votre souvenir, vous les saluerez avec la douce satisfaction que laisse la difficulté vaincue, la tranquille conscience de celui qui a dépensé ses forces pour une belle cause.

Vous avez fidèlement servi le canton de Vaud. En son nom, je vous remercie.

* * *

En vous appelant à la plus haute charge de l'Université, vos collègues ont voulu honorer en vous, Monsieur le recteur Charles Gilliard, le professeur d'histoire aux sûres et rigoureuses méthodes, l'écrivain sobre et précis, qui saura se réfugier dans la sécheresse, s'il le faut, pour éviter la plus légère apparence de fantaisie. Je pense aussi qu'ils ont été contents d'élire un Vaudois très vaudois, attaché par de vigoureuses racines à son village d'origine, à sa terre. C'est une chance si l'on veut, mais encore faut-il la mériter et la vouloir. Aux valeurs de la haute culture vous ajoutez ainsi celles de l'antique sagesse terrienne et villageoise, héritée de vos ancêtres.

Je m'en réjouis, Monsieur le recteur, en pensant aux difficultés possibles des années qui vont venir. Le bon sens, la finesse et la ténacité du Vaudois pourront vous être d'un grand secours. Je suis certain que vous saurez, s'il le faut, défendre avec vigueur la maison confiée à votre vigilance, car vous la connaissez bien pour avoir passé sous son toit vos années de jeunesse avant de lui revenir avec la mûre expérience du maître. Au surplus, malgré les nuages amoncelés à notre horizon, je fais tous mes vœux pour que vous n'ayez pas d'autre souci que celui de faire régner autour de vous l'atmosphère propice au travail paisible et fructueux.

* * *

Mesdames, Messieurs,

Arrivé au bout de ma tâche, et peut-être au bout de votre patience, je vous demande encore la permission d'adresser quelques paroles aux étudiants. Vous êtes dans cette maison, Messieurs les étudiants, pour préparer votre avenir ; mais, sous la lumière fausse de l'orage qui nous entoure, l'avenir se dérobe et garde son secret.

En attendant il faut vivre, et cela devient toujours plus compliqué. Aux difficultés matérielles, que nous commençons à subir, s'ajoutent d'angoissantes préoccupations touchant notre pays, son organisation politique et sociale, qu'il faut nécessairement corriger, sa force de résistance morale et spirituelle, qui est mise en question. Ici, prenons garde. Nous risquerions d'augmenter le mal en proposant, pour le guérir, des méthodes improvisées, n'ayant pour elles que l'attrait de la nouveauté. Il y a — passez-moi l'expression — il y a trop de médecins autour du malade, et chaque jour des guérisseurs nouveaux s'annoncent avec une extraordinaire assurance, ajoutant à la nervosité de l'opinion publique.

Ecoutez, à ce propos, le baron de Coubertin, le restaurateur des jeux olympiques, dont l'« Histoire universelle » contient de sagaces et pertinentes observations sur la psychologie des peuples : « Les peuples sains, écrit-il, comptent de rares contemplatifs qui, assis au penchant des montagnes, regardent la vie se dérouler à leurs pieds et analysent dans le calme le spectacle dont ils sont témoins. Lorsque les montagnes se couvrent d'une foule de prophètes et de discoureurs, on doit craindre que la pensée nationale ne soit gangrenée, qu'elle ne perde son équilibre et son harmonie. Alors règne le critique, ce chambellan de la médiocrité. »

Le critique, hélas, est aujourd'hui légion. Il se grise de paroles et il réclame des actes. Un peu de silence vaudrait mieux, ne serait-ce que pour laisser agir les gens responsables. Le critique ne se soucie pas, dans son travail de démolition, de respecter les valeurs authentiques et primordiales. Notre pays a résisté à l'orage ; son armée est forte ; son économie durement touchée par l'arrêt des échanges, se montre résistante et souple ; son esprit public, dangereusement agité, est solide malgré tout, prêt à se redresser avec une vigueur intacte quand il le faudra. Notre force est là, visible pour qui sait voir. Elle n'est pas suspendue dans le vide, elle s'appuie sur un long passé, riche de réalisations heureuses et de profitables expériences.

Nous n'avons pas le droit d'ignorer ces réalités tangibles, d'un prix inestimable. Sans fermer notre pensée aux vents qui passent, sans négliger ce qu'il peut y avoir d'utile et de juste dans les conseils et les cris d'alarme qui se font entendre, résistons aux prophètes de malheur, aux sauveteurs imprévus, en leur opposant une tête froide et des nerfs solides, avec la volonté d'y voir clair.

C'est notre devoir à tous. C'est le vôtre, Messieurs les étudiants. Je ne vous demande pas, croyez-le bien, de résister aux généreux appels de votre jeunesse, à la curiosité qui vous entraîne dans le sillage des idées nouvelles. Examinez librement les divers aspects du problème de notre époque et de notre pays car — Vinet l'a dit en de meilleurs termes — la liberté avec tous ses risques vaut mieux que la servitude spirituelle. N'oubliez jamais, cependant, que vous êtes, dans la jeunesse de ce pays, une élite, une élite privilégiée, puisque l'Université vous associe à ses hautes spéculations à un âge où vos camarades moins favorisés gagnent déjà leur pain, par conséquent une élite responsable, qui devra, un jour, rendre compte, assumer des risques et des charges. Pensez-y dès maintenant, et que cette pensée vous aide à trouver votre chemin dans le dédale des opinions, vous incline à prêter quelque attention aux valeurs essentielles qui sont en jeu dans cette bataille des idées pour le bien du pays.

Au surplus, que restera-t-il des disputes qui caractérisent ces temps troublés ? Tout ce qui fait de la Suisse un pays et un peuple — force matérielle, santé morale, fraternité qui surmonte la diversité des races — tous ces biens de notre patrimoine ont leur origine et leur sauvegarde non pas dans les pala-

bres des conseils ou de la place publique, mais dans le travail de tous, l'obéissance de tous à un idéal, à un devoir accepté. Servir la collectivité et le pays c'est, d'abord, accomplir fidèlement la tâche que chaque journée nous apporte. Nos anciennes chroniques nous apprennent que les Suisses du Grütli, après avoir juré le serment qui nous lie encore, se séparèrent pour aller soigner le bétail. Légende, dira-t-on, détail pittoresque ajouté aux récits du temps ? C'est possible, mais ce détail a la valeur d'un grand exemple. Un enseignement s'y accroche qui nous dicte notre devoir de toujours, plus pressant que jamais dans cette période critique. Quelle que soit notre besogne, accomplissons-la de tout notre cœur, car tout travail bien fait est utile à la collectivité. Péguy, que la jeunesse française relit aujourd'hui comme on revient à un maître oublié, raconte quelque part qu'il a passé son enfance à voir rempailler des chaises, et que ce travail était fait avec le goût du beau métier, le soin et l'amour qui caractérisaient les bâtisseurs de cathédrales.

Messieurs les étudiants, pour vous préparer à vaincre l'avenir inconnu, travaillez. Travaillez à conquérir un diplôme puisqu'il le faut. Mais travaillez surtout pour nourrir votre personnalité ; travaillez avec amour, et vous découvrirez dans les disciplines de votre choix toutes les richesses d'humanité qu'elles contiennent, ce trésor d'expérience amassé par les siècles, qui vous est confié pour un temps et que vous devez faire fructifier. Ainsi, vous serez forts devant le destin. Ainsi, de votre mieux et au rang qui vous est assigné, vous servirez votre pays.

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR JULES MARCHAND

recteur sortant de charge

Mesdames, Messieurs,

Cette cérémonie qui, tous les deux ans, marque l'avènement au rectorat d'un professeur choisi par ses pairs et le retour de son prédécesseur dans le rang, fait reconnaître, en notre Université, l'application des lois fondamentales du pays et atteste ici la pérennité de ses institutions. De plus, aujourd'hui, la gravité des heures que nous vivons donne un surcroît de dignité à toute fête solennelle et confère à celle que nous célébrons la valeur d'un symbole.

Un recteur passe, ayant déployé son effort autant qu'il l'a pu, un autre, préparé à la tâche dont il a été chargé, vient revivifier la conduite de la maison séculaire en lui apportant le meilleur de lui-même. Et l'Université de Lausanne garde avec fierté le culte de cette tradition, de ce rythme permanent qui témoigne de la continuité d'un esprit animateur.

Les recteurs passent, le modeste cérémonial qui les évoque demeure ; il ne comporte que cette séance spéciale du Sénat universitaire, mais la présence des autorités du canton de Vaud et de la ville de Lausanne, des amis de l'enseignement supérieur, du public vient confirmer le prestige du chef de l'Université, rappeler que la vie de notre Haute Ecole vaudoise participe de la vie même du pays auquel elle offre chaque jour son savoir, sa collaboration, son dévouement.

Dans cette cérémonie, le rôle du recteur sorti de charge est fixé par le règlement ; s'il réapparaît, c'est pour présenter son successeur ; mais il lui est permis, avant de procéder à cette présentation, de saisir l'occasion de remercier ceux qui l'ont aidé ou qui lui ont apporté leur collaboration.

Monsieur le conseiller d'Etat,

Avant tout autre soin, je viens vous dire la gratitude sincère de l'Université pour la sollicitude constante que vous vouez à ses affaires petites et grandes, pour le soutien efficace que vous donnez à la cause de l'enseignement supérieur dans notre pays ; sollicitude, soutien que nous avons éprouvés maintes fois durant deux ans.

De plus, il m'est particulièrement agréable, en faisant acte de prorecteur, de vous exprimer ma reconnaissance pour l'inestimable appui de votre bienveillance. Jamais elle ne s'est démentie en mon endroit ; aussi je garderai, je puis vous en donner l'assurance, un souvenir excellent des relations que j'eus l'honneur d'entretenir avec vous.

Il me souvient fort bien que, à l'occasion de mon installation, vous me souhaitiez « un rectorat, non pas exempt de complications — il ne faut pas

vouloir l'impossible, disiez-vous — mais riche de réalisations utiles. » Certes, mon rectorat aura présenté plus de complications que de réalisations utiles et j'ai trop conscience des difficultés de l'heure présente et des hauts devoirs de la charge de recteur pour ne le point déplorer. Mais ici encore je bénéficierai de votre bienveillance ; n'ayant plus que le passé derrière moi, vous me pardonnerez de n'avoir pas réalisé de grands projets et vous me laisserez accuser la guerre et la difficulté des problèmes à résoudre autant que mon insuffisance.

Enfin, permettez-moi, Monsieur le conseiller d'Etat, d'ajouter aux remerciements que je vous dois ceux que j'adresse à M. Guignard, chef du Service de l'enseignement supérieur, pour sa collaboration parfaite et toujours dévouée et à MM. les secrétaires Brunner et Gallay dont nous avons reconnu à tout instant la serviabilité et l'amabilité.

Messieurs les professeurs, mes chers collègues,

Je me tourne maintenant vers vous ; durant les deux années qui viennent de s'écouler, tous les jours, j'ai vu dans l'Université, chacun à sa place, à son devoir, accomplissant sa tâche avec compétence et dévouement ; j'ai constaté que le recteur peut à chaque instant faire appel à l'un de ses collègues pour être aidé, soutenu, conseillé. Merci à vous d'être si complètement consacrés au service et aux intérêts de l'Université, merci de l'appui que vous m'avez si souvent prêté. S'il m'est permis de distinguer une collaboration particulièrement précieuse, à côté de celle de MM. les doyens et directeurs, je désignerai celle de MM. les chanceliers que j'ai trouvée toujours prête et souvent spontanément offerte.

J'ai eu le privilège de bénéficier pendant une année du concours de M. le chancelier Olivier ; tous ceux qui ont travaillé à ses côtés, soit comme recteur, soit comme membre de la commission universitaire, sont unanimes à reconnaître son dévouement à notre Haute Ecole, la distinction et la dignité dont il l'a parée vis-à-vis des universités suisses et étrangères, le caractère de solidité et de permanence qu'il lui a conféré et auquel nous ne saurions attacher trop de prix. Je lui apporte une fois encore l'expression de notre reconnaissance. Et cette reconnaissance va aussi à M. le chancelier Bonnard qui, depuis un an, donne sa peine, son temps, son savoir pour que notre Université vive, conserve son rang et garde et accroisse ce qu'elle a acquis.

J'adresse enfin mes très vifs remerciements au personnel du secrétariat de l'Université dont le savoir-faire et l'inlassable obligeance sont particulièrement précieux à une époque où souvent de nouvelles besognes viennent s'ajouter aux anciennes.

Mesdemoiselles les étudiantes,

Messieurs les étudiants,

Vous savez que nos règlements me confient la mission formelle de donner à M. le recteur une sorte d'investiture de la part du Sénat de l'Université, en venant vous le « présenter ». Certes, il ne se formalisera pas de cette expression protocolaire ; notre maison est grande, en dehors de la Faculté où nous enseignons il se pourrait que nous ne soyons pas connus personnellement de tous ses habitants et de tous ses amis — bien qu'à l'égard de M. le professeur Charles Gilliard la présomption soit inexacte — et puis on a voulu permettre au prorecteur de jeter son dernier feu en parlant une dernière fois au nom de l'Université.

Cependant, aujourd'hui, autant et peut-être plus que nulle autre fois, la présentation du recteur peut apparaître comme une formalité vaine, même s'il s'agit de présenter, non pas une personne, mais une personnalité ; c'est-à-dire une intelligence et un caractère, des opinions et une volonté. Les diverses formes de son activité sont connues de chacun, de même que ses qualités personnelles, aussi je serai très discret pour ne point atteindre sa modestie, encore que j'aurais beaucoup de choses à dire et je me bornerai à ceci :

Je suis heureux et fier de saluer devant vous M. le recteur Charles Gilliard, persuadé qu'il vous rendra de grands services et qu'il maintiendra son prestige à notre Haute Ecole.

Je puis vous affirmer, par expérience personnelle, qu'à côté de sa grande valeur de professeur et d'historien, M. Charles Gilliard possède au plus haut degré le goût et le sens de l'administration. Nous en sommes tout particulièrement heureux aujourd'hui où l'Université va peut-être au-devant de grandes difficultés, au-devant de jours durant lesquels il importe que son chef garde un sens clair et net des réalités.

Ensuite, qu'il me soit permis de dire que le choix du Sénat universitaire a spécialement réjoui dans l'Université et parmi les amis de l'Université ceux qui sont enfants de la terre vaudoise. Joie bien naturelle, partagée par ceux qui ne participent que de loin à la vie cantonale du pays de Vaud ; joie profonde chez ceux qui connaissent la valeur du savoir-faire d'un paysan, je veux dire d'un homme familiarisé avec l'administration d'un domaine rural, aimant la terre, capable de demander aux empreintes laissées à la face de ce pays par ceux qui nous ont précédés de nous révéler, dans ce qu'ils ont voulu être, le pourquoi de ce que nous sommes.

Enfin, il nous paraît très heureux de posséder en ce moment un recteur bien connu en Suisse alémanique et particulièrement estimé de nos confédérés ; au sein de la Conférence des recteurs des universités suisses — fondée, si je ne fais erreur, par un recteur de l'Université de Lausanne — comme dans son activité de président de la Commission fédérale de maturité, M. le recteur Gilliard ne manquera pas de resserrer les liens de solidarité qui unissent tous les universitaires de Suisse.

Pour ces raisons, pour d'autres et je ne saurais les rappeler toutes, j'ai éprouvé une vive impression de plaisir en déposant ma charge de recteur entre les mains de mon successeur ; je lui apporte mes vœux de cordiale bienvenue à la tête de l'Université.

Mesdames, Messieurs,

Arrivé à l'étape, ayant déposé l'hermine avec la toge et la toque, le pro-recteur n'a-t-il pas le devoir de dire les pensées qui sont au fond de son cœur ou de son esprit, qui lui paraîtraient dominantes s'il devait émettre une opinion sur l'Université. Ces pensées, je les dirai dans le sentiment que tous nous ne saurions vivre sans chercher des enseignements dans notre histoire, sans garder le goût du présent, sans nous tenir avec courage, chargés du passé de notre pays, au bord du gouffre obscur qu'est l'avenir de l'humanité.

Jadis, les universités se considéraient comme les gardiennes d'une belle et vaste communauté d'hommes, épars dans le monde, mais liés par une même responsabilité de progrès et vivant sous une seule et même règle : la culture désintéressée des arts, des lettres et des sciences.

On pouvait alors parler de l'esprit de l'Université : esprit qui n'était assujéti à aucune forme d'Etat, mais que l'on retrouvait sans changement dans les

universités des divers pays ; esprit de liberté : liberté de pensée, liberté d'enseignement ; esprit qui libérait l'homme en lui apprenant à ne se soumettre à aucune autorité magistrale, à se consacrer au travail d'investigation et de découverte.

La communauté des universitaires et l'existence de l'esprit de l'Université exigent des méthodes de gouvernement qui restent vivantes en notre patrie, mais que de grands pays ont déclarées périmées ; elles exigent aussi un certain équilibre entre ces méthodes de gouvernement et des données morales.

La communauté des universitaires est détruite. Elle l'était bien avant la guerre qui ne nous permet d'apercevoir le réel qu'au travers d'un prisme déformant. Si nous avons le temps d'étudier les grands systèmes universitaires tels qu'ils existaient il y a quelques années, nous serions frappés par la diversité des coutumes qui les régissaient, des règles qui les commandaient, des influences qui les dirigeaient et nous serions conduits à reconnaître que leurs âmes étaient diverses de même que les fins qu'ils poursuivaient. Nous verrions que le rôle de l'Université variait d'une nation à une autre ; que l'enseignement supérieur, dans tous les pays, s'accordait avec la philosophie du système politique établi, et nous pourrions remarquer, comme Aristote le faisait il y a bien des siècles, que l'éducation n'était partout qu'un instrument au service de la société.

Notre Université vit suivant ses traditions fondées dans la tradition nationale. Bien sûr, les sentiments de solidarité, la conscience du besoin d'entraide et de collaboration internationale ne sont pas morts en nos cœurs ; mais, même si la guerre ne les réduisait pas au silence, ayant été bafoués, ils seraient soumis à des contraintes trop fortes pour que nous ne soyons pas réduits à vivre repliés sur nous-mêmes.

Cependant en vivant en elle-même et fortement par elle-même, l'Université de Lausanne n'en est pas moins un ardent avocat de la démocratie telle que nous la concevons dans ce pays ; elle ne l'est point par condition imposée, mais par vocation. L'esprit qui l'anime, c'est encore celui que je viens d'appeler l'esprit de l'Université. Il me semble qu'elle ne saurait avoir de souffle vital, de souffle animateur ne procédant pas d'un principe de liberté, de cette liberté qui, pour chaque homme, finit où commence celle d'un autre homme.

Peut-être pensez-vous qu'il n'est point décent de parler de liberté au moment où les puissances de la guerre livrent des peuples entiers à la mort ou la peur, créant de la haine et des désirs de vengeance ; alors que de jour en jour grandit le nombre de ceux qui, leur destin humain brisé, errent hagards ; de ceux que la souffrance et la désolation marquent au front d'un signe blême ; alors que devant ces misères et ces désespoirs chacun peut voir le symptôme prémonitoire de misères et de désespoirs semblables auxquels il serait secrètement promis.

Cependant, si les événements actuels apparaissent à nos âmes angoissées, torturées, comme les actes divers d'une tragédie qui leur fait horreur, ces mêmes événements, lorsque nous les envisageons avec une froide intelligence, ne forment-ils pas une comédie héroïque dont le dénouement le plus malheureux ne serait point marqué par la mort, mais bien par le renoncement à de grandes vérités humaines. N'oublions pas que la mort et la vie aussi sont en somme des choses très simples. Alors conservons notre jugement et remarquons que les gardiens de la culture que nous devons être et rester sont aussi les gardiens de la richesse et de la singularité de la personne et les gardiens de la liberté individuelle : les destinées de la culture et de la liberté sont nécessairement liées.

* * *

A notre époque, on parle volontiers d'autorité et de discipline ; rien n'est plus naturel, c'est lorsque fléchit la réalité que le mot qui la désigne connaît le plus grand succès, et chacun sent bien que le pouvoir n'est pas l'autorité. Mais, dans notre Université, il n'y a ni problème de l'autorité, ni problème de la discipline ; l'autorité y réside encore dans la capacité de s'imposer à l'opinion des autres par son mérite ; elle ne saurait disparaître qu'avec le mérite. Nous n'en sommes pas là ; aussi personne ne se propose de restaurer une autorité disparue.

Personne non plus ne songe à discipliner les étudiants, à les habituer à l'obéissance. Notre Université reçoit ceux qui se présentent à elle sans leur demander s'ils appartiennent à une race ou à une autre, s'ils sont les partisans d'un système politique ou d'un autre, s'ils sont les adeptes d'une religion ou d'une autre. Elle les considère tous comme des étudiants égaux en droits et en devoirs. Ceux d'entre eux qui manqueraient aux règles nécessaires pour que l'ordre règne dans la maison seraient renvoyés et le travail intellectuel, l'étude, est une discipline assez sévère pour que s'en aillent d'eux-mêmes ceux qui sont incapables de s'y soumettre.

Oh ! étudiants de mon pays, l'Université de Lausanne ne se propose pas de vous encadrer comme des soldats pour vous discipliner et faire votre éducation ; pourtant mon propos est d'insister sur un côté de cette éducation qu'il ne faut pas négliger, dont nous ne pouvons pas prendre la direction, mais qui doit incomber à vous-mêmes.

Ecoutez-moi : la première tâche de notre Université est de fournir au pays l'élite intellectuelle dont il a besoin. Il n'y a contradiction ni réelle ni apparente entre la loi démocratique à laquelle le pays se soumet et cette nécessité de posséder une élite intellectuelle. Il faut une élite pour étudier et réaliser ce que le peuple attend et espère, pour bâtir un système nouveau lorsque le peuple abandonne un système caduc, pour former les hommes que le pays attend.

Leurs études terminées les anciens étudiants rempliront des fonctions diverses qui toutes sont dans la société des fonctions supérieures : — nous entendons des fonctions que l'on ne saurait exercer sans accepter le devoir impérieux de travailler au bien public.

Alors, il est nécessaire, dans ce pays démocratique, que celui qui veut devenir pasteur, avocat, médecin, ingénieur, ait une conscience nette du passé du pays, se puisse situer exactement dans le temps et dans le peuple, possède en lui-même une humanité qui lui vienne d'avoir senti et compris la vie même du peuple du pays.

Celui qui entre à l'Université doit être animé du noble désir d'exercer une influence durable sur la société ; il aura tant à faire : défendre la liberté, défendre la justice, défendre les souvenirs du peuple, défendre l'avenir aussi. Pour tout cela il devra posséder une haute culture qui facilite l'accès des intelligences et qu'il obtiendra par l'étude ; mais il devra posséder plus pour atteindre les cœurs.

Et ce que vous devrez acquérir encore, ô étudiants, vous le trouverez dans votre pays, auprès de gens qui auront peut-être moins de science que vous, mais plus de sagesse ; auprès des paysans que la nature instruit chaque jour et dans des conditions qui excluent sinon l'erreur du moins l'extravagance ; auprès des hommes qui, travaillant le bois ou le métal, luttent de ruse avec la matière et vous apprendront l'enseignement général qu'on reçoit d'une besogne particulière.

Votre devoir est d'entrer par votre travail dans l'élite intellectuelle. Mais vous devez aussi apprendre à connaître les hommes. C'est à proportion de votre connaissance de l'homme éternel, tel que nous le concevons avec nos moyens, dans notre milieu, que vous serez utiles à la société.

Cet homme vous le rencontrerez non seulement dans l'élite intellectuelle mais aussi dans d'autres élites du pays que vous devez fréquenter.

Elite des hommes qui, à conduire une entreprise, à faire valoir une terre, ont acquis si grande et tranquille sagesse qu'ils se sont établis fermement à leur place et sont devenus comme patriarche et magistrat dans leur milieu.

Elite des ouvriers que la pratique de leur métier a enseignés et formés comme si leurs mains avaient instruit leurs têtes.

Elite des vigneron appliqués à surprendre les secrets de la vigne et du vin et qui à cet effort sont devenus de vrais philosophes.

Elite de tous ceux qui savent qu'un labeur exercé en conscience et dignité comporte toujours sa noblesse.

Nous autres Suisses, dont le drapeau porte une croix, avons ancré au cœur, le sentiment de l'identité des hommes, d'une condition commune à tous et qui parfois les élève ou les console ; nous avons un idéal pour notre démocratie : à savoir qu'elle ne soit formée que d'élites. Notre but, le seul, est de donner notre effort pour que notre pays tende vers cet idéal.

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR CHARLES GILLIARD

recteur entrant en charge

Monsieur le chef du Département,

Veillez agréer mes remerciements pour vos aimables paroles et me permettre de reporter sur l'Université toute la bienveillance que vous m'avez témoignée.

Monsieur le prorecteur,

Je vous apporte l'expression de la reconnaissance de vos collègues pour le travail que vous avez accompli. Vous avez failli y compromettre votre santé. Nous faisons tous nos vœux pour que celle-ci se raffermisse maintenant que vous êtes déchargé du poids de ces responsabilités.

Cela est bien nécessaire, car l'Université aura encore besoin de votre expérience, puisque, selon toutes probabilités, vous serez prorecteur pendant quatre ans.

Monsieur le représentant des étudiants,

Au nom de l'Université que j'ai l'honneur de représenter ici, je vous remercie de l'hommage que vous êtes venu lui apporter, et qu'elle mérite.

Je suis certain que, vous et vos camarades, vous montrerez dignes du privilège qui est le vôtre et n'oublierez pas les devoirs qui vous incombent.

Le XIX^e siècle a cru à la vertu de l'enseignement. Comme jadis Socrate, beaucoup de gens se sont figuré que les hommes qui se conduisent mal péchaient par ignorance. Le développement de l'instruction amènerait donc le triomphe du bien. C'était là une de ces affirmations qui accompagnaient l'idéologie du progrès.

Comme s'il suffisait de connaître le bien pour le pouvoir faire, quelqu'un a dit : « Ouvrez une école et vous fermez une prison ». Cet auteur — on dit que c'est un grand poète — oubliait à tout le moins que, lorsque les gens ne savaient pas écrire, ils échappaient à la tentation de commettre des faux en écritures. Il oubliait surtout que l'homme est de nature irrémédiablement pervers et que, s'il arrive parfois à quelques-uns de faire le bien, c'est le résultat d'une grâce miraculeuse.

Si l'instruction n'engendre pas la vertu, elle ne procure pas davantage le bonheur. Certainement, au cours des millénaires qui nous ont précédés, il y

a eu des hommes qui ne savaient rien de tout ce que nous nous faisons gloire de savoir et qui ont été heureux, plus heureux que nous peut-être. Et personne ne peut raisonnablement soutenir que nos contemporains soient plus satisfaits de leur sort, bien qu'ils sachent, ou croient savoir, beaucoup de choses.

S'il en est ainsi, quelle est donc la valeur de cette instruction que l'Etat soutient si généreusement et que tant de maîtres distribuent avec un dévouement admirable ? C'est une question que l'on est en droit de se poser en un jour comme celui-ci.

Même celui qui doute de la valeur morale de l'instruction ne peut contester son extrême utilité. Bien que l'on puisse être heureux, et même gagner de l'argent — ce qui n'est pas la même chose — sans savoir ni lire ni écrire, il est certain que les connaissances élémentaires que les enfants acquièrent à l'école primaire décuplent ou centuplent leurs possibilités. L'enseignement du premier degré est incontestablement celui de ce qui est utile.

Il n'en est pas de même des matières qui figurent au programme de l'instruction secondaire. Il va bien sans dire que ni le grec ni le latin, ni les littératures modernes, ni les mathématiques, ni même les sciences ne sont utiles, si nous employons ce mot dans le même sens que tout à l'heure. Il est évident que l'on peut être pasteur en ignorant la physique, être médecin en ne connaissant pas les mathématiques, et ainsi de suite.

Les candidats qui échouent au baccalauréat savent bien dire que leur échec provient de leur faiblesse en des matières qui ne leur seront plus tard d'aucune utilité et il est arrivé à celui qui vous parle d'entendre des plaintes amères à ce propos. « A quoi est-ce que cela sert ? » disait le candidat malheureux en parlant de la discipline qui avait entraîné son échec. « A quoi est-ce que cela sert ? » répétaient les parents irrités. A rien, évidemment, à rien, si l'on considère les choses de ce point de vue.

A rien. Et c'est là précisément la noblesse et la valeur, la seule valeur de l'enseignement secondaire : on y enseigne des choses qui sont dépouillées de toute utilité directe. Lorsque l'on a réparé le bâtiment de l'Ancienne Académie, s'il y avait eu, à l'entrée du Gymnase, une porte qui eût pu recevoir une inscription lapidaire, le directeur d'alors aurait demandé que l'on y gravât ces mots :

Ici, l'on n'enseigne que des choses inutiles.

Privilège immense, que celui des jeunes gens qui sont admis à cette école ! Pouvoir consacrer huit années de leur vie au développement de leur esprit par l'étude désintéressée ! heure trop brève, et qui ne se retrouvera plus !

Et précisément parce que le caractère essentiel de cet enseignement est d'être désintéressé, les matières qui lui conviennent le mieux sont les mathématiques et les langues anciennes : cet admirable et inutile jeu de l'esprit qu'est la géométrie analytique ; cet incomparable exercice d'assouplissement qu'est l'étude du grec et du latin, parce que ce sont des langues que l'on ne parle plus.

C'est pour cela que l'enseignement secondaire basé sur l'étude des sciences ou des langues modernes obtient des résultats que l'expérience a montrés inférieurs. Non que ces disciplines soient en elles-mêmes d'un ordre inférieur ; pas du tout ; mais parce que leurs méthodes, quelque soin qu'on y mette, sont toujours entachées de préoccupations utilitaires.

Qu'en est-il, enfin, des études universitaires ? demandera-t-on. Remarquons tout d'abord que pour une part, pour une grande part dans plusieurs facultés

ou écoles, ces études ont un cachet professionnel très marqué. C'est à la technique, à la technique nécessaire d'une profession que préparent beaucoup de nos cours, de nos cliniques et de nos laboratoires.

Mais ce qui distingue les universités dignes de ce nom des hautes écoles professionnelles, c'est que, à côté de cet enseignement pratique indispensable, elles se font gloire de distribuer à leurs étudiants quelque chose de plus : l'esprit scientifique.

Il fut un temps, et il n'est pas bien éloigné de nous, il fut un temps où l'on croyait à l'avenir de la science ; il fut un temps où l'on croyait qu'elle apporterait à l'humanité la lumière et la vérité.

Il semble que l'on en soit bien revenu. Si la faillite de la science qu'annonçait Brunetière était une formule excessive, qui ne s'expliquait que par le spectacle des prétentions illusoire qu'il avait sous les yeux, il paraît certain aujourd'hui que les savants les plus consciencieux et les plus grands ont bien dû reconnaître que, quelque magnifiques que fussent leurs découvertes, elles n'apportaient pas la solution définitive au problème essentiel, à celui de la raison des choses.

Les trouvailles les plus merveilleuses non seulement détruisent ce que l'on tenait pour acquis, mais posent de nouvelles questions. N'est-ce pas ce que nous avons entendu retentir comme un refrain dans une circonstance analogue à celle-ci, quand, il y a quelques années, lors de l'installation de nouveaux professeurs ordinaires de sciences ou de médecine, nos collègues, sans s'être concertés, sont venus les uns après les autres nous le répéter ?

Le vrai savant est comme un homme qui s'avance dans le brouillard : la brume s'écarte devant lui, mais se referme derrière lui avec une égale rapidité, si bien que l'espace de maigre clarté demeure toujours aussi étroit.

Qu'enseigne-t-on donc à l'Université ? Quel est le plus haut degré de la connaissance que puisse atteindre le chercheur sincère qui s'assoit sur ses bancs ? C'est l'aveu de son ignorance.

Plus il médite et plus il travaille, plus il constate les lacunes de son savoir. Reconnaître l'étendue de son ignorance est la seule attitude qu'il puisse avoir.

Messieurs les étudiants, voilà le caractère spécifique de ce véritable esprit scientifique que vous avez le privilège de pouvoir acquérir ici. Si vous sortez de l'université en vous figurant que vous savez quelque chose, en affirmant d'un ton tranchant des vérités qui ne sont qu'apparence, vous aurez perdu votre temps dans nos auditoires ; vous n'aurez rien compris aux études universitaires.

Mais, si vous voulez être dignes de la maison qui vous reçoit et qui cherche à vous instruire, il vous faut pouvoir la quitter en avouant humblement que vous ne savez pas, que toute votre vie ne sera pas trop longue pour chercher encore et ne point vous décourager par la perspective de ne pas trouver.

Avouer humblement son ignorance. Attitude que l'homme n'aime pas, parce qu'elle ne flatte pas sa vanité, parce qu'elle l'oblige à reconnaître une chose qui lui répugne : sa petitesse.

Séance d'installation
de sept professeurs ordinaires

du 13 novembre 1941

DISCOURS DE M. PAUL PERRET

conseiller d'Etat,

chef du Département de l'instruction publique et des cultes

Monsieur le recteur,
Messieurs les professeurs,
Mesdemoiselles et Messieurs les étudiants,
Mesdames, Messieurs,

L'année dernière, rompant avec la tradition, nous avons réduit à la chronique universitaire et à la présentation du recteur entrant en charge l'ordre du jour de la cérémonie qui avait lieu jusqu'alors tous les deux ans. La séance d'aujourd'hui se limitera à la seconde partie de notre tâche ainsi divisée, soit la présentation des professeurs ordinaires nommés par le Conseil d'Etat. Pour ne rien perdre des avantages de cette nouvelle manière de faire, j'aborderai mon sujet sans autre préambule.

Depuis deux ans sept professeurs ont été promus à l'ordinariat. Dans l'ordre réglementaire des facultés, ce sont : en Théologie, M. Charles Masson ; en Droit, M. Jean Fleury ; en Médecine, MM. Alfred Rosselet et Hans Steck ; en Lettres, M. Charles Biermann ; en Sciences, MM. Ernest Juillard et Elie Gagnebin.

* * *

M. Charles Masson ne songeait guère à la carrière professorale lorsqu'on alla le chercher dans sa paroisse de Rossinière pour remplacer le professeur René Guisan dans la chaire la plus importante de la Faculté de théologie, l'Exégèse du Nouveau Testament.

Originaire d'Ecublens, né en 1895 à Lausanne, où il fit toutes ses études, terminées en 1917 par la licence en théologie obtenue avec la mention « très bien », M. Masson débuta comme suffragant de l'Eglise réformée évangélique de Toulon. Son désir eût été de compléter sa formation dans quelques universités étrangères, mais l'Eglise vaudoise manquait de pasteurs. Il revint au pays, fut consacré en 1918. Suffragant à Nyon et à Cossonay, suffragant puis pasteur à Gingins pendant 11 ans, il fut pasteur à Rossinière de 1930 à 1934.

Il n'avait aucune pratique de l'enseignement lors de sa nomination. Quelles furent les raisons de ce choix ? M. Masson lui-même, dans les notes qu'il a bien voulu me remettre, rappelle le très grand embarras dans lequel se trouvait la Faculté de théologie. Je compléterai cette explication, par trop insuffisante, en ajoutant que la pratique du ministère peut suffire à révéler

les qualités multiples que l'on exige d'un maître chargé de former des pasteurs.

L'expérience a prouvé, Monsieur le professeur Masson, que la Faculté de théologie et la Commission synodale avaient vu juste. Surmontant avec aisance les difficultés d'une activité nouvelle pour vous, vous n'avez pas tardé à gagner, avec la confiance de vos étudiants et de vos collègues, l'autorité spirituelle qui est la condition première d'un enseignement propre à faire connaître, suivant votre expression, « toutes les richesses du Nouveau Testament ». Vos publications, dispersées dans plusieurs revues spéciales, s'inspirent de la même préoccupation. On y rencontre toujours, cheminant côte à côte, l'homme de science et l'homme de foi. L'exégèse n'est point, pour vous, prétexte à virtuosité. A travers les textes, vous vous efforcez de découvrir et de faire découvrir Jésus-Christ, « l'Unique, dites-vous, qui appartient à l'histoire et qui échappe à l'histoire, qui fut d'un temps et qui est de tous les temps, qui a vécu et qui vit au siècle des siècles ». (Cahiers protestants, avril-mai 1931.) Dans votre leçon inaugurale ayant pour sujet « Incertitudes humaines et parole de Dieu dans le Nouveau Testament », vous soulignez la constante réserve que Jésus a observée relativement à lui-même. Vous écrivez : « Jésus a voulu être pour tout homme une question, une question à laquelle ni la tradition, ni l'intelligence n'ont de réponse, une question à laquelle il n'y a pas de réponse qui puisse demeurer extérieure à celui qui la donne et qui se voit obligé de choisir, de s'engager lui-même dans sa réponse, et celle-ci ne peut être que la décision de la foi. »

Je ne multiplierai pas ces citations, trop fragmentaires pour donner une idée suffisante de votre pensée. Elles m'ont permis, cependant, de montrer la position que vous avez prise en face du grand problème de la destinée humaine. La question est d'importance pour les membres de l'Eglise nationale qui s'intéressent à notre Faculté de théologie. Ils se réjouiront, avec nous, de savoir que, chargé d'un enseignement essentiel, vous avez pleinement répondu aux exigences de votre lourde tâche. Le Conseil d'Etat a jugé que le moment était venu de vous attacher étroitement à l'Université. J'espère que les circonstances vous permettront d'accomplir dans cette maison une longue et fructueuse carrière.

* * *

Le « curriculum vitae » de M. le professeur Jean Fleury nous introduit au cœur de la vieille France, dans le Bourbonnais qui fut le berceau de sa famille, dans le Berry où il est né, à Sancoins, en 1904, puis en Bourgogne où il a commencé ses études, terminées à Paris. Licencié en 1925 il fut nommé assistant du Séminaire de droit canonique. Après avoir séjourné deux ans à Bruxelles auprès du prince Napoléon, il rentra à Paris en 1933 pour terminer et soutenir une thèse de doctorat d'une ampleur inusitée et d'une exceptionnelle richesse documentaire intitulée : « Recherches historiques sur les empêchements de parenté dans le mariage canonique, des origines aux Fausses décrétales ». La même année il était invité par la Faculté de droit de Lausanne à présenter ses titres à la succession du professeur Pierre de Tourtoulon. Il fut officiellement chargé, le 15 avril 1934, d'enseigner l'histoire du droit et le droit civil français.

Pour donner une juste idée de l'enseignement de M. Fleury, je ne saurais mieux faire que de citer quelques passages des notes qu'il a bien voulu me remettre :

« La curiosité intellectuelle de mon prédécesseur, écrit-il, sa science étendue, la démarche originale de son esprit m'ont placé en face d'un enseignement fort étendu et très divers. A l'enseignement de l'histoire générale du droit, il me fallait ajouter un enseignement de l'histoire du droit dans l'Antiquité, des explications de textes historiques, un cours de droit civil français, des leçons de procédure civile et même de droit commercial. La tâche était immense pour un professeur débutant. Je commence à peine à m'y sentir à l'aise. Cette dispersion m'a empêché de me consacrer, comme j'en avais le désir, à des recherches sur le droit vaudois qui n'a pas encore trouvé son historien. Nous y arriverons cependant. Déjà deux jeunes juristes ont apporté leur part. Demain nous entreprendrons la publication des documents qui éclaireront le passé du Pays de Vaud, comme déjà d'autres publications faites dans des cantons voisins font connaître les efforts de nos pères vers l'ordre que nous connaissons. »

C'est avec une très vive satisfaction que nous prenons acte, Monsieur le professeur Fleury, de la promesse contenue dans ces lignes, promesse que je tenais, on le comprendra, à enregistrer publiquement ici. Au surplus, vous avez déjà opéré de fructueux sondages dans le passé de notre pays puisque vous avez découvert les emprunts faits à la Coutume réformée du Bourbonnais, de 1521, par l'auteur du « Commentaire coutumier du Pays de Vaud », Pierre Quisard qui, pensez-vous, avait trouvé dans la province de vos pères un « climat » juridique très voisin du sien, à la frontière des pays coutumiers et des pays de droit écrit. Pierre Quisard, supposez-vous, devait avoir quelque sympathie pour le Bourbonnais. J'espère ne pas commettre d'indiscrétion en admettant, de mon côté, que la curiosité scientifique n'explique pas seule votre désir de connaître l'histoire du pays vaudois, qu'elle se double d'un sentiment plus profond qui, je l'espère, contribue à vous faire accepter facilement l'idée de poursuivre votre carrière à Lausanne.

Désireux de faire mieux connaître le sens et la portée de votre enseignement, je vous emprunterai encore cette courte explication :

« L'histoire du droit enseignée dans les universités est une introduction à l'étude du droit positif. C'est en partant de cette idée que je m'attache à exposer l'histoire des fondements positifs du droit : histoire de la technique des lois, histoire de l'organisation judiciaire, histoire des finances, histoire de la propriété foncière. Je cherche à ne pas trop accabler la mémoire, où volontiers on voudrait loger l'histoire, pour contraindre mes élèves à retourner les questions que les temps ont posées à nos ancêtres, à repenser leurs solutions et à comprendre avec sympathie la conduite des affaires publiques et privées des temps passés. »

Ce plan de travail si justement équilibré, si fortement relié aux données de la vie, explique le succès de vos cours, l'ascendant que vous exercez sur vos élèves. Il me dispense d'expliquer plus longuement pourquoi nous avons voulu faire tout ce qui dépendait de nous pour assurer à notre Faculté de droit le bénéfice d'un enseignement à la fois solide, lumineux et plein de sève.

* * *

M. Alfred Rosselet fut chargé de l'enseignement de la radiologie en 1923, en qualité de privat docent. En mai 1926, il était nommé professeur extraordinaire. En prenant cette décision, le Conseil d'Etat, ratifiant le vœu de la Faculté de médecine, créait en Suisse la première chaire de radiologie, dont l'existence devait entraîner celle de toutes les autres.

Cette heureuse initiative se justifiait par l'importance toujours croissante des applications de la radiologie aux diverses branches de la médecine. Elle se justifiait également par la personnalité du jeune savant à qui cet enseignement nouveau était confié.

Né en 1887 dans le canton de Neuchâtel, M. Alfred Rosselet vint faire à Lausanne son baccalauréat scientifique. Licencié ès sciences physiques et naturelles en 1907, puis docteur deux ans plus tard, il va à Paris suivre les cours du Collège de France, du Museum d'histoire naturelle, de la Sorbonne et de l'Institut Pasteur. Rentré à Lausanne en 1910, il fait dans l'enseignement secondaire un court passage, qui ne lui sera pas inutile, et devient assistant au Laboratoire de physique de l'Université.

En 1912, M. Rosselet, qui a travaillé à Leysin avec le D^r Rollier, et qui s'est fait connaître déjà par une série de publications sur les phénomènes actino-électriques, les rayons ultra-violet et la radiation solaire, se décide à entreprendre des études de médecine. Il suit les cours des Universités de Berne et de Genève, puis passe son doctorat en 1918. Genève le retient pendant deux ans comme chef du service de radiologie et de physiothérapie à l'hôpital et privat docent de radiologie à l'Université. Il pratique la médecine à Leysin dans les cliniques du D^r Rollier, devient en 1922 chef du service de radiologie de l'hôpital de Lausanne, puis, enfin fixé, entreprend l'enseignement auquel l'avaient préparé son double doctorat et les activités multiples que nous venons de rappeler.

Votre enseignement, vous l'avez dit vous-même, Monsieur le professeur Rosselet, n'a pas d'histoire. Il n'a pas d'histoire pour la raison très simple que vous l'avez créé de toutes pièces. Vous avez dû vaincre le préjugé tenace qui prétendait limiter au diagnostic l'application de la radiologie médicale, dont vous avez donné cette définition : la science des radiations pouvant être utilisées pour le diagnostic et le traitement des maladies. Vous avez non seulement justifié l'enseignement autonome de la radiologie, vous avez fait de cet enseignement une discipline nécessaire dans la formation du médecin.

J'ai fait allusion, il y a un instant, aux travaux que vous avez publiés avant d'aborder les études médicales. Ceux que vous avez publiés depuis lors dépassent la cinquantaine, ce qui me dispense de les énumérer. On y trouve, indépendamment d'un certain nombre de cas d'observation clinique, des études touchant l'héliothérapie, la radiosensibilité, la radioimmunisation, les rayons Röntgen, le radium, la cure solaire naturelle ou artificielle, la lumière à l'altitude et dans la plaine, les sciences biologiques et la médecine, la radiothérapie du cancer... Je m'arrête.

Votre activité scientifique devait tout naturellement vous créer une place en vue dans un grand nombre d'associations suisses ou étrangères. C'est ainsi que vous êtes ou que vous avez été le président de la Société vaudoise des sciences naturelles, de la Ligue nationale suisse contre le cancer, de la Société suisse de radiologie, du Centre anticancéreux romand dont vous avez été le fondateur en 1924. Vous êtes président d'honneur du Comité international de la lumière et membre correspondant de la Société italienne de radiologie. C'est à votre initiative que l'on doit la première Conférence internationale de la lumière qui s'est réunie à Lausanne en septembre 1928 et qui attira dans notre ville de nombreux savants suisses et étrangers, séduits par la nouveauté, l'ampleur et l'émouvante beauté du sujet proposé à leurs réflexions. La Lumière, le plus beau don du Ciel ! Etudier les problèmes soulevés par sa rencontre avec la matière inorganique et la matière vivante, prouver la puis-

sance de son action thérapeutique et prophylactique, c'était une idée de médecin et de radiologue, je le veux bien. Mais je ne puis m'empêcher de penser que cette idée a dû réveiller, dans le secret de votre cœur, ce poète mort jeune dont nous portons tous le deuil.

La charge de doyen de la Faculté de médecine, que vous portez depuis l'année dernière, m'a permis d'apprécier la hauteur de vues avec laquelle vous jugez les problèmes, souvent très délicats, intéressant l'avenir de cette faculté. En vous nommant professeur ordinaire, le gouvernement vaudois a été heureux de reconnaître l'importance de votre enseignement et l'éclat que vous avez su lui donner.

* * *

M. Hans Steck, professeur de clinique psychiatrique et directeur de l'asile de Cery, est d'origine bernoise, né à Belp en 1891. Au cours de ses études, commencées et terminées à Berne, il va passer un semestre à l'Université de Montpellier. Docteur en médecine en 1915, il complète ses études au sanatorium populaire bernois, à Heiligenschwendli, à Lausanne où il passe de la clinique médicale du professeur Michaud à la clinique psychiatrique du professeur Mahaim, à Paris où il travaille comme interne à l'asile Sainte-Anne et à l'infirmerie spéciale du dépôt de la préfecture de police, à Zurich, enfin, où il collabore aux travaux de l'institut d'anatomie cérébrale avec le professeur de Monakow.

En 1920 il vient se fixer à Lausanne où il sera pendant cinq ans le troisième médecin de l'asile de Cery, sous la direction du professeur Mahaim. A la mort de ce dernier auquel succède le professeur Preisig en 1925, il devient sous-directeur. En 1926 il est nommé privat docent de psychiatrie à l'Université. En 1927 et 1928, il voyage, visite les établissements psychiatriques de Belgique et de Hollande, les cliniques universitaires allemandes. De retour à Cery, on lui confie successivement le cours d'anatomie du système nerveux central et le cours de psychiatrie légale pour les juristes. En 1936 enfin, on lui donne la succession du professeur Preisig comme professeur de clinique psychiatrique et directeur de l'asile de Cery. La même année il se voit attribuer le prix Forel de la Société vaudoise de médecine.

Les publications de M. le professeur Steck sont fort nombreuses. Dans sa leçon inaugurale comme privat docent, « Psychiatrie et biologie », il s'attache à montrer que les maladies mentales sont des maladies de la personne entière, où les composantes psychiques et physiques s'enchevêtrent dans une complexité inextricable, conception qui a naturellement son influence dans le choix des moyens thérapeutiques. Ses études sur « Les syndromes mentaux postencéphaliques », sur « L'évolution du pronostic et de la thérapeutique de la schizophrénie », sur « Les symptômes cérébraux et psychopathologiques dans les intoxications professionnelles par des substances inorganiques » nous le montrent constamment préoccupé d'éclairer par l'observation méthodique les comportements du malade, de manière à poser aussi nettement que possible le problème thérapeutique. Son travail sur « La stérilisation légale des anormaux psychiques dans le canton de Vaud » montre, du point de vue social, la légitimité et les heureux effets de cette mesure, qui a donné lieu à tant de malentendus et de controverses. Enfin — car je dois me borner — son « Historique de la clinique psychiatrique de l'Université de Lausanne », publié à l'occasion du quatrième centenaire, rappelle les travaux de ses prédécesseurs : le professeur Rabow, qui étudia spécialement la paralysie générale, l'hom-

sexualité, le traitement de l'idiotisme par la craniectomie, en collaboration avec le professeur César Roux, et perfectionna la thérapeutique médicamenteuse ; le professeur Mahaim, créateur du laboratoire d'anatomie cérébrale et protagoniste ardent de la méthode anatomo-clinique ; le professeur Preisig qui, après Mahaim, transforma profondément la vie intérieure de l'asile de Cery, devenu en Suisse romande le modèle de la thérapeutique active par la discipline et le travail des malades, chez lesquels on s'attache à maintenir, ne fût-ce que partiellement, le sentiment de la responsabilité.

Sans rien perdre de ces expériences successives, le professeur Steck s'est appliqué à perfectionner une thérapeutique caractérisée en particulier par l'application de la malaria à la paralysie générale, les cures de sommeil et l'emploi généralisé de l'insuline. Au terme de son étude le professeur Steck constate que de toutes les cliniques universitaires psychiatriques suisses c'est celle de Lausanne qui travaille avec le moins de frais, ce qui ne l'empêche pas de tenir un rang très honorable dans le développement des méthodes thérapeutiques. On me permettra d'ajouter que, pour le profane qui a eu quelquefois l'occasion de pénétrer à Cery, le contraste est grand entre l'asile d'aujourd'hui, où règnent l'ordre et presque la tranquillité, grâce à une organisation méthodique du travail des malades, à leur groupement judicieux, et l'asile d'autrefois, plein d'agitation et de fièvre.

Vous occupez, Monsieur le professeur Steck, une situation en vue dans plusieurs associations suisses et étrangères qui s'occupent des aliénés. Vous avez fonctionné comme rapporteur dans de nombreux congrès. Vous avez dirigé une dizaine de thèses. Parmi les jeunes savants qui se sont formés sous votre direction je ne découvre pas un seul nom de la Suisse romande. Serait-il donc vrai, comme vous l'avez relevé, que les médecins de cette partie de la Suisse, à de très honorables exceptions près, dédaignent la psychiatrie, considérée comme la branche ingrate de la médecine ?

Votre nom, Monsieur le professeur, est inscrit depuis fort longtemps dans l'histoire de notre maison, puisque vous descendez de ce Jean Steck, fils d'un conseiller de la ville de Bâle, qui fut appelé à l'Académie de Lausanne vers 1610 pour enseigner la philosophie. Dans son « Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud », le professeur Henri Vuilleumier nous apprend qu'à côté de ses leçons officielles de philosophie il donnait aussi des cours de droit. Le gouvernement bernois ne tarda pas à l'attacher à son service en lui confiant la charge délicate, et lucrative, de commissaire général des fiefs du Pays de Vaud. Il finit par entrer au Conseil secret de la République. Son départ, nous dit Vuilleumier, fut pour l'Académie une perte irréparable. Au moment où votre promotion à l'ordinariat vient souligner la haute valeur de votre enseignement, j'ose exprimer l'espoir que, soucieux de vous montrer digne de ce brillant ancêtre, vous n'irez cependant pas jusqu'à reprendre, comme lui, le chemin de Berne.

* * *

Je ne puis m'empêcher de penser que dans la république des sciences il y a des situations privilégiées. Conçoit-on que le botaniste, par exemple, qui passe sa vie à cueillir des plantes pour les interroger au microscope, puisse être un homme malheureux ? Et cet autre voyageur professionnel, le géographe ? Si ses promenades ne sont point solitaires, puisqu'il doit sans cesse interroger l'habitant sur ses préoccupations et ses travaux, si ses rêveries s'enchaînent

à des objets déterminés, il connaît mieux que personne la joie de découvrir son pays, dans sa réalité vivante et quotidienne, son pays et le monde.

« La géographie a des caractères communs avec les sciences naturelles ; avec elles, elle étudie le sol, la végétation, le monde animal. Mais elle y ajoute un domaine nouveau : l'homme. La géographie est à la fois une science naturelle et une science de l'homme. C'est par rapport à l'homme qu'elle étudie la nature ; la nature l'intéresse en tant que cadre dans lequel se meut l'homme et que matière soumise à son activité. »

C'est à vous, Monsieur le professeur Charles Biermann, que je viens d'emprunter cette définition, qui justifie le titre de « Géographie humaine » que vous avez adopté pour votre enseignement. Si vous n'êtes pas l'inventeur de la géographie humaine, vous avez eu le grand mérite, au début de votre carrière, de pressentir les richesses de cette discipline nouvelle. Et vous avez définitivement chassé de notre enseignement public les mornes descriptions, les nomenclatures interminables et vides qui, sous le nom de géographie, ont attristé notre vie d'écolier.

Né en 1875, bourgeois de Lausanne où vous avez fait toutes vos études, couronnées en 1895 par la licence ès lettres classiques, puis complétées par un séjour à Paris, vous étiez parti dans la vie pour enseigner le grec. En fait, vous avez accompli dans nos écoles secondaires, à Orbe et à Yverdon, puis au Collège classique cantonal, une féconde et belle carrière. Mais la géographie vous tenait depuis le moment où vous aviez suivi à la Faculté des sciences, par curiosité dites-vous, le cours de géographie physique de M. le professeur Maurice Lugeon. C'est lui qui vous suggéra l'idée, puisque vous étiez un « littéraire », de vous consacrer à la géographie humaine et vous signala des sujets de thèses possibles dans le Valais.

Suggestion heureuse puisqu'elle est à l'origine du bel ouvrage qui devait, d'un coup, établir votre réputation et vous valoir, en 1907, le grade de docteur ès lettres de l'Université de Lausanne : « La vallée de Conches, en Valais, essai sur la vie dans une haute vallée fermée des Alpes suisses sous l'influence de l'altitude, du climat et du relief ». En 150 pages, complétées par de nombreuses cartes, des dessins et des documents photographiques, vous avez accumulé une impressionnante quantité de faits touchant le cadre géographique, l'histoire du peuplement dès les temps préhistoriques, l'organisation et le régime de la propriété, le groupement de la population et ses fluctuations dans le temps et dans l'espace, la vie pastorale et ses curieuses coutumes, la vie agricole, la vie en hiver, si riche en traits de mœurs originaux, la vie politique et, enfin, les moyens de communication. Je pense que rarement pays et peuple furent décrits, racontés et confessés avec une telle abondance de détails caractéristiques, un pareil souci d'exactitude et de vérité. Ces qualités se retrouvent dans les nombreux travaux qui ont suivi ce premier et magistral essai. Je pense à votre livre sur « Le Jorat », si prenant pour nous, voisins immédiats de cette contrée dont les mœurs et le relief sont si fortement accusés, à vos études non moins captivantes sur « Lavaux », sur « L'habitat rural en Suisse », sur « La maison du vigneron vaudois », et j'en passe. Encore faudrait-il parler de votre méthode d'enseignement, d'une claire logique, si parfaitement adaptée à l'âge des élèves et qui, partant des objets immédiats, la salle d'école avec ses occupants, embrasse successivement la maison, ses abords, le village, pour s'étendre, par cercles concentriques toujours plus vastes, sur le pays et la terre. Vous avez bien voulu exposer cette méthode à nos inspecteurs des écoles primaires, au moment où le Département de

l'instruction publique entreprenait une réforme qui, aujourd'hui, grâce à vous, est définitivement acquise.

Je ne sais, Monsieur le professeur, si j'ai réussi à faire saisir ce que notre enseignement, à tous ses degrés, doit à vos travaux. Privat docent de géographie de la Suisse à notre Faculté des lettres dès 1911, chargé de cours de géographie économique à l'Ecole des hautes études commerciales dès 1912, professeur extraordinaire dès 1926, vous n'avez jamais cessé de compléter vos connaissances par des voyages d'études, en Suisse naturellement, puis dans tous les pays d'Europe à peu d'exceptions près, et dans le nord de l'Afrique, rapportant chaque fois d'amples moissons d'observations et d'idées. Vous avez participé à de nombreux congrès internationaux, collaboré à l'édition de plusieurs atlas et dictionnaires. Et vous êtes membre, cela va sans dire, des diverses associations qui, en Suisse et à l'étranger, groupent les géographes.

Une activité scientifique si féconde en résultats, une existence si complètement consacrée à l'instruction de notre jeunesse vous ont valu, Monsieur le professeur, la reconnaissance et la haute estime de vos collègues et du Conseil d'Etat. Nous vous prions d'accueillir comme un juste témoignage de cette gratitude unanime votre nomination en qualité de professeur ordinaire.

* * *

Un établissement universitaire destiné à former des ingénieurs doit faire la part de la science pure et de la science appliquée. Cela ne va pas sans quelques difficultés, pour le moins latentes, qui se manifestent, non pas nécessairement entre professeurs, mais aux points de contact, forcément très nombreux, de ces deux formations. Suivant que vous envisagez la préparation pratique de l'étudiant ou sa culture scientifique, vous accorderez votre préférence à l'une ou à l'autre de ces deux tendances. Pour moi, si j'avais à arbitrer un débat de cette nature, je n'hésiterais pas à donner le pas à la science pure, estimant que la pratique ne peut manquer, tôt ou tard, d'avoir son tour, tandis qu'il n'y a qu'un temps, celui de l'école, pour entraîner l'étudiant aux spéculations de l'esprit.

Grâce à son régime intérieur, qui astreint l'élève à des exercices réguliers, contrôlés par de fréquentes épreuves, grâce à ses cours théoriques répondant à toutes les exigences d'une formation scientifique approfondie, l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne me paraît répondre aussi justement que possible à ces deux exigences.

Ces brèves considérations feront comprendre le prix que nous attachons à la collaboration de M. le professeur Ernest Juillard, qui a été chargé en 1923 d'un des enseignements les plus importants de l'Ecole d'ingénieurs, l'électrotechnique appliquée et la construction des machines électriques. M. Juillard réunit en effet les qualités, difficilement conciliables, qui font le praticien rompu à toutes les difficultés de la technique et le savant capable de se mouvoir à l'aise dans les plus redoutables abstractions. Rare équilibre, qui ne s'expliquerait pas sans des dons exceptionnels, cultivés par une formation au double aspect.

Né en 1886 à Saint-Imier, M. Juillard a fréquenté les écoles primaires et secondaires du Jura bernois avant d'aller faire, au Polytechnicum de Zurich, des études terminées en 1907 par le diplôme d'ingénieur mécanicien-électricien. D'abord assistant au laboratoire de machines du professeur Farny, il devient pendant ses vacances apprenti mécanicien dans une usine française, puis

dessinateur et technicien dans des ateliers de notre pays. Entré comme ingénieur aux ateliers Cuénod, à Genève, il s'occupe plus spécialement des calculs et de la construction des machines et appareils électriques, ainsi que des appareils de réglage automatique ; puis il aborde les problèmes thermiques posés par la fabrication des brûleurs à mazout. Il va diriger des installations dans tous les pays d'Europe. Ingénieur en chef puis sous-directeur et enfin directeur des ateliers Cuénod, il abandonne cette situation pour entrer en 1923 à l'Ecole d'ingénieurs, tout en conservant une activité industrielle en qualité d'ingénieur-conseil. En 1937 il devient chef du Service des études de radiotechnique de la Maison Paillard, à Sainte-Croix.

M. Juillard est président du comité suisse délégué à la Conférence internationale des grands réseaux d'électricité et, en même temps, président du comité de la dite conférence. Il préside, depuis le décès du professeur Landry, la Commission suisse pour l'étude des corrosions d'origine électrolytique. Il est membre du comité électrotechnique suisse et des comités d'étude spécialisés pour les machines et transformateurs électriques. Ses publications portent sur les régulateurs automatiques, les courants à haute tension, l'appareillage de commande et la protection des réseaux électriques.

Le professeur Juillard est une des forces vives de notre Ecole d'ingénieurs. Nous savons, par de nombreux échos, combien ses élèves lui sont reconnaissants de la tournure d'esprit à la fois théorique et pratique qu'il a su leur donner. Par sa double activité de professeur et de praticien, M. Juillard a largement fait bénéficier l'industrie vaudoise de sa science universellement reconnue. C'est dire que sa promotion à l'ordinariat a été saluée avec satisfaction dans les milieux les plus divers.

* * *

Né en 1891 à Liège, où son père était pasteur, bourgeois de Renan, dans le Jura bernois, et de Neuchâtel, M. Elie Gagnebin a fait toutes ses études à Lausanne, où il fut élève du Gymnase classique, puis de la Faculté des sciences. Une fois sa licence passée, en 1912, il entre comme assistant au laboratoire de géologie, qu'il ne devait plus quitter. Sa carrière, dès lors, se noue à celle de son maître, M. le professeur Maurice Lugeon, qu'il remplace durant ses nombreux voyages autour du globe, ce qui ne l'empêche pas de compléter ses études par des séjours à Grenoble et à Paris, où il suit les cours de la Sorbonne. Docteur ès sciences en 1920, chef de travaux en 1922, il est nommé chargé de cours de paléontologie en 1928, professeur extraordinaire de paléontologie et de géologie stratigraphique en 1933. En juillet 1940 il est nommé professeur ordinaire de géologie générale en remplacement de M. le professeur Lugeon, arrivé à la limite d'âge fixée par la loi.

Il possédait tout ce qu'on peut souhaiter pour occuper cette chaire importante. Sans parler de sa longue expérience de l'enseignement, il faudrait énumérer ici ses voyages de prospection entrepris, en Suisse naturellement, puis dans de nombreux pays, Algérie, Espagne, Brésil, Maroc, Pyrénées françaises, Serbie, Massif central français, Portugal et Autriche. Il est collaborateur, dès 1920, de la carte géologique de la Suisse et, dès 1931, de la carte géologique de la France.

On me dispensera d'énumérer ses publications qui, depuis une trentaine d'années bientôt, se succèdent à un rythme de plus en plus serré. Il connaît mieux que personne, on le sait, la géologie des Préalpes, à laquelle il a

consacré de très nombreux travaux. Fort heureusement pour les profanes, M. Gagnebin n'écrit pas uniquement à l'intention des géologues, ses confrères. Il lui arrive de songer aux lecteurs qui constituent, il l'écrit entre guillemets, le « public cultivé ». C'est à ce public qu'il a dédié son travail sur « Les invasions glaciaires dans le bassin du Léman », paru dans le recueil commémoratif du quatrième centenaire de l'Université.

A l'intention des gens, s'il y en a, qui se méfient de l'imagination des géologues, je citerai ces quelques lignes de la préface : « Dans l'étude des formations glaciaires, si délicate, encore si tâtonnante, où l'erreur se glisse si subrepticement, une affirmation sommaire ne vaut rien. Il faut entrer dans les détails, préciser les constatations sur lesquelles on s'appuie. La géologie des terrains quaternaires, objet déjà d'innombrables écrits, souffre aujourd'hui d'une trop grande liberté d'imagination. Beaucoup trop de « faits », cités partout, sont douteux. Ne recevoir pour vrais que ceux qui sont incontestables, suivant le précepte cartésien, ne se baser que sur les coupes claires, où les relations des terrains sont évidentes, c'est le besoin le plus urgent, à l'heure actuelle, de cette branche de la géologie. » Ainsi rassuré, on appréciera la claire ordonnance et la solidité d'une étude qui jette d'étonnantes lueurs sur un passé vertigineux.

Monsieur le professeur, vous éprouvez, de temps à autre, le fort compréhensible besoin de vous échapper de la géologie. Les travaux que vous avez publiés dans la « Revue de théologie et de philosophie » font apprécier l'ampleur et la solidité d'une culture qui vous permet de parcourir, avec une aisance enviable, de vastes domaines de la connaissance, culture à laquelle votre double formation, à la fois classique et scientifique, a donné de solides fondements.

Vos lecteurs vous suivront avec autant de délectation que de profit dans ces lumineuses études intitulées « La finalité dans les sciences biologiques » et « Mécanisme ou vitalisme en biologie ». Moins soucieux de proposer des hypothèses que de mettre au point, avec une dialectique serrée, la somme des notions acquises, vous obtenez avec une aisance souveraine ce résultat que vous prêtez à un des auteurs que vous étudiez, c'est-à-dire : faire sentir la différence entre ce que nous savons et ce que nous voudrions savoir, accentuer la tension entre les deux pôles de notre esprit, le besoin de certitude et l'irrépressible obligation du doute, tension qui, dites-vous, est salutaire, « car elle seule, en science comme en philosophie, nous pousse à la recherche et nous approche, pas à pas, de l'adéquation de notre pensée au réel, c'est-à-dire de la vérité ».

A cette incisive recherche de la vérité, vous apportez, Monsieur le professeur, la vigueur et la liberté d'esprit qui caractérisent votre enseignement et vos publications. La maturité a pu vous donner cette discipline intérieure que l'expérience affine et fortifie. Elle n'a point diminué la flamme généreuse qui vous permet de garder le contact avec la jeunesse de ce pays. Je m'en réjouis pour nos étudiants et pour l'Université.

* * *

Mesdames, Messieurs,

Arrivé au terme de la tâche qui m'était assignée, j'espère avoir fortifié en vous la conviction que l'Université de Lausanne conserve son prestige grâce aux maîtres éminents que son ancienne et solide réputation lui permet

d'attacher à son service. Chaque mutation pose un problème difficile, que les autorités responsables s'efforcent de résoudre en considérant, avant toute chose, la valeur scientifique des candidats. A travers l'incessante succession des hommes, l'institution demeure. Il faut qu'elle conserve son autorité et son prestige, qu'elle soit toujours la gardienne vigilante des richesses de l'esprit.

Au milieu des angoisses et des tragiques incertitudes de l'heure présente, notre premier devoir, devoir immédiat, qui ne se discute pas, est de sauvegarder le patrimoine dont nous sommes moins les héritiers que les dépositaires.

La Haute Ecole de Lausanne a de lointaines origines, mais c'est depuis le moment où le peuple vaudois est devenu maître, après Dieu, de ses destinées, qu'elle s'est peu à peu développée, au point de devenir l'Université florissante qui fait aujourd'hui notre juste fierté. Essayons de nous représenter ce qu'il a fallu d'efforts courageux, de décisions à la fois hardies et prudentes, pour assurer cette lente et régulière ascension. Ce passé honorable nous oblige. Au moment d'affronter des difficultés dont nous ne connaissons pas encore le poids, souvenons-nous que le peuple vaudois a toujours su faire pour son Université les sacrifices qui s'imposaient. C'est de notre peuple, de notre pays, que nous tenons l'impérieuse consigne de transmettre aux générations futures, intact pour le moins et si possible augmenté, l'héritage confié à nos soins.

DISCOURS DE M. CHARLES MASSON

professeur d'exégèse du Nouveau Testament

Monsieur le conseiller d'Etat,

Permettez-moi de vous remercier des paroles trop bienveillantes que vous avez prononcées en me présentant à cette assemblée. Il me plaît de penser que ma promotion à l'ordinariat est due, plus qu'à mon mérite, à votre volonté de souligner la place éminente que vous assignez à la Faculté de théologie au sein de l'Université. Ma dette envers cette faculté s'est trouvée accrue par les circonstances qui m'ont empêché de passer quelques semestres à l'étranger pour y poursuivre mes études. Aussi est-ce avec un sentiment de bien vive gratitude que j'évoque aujourd'hui la mémoire des maîtres vénérés auxquels je dois ma formation théologique. Puissé-je marcher sur leurs traces, et servir, avec la même fidélité, l'Eglise et le Pays.

Monsieur le recteur,

Mesdames, Messieurs,

La première tâche de l'exégèse du Nouveau Testament est d'en traduire les textes. Chacun sait qu'ils ont été écrits en grec. On sait moins que ce grec n'est point le grec classique d'un Platon ou d'un Sophocle, mais le grec qui, depuis les conquêtes d'Alexandre, était devenu la langue commune de tous les peuples du Proche-Orient. Les écrivains du Nouveau Testament, pour la plupart, n'ont point usé d'un grec littéraire, mais bien plutôt de la langue courante, du parler populaire, qui nous a été révélé, depuis une cinquantaine d'années, par les inscriptions et les papyrus contenant des lettres d'affaires ou des lettres privées, des actes, des contrats et autres documents, que de patients travaux ont méthodiquement inventoriés. Et pourtant, si importantes qu'aient été ces découvertes philologiques pour la connaissance du grec du Nouveau Testament, elles ne permettent pas, à elles seules, d'en saisir l'originalité.

En effet, la plupart des auteurs du Nouveau Testament sont des Juifs parlant le grec commun, comme des Juifs pouvaient le parler. De plus, quand ces hommes ont entrepris de raconter la carrière terrestre de Jésus-Christ ou la rapide diffusion de l'Evangile dans les pays riverains de la Méditerranée orientale, ils ont dû recourir à des traditions ou à des documents de langue araméenne, donc sémitique, et bien étrangère au génie de la langue grecque. Si je rappelle encore que les écrivains du Nouveau Testament ont subi de

diverses manières, dans leur vocabulaire et dans leur syntaxe, l'influence de la version grecque de l'Ancien Testament, dite version des Septante, j'en aurai dit assez pour relever le caractère sémitique du grec du Nouveau Testament.

Ne l'oublions pas cependant : dans l'Eglise, selon la parole de saint Paul, il n'y a plus ni Juif, ni Grec, mais des hommes unis par une même foi. La langue des écrivains du Nouveau Testament doit son caractère le plus original à ce qu'ils croient et à ce qu'ils ont à dire. Ils sont tous, sous des formes diverses, les témoins d'un événement unique dont les répercussions sur le destin des hommes sont infinies : la vie, la mort et la résurrection de Jésus-Christ. En relations avec « le verbe fait chair », les mots du grec commun et de la tradition juive de langue grecque se sont chargés d'une vie nouvelle et d'une signification proprement chrétienne. Je n'en veux pour exemple que le terme même d'Évangile.

Ce terme est fort ancien, puisqu'il se rencontre déjà dans l'Odyssée au sens de récompense donnée pour une bonne nouvelle. Dans le grec classique, « euangelion » est le terme qui sert à désigner la bonne nouvelle par excellence, la nouvelle de la victoire dont dépend le salut et la gloire de la cité. Quand elle retentit, le peuple, dans son allégresse, offre aux dieux des « euangelia », des sacrifices d'actions de grâces pour la victoire. Le mot « euangelion » revêt son acception la plus intéressante pour nous dans le culte impérial. L'empereur est le sauveur du monde, l'incarnation même de la Fortune. Son avènement doit apporter à l'empire une félicité jusqu'alors inconnue. Ses paroles et ses actes sont des « euangelia » et le premier « euangelion » a été sa naissance. « Le jour de naissance du dieu a été pour le monde le commencement des bonnes nouvelles qu'il apportait », ainsi s'exprime une inscription de Priène à la gloire du Sauveur Auguste. En employant le terme d'« évangile », le Nouveau Testament emploie donc un terme familier aux hommes de son siècle et qui devait éveiller un écho dans leur cœur. Mais à l'universelle et continuelle attente des « évangiles » liés au destin changeant des empereurs, il répond par son unique Évangile. C'est le même mot, mais lourd d'un tout autre sens et qui vient en droite ligne de la plus pure tradition d'Israël. Dans les discours d'un prophète anonyme de l'époque de l'Exil, que la critique appelle le Deutéro-Esaïe, paraît à plusieurs reprises un messager de bonnes nouvelles, qui annonce la victoire de Jahvé sur les puissances de ce monde, l'ère de la paix et du bonheur pour Israël et pour tous les peuples. Cette figure du messager du salut est restée vivante dans le judaïsme, dont, comme la figure du Messie, elle incarnait l'espérance. Or, d'après le Nouveau Testament, Jésus lui-même s'est présenté comme le messager de bonnes nouvelles salué d'avance par le prophète, comme l'annonceur de l'ère du salut, inaugurée par sa venue. L'Eglise primitive n'a pu que porter le même jugement sur le sens de la venue de Jésus. Embrassant du regard de la foi sa vie, sa mort et sa résurrection, elle y a vu l'acte par lequel Dieu réconciliait les hommes avec lui-même en leur accordant le pardon de leurs péchés. Annoncer Jésus-Christ, et en lui la grâce divine, c'était bien pour l'Eglise annoncer l'unique évangile de l'unique événement rédempteur, l'Évangile de Jésus-Christ. Alors que dans la langue des Grecs le mot « évangile » participait au caractère relatif, humain et trop humain de l'histoire de ce monde, dans le Nouveau Testament, ce même mot proclame l'événement qui mesure l'histoire et la juge, l'événement qui la relie à Dieu et lui donne un sens.

L'intelligence de la langue du Nouveau Testament n'est donc pas affaire de science philologique seulement. Elle est inséparable du jugement porté par la foi sur la personne et l'œuvre de Jésus de Nazareth. Car cette langue elle-même témoigne de l'événement rédempteur qui a renouvelé notre vie spirituelle dans sa source profonde et jusques dans les mots qui l'expriment. C'est dire, du seul point de vue linguistique, la complexité des problèmes que rencontre l'exégète, et qu'il ne saurait bien entendre les mots s'il demeure étranger aux choses. C'est dire aussi l'importance de la tâche dévolue au professeur d'exégèse chargé de mettre les étudiants en théologie, les pasteurs de demain, en mesure de comprendre le Nouveau Testament pour en transmettre à d'autres le message. Car, formulé dans la langue d'un siècle, ce message conserve pour les hommes de tous les siècles une incomparable actualité.

DISCOURS DE M. JEAN FLEURY

professeur à la Faculté de droit

Monsieur le conseiller d'Etat,

S'il me fallait aujourd'hui vous exprimer mes remerciements pour toutes les obligations que j'ai à l'égard du canton de Vaud, les quelques minutes qui me sont imparties n'y suffiraient pas, surtout si je pense que les sympathies qui m'ont accueilli et qui m'entourent s'adressent moins à moi qu'à la tradition déjà ancienne qui lie la république des juristes de mon pays à l'Université de Lausanne.

En exprimant mes remerciements au Conseil d'Etat, je ne puis déguiser la joie que je ressens de paraître digne à ses yeux de placer mon nom après ceux de Pierre de Tourtoulon et d'Antoine Rougier, dans une liste où brilleront longtemps encore ceux de Jean Barbeyrac et de François Hotman. Les temps ont pu changer, une communauté intellectuelle est demeurée. Je vous suis reconnaissant de l'honneur que vous me faites de m'en confier le soin.

Monsieur le recteur,

Si je m'adresse à vous aujourd'hui, ce n'est pas que je me sente déjà décidé à placer ma profession sous l'égide de votre inéluctable pessimisme, mais bien de votre qualité d'historien. Comment les jugements sévères que vous présentiez à cette place le 10 décembre 1936 peuvent-ils rendre compte de vos inlassables complaisances à l'égard de vos collègues? Je me suis fait un devoir de vous exprimer publiquement la reconnaissance de mes élèves et la mienne. Vous nous encouragez avec tant d'efficacité, vous nous assistez au besoin d'une façon si tangible qu'il m'était impossible de ne pas vous en dire merci.

Les historiens auraient-ils trouvé grâce à vos yeux?

Monsieur le doyen de la Faculté de droit,

Il n'est peut-être pas d'usage qu'une promotion à l'ordinariat soit l'occasion d'une manifestation publique de gratitude d'un collègue à l'égard d'un collègue. J'ai cru pouvoir y manquer à votre égard.

Depuis le jour, déjà lointain, où dans les couloirs de la Faculté de droit de Paris vous apaisiez l'humeur d'un candidat déçu, vous avez bien voulu

m'accorder votre amitié. Votre bureau de l'avenue Florimont, tapissé des livres que nous aimons l'un et l'autre, m'est devenu familier. Votre critique qui n'épargne pas, même quand elle se hausse jusqu'à la taquinerie, est devenue une condition de mon travail dans notre faculté. N'est-ce pas là une dette que je devais avouer ?

Mesdames, Messieurs,

Aussi surprenante que la constatation puisse en paraître, il n'y a pas à la Faculté de droit de discipline plus moderne que l'histoire du droit. Toutes les littératures ont vanté la sagesse des anciens et celle de leurs institutions et ce n'est cependant qu'à la fin du XIX^e siècle qu'une science à elle consacrée, a pris conscience de son originalité, dans les pays de langue française.

Elle est entrée timidement à l'Université. On en fit d'abord une science réservée aux docteurs. Pas de bonnet carré sans quelque commerce avec les coutumes anciennes et du moulin. On vit peu après que nul ne pouvait lire la loi sans jeter quelques regards, par delà 1789, sur les anciens tribunaux, les coutumes, les lois romaines et germaniques.

C'était vers 1880.

A cette époque le droit romain était encore étudié et interprété comme le sel de la législation positive avec son luxe étonnant de controverses et de déductions.

Le droit civil portait encore dans une rigidité apprêtée le souvenir de la méfiance du codificateur à l'égard des juristes et des révolutionnaires à l'égard des magistrats.

On sentait assez confusément qu'il fallait briser les cadres pédagogiques étroits où l'esprit d'une jeunesse nouvelle se refusait décidément à enclorre son idée de justice. Il fallait assouplir les esprits pour mieux adapter le Droit à de nouvelles contingences sociales.

L'histoire venait de renouveler ses méthodes en renouvelant son objet.

Dédaignant les guerres, les négociations, les révolutions, les intrigues, elle s'appliquait à l'étude des institutions, et se consacrait à l'analyse de la vie sociale, considérée comme sa substance même. Son culte, propagé dans l'enthousiasme ranimait les in-folios flétris, les chartes desséchées, rafraichissait l'appareil vieilli du Temple des lois.

Dans les Facultés de droit ce fut une impression de « modernisme intense », a dit le professeur Saleilles. Par les leçons nouvelles de l'histoire, des horizons s'ouvraient sur l'actualité la plus récente. On voyait le point de départ d'une éducation supérieure dans l'analyse et la dissociation d'idées qu'on croyait immuables.

Les juristes avaient par la nécessité de leur art défini, classé, schématisé pour des générations et le résultat de leurs travaux était ces formules résolument abstraites et impassibles.

Les historiens retrouvaient dans les articles des lois, où se distillent, dit-on, les civilisations, les hommes, leurs besoins, leurs travaux, leurs intérêts, leurs affections. Sous les abstractions des juristes, ils montraient les sacrifices, les peines, les réflexions qui ont contraint l'orgueil et l'avidité de l'homme à se tenir dans les cadres rigides du Droit.

A la recherche des origines de ces pouvoirs dont l'Etat garantit la jouissance aux particuliers par la force publique et qu'on appelle des droits, l'historien vit rapidement paraître la volonté de l'homme vers une perpétuelle

ascension et s'accroître la liste de ses irréductibles exigences. On vit comment les Etats modernes avaient pris à leur compte les acquêts des sociétés qu'ils avaient dominées et au-dessus desquelles ils s'étaient établis. On vit se désarticuler le mécanisme des droits et se former une à une les pièces que des artisans laborieux avaient adaptées pour des conjonctures toujours renouvelées.

Il me faudrait un exemple.

Permettez-moi de le choisir dans la Charte de 1291 dont vous fêtiez il y a peu de jours le 650^e anniversaire.

Le premier engagement des trois communautés qui ont apposé à l'acte leurs sceaux respectifs avait pour but la protection mutuelle des personnes et des biens, en second lieu la justice qui serait rendue.

Le droit de propriété ne date certes pas de ce temps, ni la justice.

Mais l'organisme justicier, mais la notion, la définition de la propriété vont aller maintenant se développant, se précisant, s'adaptant aux temps nouveaux, pour former un ensemble de dispositions qu'on appellera un jour le droit suisse.

Avant ce pacte qui associe trois communautés, il a fallu que chacune d'elles prenne conscience de son indépendance. Avant cette chartre, il en a fallu d'autres qui assurent sur quelque point l'autonomie de la communauté. On appelait ces gains des libertés et ces chartes des franchises. Il en reste quelques-unes que parfois les historiens appellent pieusement les « *Monumenta Patriae* ». Péniblement écrites au soir de batailles sociales oubliées, avec leurs usages périmés, leurs naïvetés pittoresques, elles sont vraiment les berceaux des institutions.

C'est de ce régime rudimentaire que nos Etats sont sortis pour devenir ce qu'ils sont aujourd'hui, avec des formules variées d'organisation des pouvoirs, les grandes agences de la protection de nos personnes et de nos biens.

A des termes vagues se sont substitués des réseaux d'actions judiciaires. Des hommes, les juristes, se sont appliqués à dire quand et comment la force publique devait entrer en jeu. Je voudrais que vous vous représentiez ceux des siècles passés, agençant les textes du *corpus juris civilis* pour la défense de tout ce qu'ils considéraient comme le Droit. Il n'y a pas d'argument qui leur paraisse ridicule. Pêle-mêle roulent dans leurs travaux les sottises et les vues les plus fines, les jeux de mots et les doctrines les plus solides. Je voudrais que vous entendiez ce bavardage ininterrompu dont Rabelais nous a parlé, vous imaginez en quels termes, des juristes du XVI^e siècle.

Des textes de Justinien on est passé à la glose, de la glose aux commentaires, des commentaires aux sommes, des sommes aux traités, des traités aux pratiques. Tout un monde a œuvré dans la fièvre pour donner à la définition de la justice : « *constans et perpetua voluntas suum cuique tribuendi* », un sens toujours plus actuel, toujours mieux adapté.

Les historiens pourraient se satisfaire de décrire ces progrès, d'en marquer les étapes et d'organiser minutieusement à leur table de travail les preuves de leurs dires.

Ils peuvent faire, je crois, davantage.

N'est-ce pas à eux qu'il appartient de rendre sensible aux esprits le bien intime qui lie le Droit à l'Etat et de les prémunir contre les idéologies qui s'engendrent comme les espèces secondes du dicton scholastique et qu'un jeu de l'esprit peut multiplier à l'infini ?

Ils montrent en effet que le progrès des sociétés n'est pas une évolution régulière, déterminée par des forces secrètes dont nous serions, par une heureuse fatalité, les derniers bénéficiaires. Ils enseignent au contraire que les

progrès, quand il y a progrès, sont le résultat de l'œuvre des hommes, non pas de tous les hommes, mais de ceux qu'ils peuvent vous nommer et qui ont travaillé dans tel lieu qu'ils connaissent, pour y vivre mieux, eux et leurs enfants.

On touche dans l'histoire du Droit cette œuvre de chaque jour qui fait les Patries.

Je sais bien qu'il y a dans une Patrie autre chose que des règles de Droit. Je sais aussi que rien ne subsiste sans un ordre public et privé, sur lequel veillent des esprits affectueusement attentifs.

Le Droit est un besoin de toutes les sociétés.

Il ne reçoit cependant de solution que par cas particuliers. Il faut y chercher les marques du génie des hommes et des lieux qui lui ont conféré son esprit propre, pour en tirer toutes les leçons.

C'est pour répondre à cette conception du Droit que depuis longtemps déjà je souhaite et prépare un enseignement de l'histoire du Droit au Pays de Vaud. L'œuvre est malaisée. Des ouvriers se sont déjà mis au travail et préparent les abords. Que Dieu nous prête vie.

Je ne saurais mieux mériter, je crois, la confiance que vous me témoignez et je ne connaîtrais pas de satisfaction plus agréable si vous pensiez que de mon pays vous est venue une aide à l'œuvre vive de votre Patrie vaudoise.

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR ALFRED ROSSELET

professeur ordinaire de radiologie

Monsieur le conseiller d'Etat,
Monsieur le recteur,
Mesdames et Messieurs,

C'est en vain que je cherche la raison de ma nomination de professeur ordinaire de radiologie dans mon activité médicale et scientifique puisqu'elle résulte tout naturellement de mon devoir professionnel. Je ne la découvre pas davantage dans des mérites attachés à ma personne. Il me faut donc penser que je la dois seulement à votre bienveillance pour laquelle je vous exprime, Monsieur le chef du Département de l'instruction publique et des cultes et Messieurs les membres du Conseil d'Etat, ma profonde et très respectueuse gratitude.

Votre décision dut être également influencée par le prodigieux enrichissement que doivent à la radiologie presque toutes les branches de la médecine. Elle a permis de poser des diagnostics précis, d'entreprendre des traitements insoupçonnés et même de modifier certains aspects de la pensée médicale. Il m'est particulièrement agréable de reconnaître que le gouvernement vaudois a toujours compris son importance, d'une part, en créant, déjà en 1926, la première chaire de radiologie de notre pays, celle qui devait entraîner l'existence de toutes les autres et, d'autre part, en comprenant la nécessité d'une amélioration constante des installations radiologiques de l'Hôpital cantonal.

L'enseignement de cette science des radiations ne devant pas être une exception parmi ceux qui sont donnés dans notre Faculté de médecine, nous avons voulu relier aussi les gestes utiles et nécessaires pour les futurs médecins praticiens aux idées et aux faits qui les commandent en organisant des exercices pratiques, puis un cours théorique.

Cette distinction nous paraît justifiée parce que l'on croit encore trop souvent que la radiologie n'est faite que d'une radiographie, prise de face ou de profil, de la tête, du bras ou de la jambe, alors qu'en réalité cette science ne peut vivre et se développer sans maintenir un étroit contact avec l'anatomie, l'embryologie, parfois la physiologie, sans se servir des plus beaux résultats de la physique contemporaine et de la biologie générale.

Ceux-ci font surtout l'objet de ce cours théorique dont le but est de démontrer que nous leur devons, par exemple, des appareils de dimensions si réduites que le médecin les transporte aisément jusque dans la chambre de ses malades, dans les endroits les plus éloignés et les plus perdus ; de pouvoir éviter la douloureuse radiodermite, grâce aux instruments qui permettent de

mesurer, avec précision, l'intensité du rayonnement et sa pénétration ; de connaître les raisons pour lesquelles certains cancers résistent au choc des radiations alors que d'autres fondent, sous leur influence, comme de la neige au soleil.

Mais il ne faudrait pas que l'utilité d'aussi remarquables résultats soit un obstacle à la recherche de la pensée ultime et désintéressée qui a permis de les obtenir. Ce souci de remonter avec nos étudiants jusque vers elle nous oblige à suivre un chemin le long duquel nous rencontrerons ceux dont le labeur a permis de comprendre les causes de la radiosensibilité cellulaire, d'obtenir une amélioration croissante de l'isolation des circuits d'un transformateur, de réaliser de grands progrès dans la technique du vide et dans les conditions de l'émission thermoélectronique, pour aboutir devant Faraday et Maxwell dont le génie a véritablement tissé le berceau de la radiologie.

En effet, si l'on réfléchit aux origines de la découverte de Röntgen, faite pendant le mois de décembre 1895, et non pas seulement à la nouvelle, étonnante et mystérieuse propriété des rayons X de passer au travers des tissus de notre corps, cette découverte ne nous apparaît plus comme une sorte de mutation brusque, imprévisible et rare dans l'histoire des sciences.

Il est possible de l'entrevoir déjà dans les calculs entrepris par Maxwell pour donner une interprétation mathématique de certains aspects de l'œuvre de Faraday.

Elle est présente dans sa conclusion qu'à l'origine de la lumière se trouvent des oscillations électriques d'une fréquence déterminée puisqu'il est permis d'en déduire l'existence probable d'autres oscillations semblables de fréquence plus basse ou de fréquence plus haute d'où jailliraient aussi des radiations nouvelles.

Elles devaient être les ondes hertziennes, aussi les rayons X, mais nul ne pouvait prévoir que le mouvement d'électricité dans lequel le génie de Maxwell a synthétisé l'origine de toutes les radiations électromagnétiques serait, pour les premières, les courants de haute fréquence qui traversent les circuits oscillants et pour les seconds, celui que déclenche dans la structure des atomes le choc d'un flux d'électrons.

Par ce dernier mécanisme s'explique l'émission des rayons X dont la découverte doit être surtout placée sous l'égide d'un heureux hasard. Mais nous devons à Röntgen la démonstration de leur importante propriété, celle d'être inégalement absorbés par les corps opaques à la lumière d'où résulte l'apparition des images radiologiques, étudiées dans nos exercices pratiques.

A ce propos, nous aimons à rappeler que la première radiographie faite à Lausanne — peut-être en Suisse — est due à mon maître Henri Dufour. Il la présenta dans une séance de la Société vaudoise de médecine qui se tint au laboratoire de physique de notre Université, le 1^{er} février 1896, soit cinq semaines après la découverte de Röntgen et quatre jours après qu'elle ait été communiquée à l'Académie des sciences de Paris, par Henri Poincaré.

La surprise de nos confrères dut être comparable à celle qu'éprouvent encore ceux qui voient pour la première fois des images radiologiques, mais elles ne sont plus de vagues silhouettes des os de la main. A cause des progrès constants de la technique qui permet aussi de faire des stéréoradiographies, des tomographies ou radiographies de tranches d'un organe et non plus seulement de sa totalité, elles sont devenues des images souvent très nettes de tout notre squelette, de la plupart de nos organes et même de l'intérieur de notre crâne. Si ces progrès devaient encore s'accroître, la radiologie risque fort

d'y découvrir la cause du désordre de nos pensées et d'entraîner ainsi la psychiatrie dans des voies nouvelles.

Le diagnostic d'une maladie ne résulte pas seulement de certains aspects particuliers d'une image radiologique, mais encore de l'interprétation que nous jugerons utile de leur donner. Elle peut être simple puisqu'un enfant reconnaîtrait la fracture d'un os, mais le plus souvent elle pose un problème d'une extrême complexité d'où nous ne sommes pas toujours sûr de sortir une opinion juste ; c'est pour cette raison que M. Antoine Béclère écrivit que « les rayons X ne se trompent jamais, c'est nous qui nous trompons en interprétant mal leur langage, ou en leur demandant plus qu'ils ne peuvent nous donner ».

Pour aider les étudiants à ne pas se tromper trop souvent, nous leur rappelons sans cesse que les détails des images radiologiques sont aussi ceux des régions de notre corps traversées par les rayons X d'où résulte l'absolue nécessité d'en bien connaître d'abord l'anatomie normale et l'anatomie pathologique.

Il est impossible d'affirmer, par exemple, qu'une radiographie de la hanche est normale si nous avons oublié la forme des contours et la structure de cette articulation, ou que, sur une autre radiographie, se voit plutôt l'image d'une coxalgie et pas celle d'une coxaplaie si nous ignorons les lésions anatomiques de ces deux affections.

Sans doute que nous pouvons constater sur un film, et sur l'écran radioscopique l'existence d'un ulcère ou d'un cancer de l'estomac qu'aucune autre méthode n'avait encore permis d'affirmer avec la même certitude. Mais il arrive souvent que les images radiologiques des deux maladies différentes soient assez ressemblantes pour nous obliger de recourir à d'autres disciplines afin de les différencier l'une de l'autre, parmi lesquelles la Clinique prend une place prépondérante.

Ainsi, nous sommes conduits à la conclusion que si la radiologie donne beaucoup aux autres branches de la médecine, elle ne peut pas vivre et se développer sans elles, sans une étroite collaboration de tous ceux qui sont responsables de l'exactitude d'un diagnostic. Elle existe dans notre Hôpital cantonal et nous saisissons l'occasion qui nous est donnée pour en remercier tous nos collègues, sans oublier le professeur Edwin Ramel.

Pendant ces brèves réflexions, j'ai fortement ressenti l'influence de ceux qui m'ont permis de les émettre ; c'est mon vénéré maître Henri Dufour qui noua mes premiers liens avec l'Université de Lausanne dans laquelle j'ai rencontré beaucoup plus tard mon ami Gustave Juvet, ce sont mes maîtres de Paris, Antoine Béclère et Claude Regaud. « Faire les choses qu'ils nous ordonneraient s'ils étaient présents » est une pensée de Pascal à laquelle je me suis toujours efforcé de rester fidèle, en songeant également au milieu familial dans lequel se passa mon enfance.

Mon vœu le meilleur, Mesdames les étudiantes et Messieurs les étudiants, est que vous puissiez rencontrer pendant vos études et toute votre vie des maîtres et des amis comme ceux dont je viens d'évoquer le souvenir avec beaucoup d'affection, de gratitude et de respect.

DISCOURS DE M. HANS STECK

professeur de clinique psychiatrique

Monsieur le conseiller d'Etat,
Monsieur le recteur,
Mesdames, Messieurs,

Avant tout, Monsieur le chef du Département, je tiens à vous dire toute ma gratitude pour la grande bienveillance que vous me témoignez en m'appelant à l'ordinariat. Mes remerciements vont également au Conseil d'Etat qui, par cette distinction, a certainement voulu souligner l'importance de la psychiatrie. Je suis très sensible à cet honneur qui est pour moi un encouragement précieux.

Permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de caractériser brièvement la position toute particulière qu'occupe la psychiatrie parmi les sciences médicales. Le terme de « psychiatrie », composé de Psyché et Iatros, signifie médecine de l'âme, comme pédiatrie signifie médecine de l'enfant ; la psychiatrie s'occupe par conséquent avant tout des maladies mentales, c'est-à-dire des maladies se manifestant par des troubles psychiques.

Mais le terme de psychiatrie a aujourd'hui encore un sens plus large. La psychiatrie ne comprend pas seulement l'étude et le traitement des maladies mentales, elle étudie aussi l'influence et l'importance des facteurs psychiques dans les maladies physiques, et elle s'occupe d'éducation, de relèvement. Pour mon prédécesseur, le professeur Preisig, qui dans notre établissement cantonal a créé la thérapeutique par le travail, la psychiatrie devrait être avant tout une discipline sociale.

Mais en englobant dans la psychiatrie la médecine de l'âme ou la psychothérapie, n'introduisons-nous pas dans le domaine des sciences biologiques, sur lesquelles est basée toute notre médecine moderne, des éléments qui sont d'habitude traités dans d'autres facultés par les philosophes, les psychologues, les pédagogues et les théologiens ?

Voici que surgit devant nous la querelle des facultés à laquelle le grand Kant a consacré des considérations fort intéressantes dans sa réponse à Hufeland : « De la force de l'âme de maîtriser par la simple résolution ses sensations malades ». Cette étude est à peu près contemporaine à la naissance d'une psychiatrie scientifique et à la conception psychique et morale de la thérapie psychiatrique, inaugurée brillamment par Pinel et Reil à la fin du XVIII^e siècle. A la même époque nous voyons apparaître Mesmer avec son magnétisme humain, origine de l'hypnose et de la suggestion, point de départ de toute la psychothérapie.

Mais l'essor immense que prit au cours du XIX^e siècle le développement des sciences biologiques, donna une tout autre direction à la psychiatrie, de sorte que dans la deuxième moitié du XIX^e siècle Griesinger pouvait dire : « Les maladies mentales sont des maladies du cerveau ». La psychiatrie était devenue une division de la médecine interne, comme la neurologie, à laquelle elle restait depuis étroitement liée. Les psychiatres français, comme mon maître Dupré à Paris, revendiquaient pour eux la neurologie en appelant leur domaine la neuro-psychiatrie, partant du concept que les fonctions psychiques ne représentaient tout simplement qu'une partie des fonctions du système nerveux. Les études sur le magnétisme humain étaient tombées très bas dans l'estime des cliniciens français. Mais malgré cette évolution nous pouvons distinguer surtout parmi les psychiatres allemands du XIX^e siècle les organicistes et les psychologues qui mettaient quelquefois un certain acharnement à se combattre.

Lorsque pour une maladie mentale comme la paralysie générale, dont nous devons la première synthèse aux cliniciens français du début du XIX^e siècle, l'étiologie et l'anatomopathologie furent mises complètement au point au début du XX^e siècle, l'intérêt psychologique s'en retira presque complètement. La paralysie générale est ainsi devenue un chapitre de cette neuro-psychiatrie, chère aux cliniciens français. Mon maître, le professeur Mahaim, qui cultivait particulièrement la méthode anatomo-clinique, y avait également contribué.

Une évolution analogue paraît se préparer aujourd'hui pour la schizophrénie pour laquelle mon vénéré maître Bleuler a toujours admis une cause organique. Il paraît, d'après les plus récentes recherches, que cette base organique est constituée par des troubles physiopathologiques, spécialement dans le domaine du métabolisme, liés à une constitution héréditaire. Ici la définition de Griesinger devient trop étroite même au sens biologique, puisque la schizophrénie n'est pas seulement une maladie du cerveau mais de l'organisme entier. Nous devons à Bleuler une analyse profonde du contenu psychologique des délires des schizophrènes. Par son intérêt actif pour la psychanalyse, Bleuler était attiré du côté des psychologues, par son positivisme biologique, il penchait du côté des organicistes. Mais il avait une conscience très nette de la fausse position des extrémistes et lorsqu'il étudiait un symptôme ou un syndrome psychiatrique, il nous disait toujours qu'il ne fallait pas se poser la question si un symptôme donné était physique ou psychique, mais jusqu'à quel point il était physique et jusqu'à quel point il était psychique. Il est intéressant de constater que Bleuler a fait dans les dernières années de sa vie une évolution très nette vers la position spiritualiste, s'intéressant entre autres aux phénomènes spirites. Nous avons vu cette même évolution chez le grand maître de la neurologie C. von Monakow de Zurich qui, abandonnant ses études d'anatomie cérébrale, est devenu le philosophe de la Hormé, notion voisine de l'instinct vital de Bergson.

C'est à Jaspers de Heidelberg que la psychopathologie doit une délimitation nette et précise d'une grande rigueur méthodologique, basée sur la phénoménologie de Husserl. Il nous a montré avec une précision qui manquait dans l'œuvre de Bleuler, les divers aspects d'une psychose, les phénomènes biologiques que l'on peut expliquer et les phénomènes psychologiques que l'on peut comprendre. C'est une explication biologique par exemple, lorsque nous constatons que l'atrophie cérébrale dans la paralysie générale amène la démence, c'est-à-dire la perte des facultés mentales. C'est une compréhension psychologique que de saisir la relation directe entre des sentiments d'insuffisance et

un délire de grandeur. Les deux ordres de phénomènes peuvent se rencontrer chez le même malade.

La première explication relève des méthodes dites exactes des sciences naturelles : qui mesurent, comptent, pèsent, analysent chimiquement et étudient au microscope. Les méthodes de recherche et de diagnostic sont les mêmes qu'en médecine interne et le traitement de la paralysie générale par la malaria relève de la science biologique. Dans ce sens et pour autant que ses mécanismes physiopathologiques sont établis, la psychiatrie peut paraître aujourd'hui encore comme une simple branche de la médecine. Mais c'est par la nécessité de tenir compte de la compréhension et des méthodes d'investigation psychologique, que la psychiatrie se trouve être foncièrement différente des autres branches de la médecine.

C'est en clinique psychiatrique que l'étudiant en médecine doit avoir l'occasion de faire connaissance non seulement des maladies mentales, mais aussi de toute la psychologie médicale qui ne peut pas se cantonner uniquement dans le domaine biologique. De l'enseignement de la clinique psychiatrique doit se dégager pour l'étudiant la notion de l'unité psychophysique de l'homme et de la réalité des facteurs psychiques et spirituels.

Le physiologiste déclare que nous ignorons l'essence de la vie et de l'âme et que nous l'ignorerons peut-être toujours ; c'est le fameux « *ignorabimus* » de Dubois-Reymond. Mais le psychiatre doit affirmer la réalité de l'âme existante et agissante, « la réalité existentielle de l'âme », comme dit C.-G. Jung. Ce facteur irrationnel et incommensurable peut choquer de prime abord le biologiste, mais l'expérience vécue le rend évident.

Ici une remarque s'impose au sujet de la psychanalyse, laquelle fut pour Bleuler le point de départ de l'application de données psychologiques à la clinique psychiatrique. La psychanalyse de Freud en faisant dépendre toute vie spirituelle d'une transformation des instincts n'a pas compris entièrement l'essence de l'homme, de son âme et de son esprit, elle est restée trop exclusivement biologique et n'a pas opéré la synthèse anthropologique. Une conception anthropologique totale de l'homme est aujourd'hui indispensable pour comprendre les troubles si importants et divers que nous groupons sous le vocable des névroses. Cette conception totale de l'homme déjà pressentie par Aristote, par St-Thomas d'Aquin, nous la trouvons nettement exprimée chez Paracelse et plus près de nous chez Carl-Gustav Carus, médecin et gynécologue à Leipzig, ami de Goethe, qui fait partie de ce groupe de médecins et naturalistes romantiques. Le romantisme avait un intérêt très profond pour l'irrationnel, pour le rêve, il succédait au rationalisme du XVIII^e siècle et préparait certaines idées de notre XX^e siècle. Car Carus est encore le précurseur des idées de Kretschmer sur la constitution psychophysique mettant en évidence des relations étroites entre la constitution physique et le caractère de l'homme. Cette conception devenue de la plus haute importance pour la clinique psychiatrique n'a pas encore trouvé toute l'application qu'elle mérite dans les autres domaines de la médecine, qui oublie quelquefois que le caractère et le tempérament sont le destin de l'homme non seulement pour le développement de la personnalité, mais aussi pour l'évolution de certains processus morbides somatiques.

Nous avons été heureux de trouver dans notre faculté de Lausanne des maîtres et des collègues qui ont compris la nécessité d'une étroite collaboration du psychiatre avec les autres disciplines de la médecine. Je tiens à remercier ici tout particulièrement mon cher maître et collègue, le professeur Louis

Michaud et j'adresse un souvenir ému à notre regretté collègue Ramel dont les études sur les neurodermatoses s'inspiraient d'une conception totale de l'homme.

Notre but est de développer une médecine personaliste ou clinique anthropologique, qui tient compte de l'homme entier, de son esprit, son âme et son corps. Pendant que la médecine interne se montre très ouverte aux tendances psychologiques, par un paradoxe curieux, la psychiatrie clinique est remplie aujourd'hui du bruit que font des méthodes physiques et chimiques parfois assez brutales ; ces diverses méthodes de choc par l'insuline et le courant électrique ne doivent pas nous faire oublier l'ensemble de la personne et l'importance de la psychothérapie.

L'évolution des doctrines en psychiatrie suit de très près l'évolution des conceptions philosophiques. La constatation que les conceptions psychiatriques modernes favorisent de nouveau l'évolution de la médecine vers une conception totale de l'homme et qu'elles tendent à réhabiliter les valeurs spirituelles doit aussi constituer une lueur d'espoir dans les ténèbres actuelles.

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR CHARLES BIERMANN

Monsieur le conseiller d'Etat,

Je tiens à vous exprimer ma vive reconnaissance pour le geste bienveillant que vous avez fait en me proposant pour l'ordinariat et à vous dire combien j'ai été sensible à cette promotion. Je puis vous assurer que pendant les quelques années que la loi me permet de consacrer encore à mon enseignement je m'efforcerai de répondre toujours mieux à la confiance que vous avez bien voulu me témoigner.

Mesdames et Messieurs,

Il est d'usage qu'un professeur nouvellement installé rappelle tout d'abord le souvenir des maîtres qui l'ont précédé dans sa chaire. Il me serait difficile de me conformer à cette coutume, étant donné que l'enseignement de la géographie est tout récent à l'Université de Lausanne et qu'il n'a débuté en somme qu'avec votre serviteur.

Pourtant, il y a une quarantaine d'années, alors que le professeur de géologie était M. Eugène Renevier, M. Maurice Lugeon enseignait, avec le titre de professeur extraordinaire, à la fois la paléontologie et la géographie physique. C'est par ce dernier cours que j'ai été initié à la géographie, c'est dans ces leçons si vivantes, si pleines d'intérêt, que j'ai pris goût à cette science, c'est à ce maître, dont la bienveillance à mon égard ne s'est jamais démentie, que je dois d'avoir opté pour une direction d'étude si différente de celle que j'avais suivie jusqu'alors. Je me permets de lui adresser ici l'expression de ma sincère gratitude.

Quelques années après, en 1907, le professeur de géographie à l'Université de Fribourg, Jean Brunhes, fut chargé par le Conseil d'Etat du canton de Vaud d'un cours de géographie à notre Université. Ce cours ne dura que peu d'années, puisqu'en 1912 Brunhes fut appelé à Paris où une chaire était créée à son intention au Collège de France. Mais ayant eu le privilège de le suivre pendant trois ans, pendant lesquels je servis en même temps d'assistant bénévole au professeur itinérant, j'ose dire que j'en ai subi profondément l'influence et je m'honore non seulement d'avoir joui de l'amitié du Maître, mort prématurément en 1930, mais encore, de représenter en Suisse sa conception particulière de la « Géographie humaine ».

On sait que la géographie est la science, à la fois descriptive et explicative, de la surface de la Terre. L'aspect de cette surface résulte du contact de trois « éléments », le sol, l'eau, l'air, qui se rencontrent dans une zone

d'épaisseur limitée, 15 à 20 kilomètres tout au plus, et y exercent les uns sur les autres des actions et des réactions réciproques. Ces trois éléments étant l'un solide, l'autre liquide, le troisième gazeux, leur comportement diffère vis-à-vis de l'énergie solaire et des autres forces cosmiques. Suivant la latitude, l'angle sous lequel les rayons solaires atteignent la surface du globe varie et avec lui leurs effets. De telle sorte que la diversité règne sur la Terre et procure à la science géographique à la fois sa complexité et son intérêt.

Quoi qu'il en soit, les faits géographiques sont toujours le résultat non d'une seule force, mais de plusieurs qui agissent tantôt dans le même sens, tantôt en sens opposé. Ainsi une montagne est généralement due à une poussée tangentielle qui a plissé certaines couches de terrain plus ou moins rapprochées de la surface du sol. Mais avant même que cet effort constructif soit achevé, interviennent des forces de démolition qui s'attaquent au relief en formation : la succession des hautes et des basses températures, la violence des vents, les eaux météoriques, celles du ruissellement et celles d'infiltration, la neige et la glace modifient constamment l'aspect de cette montagne. Nous l'apercevons à un moment de son évolution, ici plus avancée, là à son début. L'âge des faits géographiques est encore une cause de diversité.

Les trois éléments originels ne sont pas seuls en cause, d'ailleurs. Pour rester tout à fait superficielle, à fleur de peau, pourrait-on dire, la végétation n'en contribue pas moins puissamment à donner son caractère au paysage. Elle jette un manteau aux formes diverses et aux couleurs variées sur le squelette rocheux élaboré par les forces conjuguées ou opposées du sol, de l'air et de l'eau. Elle le recouvre plus ou moins complètement et, s'il est parfois aisé de deviner ce qu'elle cache par la nature même du revêtement, le plus souvent elle cèle entièrement le substratum et apparaît seule à la surface. Le monde animal n'est pas si nettement visible. Les formations madréporiques, qui créent des paysages particuliers sont restreintes à une partie limitée des océans. La masse énorme des habitants de la mer se dissimule entre deux eaux, et sur terre les animaux se cachent également, soit pour guetter leur proie, soit pour éviter d'être pris. Mais réfugiés dans la forêt ou dans les hautes herbes, ils ne sont pas sans modifier la couverture végétale par les prélèvements qu'ils y font.

Un sixième facteur géographique, c'est l'homme.

Brunhes adopte, à son égard, une attitude toute nouvelle. Son intérêt se porte, pour commencer, non pas sur l'homme même, mais sur son œuvre. La géographie humaine initiale et fondamentale ou géographie humaine proprement dite doit être, d'abord, selon Brunhes, la géographie des œuvres humaines matérielles.

En effet Brunhes a montré, le premier, que l'homme a pris, et prend chaque jour, une part importante à la formation du paysage géographique. Si son activité reste tout à fait en surface, si elle n'est pas durable — mais qu'est-ce qu'il y a de durable sur notre Terre ? — si elle ne se maintient que par un effet constant — mais c'est justement par cet effort d'entretien que l'homme se distingue — elle contribue singulièrement à forger les aspects sous lesquels la Terre nous apparaît.

Un domaine où l'empreinte humaine est particulièrement visible est celui de la végétation. Longtemps inconsciemment, puis en s'inspirant de l'empirisme, aujourd'hui en s'appuyant intelligemment sur les forces de la nature, l'homme est arrivé à modifier assez complètement la couverture végétale du globe. Les

plantes cultivées ont pris le pas sur les autres ; elles ont été acclimatées sous d'autres cieux que celui de leur berceau ; elles ont passé les océans, infranchissables pour les plantes sauvages au point que l'identité de flore entre deux régions séparées par la mer est considérée comme la preuve d'une ancienne liaison continentale ; certaines ont conquis le globe entier, à la suite de tel ou tel groupe humain.

Non seulement les cultures prennent un caractère universel, mais elles manifestent un aspect tout spécial ; au lieu de se grouper en sociétés naturelles, dites associations ou formations, les plantes cultivées sont exclusives ; sur de grandes surfaces une seule espèce est représentée, surtout dans les pays plus froids, tandis que sous les climats plus chauds, on pratique parfois les cultures intercalaires, avec deux, trois ou quatre espèces seulement. Mais, nulle part, sauf peut-être dans certaines forêts jardinées à la mode actuelle, elles ne s'accompagnent de leur cortège habituel. Si leurs fidèles essaient de les suivre, elles sont impitoyablement supprimées par les sarclages au titre de mauvaises herbes. Enfin, du moins dans les pays de plus ancienne culture, on pratique la rotation, c'est-à-dire que sur un espace donné l'espèce choisie change d'une année à l'autre ; la période de la rotation, comme aussi les modes de succession sont représentatifs de l'avancement de la science agricole ; renonce-t-on à l'alternance des espèces, il y a cependant changement, en ce sens que la jachère, c'est-à-dire le retour aux formations naturelles, succède au bout d'un certain temps à la culture exclusive ; c'est ce qu'on trouve dans les pays d'exploitation extensive. Voilà ce qui arrive avec les plantes naturelles : cependant certaines plantes bisannuelles, comme la betterave, ou même vivaces, comme le cotonnier, sont traitées comme les annuelles et entrent dans les rotations. Les autres, les arbres et arbustes surtout, occupent le sol pendant longtemps. A moins que l'homme ne s'impatiente et y mette fin par déboisement. Certaines époques ont vu les étendues boisées diminuer considérablement. Cela a été le cas aux Etats-Unis au XIX^e siècle, époque du maximum de la colonisation, jusqu'au moment où on prit peur devant les méfaits de la déforestation et on institua un Jour de l'Arbre, pour remettre en honneur une forme végétale méconnue. Au-dessus des changements déterminés par la rotation des cultures, il y a en effet des transformations à plus longue période dues aux circonstances politiques, sociales ou économiques. Ainsi le libéralisme économique, qui a régné au XIX^e siècle, s'est traduit dans certains pays, en particulier la Suisse et l'Angleterre, par la diminution progressive et même parfois l'abandon total de cultures alimentaires, comme le blé. Notre pays se consacrait, à la fin du siècle passé, essentiellement à la production fourragère et donnait ses soins, à côté des prairies naturelles, dont on poursuivait constamment l'amélioration, aux cultures de trèfles, de luzerne, parfois d'esparcette, comme aussi de betteraves. Il tendait à redevenir un pays exclusivement vert. La guerre de 1914-1918, avec les restrictions commerciales qu'elle a entraînées, puis, dans l'entre-deux-guerres, la crainte continue de la reprise des hostilités, ont mis fin à cette exclusivité. Le plan Wahlen nous fait revenir encore plus en arrière, et celui qui a contemplé il y a peu de mois nos campagnes vaudoises couvertes de moissons dorées, de champs fleuris de pommes de terre ou de pavots aura saisi sur le vif l'influence de l'autarcie, volontaire ou non, sur le paysage géographique.

Ainsi un paysage parle, il parle une langue dont les géographes doivent apprendre à connaître les nuances les plus subtiles, en s'aidant de cet esprit de finesse réclamé par Brunhes, une langue pour l'intelligence de laquelle il

nous faut souvent nous appuyer sur d'autres documents : cartes, coupes géologiques, statistiques, pièces d'archives, sans que ceux-ci puissent remplacer le livre de la nature, dans lequel nous avons à lire, et devant lequel nous devons toujours nous placer.

Ce qui nous distingue des sciences naturelles, parmi lesquelles on songerait peut-être à ranger alors la géographie, c'est que ce ne sont pas à proprement parler les faits matériels qui nous intéressent ; nous cherchons, à travers ceux-ci, à rejoindre l'homme, ses sentiments, ses pensées. En face de la nature, l'homme a deux attitudes possibles. Ou bien il peut se soumettre, s'adapter aux conditions que le cadre géographique lui impose ; c'est une manière d'être passive, qui se traduit, pour le milieu naturel, par un minimum de transformations, pour l'homme lui-même, par un état de stagnation spirituelle ; c'est ce qui arrive dans les sociétés peu évoluées. Parfois d'ailleurs la contrainte du milieu est telle que l'homme n'est en mesure de s'y soustraire que s'il est au bénéfice d'une technique avancée, acquise dans un cadre moins rigide. Ou bien l'homme peut réagir contre les forces qui l'accablent ; au lieu de s'en laisser dominer, il cherche à les asservir, il les utilise pour ses besoins, pour son plaisir ; pour y arriver, il lui faut apprendre à les connaître, car il ne peut en arrêter le cours, mais seulement le dévier. Par la science et par la technique, il réussit à adapter le milieu où il vit, à le transformer à son usage, à son goût. Mais en ce faisant il se transforme également, il s'habitue à l'effort, son esprit devient ingénieux, son âme audacieuse. Au lieu d'un être passif, c'est un homme actif. A force de conquêtes, il finit par penser que le cadre naturel ne compte plus, puisqu'il peut le modifier à sa guise. On entend même des géographes exprimer cet avis ; mais il ne me paraît pas exact. Le cadre est toujours là et c'est de lui que procèdent les indications sur le travail d'adaptation à effectuer. Il fournit le canevas sur lequel l'homme va broder.

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR ERNEST JUILLARD

Monsieur le conseiller d'Etat,

En me conférant le titre de professeur ordinaire, vous donnez à l'Ecole d'ingénieurs une nouvelle preuve de votre bienveillance et vous marquez ainsi l'intérêt que vous portez à l'enseignement de l'électrotechnique. Ce titre, mon prédécesseur, feu M. le professeur Jean Landry, l'a porté avec un rare mérite. Je me sens donc doublement honoré de la distinction dont je suis l'objet de votre part, et je vous prie, Monsieur le conseiller d'Etat, d'en recevoir ici l'expression de ma profonde gratitude. C'est aussi un lien plus étroit qui me lie à notre Université : soyez certain que tous mes efforts tendront à m'en montrer digne.

Mesdames, Messieurs,

Si l'on jette un regard sur toute l'activité industrielle de l'électrotechnique, on ne peut s'empêcher d'être frappé du petit nombre de phénomènes physiques qui sont utilisés sur une échelle quelque peu importante. En effet : rappelons d'abord brièvement quels moyens la science moderne met à la disposition des électriciens.

Les anciens Grecs connaissaient déjà les aimants et l'électricité. Ils constataient l'apparition de petites étincelles, en frottant des morceaux d'ambre avec une peau de chat. Actuellement, ce sont nos écoliers qui répètent cette expérience, en frottant leur stylo en caoutchouc durci sur la manche de leur habit, et en s'amusant à attirer avec ce bâton électrisé de petits morceaux de papier. Au XVIII^e siècle l'abbé Nollet amusait les courtisans de Louis XV en les secouant au moyen d'étincelles tirées de la bouteille de Leyde. Franklin lui-même, tirant des étincelles plus violentes de son cerf-volant, essayait de capter l'énergie des couches supérieures de l'atmosphère. Il nous laissa le paratonnerre. C'était le temps de l'électricité dite statique.

Puis vinrent les Volta et les Galvani, dont les travaux aboutirent à la pile de Volta et à la découverte de la production d'électricité par voie de réactions chimiques. Faraday trouve l'électrolyse et nous donne les procédés utilisés de nos jours pour le nickelage et les dépôts métalliques. Ampère, au XIX^e siècle, jette le pont entre le magnétisme et le courant électrique et, avec Faraday, établit les principes du phénomène de l'induction électro-magnétique par lequel un courant électrique peut être produit par le déplacement d'un conducteur devant une pièce de fer aimantée. Joule, enfin, montre qu'un conducteur parcouru par un courant électrique s'échauffe et apporte ainsi le

moyen de produire de la chaleur avec de l'électricité. Inversement, Melloni transforme directement la chaleur en énergie électrique, avec sa pile thermo-électrique. Cookes et Edison à leur tour découvrent l'émission thermionique, ouvrant ainsi la voie à la radiotechnique.

Quoique connaissant tous ces phénomènes physiques et disposant de toutes ces ressources, l'électrotechnique industrielle n'en utilise actuellement encore sur une échelle un peu vaste qu'un petit nombre. Le plus important, jusqu'à ces dernières années, est le phénomène de l'induction électromagnétique, soit la production d'un courant électrique ou d'une force motrice par déplacement de conducteurs devant des pièces de fer aimantées. Toutes les machines électriques industrielles utilisent ce même principe, depuis le tout petit moteur de machine à coudre ou de phonographe jusqu'aux plus puissantes unités de nos locomotives électriques ou de nos grosses centrales. Jamais un seul et unique phénomène physique ne s'est révélé aussi riche et aussi fécond en applications. Le télégraphe et le téléphone, qui à eux seuls ont révolutionné notre économie, sont également des applications de ce même électromagnétisme.

Puis vint l'effet Joule, la transformation de l'énergie électrique en chaleur : il a donné l'éclairage et le chauffage. Se fait-on une idée de ce que seraient nos rues, nos magasins, si nous n'avions à disposition que les bougies et les lampes à pétrole ! L'effet Joule, nous le retrouvons dans les usines métallurgiques où, grâce à lui, le four électrique est devenu un immense creuset où le chimiste dose avec précision et sûreté les aciers fins qu'exige par exemple la construction des automobiles.

Enfin, il a suffi (façon de parler !) de l'idée ingénieuse et sagace d'un Lee de Forest pour donner au phénomène de l'émission thermionique découvert par Edison et Flemming une importance qui est en train de dépasser encore celle des machines électriques. Les électrons, ces petites particules d'électricité, dont Cookes et Edison avaient constaté l'existence, de Forest eut l'idée de les canaliser, trouva le moyen de les diriger à volonté et créa ainsi l'outil merveilleux qu'est devenue la lampe à trois électrodes, le cœur de la radiotechnique.

Cette branche de l'électrotechnique, jeune de quelque vingt ans seulement, a pris dès lors rapidement un développement stupéfiant, sur lequel il est vraiment inutile d'insister.

Voilà, en gros, ce qu'exploite l'électrotechnique actuelle. Et cependant que surgisse une idée sagace, un procédé ingénieux, et tel ou tel phénomène, actuellement banal ou peu exploité deviendra la source d'un développement industriel considérable. Les espoirs ne manquent pas. Cette bonne vieille électricité statique dont la source la plus riche est dans les nuages, qui nous dit qu'un jour ou l'autre on n'arrivera pas à la capter mieux, à la maîtriser ? La poésie y perdra ; le tonnerre et les éclairs n'effrayeront plus, mais probablement la campagne y trouvera son compte. La petite pile de Melloni reste actuellement une curiosité. Peu de gens connaissent cette espèce de radiateur ressemblant à celui d'un chauffage central, mais dans lequel les éléments, au lieu d'être en fonte, sont formés de lames de nickel alternant avec des lames de fer. Lorsqu'on chauffe une moitié de cet assemblage par une flamme de gaz, l'autre moitié restant au frais, on en retire un courant électrique. Actuellement il faut un nombre effarant de mètres cubes de gaz pour ne retirer que juste de quoi alimenter une petite lampe de poche. N'arrivera-t-on pas ainsi un jour ou l'autre à produire une énergie électrique intéressante au moyen de combustibles de dernier choix ?

Enfin, dans une mesure moins chimérique, l'émission électronique est en train de nous donner, à côté des progrès constants de la radiotechnique, la télévision, la possibilité de voir à distance. Ne nous a-t-elle pas fourni déjà le microscope électronique qui dépasse, et de loin, les meilleurs microscopes optiques connus à ce jour ? Sur un autre plan, cette même émission électronique remet d'actualité les transports de force à très grande distance par le courant continu et les redresseurs à vapeur de mercure. Qui sait si un jour ou l'autre nous ne recevrons pas notre charbon directement de la mine sous forme de courant électrique ?

Tout cela, utopie aujourd'hui, réalité demain. Le progrès se fera, inévitablement. Trop d'intérêts, trop de compétitions sont en jeu, pour qu'il n'en soit pas ainsi. L'électrotechnique est loin d'avoir épuisé toutes ses ressources : il y a encore de beaux jours en perspective pour l'ingénieur-électricien.

Faut-il s'en réjouir ? Au point de vue des satisfactions intellectuelles que cela peut apporter, oui, certainement. Industriellement, commercialement, économiquement, sans doute aussi. Au point de vue humain, social, en aurons-nous plus de joie de vivre ? Qu'on songe aussi aux ombres du tableau, à la servitude impérieuse par exemple, à laquelle est soumis le possesseur d'un téléphone, à l'indiscrétion impertinente de cette sonnette grêle qui vous appelle avec insistance et vous somme de répondre, toute affaire cessante. On ne pourra s'empêcher de qualifier l'électrotechnique, elle aussi, de « fruit amer » de la Science, fruit splendide sans doute, mais dont on ne goûte toute la saveur qu'en en ressentant l'amertume.

Je m'en voudrais cependant de terminer sur une note mineure. L'électrotechnique a conquis le monde. Nul ne songe à en contester les bienfaits. Si certaines de ses manifestations présentent des inconvénients, si ses vilains pylônes garnis de porcelaine gâtent le paysage, si les tramways grincent tard dans la nuit et empêchent les honnêtes gens de dormir, il faut reconnaître que c'est là péché véniel et plutôt matière à stimuler nos jeunes ingénieurs non seulement vers des buts utilitaires, mais aussi dans la recherche de la beauté.

J'ai dit.

DISCOURS DE M. ELIE GAGNEBIN

professeur de géologie

Monsieur le conseiller d'Etat,
Monsieur le recteur,
Mesdames, Messieurs,

La profonde reconnaissance qui m'anime, pour l'honneur que m'a fait le Conseil d'Etat en me confiant la chaire de géologie de l'Université, me donnera-t-elle la force d'accomplir la tâche qui m'est déparée ?

C'est une lourde charge que de succéder, dans cette chaire, à un homme aussi illustre que M. Maurice Lugeon ; à un savant qui eut la gloire — et le mérite — d'ouvrir, tout jeune encore, des voies nouvelles à la géologie et qui, jusqu'après sa retraite officielle, jusqu'aujourd'hui, s'est tenu au premier rang du front d'attaque des recherches les plus hardies, en même temps qu'il se faisait apprécier par la valeur exceptionnelle de ses applications techniques, dans le captage des sources, l'exploitation des mines, la construction des grands barrages. Des hommes de cette trempe, de cette taille, une chaire universitaire n'en compte pas plusieurs par siècle et d'avance leur successeur doit savoir qu'il ne peut égaler leur éclat.

Oui, c'est une lourde charge ; mais c'est aussi un immense privilège, et spécialement pour un professeur de géologie.

La géologie, en effet, n'est pas seulement une science ; elle est d'abord, en premier lieu, un métier et qui, par plusieurs points, s'apparente fort à celui de terrassier. Enseigner la géologie, c'est moins répandre des connaissances que former de jeunes hommes à la pratique d'un métier. Métier souvent dur, toujours exigeant, qui demande surtout que l'on s'y consacre avec plénitude, avec passion et avec joie. « Un savant triste est un triste savant », disait le grand d'Arsonval. C'est particulièrement vrai du géologue. Vous en savez quelque chose, Messieurs les étudiants en géologie, qui avez campé cet été sous la tente, à l'Amone, à Chamosentze, dans le Pays-d'Enhaut ; on vous entraîne sur des pentes d'éboulis impossibles, dans des broussailles où ni le chasseur ni le bûcheron ne pénètrent, où vraiment aucun être raisonnable n'aurait l'idée de s'aventurer — s'il ne s'agissait pas de suivre à la piste quelque chose d'aussi captivant qu'un lit de marne fossilifère, un banc de calcaire dolomitique ou siliceux.

Or, qui dit métier dit tradition professionnelle. Un métier ne s'enseigne pas, il se montre : voici comment on échantillonne un minerai, voici comment on

mesure l'inclinaison d'une couche de roche. Si chétif qu'il soit lui-même, le successeur de Maurice Lugeon a travaillé trente ans avec lui ; sans se vanter, il peut dire qu'il fut à bonne école.

La tradition professionnelle : la chaire de géologie de Lausanne a vraiment eu de la chance à cet égard, jusqu'ici. Depuis 1851, où elle fut créée, jusqu'en 1940, pendant quatre-vingt-dix ans, trois titulaires seulement l'ont occupée, et tous trois remarquables, à des titres divers.

Morlot d'abord. Charles-Adolphe de Morlot, issu d'une vieille famille qu'un duc de Lorraine avait anoblie au XVI^e siècle. Morlot se rendit célèbre par la découverte, sensationnelle alors, de la multiplicité des glaciations alpines. Il démontra que les grands glaciers qui ont envahi notre territoire et semé des blocs de granit sur le Jura, ne se sont pas avancés une fois seulement, mais à plusieurs reprises, hors des vallées alpines, entre des périodes de retrait où le climat n'était pas plus rigoureux qu'à présent.

Morlot ne professa que quelques années à l'Académie de Lausanne, puis ce fut, de 1859 à 1906, pendant quarante-sept ans, Eugène Renevier, le grand explorateur de nos Alpes vaudoises. Lui aussi s'est fait universellement connaître, soit par ses travaux sur les Diablerets et les Dents de Morcles, soit surtout par l'unification qu'il entreprit de la nomenclature — devenue inextricable — des époques de l'histoire de la terre et des terrains qui sont, pour nous, les témoins, les représentants de cette histoire mystérieuse.

Maurice Lugeon fut l'élève enthousiaste d'Eugène Renevier ; pendant des années ils travaillèrent ensemble à la carte géologique du Chablais. Et c'est dans la tradition de ce vénérable maître qu'il fut lui-même le génial novateur que nous avons la joie de chérir encore et d'écouter dans ce laboratoire qu'il illustra pendant plus de quarante ans.

Vous le voyez : c'est réellement un privilège inestimable de prendre la file à la suite d'une telle lignée.

La géologie est d'abord un métier, avons-nous dit. Mais c'est un métier en vue d'une science. Et science ne veut pas dire savoir, mais découverte. Il ne s'agit pas d'apprendre une certaine somme de connaissances, il s'agit d'apprendre à découvrir, et c'est pour se rendre capable de découverte qu'on acquiert des connaissances. La carrière de tout géologue, praticien ou universitaire, consiste en un travail de recherche. C'est cela qu'on attend de lui.

Recherche de quoi ? De minerai, d'eau potable, de charbon, de pétrole — ou recherche d'ordre purement scientifique, les méthodes n'en sont pas différentes. On parle de géologie appliquée : ce n'est que l'application de la science géologique, de la recherche géologique, à un objet particulier. Et les découvertes de l'une retentissent immédiatement sur l'autre. Les découvertes de Maurice Lugeon sur l'architecture des Alpes vaudoises ont permis de comprendre la structure des gisements pétrolifères des Carpathes ; ces mêmes découvertes permettent aujourd'hui l'exploitation rationnelle et productive des mines de sel de Bex que l'on croyait, il y a vingt-cinq ans, épuisées. Le géologue qui n'est pas un praticien est un géologue incomplet ; le praticien qui n'est pas homme de science n'est qu'un praticien borné.

Cependant, les applications de la science ne sont pas le but de la recherche ; elles n'en sont que le résultat. Les découvertes les plus utiles n'ont pas été faites pour leur utilité. C'est lorsqu'elles sont acquises qu'on les applique. Leur acquisition, leur conquête, est toujours le fruit d'une simple passion de savoir.

Le but de la recherche, c'est naturellement un poète qui l'a le mieux défini,

lorsqu'il a nommé la science « multiplication des moyens d'extase ». La science, c'est une prise de possession de la matière par l'esprit, c'est la digestion de la matière par l'esprit, le travail par lequel une matière opaque devient claire, transparente, assimilable pour l'esprit. Et c'est la joie de cette conquête qui est le moteur profond de la recherche.

Pour le géologue, cette conquête se manifeste d'une manière assez spéciale et qui étonne souvent ; elle se traduit surtout par la publication de cartes géologiques. Sur une base topographique, comme celle de nos feuilles Siegfried à courbes de niveau, le géologue reporte les divers terrains d'une région, en dessine les limites, les contours, et présente chacun de ces terrains par une couleur conventionnelle. Voilà qui semble une besogne bien facile et bien vaine. Or c'est la meilleure méthode de recherche, la plus féconde, la plus précise et une région du globe est d'autant mieux connue qu'une meilleure carte géologique en a été dressée.

Représentez-vous la Dent du Midi avec ses sept pointes irrégulières, comme d'une scie ébréchée. Il ne faut qu'un peu d'attention au touriste pour discerner sur ses parois des bandes de rocher de couleur différente, de compacité inégale, d'épaisseur variable. Chacune de ces bandes est un terrain particulier ; en cherchant bien vous y trouverez des fossiles, des restes d'animaux ou de plantes pétrifiés ; et ce seront presque uniquement, ici, des vestiges d'animaux marins. Donc, ces roches sont d'anciens sédiments déposés dans la mer. Par l'étude de ces fossiles, et de ces roches, on arrive à reconstituer les conditions géographiques de la région et de l'époque où chacun de ces terrains s'est formé : le climat, l'extension des terres et des mers, la profondeur des mers, les courants qui les agitaient.

La disposition réciproque de ces terrains permet de découvrir par quels phénomènes ils ont été soulevés hors de la mer, plissés en boucles gigantesques et délicates, tordus comme par des doigts de modiste avec une élégance et une grandeur qui saisissent n'importe quel montagnard, lorsqu'on les lui fait remarquer. Mais ces étonnants plis de roches sont coupés de toutes parts : la boucle qui constitue la Dent du Midi — et qu'on aperçoit si clairement de Villars ou de Leysin — se continue dans les Dents de Morcles, dans l'arête de l'Argentine. La vallée du Rhône s'est creusée dans ce bâti, pendant des millions, des dizaines de millions d'années, au cours desquelles les Alpes ne restaient pas immobiles : elles s'abaissaient, se soulevaient, suivant un rythme et des lois, des causes que nous cherchons ardemment à préciser.

Tout cela se lit sur la carte géologique, ou peut plus ou moins s'en déduire. Dresser cette carte, c'est s'attaquer à tous ces problèmes de la seule façon qui permette de les éclaircir avec rigueur. La carte, enfin, est pour le géologue ce qu'est une belle formule mathématique pour le théoricien de la physique. C'est des équations de Maxwell que sont sorties les ondes de la radio ; c'est de cartes géologiques bien faites que sont nées la plupart des découvertes de notre science.

Aussi la carte géologique n'est-elle jamais achevée ; chaque génération en établit une nouvelle, déjà vieillie sitôt qu'elle a paru, mais étape nécessaire au progrès de la connaissance.

Dans nos Alpes, les romantiques ne voyaient qu'un chaos désordonné, un tohu-bohu d'horreur et d'effroi. Les penseurs classiques s'en détournèrent comme d'un désert abominable, où la raison ni la logique ne pouvaient avoir aucune part. Et voici que la recherche des géologues, depuis le fameux Horace-Bénédict de Saussure, y découvre peu à peu les linéaments d'une architecture

cohérente ; l'effet d'une histoire, d'une très longue histoire, dont les épisodes l'un après l'autre s'éclairent, se précisent, s'expliquent, s'enchaînent et déroulent un spectacle prodigieux.

Métier et science, métier pour science, la géologie a ce privilège que la plus haute exigence de l'esprit oblige aussi le corps à donner le maximum de ses forces. L'observation, la vérification d'une idée, y mettent en action les bras et les jambes autant que le cerveau. C'est pourquoi le géologue est un homme heureux. Le bonheur ne consiste-t-il pas à se consacrer, corps et âme, à une œuvre qui vous dépasse ?

On parlait à un philosophe de vérités utiles. « Ce dont l'homme a besoin, répondit-il, ce n'est pas de vérités qui lui servent, c'est d'une vérité que nous puissions servir. »

Séance d'installation du recteur
du 22 octobre 1942

DISCOURS DE M. PAUL PERRET

*conseiller d'Etat,
chef du Département de l'instruction publique et des cultes*

Monsieur le recteur,
Messieurs les professeurs,
Mesdemoiselles et Messieurs les étudiants,

Avant de prendre congé du recteur sortant de charge et de saluer son successeur — ce qui est, pour moi, l'objet principal de la séance d'aujourd'hui — l'usage m'oblige à rappeler les événements qui ont marqué la vie de l'Université de Lausanne depuis deux ans, de manière à conserver dans nos annales le souvenir des choses vécues, des bons et des mauvais jours.

* * *

Pour commencer, évoquons le souvenir de nos morts.

Le 30 août 1941, le professeur Edwin Ramel succombait, après quelques jours de lutte contre un mal insidieux et rapide. Cet arrêt brutal d'une carrière en plein essor consterna ses amis et l'Université. Originaire de Château-d'Œx, né le 10 juin 1895, docteur en médecine de l'Université de Lausanne et médecin fédéral en 1920, professeur extraordinaire de dermatologie et de vénéréologie en 1925, Edwin Ramel avait été promu professeur ordinaire en 1938.

Cette ascension rapide s'explique par une exceptionnelle faculté de réalisation, une volonté bien arrêtée de pousser toutes ses entreprises au plus haut degré d'achèvement. Avant de choisir la voie dans laquelle il devait acquérir une autorité qui ne se discutait pas, il avait exploré plusieurs domaines de la médecine, beaucoup voyagé, acquis une vaste culture. Surmontant sans fatigue apparente sa double activité de praticien très couru et de professeur, il trouvait encore le temps de s'intéresser aux sports et aux problèmes de notre vie politique, dans lesquels son esprit indépendant et sage se mouvait avec aisance. Peu de jours avant d'être arrêté par la maladie, il avait reçu d'une importante Université suisse un appel qu'il laissa sans réponse. Au vide créé par sa mort, et qui fut difficile à combler, la Faculté de médecine mesura la valeur exceptionnelle de l'homme qui lui était si brutalement arraché.

Originaire de Praz, dans le Vully, né le 10 mai 1910 à La Chaux-de-Fonds, où son père enseigna le grec avant d'être appelé à l'Université de Lausanne où il fit une courte et brillante carrière, André Burnier avait été nommé chargé de cours de philosophie le 15 avril 1939. Deux ans plus tard, à quelques jours

près, il succombait à un mal qui fait encore trop de victimes dans notre jeunesse. Licencié et docteur ès lettres de Lausanne, André Burnier s'était imposé à l'attention aussi bien par les rares qualités de son caractère que par la solidité de son savoir.

Décédé à 28 ans, le 14 octobre 1941, Pierre Humbert, originaire de Corcelles sur Concise, avait été nommé chargé de cours pour les mathématiques générales et les compléments de calcul différentiel et intégral quelques mois avant sa mort. C'est dire que l'inexorable destin ne lui a pas laissé le temps de répondre aux belles espérances que l'on fondait justement sur ses connaissances et ses aptitudes.

Le docteur Jean Rossier, originaire de Vevey et Rougemont, né le 19 mai 1906, diplômé en 1930 avec le titre de lauréat de la Faculté de Lausanne, avait largement complété ses études par des stages en Suisse et à l'étranger. Fils et petit-fils de médecins, issu d'un milieu où la pratique médicale est considérée comme une des plus hautes vocations qui soient, Jean Rossier avait eu la chance de trouver sur sa route le professeur Pierre Décker qui, considérant les dons exceptionnels du jeune savant, l'avait envoyé aux Etats-Unis pour se préparer à la chirurgie du système nerveux, avant de faire de lui son chef de clinique et son collaborateur. Privat-docent de chirurgie dès le 19 mai 1941, le docteur Jean Rossier semblait promis au plus brillant avenir lorsque, au mois d'août dernier, il fut arraché, après quelques jours de souffrances, à l'affection de sa jeune famille et de son maître.

Les quatre décès que nous venons de rappeler ont enlevé à notre maison des hommes en pleine jeunesse, riches de dons exceptionnels. Devant ces espoirs fauchés, nous ne pouvons que nous incliner humblement, accepter sans comprendre, conscients de notre humaine misère.

Aux familles des défunts, nous disons encore une fois notre respectueuse sympathie.

* * *

Les changements dans le corps professoral ont été relativement peu nombreux.

A la Faculté de droit, M. Charles Rathgeb, Zurichois d'origine et Lausannois de naissance, du 24 mai 1900, a enseigné en qualité de chargé de cours depuis 1936 la législation industrielle, puis la procédure civile vaudoise. Nommé professeur extraordinaire, il enseignera dès maintenant, en plus des branches que nous venons de mentionner, la poursuite pour dettes et faillites et le droit international privé. Par sa formation juridique approfondie, son caractère et la tournure de son esprit, M. le professeur Rathgeb était destiné, de toute évidence, à l'enseignement universitaire dans lequel il s'est imposé, dès le début, avec une tranquille autorité.

A l'Ecole des Hautes études commerciales, deux privat-docents ont été autorisés à enseigner, MM. Jean Golay et Maurice Bourquin. L'école a enregistré avec regret la démission de M. Attilio Oblath qui enseignait comme privat-docent l'histoire du commerce.

La Faculté de médecine a perdu un de ses professeurs ordinaires, arrivé à la limite d'âge, M. Jules Taillens qui, attaché à l'Université dès 1903 déjà en qualité de privat-docent, enseignait la pédiatrie et dirigeait la clinique infantile depuis 1917. De 1924 à 1926, il fut recteur de l'Université. Par son enseignement et son

activité sociale, le professeur Taillens fut un remarquable animateur de la lutte contre les maladies de l'enfance. A la solidité du fonds, ses leçons unissaient — il me plaît de le souligner — l'élégante sobriété de la forme. Il a été remplacé par son chef de clinique, le docteur Maurice Jaccottet, originaire d'Echallens, né le 1^{er} août 1894, nommé en octobre de l'année dernière professeur extraordinaire de clinique infantile.

Le décès du professeur Edwin Ramel ouvrit brusquement une succession qui fut longue à liquider. La situation se clarifia lorsqu'on apprit que M. le professeur Lucien Pautrier, de l'Université de Strasbourg, réfugié en France pour les raisons que l'on sait, accepterait un appel. Renseigné sur la valeur de M. Pautrier, que l'on tient pour l'un des premiers, sinon le premier, dermatologistes de notre époque, le Conseil d'Etat fut heureux de l'attacher à l'Université en le nommant professeur ordinaire de vénéro-dermatologie, avec entrée en fonctions le 1^{er} juin dernier.

Deux médecins, chez qui la valeur n'a pas attendu le nombre des années, sont venus renforcer en qualité de privat-docents, les cadres de la Faculté : M. Lucien Bovet, assistant à l'asile de Cery depuis 1936 puis sous-directeur, chargé d'un cours de psychiatrie, et M. Marc-Henri Thélin, docteur en médecine et docteur en droit, qui enseigne la toxicologie médico-légale.

La Faculté des lettres déplore la démission de M. le professeur Charles Gilliard, qui a décidé de quitter l'Université à la fin de son rectorat. Tout en regrettant, nous aussi, ce départ sur lequel nous reviendrons dans un instant, nous ne pouvons que nous incliner, M. Gilliard n'étant pas de ceux qui se déterminent à la légère. Licencié en lettres à Lausanne en 1901 et docteur en 1907, il fut professeur extraordinaire d'histoire ancienne et d'histoire suisse de 1928 à 1931 et professeur ordinaire dès le 15 octobre 1931.

Les circonstances nous ont permis de réorganiser sans trop de peine l'enseignement de l'histoire en confiant à M. Louis Junod, archiviste, privat-docent de paléographie depuis 1933, la chaire d'histoire suisse et d'histoire médiévale, avec le titre de professeur extraordinaire ; à M. Paul Collart, depuis 1939 chargé de cours d'archéologie, l'enseignement de l'histoire ancienne. Quant à la chaire importante d'histoire moderne, nous en avons chargé provisoirement M. le professeur Jacques Freymond, qui a enseigné l'histoire avec beaucoup de succès à l'Ecole normale et à l'Ecole supérieure des jeunes filles de Lausanne.

La loi sur la limite d'âge a provoqué la démission regrettée de M. le professeur Paul Schatzmann, qui avait été chargé en 1930 d'enseigner l'archéologie.

La même loi a privé la Faculté des sciences d'une de ses forces vives en la personne de M. Gustave Dumas qui fut professeur extraordinaire de calcul différentiel et intégral et de mathématiques supérieures de 1913 à 1916 et professeur ordinaire depuis lors. Frère de M. Samuel Dumas, que nous avons perdu il y a quelques années, M. le professeur Gustave Dumas appartient à une famille où l'on s'initie, presque dès le berceau, au mystère du calcul différentiel. Il a rendu à l'Université les plus éminents services.

Nous l'avons remplacé par M. Charles-Louis Blanc, de Lausanne, né en 1910, licencié ès sciences de notre Université et docteur de l'Université de Paris, qui était chargé de cours depuis 1936 et qui dès maintenant assumera, en qualité de professeur extraordinaire, l'enseignement du calcul différentiel et intégral et la direction du séminaire de mathématiques.

Dès le début du semestre d'été, l'enseignement de l'entomologie a été confié, avec le titre de chargé de cours, à M. Jacques de Beaumont. En qualité de

privat-docent, M. Daniel Aubert enseigne la géologie régionale et M. Arnold Bersier la sédimentation et l'altération des roches.

A l'Ecole d'ingénieurs, M. Charles Lavanchy, privat-docent, donne depuis une année un cours sur les mesures électriques des lignes et réseaux aériens.

Sous réserve d'omissions, toujours possibles, je crois avoir épuisé la liste des mutations survenues depuis deux ans dans notre corps professoral.

* * *

Bien qu'obligés d'utiliser avec une extrême prudence les ressources, autrement dit le crédit de l'Etat, je pense que nous ne devons pas hésiter, lorsque la possibilité se présente — qu'il faut saisir au passage — de compléter les institutions susceptibles d'ouvrir à notre jeunesse des activités utiles au pays.

C'est pourquoi nous enregistrons comme un événement fort heureux la décision prise par le Grand Conseil, dans sa reprise de session du mois d'août dernier, de créer l'Ecole d'architecture de l'Université de Lausanne.

Pourquoi une Ecole d'architecture ? Et pourquoi une école universitaire ? Ces deux questions ayant été vivement discutées, une brève explication me paraît utile. Il suffit de considérer avec un peu de réflexion les constructions nombreuses qui ont agrandi nos villes, Lausanne par exemple, depuis trente ans et plus, il suffit de constater ce qui a été fait en songeant à ce que l'on aurait pu faire, pour admettre la nécessité évidente d'une meilleure préparation de nos architectes et d'une réglementation de cette profession difficile et lourde de responsabilités. Il n'est pas admissible que le premier venu, parce qu'il connaît ou croit connaître les règles élémentaires de la construction, ait le droit d'enlaidir pour toujours un site ou un quartier par une bâtisse insultant à la logique et au bon goût.

Cette préoccupation est à l'origine de quelques dispositions nouvelles de notre loi de 1941 sur la police des constructions, qui exige que l'architecte autorisé à soumettre un projet à l'enquête publique soit porteur d'un diplôme et qui prévoit l'institution d'un examen officiel. Cette innovation, d'une très grande portée, a fait naître tout naturellement le désir d'organiser un enseignement de l'architecture accessible sans de trop grands sacrifices aux jeunes gens de chez nous. En utilisant les ressources offertes par l'Ecole d'ingénieurs, l'Ecole cantonale de dessin et d'art appliqué et certains cours de la Faculté des lettres, nous pouvions entrevoir une solution relativement peu coûteuse de ce gros problème. Mais cette mise en œuvre des moyens que nous venons d'indiquer impliquait la nécessité de donner à la nouvelle école un caractère nettement universitaire. Nous n'avons pas hésité à franchir ce pas, considérant que des architectes sortis d'un établissement de niveau professionnel se seraient trouvés en état d'infériorité vis-à-vis des élèves des grandes écoles, considérant aussi que l'on pouvait exiger des architectes, aussi bien que des ingénieurs, par exemple, la culture générale qui donne un fondement solide au savoir spécialisé.

L'Ecole d'architecture de l'Université de Lausanne sera accessible aux porteurs d'un baccalauréat ou de la maturité fédérale. Un examen d'entrée aux sévères exigences est prévu pour les candidats qui, sans posséder l'un de ces titres, feront preuve d'aptitudes évidentes. Cet examen d'entrée existe à l'Ecole d'ingénieurs, où il a donné de bons résultats.

La nouvelle école est en voie d'organisation. Nous pensons l'ouvrir avec le prochain semestre d'été. Plutôt que de provoquer, à tout prix, un départ

précipité, nous avons préféré partir plus tard, mais avec toutes les chances possibles de bien partir.

Je suis persuadé que l'école d'architecture trouvera dans ce pays un milieu favorable à son activité. A lui seul le canton de Vaud, avec l'heureuse diversité de ses aspects et de ses activités économiques, peut inspirer toute une floraison de créations architecturales harmonieuses et logiques, adaptées aux indications du climat et des mœurs. Aussi éloigné des misérables inventions du faux luxe que du rationalisme inhumain de la « machine à habiter », libéré de l'imitation servile du passé par l'emploi judicieux des matériaux modernes, un art architectural vivant s'inspirera des traditions qui ont différencié, pour de bonnes et durables raisons, les habitations rurales si caractéristiques du centre vaudois, du Jorat, du Jura, des Alpes et du vignoble. Sans rien négliger des exigences de l'hygiène, il retrouvera dans quelques-unes de nos villes, moins touchées que d'autres par la maladie de la pierre, certaines lois du groupement citadin avec la simplicité avenante de la maison locative, la distribution logique des espaces libres, le luxe et la dignité du temple et de l'hôtel de ville. L'école ne manquera pas d'aborder, enfin, les problèmes de l'urbanisme, dont la solution intéresse si directement la sauvegarde de nos beautés naturelles. On voit, par ces quelques indications, qu'elle trouvera chez nous un beau champ de travail.

* * *

La création de l'école d'architecture ayant nécessité une révision de la loi sur l'enseignement supérieur à l'Université de Lausanne, nous en avons profité pour introduire une modification, depuis longtemps envisagée, des rapports entre l'Université et l'Ecole d'ingénieurs. Jusqu'à maintenant, cette école, incorporée à la Faculté des sciences, était représentée dans la commission universitaire par le doyen de la faculté, le directeur lui-même assistant aux séances de la commission avec voix consultative. Or le doyen pouvait être un des professeurs de l'école, placé normalement sous l'autorité du directeur. Nous avons mis fin à cette situation illogique en sortant l'Ecole d'ingénieurs de la Faculté des sciences. Pour ne pas affaiblir, toutefois, les liens qui l'attachent à l'Université, il a été décidé que le conseil de l'école, comme celui de l'Ecole d'architecture, serait présidé par le recteur.

* * *

Professeur honoraire de l'Université après avoir occupé pendant dix-huit ans la chaire de médecine légale, le docteur Georges Spengler, décédé en décembre 1936, a légué sa fortune à l'Etat de Vaud pour la construction d'un Institut d'anatomie pathologique. Ce don magnifique a mis fin à une situation qu'il n'eût pas été possible de supporter beaucoup plus longtemps, en raison de l'insuffisance criante et de l'usure de l'ancien institut. On profita de l'occasion pour ajouter à l'ensemble des constructions projetées une chapelle destinée à l'hôpital, non moins ardemment souhaitée et payée en grande partie par une offrande des groupements de jeunesse de l'Eglise nationale.

La chapelle de l'Hôpital sera consacrée dans quelques jours. L'Université vient d'entrer en possession de l'Institut d'anatomie pathologique, qui fut officiellement inauguré le 25 août, avec la participation du Grand Conseil.

Je ne veux pas décrire une fois de plus cette maison qui, construite avec beaucoup de sens pratique et de goût d'après les directives du professeur Jean-Louis Nicod, satisfait à toutes les exigences de l'enseignement et des activités

diverses d'un institut de recherches au service du corps médical. Mais je veux, en présence des amis de l'Université et en vous priant de vous associer par la pensée à mes paroles, rendre hommage à la mémoire du docteur Georges Spengler qui, après avoir consacré sa vie au soin des malades et au service de son pays, a consacré aux malades et au pays la belle fortune qu'il avait acquise par son travail. Son souvenir sera pieusement conservé dans la maison qu'il a bâtie.

* * *

L'activité de M. le professeur Paul Hauduroy ayant donné une impulsion nouvelle aux recherches bactériologiques, le Conseil d'Etat, répondant au désir de la Faculté de médecine, a jugé le moment venu de proposer au Grand Conseil une modification de loi tendant à faire de l'ancien laboratoire de bactériologie deux laboratoires indépendants, l'un consacré à la bactériologie humaine et placé sous la direction du professeur de bactériologie, l'autre limité aux recherches vétérinaires et laissé sous l'autorité du Service sanitaire. Ce dernier laboratoire, prévu par la loi créant l'assurance obligatoire contre les pertes d'animaux, est payé par la caisse d'assurance, ce qui a grandement facilité cette petite réorganisation intérieure, propre à activer le développement, remarquable déjà, du laboratoire universitaire.

* * *

Le bon vouloir de la commune de Lausanne et la générosité d'un ami de l'Université nous ont permis de mettre au point une réalisation depuis longtemps souhaitée. Je veux parler du Jardin botanique et pharmaceutique de Montriond, qui sera pour notre Faculté des sciences un magnifique instrument de travail et pour la ville de Lausanne un lieu d'agrément et d'instruction ouvert au public et spécialement aux écoles.

En plus du beau jardin de Pont de Nant, dû à l'initiative du professeur Wilczek, l'Université possédait le jardin de Couvaloup, au pied de l'Ecole de chimie, et, au Champ de l'Air, un terrain qu'elle dut abandonner en partie lors de la construction de la salle de gymnastique de l'Ecole normale.

Il fallait, de toute nécessité, trouver autre chose. On se mit d'accord, sans difficulté, sur le choix de l'emplacement, les pentes sud de la colline de Montriond, avec prolongements à l'est et à l'ouest, de manière à obtenir des expositions se prêtant aux cultures les plus variées. Des plans furent demandés à M. Laverrière, architecte, dont le projet, largement conçu, offre un très bel ensemble de terrains de culture, chemins, terrasses et pièces d'eau, le tout d'une superficie de 9000 mètres carrés environ que la ville, propriétaire de Montriond, mettait gratuitement à la disposition de l'Etat.

Les arrangements étant pris et dûment ratifiés de part et d'autre, on passait à la réalisation du projet lorsque nous eûmes connaissance du beau legs fait à l'Etat, pour des recherches scientifiques, par M. Arnold Morel, banquier, qui, de son vivant déjà et à maintes reprises, avait donné des preuves tangibles de son intérêt pour nos institutions universitaires. Les exécuteurs testamentaires ayant approuvé l'affectation au jardin botanique d'une importante fraction de la fortune léguée par M. Morel, une nouvelle étude fut entreprise, embrassant une superficie de 20,000 mètres carrés environ. Nous tenons maintenant la

grande solution, qui fera la joie des amateurs de jardins et que l'Université accueille avec reconnaissance. Des dispositions seront prises pour que le nom de M. Arnold Morel soit rappelé, comme il convient, aux visiteurs du jardin botanique de Montriond.

* * *

L'Université a largement ouvert ses portes à la gymnastique et aux sports. L'Association générale des étudiants s'intéressait depuis assez longtemps à la culture physique, qu'elle s'efforçait d'entretenir au moyen de ses faibles ressources. Et puisque je parle ici du passé, il me paraît équitable de rappeler ce que M. le D^r Francis Messerli a fait, de sa propre initiative et avec un entier dévouement, pour entretenir le goût des exercices corporels dans notre jeunesse universitaire. La pratique des sports par les étudiants est dès maintenant organisée, avec l'appui de l'Etat, par une commission que préside M. le professeur Rathgeb.

D'autre part, l'entrée en vigueur de l'ordonnance fédérale sur l'instruction militaire préparatoire a entraîné, pour l'Université, l'obligation de pourvoir à la formation physique de ses élèves en vue de l'école de recrues. Des heures ont été réservées pour cela et un maître choisi en la personne de M. Constant Bucher, qui enseigne déjà la gymnastique à l'Ecole supérieure de commerce.

Enfin, l'Université s'est chargée d'organiser pour la Suisse romande la préparation des maîtres de gymnastique désireux d'obtenir le brevet fédéral. Il y aura des cours pratiques, placés sous la direction de M. Robert Tharin, inspecteur cantonal de gymnastique, et des cours théoriques donnés par des professeurs de la Faculté de médecine. Ces cours sont accessibles aux porteurs d'un baccalauréat, de la maturité fédérale ou du brevet pour l'enseignement primaire.

C'est, on le voit, un vaste plan de travail que l'Université s'est donné en acceptant sans marchander le rôle qui lui revient dans l'initiation de notre jeunesse à la gymnastique et aux sports.

* * *

Pour terminer cette chronique de la vie universitaire, j'ai le plaisir de signaler encore un acte de générosité. M. Charles-Eugène Guye, citoyen genevois et ancien professeur à l'Université de Genève, a introduit dans son testament la disposition que voici : « Je lègue à l'Université de Lausanne une somme de douze mille francs destinée à la création d'un prix de philosophie scientifique, qu'il me serait agréable de voir dénommer « Prix Arnold Reymond, fondation Ch.-Eug. Guye ».

Ce legs a été reçu, vous le pensez bien, avec une très vive gratitude.

* * *

Monsieur Charles Gilliard,

Au moment où vous déposez votre charge de recteur, je n'ai pas la satisfaction de saluer en vous, comme d'usage, le nouveau prorecteur, puisque vous avez décidé de nous quitter. Ce départ n'est point une rupture et je sais, comme vous, comme tout le monde ici, que vous resterez attaché à cette maison

non seulement par les nombreux liens qu'une longue habitude a tissés mais encore par une fidèle affection. Comme il est naturel d'aimer ceux à qui l'on a beaucoup donné, vous avez les plus fortes raisons d'aimer l'Université qui a nourri votre jeunesse et à qui vous avez prodigué, dans votre âge d'homme, les trésors d'une vaste et solide culture.

Les deux ans qui viennent de s'écouler ont apporté dans la vie de l'Université d'assez nombreuses innovations. Certains projets sont lents à mûrir et soumettent à de dures épreuves la patience des hommes responsables de leur aboutissement. La moisson ne suit pas toujours les semences avec la régularité qui caractérise l'ordre des saisons. Mais lorsque le moment est venu de moissonner, l'hésitation n'est plus permise.

Soucieux plus que personne de défendre la réputation et le prestige de l'Université, vous avez toujours pris courageusement les décisions qu'il fallait prendre, pour que l'Université rende au pays tous les services que l'on peut raisonnablement lui demander. Je vous en remercie au nom du Conseil d'Etat.

Mais je ne voudrais pas prendre congé de vous sans exprimer un vœu qui est celui de beaucoup de personnes autour de moi. Votre départ n'est pas le début d'une retraite. Pour s'établir à ne rien faire, il faut des aptitudes que je ne discerne pas chez vous. Vous vous reposerez en travaillant, et vous continuerez, de toute évidence, vos travaux historiques.

Je n'aurai pas l'impertinence, à ce propos, de vous donner un conseil, mais je sais — et je vous le dis — que vous répondriez à l'attente de tous ceux qui connaissent la valeur de vos travaux si vous nous donniez un jour — un beau jour — une « Histoire du canton de Vaud ». Vous êtes, à l'heure actuelle, l'homme le plus capable de mener à bien cette lourde entreprise. Et ne pensez-vous pas que l'heure est venue, en face des incertitudes de l'avenir, de faire le bilan de nos richesses, de savoir comment le canton de Vaud, que nous sentons solide et bien vivant, a été construit au cours des siècles? Je n'en dirai pas davantage, mais je suis persuadé qu'en vous chargeant de cette tâche vous rendriez à votre pays un service inestimable.

Monsieur le recteur Roger Secretan,

Le règlement de l'Université attribue au recteur sortant de charge la tâche de présenter son successeur. C'est logique, puisque le recteur est nommé par le Sénat, sans que le Département de l'instruction publique et des cultes ou encore le Conseil d'Etat soient consultés.

Je ne puis pourtant pas avoir l'air d'ignorer votre élection et je pense rester dans mon rôle en vous adressant mes souhaits de bienvenue.

Je ne surprendrai personne en constatant que vous êtes aussi complètement préparé que possible à vos délicates fonctions, aussi bien par une carrière professorale déjà longue et bien remplie que par votre activité de juriste, souvent consulté par le gouvernement vaudois, et encore — pourquoi pas? — par l'expérience du commandement militaire. Au surplus, votre réputation n'est pas limitée aux frontières de notre Etat puisque durant deux hivers, ensuite de la mort du professeur Albert Richard, l'Université de Genève vous a confié l'enseignement d'une partie du droit civil.

Comme doyen de la Faculté de droit, vous avez eu à débrouiller — nous ne l'avons oublié ni l'un ni l'autre — des situations abominablement compliquées que vous avez dénouées avec beaucoup d'autorité et de fine diplomatie. Je n'irai pas jusqu'à vous souhaiter un rectorat difficile pour le simple plaisir

de voir comment vous vous tireriez d'affaire, mais je sais que si des questions épineuses se présentent, vous saurez les résoudre.

Vous n'ignorez pas, Monsieur le recteur, que des jours dangereux nous attendent, qui risquent d'apporter de lourdes responsabilités aux hommes chargés de défendre les intérêts de notre haute école. Les moyens d'existence des cantons risquent d'être gravement compromis par la politique financière de la Confédération. Nous ne savons pas encore comment tout cela finira et nous devons nous abstenir, pour l'instant, de toute prophétie.

N'oublions pas que le temps, judicieusement utilisé, a souvent réparé les dégâts causés par les hommes. Ce que je tiens à dire, pour le moment, c'est que, quoi qu'il arrive, nous n'aurons pas le droit de sacrifier à des difficultés momentanées, les valeurs spirituelles authentiques et durables qui sont confiées à notre garde et que nous devons transmettre, intactes sinon augmentées, à nos descendants.

Je suis persuadé, Monsieur le recteur, que cette manière de voir est également la vôtre et que, durant votre rectorat, l'Université de Lausanne sera bien gardée.

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR CHARLES GILLIARD

recteur sortant de charge

Le règlement général de l'Université donne au recteur sortant de charge la mission de présenter son successeur. Fidèles à une tradition qui remonte à l'Ancienne Académie, ceux qui ont rédigé ce texte ont tenu à ce que celui qui est l'élu de ses collègues reçoive, en quelque sorte de son prédécesseur, la haute dignité qu'il aura charge à son tour de transmettre à son successeur

et quasi cursores vitai lampada tradunt.

C'est ce rite traditionnel qui s'accomplit aujourd'hui. Puisse-t-il continuer à se répéter de deux ans en deux ans pendant longtemps sans que rien vienne l'interrompre, ni la guerre, ni, ce qui est bien pis, la révolution.

Celui de nos collègues que le Sénat a désigné pour être le recteur de l'Université de 1942 à 1944 est M. le professeur Roger Secretan.

Est-il nécessaire de présenter longuement un homme que son passage dans la magistrature et la carrière diplomatique, que son enseignement universitaire et un haut commandement militaire ont fait connaître au près et au loin ? Je ne le crois pas, et je pourrais borner là mon discours, si l'usage n'autorisait pas le recteur qui vient de terminer ses fonctions à parler d'une façon générale de l'Université à la tête de laquelle il a eu l'honneur d'être pendant deux ans.

Celui qui vous parle a achevé également sa tâche dans l'enseignement ; il n'appartient plus au corps professoral et c'est la voix d'un simple particulier que vous allez entendre.

Les hommes qui, il y a plus d'un demi-siècle, ont créé l'Université avaient avant tout, je crois, l'idée qu'il fallait faciliter aux jeunes Vaudois l'accès aux études universitaires supérieures, accès qui jusqu'alors était réservé à une minorité seulement, puisque l'on ne pouvait faire à Lausanne d'études de médecine et que, si l'on voulait, dans d'autres disciplines, obtenir un doctorat, il fallait aller le conquérir ailleurs.

Ils avaient aussi le désir d'assurer une place dans l'enseignement universitaire à des hommes de talent qu'ils voyaient grandir autour d'eux. Ils n'excluaient pas les étrangers, il va bien sans dire et, dès le début, la jeune Université compta bon nombre d'étudiants accourus d'autres pays et des maîtres illustres, qui n'étaient pas d'ici. Cependant l'Université de Lausanne était bien à ses débuts une institution vaudoise, destinée aux étudiants vaudois en premier lieu et munie d'un corps enseignant vaudois en sa majorité.

Cette conception de l'Université me paraît avoir fait son temps et devoir céder la place à une autre.

La science est par elle-même universelle et internationale ; l'Université, qui la cultive, ne saurait donc être liée aux frontières d'un Etat, encore moins d'un canton. Quelque bien intentionné que soit le canton de Vaud à l'égard de son Université, il ne peut suffire ni au recrutement de ses étudiants et de ses professeurs, ni à l'entretien d'une aussi lourde charge.

Sur un sol trop étroit, l'Université s'étiolerait ; la vie s'éteint dans de trop petits auditoires ; l'émulation est indispensable à l'activité intellectuelle des étudiants comme à celle des professeurs.

Il est donc nécessaire que l'Université attire à elle des étudiants venus de toutes parts. Elle a pu le faire jusqu'ici. Ces derniers semestres, alors que l'apport de l'étranger diminuait, nous avons eu le plaisir de voir venir à nous un nombre réjouissant de Confédérés.

Ce courant se maintiendra-t-il après la guerre ? Sera-t-il encore possible alors à des jeunes gens étrangers de venir étudier à Lausanne ? Nous l'ignorons. Ce que nous savons, c'est que la présence ici d'un grand nombre d'étudiants venus du dehors est pour l'Université une nécessité vitale. Entendons-nous bien : c'est une nécessité vitale pour sa vie intellectuelle ; je ne songe pas du tout à l'argent, au peu d'argent qu'ils peuvent apporter dans notre ville.

Pour que des étudiants étrangers continuent à venir ici — si les circonstances politiques le permettent — il faut deux conditions : c'est que le corps enseignant continue à être composé d'hommes supérieurs, d'une part, et que les installations techniques d'autre part soient suffisantes.

Les Vaudois ne peuvent avoir la prétention de se réserver les chaires universitaires comme une chasse gardée et ils ont grand tort ceux qui, lorsqu'un enseignement est confié à quelqu'un du dehors, disent : « N'aurait-on pas pu prendre quelqu'un de chez nous ? »

A l'Université de Fribourg, l'enseignement n'est pas réservé aux Fribourgeois, ni à celle de Zurich aux Zurichois. L'Université de cette dernière ville n'a pas craint de venir chercher à Lausanne un de ses professeurs de médecine et elle aurait bien voulu avoir un autre de nos collègues. Ce que Zurich fait, Lausanne le peut faire sans déchoir.

Il y a quelques années, à l'occasion de la repourvue d'une de nos chaires, comme je demandais à un doyen si l'on avait cherché en dehors de Lausanne un titulaire possible, il me répondit : « Non. » Le fait n'est pas isolé, je le crains. C'est là une attitude regrettable, qui a — peut-être, qui le sait ? — privé notre Université de maîtres remarquables. Dans le cas particulier, je crois bien que le choix était bon. Mais de quelle autorité n'aurait pas été revêtu le nouveau professeur si l'on avait pu dire qu'on n'avait pas trouvé ailleurs de plus digne ?

Ce n'est pas parce que l'on a été un bon étudiant, un assistant zélé, un chef de travaux dévoué que l'on s'est créé des droits à une chaire universitaire.

Nous avons la chance — et l'honneur — d'avoir des collègues allemands, français et italiens ; d'autres sont de nos Confédérés. Hier encore, un jeune mathématicien zurichois a commencé son enseignement. C'est dans cette voie que l'Université doit continuer à diriger ses pas, sans faiblesse à l'égard d'une sorte de protectionnisme local, qui serait désastreux.

La seconde condition pour que l'Université attire à elle des étudiants, c'est que les installations matérielles soient suffisantes..

En 1890, alors que l'on discutait de la transformation de l'Ancienne Académie, un député disait à ses collègues : « Ne vous faites pas d'illusions ! Cela coûtera très cher. Une Faculté de théologie, une Faculté de droit, une Faculté des lettres, cela s'entretient à peu de frais : quelques professeurs, beaucoup de livres et cela suffit. Mais une Faculté des sciences, mais une Faculté de médecine, cela entraîne des dépenses énormes. »

Il ne croyait pas si bien dire. Dans le domaine de la technique, les exigences ont cru, depuis cinquante ans, au-delà de tout ce que l'on pouvait attendre. Quelque généreux qu'ait été le canton — et il l'a été — nos instituts ont toujours été insuffisamment équipés.

Ne m'a-t-on pas raconté que l'un de nos anciens maîtres les plus distingués, qui est devenu plus tard un de nos plus hauts magistrats, avait été arrêté sur la voie d'une découverte importante, qu'il était tout près de faire, parce qu'il manquait à son laboratoire un appareil coûteux, mais indispensable ?

Aujourd'hui, il n'y a pas une seule place disponible au laboratoire de chimie pour les jeunes gens qui commencent leurs études de médecine et il faudra plusieurs semaines encore pour que des installations de fortune puissent fonctionner. L'année prochaine, à pareille époque, il n'y aura pas une seule place disponible dans nos salles de dissection pour ceux de ces étudiants qui auront réussi leur premier examen propédeutique, et aucune mesure n'a pu encore être prise pour y remédier.

Ce n'est pas en mettant sur la porte de ses laboratoires l'écriteau : « Complet » qu'une Université attire des étudiants.

Il ne faut pas se faire des illusions. L'Université aura dès demain besoin de ressources beaucoup plus considérables qu'on ne se le figure généralement. Non pas tant pour les Facultés de théologie, de droit ou des lettres. Tout n'y est pas parfait, assurément. Mais là, quelques enseignements à pourvoir, qui sont privés de titulaires, des crédits plus larges, beaucoup plus larges pour les bibliothèques, et l'essentiel sera fait. C'est l'affaire de quelques dizaines de milliers de francs par an.

A la Faculté de médecine, à la Faculté des sciences, à l'Ecole d'ingénieurs, ce n'est pas de quelques dizaines de milliers de francs que l'on a besoin, c'est de centaines, de beaucoup de centaines de milliers de francs par an, sans compter les millions qu'il faut pour des bâtiments.

Une conclusion s'impose, ou tout au moins s'imposera à bref délai : Le canton de Vaud à lui seul, malgré toute sa bonne volonté, ne pourra pas faire les sacrifices financiers qui sont indispensables. Nos Universités cantonales devront devenir des instituts régionaux, partiellement tout au moins. Nous serons obligés de nous entendre avec nos voisins.

J'ai entendu dire que cela était impossible, qu'à Genève, en particulier, les régimes politiques changent souvent et que les hommes au pouvoir ne se croient pas liés par les engagements qu'ont pris leurs prédécesseurs.

En est-il vraiment ainsi ? N'est-il pas possible que des cantons passent entre eux des concordats qui les lient ? N'en existe-t-il pas entre Vaud et Genève en diverses matières et qui sont observés ?

Serait-il vraiment impossible d'aborder nos voisins et de leur dire : « Nous n'avons pas d'école dentaire ; nous nous engageons à n'en pas créer si, de votre côté, vous vous engagez à ne pas créer telle école que nous possédons

déjà et que vous n'avez pas, par exemple l'Ecole d'ingénieurs ? Nous avons tous les deux telle école, annexe de l'Université, qui ne compte de part et d'autre qu'un nombre restreint d'étudiants. Ne pourrions-nous pas procéder à un échange ? Vous garderiez l'une, nous prendrions l'autre. »

Ce serait là, à mes yeux, une politique raisonnable.

Je rappelle que celui qui vous parle n'est ici qu'un simple particulier ; il ne représente personne et n'engage que lui seul.

C'est la dernière fois qu'il prend la parole dans une cérémonie universitaire, puisqu'il quitte l'enseignement auquel il a consacré plus de quarante ans de sa vie. Il le fait, non sans regret, mais avec le cœur rempli de reconnaissance pour les magistrats qui l'ont choisi, pour les directeurs, doyens et recteurs dont il a été le collaborateur, pour les collègues aux côtés desquels il a travaillé, pour les élèves et les étudiants qui ont suivi ses leçons.

Aux uns et aux autres, il adresse en ce jour ses remerciements.

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR ROGER SECRETAN

recteur entrant en charge

Monsieur le conseiller d'Etat,
Mes chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

En prenant la parole en qualité de recteur de cette Université qui m'a formé comme étudiant et à laquelle j'appartiens comme professeur depuis quatorze ans, mon premier mot doit être pour remercier ceux qui m'ont prodigué leurs encouragements à cette occasion. Non point, pour parler franc, que je sois particulièrement reconnaissant au Sénat d'avoir porté son choix sur moi : je ne fais pas mystère, en effet, de mon regret que rien n'ait pu fléchir la résistance de deux de mes collègues de Faculté, plus anciens et plus capables, et qu'il m'ait fallu, partant, accepter une charge, certes très honorable et dont je sens tout le prix, mais que je n'avais pas désirée, dont il ne m'était même jamais venu à l'esprit que je la pusse revêtir et que j'assume aujourd'hui — ceci dit sans fausse modestie — avec appréhension et dans le sentiment très net de mon insuffisance. Toutefois, à côté de messages de pure forme, mon élection m'a valu un nombre très grand et très touchant de témoignages d'affection et de confiance, et me voici quelque peu réconforté. Dirai-je que ceux qui m'ont le plus ému sont ceux qui émanaient de mes étudiants ou d'anciens étudiants, et ceux qui venaient de mes anciens soldats, que je n'oublie pas non plus en ce jour.

Ces encouragements me pousseront à tout faire pour n'être pas trop inférieur à ma mission. Je me consacrerai résolument à ma nouvelle tâche, soutenu aussi par l'exemple de ceux des miens qui m'ont précédé dans cette maison et par le souvenir de mon père, docteur en droit de 1889. Je sais que je trouverai chez vous, Monsieur le conseiller d'Etat, à côté d'une fine connaissance et d'une haute compréhension des choses de l'Université, cette courtoisie et cette constante bienveillance dont j'ai déjà bénéficié comme doyen, il y a une dizaine d'années, et qui sont si précieuses aux recteurs successifs. Ma gratitude est également acquise à M. le professeur Marchand, pour l'assistance qu'il va être appelé souvent, je le crains, à me prêter en sa qualité, renouvelée, de directeur. Il m'est agréable, enfin, de penser que je profiterai de l'expérience et des dons éminents d'organisateur de M. le chancelier Bonnard et que nous serons appelés à travailler en liaison étroite dans nos activités distinctes, les unes coordonnées, les autres subordonnées. Notre bien courte collaboration, depuis dix jours que j'occupe mes fonctions, m'est une assurance pour l'avenir.

Mon regret est très vif, par contre, M. le recteur sortant de charge, de ne pouvoir vous saluer du titre de prorecteur. J'aurais aimé continuer sous cette nouvelle forme ce travail en commun que nous avons déjà fourni dans d'autres domaines et dont j'ai eu tout le bénéfice. Aux remerciements qui viennent de vous être adressés par M. le conseiller d'Etat, permettez que j'ajoute le témoignage tout simple et sincère de celui qui fut votre élève, à qui vous avez beaucoup apporté, et qui vous en a gardé une profonde reconnaissance. Plus sensible que vous ne paraissez, mais dédaigneux de toute popularité, vous aimez en réalité beaucoup les jeunes et vous êtes dévoué pour ceux qui étaient confiés à vos soins. Non militaire, vous vous êtes cependant efforcé d'améliorer le sort des étudiants longtemps mobilisés, cependant que, de l'autre côté, l'autorité militaire, dont vous compreniez les besoins, avait une confiance absolue dans votre signature. Enfin, bien que ne pratiquant pas personnellement les sports, vous avez avoué au Sénat avoir été conquis par les aimables qualités des sportifs universitaires. Quel dommage que vous vous soyez souvent ingénié, semblait-il, à cacher votre cœur excellent ! Au moment où vous vous préparez, dans une studieuse et active retraite, à partager votre temps entre les soins de la terre, à laquelle vous êtes si profondément enraciné, les recherches du savant et le développement des différentes institutions que vous dirigez avec tant de fermeté tranquille, soyez assuré de la reconnaissance de l'Université, où votre trace restera, profonde, lumineuse et durable.

* * *

Mesdames, Messieurs,

L'Université est heureuse de saluer la présence de ses invités.

Elle les a voulu nombreux en ce jour.

Elle a tenu à associer à cette cérémonie, non seulement ses professeurs honoraires et ses anciens professeurs (ce qui va de soi), mais aussi les veuves ou les enfants des maîtres qu'elle a perdus. Il lui a semblé bon d'attester ainsi la fidélité de ses sentiments à l'égard de professeurs qui l'ont servie et honorée par leur labeur, par leurs talents et, souvent, par leur gloire. Nous vous remercions, Mesdames et Messieurs, d'avoir bien voulu accepter cette invitation.

L'Université, déclare la loi, a pour but, non seulement de préparer aux carrières qui exigent une instruction supérieure, mais encore d'« entretenir dans » le pays une culture scientifique, littéraire et artistique, et de concourir au » développement général de la science, des lettres et des arts ».

De cette haute mission, nous sommes conscients. Mais nous mesurons en même temps le chemin à suivre et les obstacles qui le parsèment.

C'est pourquoi l'Université, dans les temps graves que nous vivons, a senti le besoin de rassembler dans cette séance officielle puis, en compagnie de nos étudiants, cet après-midi, au cours d'une réunion plus libre, les autorités officielles de tout ordre, dont nous saluons la présence et que nous remercions de leur intérêt, ainsi que les représentants de nombre d'institutions publiques ou semi-publiques et même de corporations ou d'établissements privés dont le but touche à la culture et s'apparente ainsi à celui de l'Université, qui souvent ont besoin d'elle et dont, en revanche, l'Université, elle le dit nettement, désire et espère le concours.

Certains pensent que l'Université doit travailler en silence, accomplir sa tâche avec ferveur, mais, pour le reste, se dépréoccuper de ce que l'on peut penser d'elle.

Mais, s'il règne malheureusement bien des idées étranges sur le caractère, le but et les tendances des études supérieures, ne serait-ce pas que nous aurions vécu trop repliés sur nous-mêmes ? On nous a parlé de l'époque, vieille de cent ans, où l'Académie était mêlée de très près à la vie publique cantonale, voire aux luttes politiques et en subissait naturellement les contre-coups — et nous sommes peut-être tombés dans l'erreur contraire. Nous avons ainsi négligé des occasions d'entrer en contact avec des cercles étendus de personnes qui nous eussent — nous l'espérons, du moins — jugés autrement si elles nous avaient mieux connus. Etablir, ou rétablir ces contacts, intéresser le public à ce qu'on fait à l'Université et à ce qu'on y pourrait faire de grand et de beau si l'on était soutenu et stimulé, voilà qui nous semble un des buts les plus urgents, dans les temps actuels.

Au retour de nos fêtes universitaires de 1891, Liard, le philosophe bien connu, alors directeur de l'enseignement supérieur de France, s'écriait, parlant de la Suisse :

« Je ne connais pas de pays où tous les citoyens, je dis tous sans exception, » aussi bien le vigneron du canton de Vaud, aussi bien l'ouvrier des ateliers » de Zurich que le conseiller fédéral de Berne, sentent mieux que donner à » l'enseignement supérieur, c'est donner vraiment au progrès matériel, au » progrès intellectuel et moral de la nation tout entière. »

Nous formons le vœu que ces mots puissent encore être prononcés aujourd'hui. Nous souhaitons, pour tout dire, que notre haute école ait mieux la faveur du peuple de ce pays.

Messieurs les invités, il n'est pas un de ces petits cartons que vous avez reçus qui ne soit le résultat d'une réflexion et la marque d'une intention à votre adresse ou à l'adresse du corps que vous représentez. Ici, ce sont des remerciements pour l'intérêt que vous portez déjà à notre maison. Le plus souvent, c'est un petit signe, le signe que l'on serait heureux d'entrer en conversation.

* * *

Nous voudrions, en effet, voir l'Université de façon de plus en plus marquée au service de la communauté tout entière.

Hauriou, Renard, ont mis en lumière cette idée d'« institution », claire et évidente quand il s'agit des centres d'instruction supérieure, mais qu'on a étendue et transposée à des domaines très divers, où elle apparaît plus discutable. Du droit public, elle a passé au droit civil, et elle pousse actuellement des pointes dans des secteurs qui semblaient lui être, par nature, les plus étrangers.

Si les sociétés, commerciales ou non commerciales, résultent toutes d'un contrat, soit d'un accord privé de volontés, il est aisé de voir que ces contrats présentent des caractères particuliers, qui les distinguent des contrats civils. Ces derniers (la vente, le bail, le contrat de travail, de prêt, de dépôt, etc.) consacrent la conciliation, souvent péniblement réalisée, de fins contraires, le point d'équilibre d'intérêts opposés, qui se sont d'abord heurtés, le vendeur, par exemple, visant à retirer de sa chose le prix le plus élevé tandis que l'acheteur voulait acquérir le meilleur marché possible. Tout contrat civil constitue donc, plus ou moins, une transaction entre des forces adverses ; par contre, prestation et contre-prestation sont égales ou, du moins, ont été jugées égales par les parties. Au contraire, dans le contrat de société, les apports consentis par les associés peuvent être inégaux, mais le but est le même chez tous les contractants ; il y a donc, ici, prestations multiples en vue d'un but

commun. La société est ainsi nécessairement basée sur une idée de coopération, de partage des heurs et malheurs de tous.

Or, dans certaines sociétés, comme la société coopérative et surtout la société anonyme, ces buts sont permanents ou, du moins, à très longue échéance, alors que les associés, généralement nombreux, changent constamment et se renouvellent. Il n'est, en conséquence, pas étonnant que l'acte juridique à la base, le contrat conclu, jadis, entre les fondateurs, ait passé, dans ces sociétés commerciales, à l'arrière-plan, au bénéfice du but, constant, lui, et permanent sous les incessants remplacements de personnes. La thèse institutionnelle a donc trouvé là une application très naturelle : la vie de la société anonyme est considérée comme indépendante du contrat qui est à son origine et, partant, de la volonté des associés présents. Il est aisé de voir la portée de cette théorie pour la solution de divers problèmes, comme celui de la majorité à l'assemblée générale, et celui de la modification des statuts. De là, on devait nécessairement être conduit à se demander quel est alors l'intérêt qui doit prédominer. Bien qu'engendrée par un contrat, la société anonyme dépasse la personne, changeante, des associés et elle vit d'une vie propre. On devra donc, professe toute une école, dire que l'intérêt prédominant ne sera pas nécessairement celui des actionnaires présents, ni même celui de l'ensemble des actionnaires existants, mais qu'il faudra combiner cet intérêt avec celui des créanciers de la société (notamment des créanciers par obligations), ainsi qu'avec l'intérêt des employés et des ouvriers qui vivent de la société.

Cette considération des tiers est relativement nouvelle. Selon la doctrine classique, la volonté des organes statutaires (assemblée générale, administration) est tenue pour la volonté de la personne-société (art. 55 CCS). Cette volonté est libre, dans les limites de la loi et des bonnes mœurs, et seuls les associés concourent à la former. Elle s'applique, notamment, à la conclusion de contrats passés avec des tiers. Mais ces tiers, les acheteurs, les prêteurs, les salariés, les maîtres d'état, ne sauraient prétendre exercer une influence sur la marche de la société, à laquelle ils sont et demeurent étrangers. S'ils lui font crédit — et ce sera le cas du bailleur de fonds et de l'employé — ils subiront les conséquences de l'insolvabilité de la société sans pouvoir l'empêcher. Sachant qu'ils couraient des risques, s'ils refusaient de les assumer, ils n'avaient qu'à ne pas faire crédit. Ainsi raisonnait-on autrefois.

Il en est autrement lorsqu'on s'inspire des doctrines qui découlent de l'idée d'institution ou des théories voisines. La société anonyme cesse alors d'être une pure personne privée ; elle emprunte aux organismes du droit public certains de ses caractères. Or cette conception nouvelle n'est pas restée tout à fait étrangère à notre droit actuel des sociétés, qui date de 1936. On peut en discerner l'influence dans plusieurs dispositions légales protectrices des intérêts des créanciers et des salariés de l'entreprise : par exemple, droit des créanciers d'obtenir communication du bilan (104 CO), constitution de l'ensemble des obligataires et des porteurs de bons de jouissance en communautés régies par la règle de la majorité (1157, 657) et qui ont droit d'exiger certains renseignements, comme aussi de siéger, avec voix consultative, dans les conseils de la débitrice (1160), obligation — déjà ancienne, il est vrai — de la société de se faire déclarer en faillite dès que son actif ne couvre plus ses dettes (725), etc. Les préoccupations sociales, d'autre part, sont visibles. Non seulement, le législateur arme l'assemblée générale contre les appétits individuels des actionnaires en lui permettant de créer ou d'augmenter des fonds de bienfaisance au profit des ouvriers et employés de l'entreprise (673 al. 1, 674 al. 3), mais il

impose à toute société anonyme la création d'un fonds de réserve légal ayant, entre autres, pour but de « permettre à l'entreprise de se maintenir en cas d'exploitation déficitaire, d'éviter le chômage et d'en atténuer les conséquences » (671, al. 3). Enfin, les réserves extra-statutaires et même les réserves latentes sont autorisées « dans la mesure nécessaire pour assurer d'une manière durable la prospérité de l'entreprise » (674 al. 2, 663 al. 2), visant ainsi le bien des créanciers et du personnel autant et plus que celui des actionnaires.

Elle dérive du droit public, cette idée d'une « institution » dépassant la personne des associés qui l'ont créée et se développant d'une vie propre, indépendante de ces personnes. La transposition, ajoutons-le, est tout à fait concevable, à notre avis, puisqu'il s'agit d'entités théoriquement privées, mais dont, en fait, la puissance économique et politique approche, souvent, voire dépasse, celle de l'État et des corporations publiques.

En effet, comme on le voit, les frontières du droit public et du droit privé sont mal dessinées et mouvantes ; les deux domaines s'interpénètrent sur plusieurs points. D'un côté, comme Fleiner l'a mis en lumière, l'État utilise souvent les procédés et les méthodes du droit privé (Zur Technik des Verwaltungsrechts, p. 11), mais, en même temps, phénomène inverse, le contrat de travail, et peut-être bientôt le bail, cessent d'être exclusivement régis par le principe civil de l'autonomie de la volonté pour être soumis à une réglementation impérative de droit public. Enfin, nous venons de marquer l'influence de ce droit sur une institution typiquement de droit privé : la société anonyme.

Il serait aisé de relever d'autres traces de cette influence. Ainsi, le droit administratif a acclimaté l'idée du service public, organisme dont le fonctionnement régulier et continu est indispensable à la vie de la nation. On ne concevrait pas, dès lors, que l'État, la commune, soient poursuivis sur tout leur patrimoine quand ils sont obérés, et que les services publics soient vendus au profit des créanciers. Loin de dépouiller le débiteur, on le restaurera donc (aux frais du public), puisque ses prestations sont nécessaires à la population ; et cette faveur s'étendra tout naturellement aux sociétés concessionnaires de services publics. Ne serait-ce pas là que l'on pourrait aller chercher la raison, entre autres choses, de cette tendance moderne de la législation à « assainir » le débiteur au lieu de l'exécuter, en d'autres termes à le restaurer, à spéculer sur le rétablissement de la situation et à préférer, dans l'intérêt — présumé — des créanciers la voie du concordat, d'ailleurs évolué, à celle de la faillite ? Et n'est-ce pas à son tour cette position menacée du bailleur de fonds qui amène souvent le débiteur à accorder, par force, à son créancier des droits étendus d'intervention dans ses affaires, avant le terme de remboursement : le créancier exigeant, par exemple, l'engagement du débiteur de ne pas contracter de nouvelles dettes (cf. 812 al. 1 CCS !) ou prenant en mains les intérêts du propriétaire, pour maintenir la valeur du gage, et se chargeant, en conséquence, des réparations que l'intéressé ne serait pas en mesure de faire ?

Cette intrusion dans le droit privé d'idées tirées d'un domaine, voisin sans doute, mais différent, est, de toute évidence, une des causes de ce que l'on peut appeler la dégénérescence du contrat. Dégénérescence peut-être inévitable, quand le contrat lui-même apparaît comme un procédé technique dépassé, vu l'évolution de l'institution, à laquelle il ne parvient, dès lors, plus à s'appliquer de façon satisfaisante. Aussi bien la notion institutionnelle de la société anonyme n'a-t-elle rien que de compréhensible.

Mais certains vont plus loin et introduisent l'élément communautaire jusque dans les contrats civils. Le contrat de vente, par exemple, ne donnerait pas

seulement naissance à un faisceau d'obligations réciproques, mais créerait entre les parties une espèce de consortium, poursuivant la réalisation d'une œuvre commune ; les contractants deviendraient ainsi en quelque sorte des associés. Et cela en vertu du principe de bonne foi de l'article 2 du Code civil suisse, principe qui postulerait une certaine correspondance des prestations. Telles seraient la base et les conditions de cette revision du contrat auquel le juge se reconnaît le droit de procéder, dans certains cas il est vrai encore exceptionnels.

Ici nous devons faire d'expresses réserves. Le droit au service de la communauté, oui certes, mais seulement quand la communauté peut être intéressée. Ne la mêlons pas aux problèmes où elle n'a rien à faire. Si, par l'étendue de leur rayon d'action et leur influence sur un très grand nombre d'individus, certaines grandes sociétés commerciales peuvent être considérées comme ne concernant pas que les associés, il n'y a aucune raison de voir un consortium, une communauté, dans les contrats civils passés entre deux personnes et qui ne touchent qu'elles. C'est pour cela qu'en tête de ces considérations, nous marquons l'écart fondamental qui existe et qui subsistera toujours entre un pur contrat civil (de vente, de bail, par exemple) et un contrat de société.

Sans doute, en vertu d'un précepte de morale devenu une règle de droit naturel puis de droit positif, chacun est tenu d'exercer ses droits et d'exécuter ses obligations selon les règles de la bonne foi (art. 2 CCS). Or des circonstances imprévisibles peuvent venir rompre l'équilibre entre les charges assumées de part et d'autre. On a voulu tirer de l'obligation de bonne foi un devoir pour celui que les événements favorisent, de ne pas exiger tout ce que le contrat lui permet de demander et de consentir à une amputation de ses droits lorsque à ce défaut serait rompue une certaine équivalence nécessaire entre prestation et contre-prestation. Mais, si le créancier doit exercer ses droits selon la bonne foi, cette obligation s'impose aussi au débiteur. La bonne foi n'exige-t-elle pas tout d'abord que la parole donnée soit tenue, et respecté l'adage : « Pacta sunt servanda » ou, en d'autres termes, comme l'énonce le C. C. fr. : « Les conventions légalement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites. Elles ne peuvent être révoquées que de leur consentement mutuel, ou pour les causes que la loi autorise. » Seuls des cas très exceptionnels pourront, dès lors, justifier la modification par le juge du contrat librement débattu et signé et dont les parties ont accepté les risques avec les chances de profit.

* * *

Il y aurait là matière à plus amples et plus intéressants propos. Mais il est temps de conclure. Je le ferai seulement après avoir adressé aux étudiants quelques mots, qu'ils attendent de moi et que j'ai gardés pour la fin.

Le merveilleux privilège de celui qui devient professeur, c'est qu'il reste ainsi en contact avec la jeunesse. Comment, dès lors, un recteur qui n'a pas encore atteint la cinquantaine ne s'entendrait-il pas avec les étudiants d'aujourd'hui, lorsqu'il a lui-même fait ses études durant une guerre mondiale, dans des conditions si tristement semblables à celles que vous vivez. Quand on a derrière soi près de 1900 jours de service militaire, dont 930 de service actif, comment ne pas comprendre la situation des étudiants qui ont été ou sont encore longuement mobilisés ? Soyez donc assurés de trouver toujours chez votre recteur l'accueil le plus amical. Il sait ce qu'a de dur l'obligation d'interrompre constamment son travail et de renouer ensuite la chaîne, le sentiment

que l'on n'avance pas, que d'autres touchent au but avant vous et font déjà leur chemin dans la vie alors que semble demeurer lointain le jour où l'on pourra voler de ses propres ailes. Votre recteur connaît enfin le danger de voir l'étudiant se décourager et, peut-être pressé par la nécessité, abandonner la voie suivie jusqu'ici et se livrer au hasard d'une autre carrière. Ceux d'entre vous qui remplissent les conditions légales peuvent donc compter sur moi quand il s'agira d'obtenir les permutations de service que l'armée accorde aux étudiants en mal d'examens.

Mais, si les lourdes obligations auxquelles beaucoup d'entre vous sont soumis apparaissent hautement préjudiciables à vos études et si, à ce titre, nous les déplorons, nous n'ignorons pas qu'elles sont imposées par le souci de la sauvegarde du pays et, d'ailleurs, réduites, actuellement, à un minimum supportable. Et, d'autre part, ces charges comportent, vous l'avez remarqué vous-mêmes, des compensations d'ordre moral, et peut-être matériel que l'on réalise mieux encore avec un peu de recul. Votre recteur, parce qu'il l'a éprouvé lui aussi, sait l'enrichissement que le service militaire constitue pour la personnalité, combien différent, mieux équilibré et plus mûr devient celui qui a fait cette dure mais indispensable expérience civique, qui a dû se vaincre, qui a côtoyé d'autres drames et d'autres misères, qui a eu une fenêtre entrouverte sur les préoccupations, les soucis, les revendications légitimes d'autres classes sociales et s'est fait des amis ouvriers et des amis paysans. — Votre recteur est bien placé, également, pour savoir tout ce que l'armée attend des universitaires. Elle attend de ceux qui ont été jugés aptes à endosser des responsabilités qu'ils les acceptent, comme une juste compensation des dons qui leur ont été départis, et, pour cela, qu'ils acquièrent les grades militaires voulus et fassent les sacrifices correspondants, sacrifices qui sont lourds. Vos chefs attendent, en outre, de chacun de vous, à quelque poste et à quelque rang qu'il soit placé, non seulement qu'il fasse son devoir — cela va sans dire — mais surtout qu'il remplisse envers le pays le devoir particulier qui s'impose à tout homme qui a le privilège de faire des études supérieures. — Votre recteur fera donc tout pour rendre le moins ardue possible la conciliation, certes délicate, de vos études et de votre devoir militaire, l'Université devant, à son avis, accorder aux mobilisés de larges faveurs de nature organique, afin que puissent, en revanche, être fermement maintenues les exigences indispensables de qualité du travail et des examens.

Ces obligations militaires, actuelles ou prochaines, vous amèneront à consacrer dorénavant un peu plus de temps à l'exercice physique. J'ai relu les discours prononcés depuis vingt ans par ceux qui m'ont précédé ici. On ne vous a parlé qu'une seule fois de cette question... et ça a été pour vous mettre en garde contre l'abus des sports ! Je n'ai, quant à moi, pas cette crainte. Rares, en effet, sont les étudiants dont les malheurs peuvent vraiment être imputés à pareil abus ; la cause de l'échec est, en général, ailleurs. Certains invoqueront les examens et la nécessité de rattraper le temps perdu au service : mauvaise excuse : plus le travail intellectuel est intense, plus l'entraînement corporel doit être soutenu. Mais j'ai bien dit : entraînement, ce qui, dans ma pensée, implique dosage, plan, méthode et, d'autre part, régularité, domination de soi-même et de sa paresse. L'effort donné portera sa récompense dans tous les domaines. Et l'expérience prouve que l'on peut, à cette condition, pousser très loin les sports, aller même jusqu'à la compétition tout en faisant d'excellentes études ; plusieurs de vos camarades l'ont prouvé de la façon la plus sympathique.

Enfin, Messieurs les étudiants, le recteur ne serait pas le recteur s'il ne vous engageait pas à travailler. Oh ! je sais que vous travaillez, en général. Un goût, que d'aucuns taxent d'exagéré, pour les manifestations extérieures, et l'attitude d'une minorité, peuvent tromper et laisser croire qu'à l'Université, on se paie du bon temps et qu'on gaspille l'argent de ses parents. Non, nous savons très bien que la plupart d'entre vous, vous travaillez et que plus nombreux qu'on ne le croit sont ceux qui gagnent leur vie ou leurs études, au prix d'un labeur souvent épuisant ; et à ceux-là, je tire mon chapeau. Aussi bien avez-vous certainement éprouvé, au retour des périodes de service militaire, cette soif de culture et d'intelligence que vos camarades des pays en guerre voudraient pouvoir étancher. Ils ont tort, ces amoureux des temps passés qui vont, prétendant que les étudiants actuels ne valent pas ceux d'autrefois. D'une façon générale, au contraire, l'étudiant d'aujourd'hui travaille, et dans des conditions plus dures que jadis. Mais, pressé par le temps et par sa famille, il travaille souvent de façon trop utilitaire. C'est à acquérir une culture universitaire que je voudrais vous engager, en terminant. Visez, sans doute, à la maîtrise complète de la spécialité que vous avez choisie. Mais saisissez avidement toutes les occasions qui vous sont offertes d'élargir votre horizon ; dirigez vos lectures, astreignez-vous à lire régulièrement une bonne revue, littéraire, artistique, ou historique, venez aux conférences académiques, suivez une ou deux heures de cours dans une Faculté voisine et imposez-vous la règle de vous initier à au moins une discipline qui ne vous soit pas directement utile. Ces occasions ne se présenteront plus, quand vous aurez été happés par la vie pratique. Ou bien c'est vous qui ne pourrez plus les saisir.

Mais il n'est pas encore trop tard pour regagner le temps perdu, pour réparer et reconstruire. Il n'est, surtout, jamais trop tard pour se comprendre et s'aimer. Le rêve de votre recteur, c'est de tenir, pendant ces deux ans, le gouvernail d'une Université où règne l'ordre et où l'on travaille, certes, mais où étudiants et professeurs collaborent, dans la confiance et la sympathie, où l'atmosphère soit oxygénée, où il y ait du cœur et de la générosité d'esprit. — Etudiants de ce pays, étudiants que l'on critique souvent, mais que l'on aime tout plein, dites, voulez-vous qu'ensemble nous tâchions de faire de ce rêve une réalité ?

ALLOCUTION DE M. GILBERT BAECHTOLD

président de l'Association générale des étudiants

Monsieur le président du Conseil d'Etat,
Monsieur le recteur sortant de charge,
Monsieur le recteur entrant en charge,
Messieurs les professeurs,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
Chers camarades étudiants,

Cruelle ironie du sort pour un pauvre étudiant en droit de prendre la parole après le chef du gouvernement et deux éminents professeurs. Et pourtant j'ose l'affronter. D'abord parce que c'est pour moi un grand honneur et un grand plaisir de souhaiter la bienvenue à notre nouveau recteur, ensuite parce qu'aujourd'hui la place est aux jeunes et que l'étudiant est jeune, comme tout le monde le sait ! L'étudiant : on en parle beaucoup aujourd'hui : si l'on feuillette les quotidiens, si l'on parcourt les résumés des discours qui y ont trait, on est étonné d'y retrouver toujours la même formule. Tous commencent par parler de la responsabilité de l'étudiant. Ensuite ils parlent du privilège de l'étudiant et c'est presque toujours pour conclure avec une certaine amertume, que de ces privilèges les étudiants ne sont plus dignes. Quant aux difficultés de l'étudiant, on n'en parle pas. D'ailleurs elles sont infimes : l'étudiant a des vacances, l'étudiant a des congés, l'étudiant est sans soucis.

Et pourtant les événements ont frappé l'étudiant autant que les autres : les vacances se passent au service, ou à recopier furieusement les cours manqués, quand ce n'est pas à arracher les pommes de terre. Les congés sont largement compensés par les écoles de sous-officiers et d'aspirants pour lesquelles la plupart des étudiants sont désignés.

Aujourd'hui, les tâches de notre Association sont singulièrement aggravées : l'agriculture a besoin de bras et de plus en plus on en appelle à l'étudiant. Mais pour aider, la bonne volonté ne suffit pas, il faut la connaissance, il faut surtout l'organisation. L'Union nationale des étudiants suisses a un Office central des camps de travail, à Zurich, qui abat un gros travail. Cet été, malgré les examens, malgré le service et les difficultés de la vie, 130 étudiants se sont inscrits volontairement à Lausanne pour l'aide à la campagne.

L'armée réclame des hommes assouplis. Notre association a organisé elle-même la culture physique et le sport universitaire, et non sans difficulté. Pendant une année, la commission sportive a dû engager ses propres professeurs, louer elle-même ses salles et ses terrains de jeux. Aujourd'hui, grâce à

l'Etat, un maître des sports excellent a été nommé à l'Université. Aujourd'hui, les étudiants peuvent suivre un programme de culture physique et d'entraînement sportif bien établi. Tous ces résultats nous ont coûté beaucoup de travail.

Ils n'auraient d'ailleurs pas été atteints sans l'aide de nos autorités universitaires.

A M. le professeur Rathgeb, qui a dirigé pendant une année notre commission sportive, à M. le professeur Chuard, qui patronne notre comité, à M. le recteur Charles Gilliard, dont les conseils et l'appui nous ont été précieux aux heures difficiles, j'apporte l'expression de respect et de gratitude de notre comité.

L'expérience de ces deux années a montré la nécessité d'une bonne entente et d'une parfaite confiance entre autorités universitaires et étudiants, entre professeurs et étudiants.

Cette confiance est essentielle. Les autorités de notre Université prennent parfois des décisions qui semblent sévères aux étudiants mais qui n'en sont pas moins dictées par leur intérêt. Si la confiance n'existe pas, l'atmosphère est intolérable.

Avoir confiance en l'avenir de notre Université, je dois dire que pour moi c'est assez facile. J'ai eu le privilège de connaître notre nouveau recteur, non seulement dans ses cours, mais encore chez lui et lors de nos manifestations d'étudiants qu'il suit toujours avec un grand intérêt.

M. le professeur Secretan est un des premiers qui n'ait pas hésité à remettre à notre association ses propres notes de cours pour aider les étudiants mobilisés. Et puis, je ne crois pas qu'il y ait de meilleure garantie pour l'avenir de notre Université que d'avoir un recteur jeune, sportif lui-même et aimant les jeunes et les sportifs.

Cette confiance si nécessaire, M. le recteur, au nom de mes camarades, non seulement de vos élèves, non seulement de vos soldats, mais de tous les étudiants, je crois pouvoir vous assurer qu'elle vous est déjà acquise.

Séance d'installation
de huit professeurs ordinaires

du 21 octobre 1943

DISCOURS DE M. PAUL PERRET

conseiller d'Etat,

chef du Département de l'instruction publique et des cultes

Monsieur le recteur,
Messieurs les professeurs,
Mesdemoiselles et Messieurs les étudiants,
Mesdames, Messieurs,

L'année dernière, à pareille époque, nous avons installé le recteur qui entrait en charge et résumé la chronique universitaire du rectorat échu. Aujourd'hui, le programme de notre cérémonie se limite à la présentation des professeurs promus à l'ordinariat. Pour ne pas abuser de votre patience, j'aborderai, sans autre préambule, la tâche qui m'est imposée.

Dans les deux ans qui viennent de s'écouler le Conseil d'Etat a nommé huit professeurs ordinaires. Ce sont, dans l'ordre réglementaire des Facultés : en Droit, MM. Marcel Bridel et Marc Bischoff ; en Médecine, MM. Lucien Pautrier, Marc Amsler et Rodolphe RoCHAT ; en Sciences, MM. Florian Cosandey et Georges de Rham ; à l'Ecole d'Ingénieurs, M. Adrien Paris.

* * *

Bourgeois de Moudon et de Genève, fils de M. le pasteur Eugène Bridel, petit-fils de feu Charles Boiceau, avocat et conseiller d'Etat, M. Marcel Bridel est né en 1898. Après des études secondaires à Montreux et à Lausanne, il passe trois ans dans notre Faculté de Droit, puis complète ses études par des semestres à Berne et à Paris. En 1927 il fait son doctorat.

Secrétaire extraordinaire au Tribunal fédéral des assurances dès 1922, il devient, en 1925, expert-juriste au Bureau fédéral des assurances à Berne, puis en 1928, secrétaire de la direction de la compagnie d'assurances « La Suisse » à Lausanne, qu'il quittera en 1930 pour devenir secrétaire au Tribunal fédéral.

On reconnaîtra que ces nombreux changements de situation n'ont guère éloigné M. Bridel de son étude de prédilection : les assurances. Aussi bien c'est par un cours sur le contrat d'assurance qu'il débutera dans l'enseignement universitaire en 1929, en qualité de privat-docent. En 1936, il est nommé professeur extraordinaire avec un double enseignement : le droit constitutionnel général et suisse et le droit des assurances.

A part une intéressante étude sur « La cession des droits de la masse aux créanciers du failli », parue en 1940 dans le Journal des Tribunaux, c'est aux

nombreux problèmes soulevés par le développement prodigieux des assurances que M. Bridel a consacré ses principales publications.

Bien rares sont aujourd'hui les personnes qui ne sont pas intéressées, d'une manière ou de l'autre, à l'existence d'une institution ayant pour but la couverture de tel ou tel risque. Le besoin de sécurité a gagné peu à peu, depuis une cinquantaine d'années, tous les milieux de la population. L'individu ne veut plus se sentir seul devant les dangers qui le guettent. Il cherche presque d'instinct à obtenir la protection d'une compagnie privée, d'un groupement mutualiste ou d'une fondation d'Etat. Il est difficile d'entrevoir les conséquences dernières de ce mouvement, dans lequel nous sommes irrésistiblement engagés. Cependant, il faut bien s'orienter dans le dédale des problèmes juridiques posés par la sauvegarde des assurés et le droit de surveillance que l'on a donné aux pouvoirs publics.

C'est à quoi M. Bridel s'est attaché. Il a publié à Paris, dans l'Annuaire de législation étrangère, un commentaire de la loi fédérale du 25 juin 1930 sur la garantie des obligations assumées par les sociétés suisses d'assurance sur la vie. On lira également avec un vif intérêt son étude sur les « Institutions d'assurance privées qui ne sont pas surveillées par l'Etat », par quoi il faut entendre des entreprises régionales telles que caisses-maladie et accidents, caisses d'assurance du bétail, etc. On comprendra l'importance de cette question si l'on sait qu'en 1913 déjà le nombre de ces entreprises nées sur territoire helvétique dépassait deux mille. Signalons enfin son travail sur « Les droits de l'Etablissement cantonal d'assurance-incendie contre les personnes responsables du sinistre ». Ces divers ouvrages ont pour eux l'élégance de la forme et la solidité du fond. Ils ont contribué, dans une large mesure, à établir la juste réputation du juriste dont l'enseignement s'imposa, dès le début, par les mêmes qualités.

* * *

En accordant à M. Marc Bischoff le titre de professeur ordinaire, le Conseil d'Etat a voulu reconnaître la valeur de son enseignement et son autorité incontestable d'expert criminaliste. Il a voulu également montrer l'intérêt qu'il porte à notre Institut de police scientifique, la seule école de ce genre existant en Suisse.

L'Institut de police scientifique fut fondé en 1908 par le professeur R.-A. Reiss. Les Lausannois de ma génération n'ont pas oublié cette figure originale et attachante. Allemand d'origine, venu très jeune suivre les cours de notre Faculté des sciences où il fit son doctorat, Reiss avait acquis la bourgeoisie de Lausanne. Il s'était fortement attaché à notre pays, où de solides amitiés l'entouraient.

Ses travaux, immédiatement remarqués, sur la photographie médicale et judiciaire, l'acheminèrent vers l'étude des nombreux procédés scientifiques utiles aux enquêtes de la justice. Certaines de ses publications, entre autres sur le « Portrait parlé », eurent un retentissement mondial et le firent considérer à juste titre comme un des fondateurs de la criminalistique moderne.

Les circonstances l'ayant appelé en Serbie, vers la fin de la guerre 1914-1918, il se fixa dans ce pays dont il défendit la cause avec l'énergie et la générosité qui le caractérisaient. Comblé d'honneurs par le gouvernement serbe, objet de distinctions flatteuses provenant des nombreux pays qui avaient bénéficié de ses avis et de ses travaux, Reiss n'oublia jamais sa patrie d'adoption. Il légua tous ses biens à l'Etat de Vaud à la condition, disait son testament,

« que ce capital serve à continuer mon œuvre dans mon pays, dans le canton de Vaud ».

Depuis le départ de Reiss, l'Institut de police scientifique était dirigé par son élève préféré et son fidèle ami, le professeur Marc Bischoff. Né à Lausanne en 1893, M. Bischoff fit dans notre ville toutes ses études, de médecine d'abord, puis de police scientifique. En 1913 déjà, il s'en va, en qualité de premier assistant du professeur Reiss, organiser l'enseignement de la police scientifique au Brésil. Son diplôme acquis, il est nommé chef de travaux en 1917, chargé de cours en 1919, professeur extraordinaire en 1920. Chargé dès 1917 de l'instruction technique des corps de police vaudois, les cantons de Vaud et de Genève lui confient un peu plus tard la réorganisation des services d'identification. Il s'agissait de remplacer le système anthropométrique de Bertillon par le classement dactyloscopique. La Yougoslavie, l'Autriche, la Pologne, le royaume de Siam, le chargent successivement de donner des cours ou d'organiser leurs services de recherches. Le Brésil, de nouveau, l'appelle en 1935 pour une longue série de cours et de conférences.

Dans les nombreuses publications du professeur Bischoff, je me bornerai à citer son gros ouvrage intitulé « La police scientifique » dans lequel, après un rappel historique du plus vivant intérêt, il expose les méthodes utilisées dans les enquêtes relatives aux nombreux délits qui mettent à l'épreuve la sagacité des enquêteurs.

M. le professeur Bischoff a très largement contribué à fixer sur des données scientifiques de plus en plus précises et rigoureuses les méthodes d'investigation de la police. Son exemple démontre d'une façon évidente que seul un enseignement régulier peut fournir à la justice les collaborateurs scientifiques dont elle ne saurait se passer. « Une discipline qui n'est pas enseignée, écrit-il, cesse d'être vivante, elle ne tarde pas à se disloquer, à être la proie de l'opportunisme, et finit par se perdre dans la routine, au lieu de vivre et de progresser. »

Grâce à lui, l'Institut de police scientifique de l'Université de Lausanne, fondé par Reiss il y a trente-cinq ans, demeure un foyer de travail utile, dont la réputation n'a cessé de grandir, associant le nom de Lausanne aux progrès continus d'une science relativement jeune, qui n'a pas dit son dernier mot.

* * *

On se souvient de la situation difficile créée, voici deux ans, par le décès prématuré du professeur Edwin Ramel, titulaire de la chaire de dermatologie. Les candidats capables de reprendre sa succession ne manquaient pas, mais aucun d'eux ne rencontrait dans la Faculté de médecine des partisans suffisamment nombreux pour entraîner la décision.

L'unanimité se fit, instantanément, lorsque fut prononcé le nom de M. le professeur L.-M. Pautrier, le dermatologiste et syphiligraphe de réputation universelle qui avait fait de la Faculté de médecine de Strasbourg un centre unique d'attraction et de rayonnement. Chassé par la guerre, M. Pautrier dirigeait alors, quelque part en France, un hôpital de réfugiés. Il voulut bien répondre à l'appel du Conseil d'Etat et venir, avec l'autorisation des autorités françaises, occuper à Lausanne la chaire de dermato-vénérologie.

Le docteur Pautrier jouissait déjà d'une réputation solidement établie lorsque, au lendemain de la guerre 1914-1918, au moment où la France se réinstallait en Alsace, il fut appelé de Paris à Strasbourg pour y organiser l'enseignement de la dermatologie. Je donnerai une idée de ce que fut cet enseignement en rappelant le succès des séances dermatologiques qui, chaque année,

au mois de mai, attiraient à Strasbourg les spécialistes des universités proches et lointaines, justement séduits par l'autorité du maître et l'ingéniosité de son programme : une journée, un sujet, un auditoire invité spécialement en vue de ce sujet.

Le 14 mai 1939, au cours d'une séance solennelle, on remit au professeur Pautrier, à l'occasion du vingtième anniversaire de son enseignement, une médaille offerte par près de 500 souscripteurs de toutes les parties du monde civilisé. Peu de mois après, l'Université de Strasbourg fermait ses portes. 1919-1939 ! Une magnifique carrière scientifique s'inscrit entre ces deux dates, dont le simple rappel éveille dans nos esprits tant de souvenirs émouvants.

M. Pautrier est l'auteur de plus de 500 mémoires, articles, communications, parus dans les revues scientifiques françaises et étrangères et dans les comptes rendus des sociétés savantes. Ces travaux ont porté spécialement sur « La tuberculose cutanée », « L'histo-physiologie de la peau », « Le lichen plan », « Le tissu réticulo-endothélial », « Les sclérodermies », « La dermatite chronique atrophiante », « Les chéloïdes », « Les manifestations cutanées des granulomatoses ». J'arrête ici cette énumération, en ajoutant qu'il fut un des directeurs de « La nouvelle pratique dermatologique », le plus grand traité français en 8 volumes publié à Paris en 1936, et que son dernier-né est « La maladie de Besnier-Boeck » paru en 1939.

Docteur honoris causa des Universités de Montréal, de Coïmbra et de Sofia, M. le professeur Pautrier ne compte plus les distinctions que lui ont accordées les associations scientifiques de l'Ancien et du Nouveau-Monde. La France, le Portugal, la Yougoslavie, l'Espagne, la Belgique, la Tchécoslovaquie et la Bulgarie lui ont décerné leurs ordres les plus enviés. Il a pris une part active à une trentaine de congrès internationaux.

Monsieur le professeur,

Ce bref aperçu de vos travaux et de vos succès ne dit pas tout. Pour expliquer votre influence et votre rayonnement, il faudrait encore montrer en vous, à côté du savant universellement admiré et suivi, l'homme de cœur, débordant d'enthousiasme et de bienveillance, l'humaniste, l'artiste sensible à toutes les manifestations de la beauté et avant tout le musicien, dont on connaît la passion pour Schubert et pour Berlioz, pour Debussy et pour Ravel, pour Beethoven et pour Bach. Il faudrait expliquer peut-être cette exceptionnelle richesse intérieure par les racines familiales qui vous attachent à Aix-en-Provence, ce pays de lumière qui a nourri la peinture de Cézanne, ce pays de raison qui vit naître Vauvenargues.

Et si j'osais sortir du domaine de la science et de la pensée, je ne manquerais pas de rappeler, devant une assemblée qui connaît le sens des mots, qu'avant d'être officier de la Légion d'honneur, vous avez été fait chevalier, en 1916, « à titre militaire », que vous avez obtenu la croix de guerre, avec citation à l'ordre de l'armée et la médaille du combattant. Je termine cette présentation bien imparfaite en vous disant la reconnaissance du gouvernement vaudois pour le précieux concours que vous avez apporté à l'Université de Lausanne, reconnaissance qui s'adresse également à votre pays, que ses épreuves actuelles ont rapproché de nos cœurs.

* * *

Le curriculum vitae du professeur Marc Amsler reflète l'image d'une existence conduite avec autant d'énergie que de sagesse. Après des études classiques commencées à Vevey, il entre à la Faculté de médecine de Lausanne, passe son examen fédéral en 1915, son doctorat en 1916.

Assistant à la clinique ophtalmologique de Zurich, puis à l'Hôpital cantonal de Lausanne avec le professeur Eperon, puis encore à Paris avec les docteurs Morax et Baillart, il est, en 1920, oculiste de la Policlinique universitaire de Lausanne. Il commence sa carrière universitaire en 1928 en qualité de privat docent. En 1935, il est nommé professeur extraordinaire d'ophtalmologie. Depuis 1938, il est médecin en chef de l'Hôpital ophtalmique.

Les travaux scientifiques du professeur Amsler se succèdent avec une régularité impressionnante depuis une vingtaine d'années et plus. C'est dire que je renonce à les compter. Il a voué une attention particulière aux méthodes d'examen clinique et enrichi les laboratoires de deux appareils qui portent son nom, le « Photokératoscope d'Amsler » et les « marqueurs d'Amsler » pour le repérage des déchirures de la rétine. Il a entrepris une série d'études sur le kératocone, cette affection encore mal connue de la cornée, ainsi que sur de nombreux problèmes relatifs au traitement chirurgical des yeux, en particulier la greffe bucco-conjonctivale dans les brûlures oculaires chimiques.

J'ai gardé pour la fin l'œuvre scientifique maîtresse du professeur Amsler, une vingtaine de travaux, échelonnés de 1928 à 1942, sur le décollement de la rétine. Elève et ami du professeur Jules Gonin, M. Amsler a été constamment à ses côtés pendant la longue et laborieuse mise au point de la méthode opératoire qui, aboutissant à la guérison d'un mal jusqu'alors considéré comme incurable, devait avoir un si profond retentissement et rendre justement célèbre dans le monde entier le nom du grand médecin lausannois. Si ce fut une chance pour le jeune praticien de participer aux travaux de Jules Gonin, ce fut un bonheur pour l'illustre oculiste d'avoir à ses côtés un collaborateur capable d'introduire une rigoureuse méthode dans l'exposé et la mise au point de ses recherches.

M. Amsler a consacré à l'opération du décollement de la rétine des travaux importants dans le « Text-Book » de Philadelphie en 1936 et dans le « Traité d'ophtalmologie » de Paris en 1939. Invité par de nombreuses universités étrangères, il a fait des conférences avec démonstrations pratiques à Paris, Bordeaux, Dusseldorf, Barcelone, Budapest, Londres et Athènes. Il est membre correspondant de la Société d'ophtalmologie de Paris et membre d'honneur de la Société hellénique d'ophtalmologie.

On doit au professeur Amsler la création, en 1936, en collaboration avec le professeur Franceschetti, de Genève, du « Groupe ophtalmologique du Léman », qui tient plusieurs séances par an, alternativement à Lausanne et à Genève, et organise, en outre, depuis l'an dernier, des cours de perfectionnement groupant les deux cliniques. Cet exemple de collaboration entre deux Universités voisines me paraît bon à méditer.

Quand j'aurai cité sa biographie de Jules Gonin, parue en 1935, et sa notice, de 1937, sur la clinique ophtalmologique de Lausanne, j'aurai donné une idée approximative de l'activité exceptionnellement féconde du nouveau professeur ordinaire.

Ces lignes étaient écrites lorsque M. le professeur Amsler est venu m'annoncer, tout dernièrement, qu'il avait reçu un appel de l'Université de Zurich, qu'il avait accepté et qu'il nous quitterait le printemps prochain. Je me suis incliné devant le fait accompli et je n'ai pas modifié mon texte, estimant que

M. Amsler avait agi dans la plénitude de ses droits. Il s'expliquera lui-même, devant vous, dans un instant. Mais aux éloges que je viens de lui décerner on mesurera les regrets que nous laisse son départ.

* * *

Originaire du Lieu et de L'Abbaye, le professeur R.-L. Rochat est né en 1894 à Lausanne où il a fait toutes ses études et obtenu son diplôme fédéral de médecin en 1920. Après avoir travaillé comme assistant dans le Service de pédiatrie et comme interne à la Maternité, sous les ordres du professeur Rossier, il alla se perfectionner à Paris et à Berlin.

Premier assistant puis chef de clinique à la Maternité de Lausanne, il est chargé dès 1924 des consultations d'obstétrique et de gynécologie de la Polyclinique universitaire. Privat-docent en 1926, il est, dès 1929, professeur extraordinaire d'obstétrique et de gynécologie et chef du Service de la Maternité.

M. Rochat fut rapporteur au Congrès des gynécologues de langue française à Paris, où on l'appela dans la suite à donner un cours-conférence à la Faculté de médecine.

Collaborateur des principales revues suisses et étrangères concernant sa spécialité, il est l'auteur de plusieurs travaux sur le déterminisme du sexe. Parmi les nombreux sujets abordés par lui, citons encore « Les diathèses hémorragipares en gynécologie », « Le déterminisme de la parturition », « Les greffes ovariennes », « L'avortement septique », « Le traitement des pyélites gravidiques par le sérum de Vincent ». La plupart de ces publications sont d'un accès peu facile pour le profane, qui lira avec intérêt, par contre, les pages publiées par le professeur Rochat dans le recueil des travaux du quatrième centenaire de l'Université de Lausanne sur « L'enseignement obstétrical et gynécologique ». Il montre d'une façon lumineuse comment la science obstétricale, vieille comme le monde et confiée primitivement à des matrones, « dont le rôle se bornait à encourager la parturiente par de bonnes paroles, des chants et des cris appropriés », devint peu à peu une branche de la chirurgie, avec Ambroise Paré, Mauriceau, Portal et de la Motte. La découverte du forceps au XVIII^e siècle ouvre ce que l'on peut appeler la « période mécanique » de l'obstétrique. Il faut arriver à ces dernières années pour donner à la science obstétricale sa véritable place et son étendue, étudier les modifications anatomiques et physiologiques entraînées par la gestation, admettre l'impossibilité d'un enseignement obstétrical qui ne s'appuierait pas sur des connaissances médicales générales. De même il fallut longtemps pour admettre la liaison nécessaire de l'obstétrique et de la gynécologie qui, à Lausanne, jusqu'en 1926, faisait encore partie de l'enseignement de la chirurgie générale.

L'invention du radium et des rayons X, puis des diverses méthodes physiothérapeutiques, vint enfin restreindre le champ d'intervention de la chirurgie. Si la chirurgie conserve tous ses droits dans certaines situations bien définies, on évite aujourd'hui les mutilations qui ne sont pas commandées par des nécessités absolues.

Par ce résumé, fort incomplet, du travail de M. le professeur Rochat, j'ai voulu faire entrevoir la portée sociale du travail du gynécologue. La Faculté universitaire chargée de former nos médecins exerce sur la santé du pays une influence que personne ne conteste. Il importe assurément que l'on s'y préoccupe d'un des plus graves problèmes sociaux et moraux du temps présent.

Le professeur Rochat donne depuis quatorze ans un enseignement dans lequel il s'est acquis une autorité solide et une réputation qui dépasse largement nos frontières. Il était temps de le rattacher plus étroitement à l'Université.

* * *

Né en 1897 à Sainte-Croix, où son père était instituteur, M. Florian Cosandey a passé par le Gymnase classique pour entrer à l'École d'ingénieurs. Son diplôme en poche, il travaille de sa profession pendant deux ans, puis se décide à entreprendre des études de sciences naturelles. Il se sentait attiré, nous dit-il, vers l'enseignement. Licencié en sciences en 1924, il est maître au collège d'Avenches, puis au collège de Sainte-Croix jusqu'en 1934. Entraîné par l'enthousiasme et la science de M. Charles Meylan, instituteur et docteur honoris causa de l'Université de Lausanne, il entreprend dans les tourbières du voisinage les recherches qui devaient aboutir à une thèse copieuse et solide intitulée : « Contribution à la connaissance des desmidiacées des environs de Sainte-Croix », travail qui lui vaut le grade de docteur avec les félicitations du jury, en 1933.

Dès lors, c'est la carrière universitaire qui s'ouvre. Il s'y prépare par des séjours dans les Universités d'Innsbruck, de Liège et de Paris, séjours dont il revient enrichi non seulement de connaissances nouvelles mais aussi de relations précieuses dont bénéficiera certainement l'Université de Lausanne où il enseigne en qualité de professeur extraordinaire dès avril 1936.

L'Université ayant acquis la tourbière des Tenasses, sur Blonay, essentiellement pour conserver des plantes carnivores, très rares en Suisse, M. Cosandey peut y continuer ses études sur les algues commencées dans les fondrières des environs de Sainte-Croix. Ses travaux sur les desmidiacées de la Suisse permettent d'entrevoir la très grande portée de ses recherches, fondées sur une connaissance complète des trouvailles de ses prédécesseurs et poursuivies avec une rigoureuse méthode dans les tourbières et les marécages qui recèlent ce que l'on pourrait appeler les premiers balbutiements de la vie végétale. « J'ai entrepris, m'écrit-il, une étude serrée mais longue de la vie des tourbières. Des observations régulières sont faites dans plus de deux cents stations choisies sur la base de l'expérience. Je n'ai publié qu'un premier résultat, car les observations doivent être poursuivies, répétées et confirmées pendant plusieurs années avant de pouvoir tirer d'éventuelles conclusions. »

On se fera une idée de la méthode de M. le professeur Cosandey en parcourant sa leçon inaugurale intitulée « Introduction à la physiologie végétale ». Elle commence par un exposé historique lumineux et rapide, où l'on voit défiler tous les grands naturalistes, d'Aristote à Pasteur en passant par Descartes, Lavoisier, Linné, Darwin et Claude Bernard, et se termine par un commentaire des conceptions actuelles et des tâches qui s'offrent aujourd'hui aux chercheurs. Parlant de la systématique qui n'avait autrefois pas d'autre objet que de classer et de nommer les plantes, M. Cosandey constate qu'il est fini le temps des joyeuses expéditions où se mêlaient l'amour de la nature, du grand air et des aventures, car le systématien d'aujourd'hui transporte avec lui des flacons de réactifs, des appareils de dosage et de mesure, note les conditions de milieu, analyse les sols et les eaux, observe les courbes du climat. Ce jugement me paraît bien sévère ! Est-ce que le naturaliste n'aurait plus le loisir d'aimer la nature et le grand air, voire de rechercher d'honnêtes aventures, propres à séduire un botaniste herborisant ?

Il me reste à noter l'activité très grande déployée par M. Cosandey dans nos jardins botaniques, le jardin de Pont-de-Nant, créé par son maître, le profes-

seur Ernest Wilczek, et le jardin de Montriond, en voie de construction. Grâce à l'appui de la ville de Lausanne, dont les autorités ont montré une fois de plus leur compréhension des besoins universitaires, grâce au legs généreux de M. Arnold Morel, le jardin de Montriond, dont les plans ont été établis par l'architecte Laverrière, sera pour nos étudiants un magnifique champ de travail. Largement ouvert au public et aux écoles, il contribuera à éveiller dans notre jeunesse le sens de l'observation, à faire saisir la diversité et la richesse du monde vivant.

Doyen de la Faculté des sciences pour les années 1941-1942, M. Cosandey a accepté le renouvellement de son mandat pour un second décanat. Dans les questions délicates qu'il eut à élucider, nous avons hautement apprécié son esprit de décision, sa connaissance approfondie des besoins et des possibilités de notre Université. Je m'en voudrais enfin de passer sous silence son excellent travail sur le cinquantenaire du jardin de Pont-de-Nant, écrit en collaboration avec le professeur Arthur Maillefer, et son étude historique pleine de vie et de couleur sur « Les naturalistes Thomas et leurs amis ». On ne saurait évoquer avec plus de charme et de naturel une époque et un milieu plus aimables ! C'était encore le temps des belles découvertes et des joyeuses expéditions.

* * *

M. Georges de Rham a quarante ans. Le collège d'Aigle et le Gymnase classique l'ont conduit à la Faculté des sciences où il étudia la chimie, la physique et la biologie, avant de se vouer aux mathématiques. Licencié en 1925, il va compléter sa formation à Paris puis à Göttingue. En 1931, il obtient le grade de docteur ès sciences mathématiques à la Sorbonne avec une thèse « Sur l'Analysis situs des variétés à n dimensions ». Ce travail, que l'on me dit remarquable, occupe 85 pages du « Journal des mathématiques pures et appliquées ». C'est dire que, même si je ne pouvais invoquer ici mon incompetence complète, je renoncerais à le résumer devant vous.

M. de Rham débute dans l'enseignement universitaire en 1932 comme privat-docent. A ce titre, il enseigne la Théorie des nombres et la Théorie des fonctions élémentaires. En avril 1936, nommé professeur extraordinaire à la Faculté des sciences et à l'Ecole d'ingénieurs, on lui confie les cours d'Analyse supérieure (théorie des fonctions), de Mécanique analytique et d'Analyse vectorielle. La même année, l'Université de Genève l'appelait pour enseigner l'Analyse supérieure et le Calcul des probabilités.

On voit par cette simple énumération que l'enseignement de M. Georges de Rham embrasse dans son entier le vaste domaine des mathématiques supérieures. Pour donner une idée de son activité, il faudrait encore citer ses nombreuses publications, dispersées dans les revues spéciales de Suisse et de l'étranger.

Les Universités de Lausanne et de Genève ne sont pas seules à connaître l'exceptionnelle valeur du jeune mathématicien. Depuis une dizaine d'années, des conférences lui ont été demandées par l'Ecole polytechnique fédérale, à Zurich, l'Institut mathématique de l'Université de Moscou, le Séminaire mathématique de l'Université de Hambourg, l'Université de Budapest, les Universités de Strasbourg et de Clermont-Ferrand, l'Université et l'Institut de Hautes mathématiques de Rome. Il a pris une part active à plusieurs congrès internationaux. Il est membre de la Société mathématique de France et de l'Union

des mathématiciens allemands. Il est président de la Société mathématique suisse.

Ces états de service font ressortir l'autorité que l'on reconnaît à M. Georges de Rham dans notre pays et à l'étranger. Vieilles comme la civilisation et internationales par leur objet même — car on ne s'imagine pas le jeu des nombres subissant les influences du climat naturel ou philosophique — les mathématiques ouvrent à leurs initiés un monde sans limites. On conçoit que pour s'y tailler une situation personnelle de premier plan des qualités exceptionnelles soient nécessaires.

* * *

M. Adrien Paris est né à Romainmôtier en 1878. Après avoir fréquenté le Collège classique, puis le Gymnase scientifique, il entre à l'Ecole polytechnique fédérale et se prépare en vue du diplôme d'ingénieur civil, conquis en 1900.

C'est par un très long détour qu'il est arrivé à l'enseignement. Avec l'ingénieur en chef Zollinger, il a travaillé au bureau du tunnel du Simplon. Après le rachat de la compagnie Jura-Simplon, les Chemins de fer fédéraux l'ont occupé au bureau de la voie. En général, les administrations publiques gardent assez bien les hommes qu'elles ont choisis. M. Paris donna un démenti à cet usage en quittant le service de la grande entreprise fédérale pour se vouer, dans le bureau de M. F. Brazzola, ingénieur, à l'étude du béton armé. Après dix ans de travail, il reprend son indépendance et s'établit ingénieur-conseil. En cette qualité, il collabore à d'importantes entreprises : Usines de la Lonza, à Viège, postes des gares de Lausanne, Vevey et Montreux, Institut fédéral de chimie agricole de Montagibert, réservoir des eaux de Lausanne au Calvaire, palais du Tribunal fédéral à Mon-Repos.

En 1911, il débute dans l'enseignement universitaire comme privat-docent. Deux ans après, il est nommé professeur extraordinaire de béton armé puis, à la démission de M. le professeur Bosset, professeur de ponts en pierre et de ponts massifs en béton à l'Ecole d'ingénieurs.

M. Paris a débuté dans la vie active au moment où le béton armé commençait à connaître la grande vogue dont il jouit encore, malgré quelques reculs. Il fit du béton armé l'objet unique de ses recherches, poursuivies avec une rigueur scientifique et une conscience qui lui valurent très vite une autorité que personne ne discute. Il a publié dans le « Bulletin technique de la Suisse romande » de très nombreuses études, en particulier sur les essais de résistance du réservoir du Calvaire, à Lausanne, la révision des normes suisses du béton et du béton armé, la mise en tension préalable des armatures du béton armé, la résistance des profils fléchis, les voûtes cylindriques autoportantes, les poutres et dalles sur appuis élastiques... et j'en passe ! La revue française « Travaux » a publié de lui plusieurs articles importants.

M. Paris a résumé son enseignement dans un « Cours de béton armé » dont le premier volume, édité en 1936 simultanément à Paris et à Lausanne, sera suivi de deux autres. Cet ouvrage est unanimement considéré comme le bréviaire indispensable du constructeur. Il suffira, je pense, de songer aux innombrables applications du béton armé dans la vie moderne — sans oublier, hélas ! son utilisation dans l'art de la guerre — pour entrevoir l'influence que peut exercer un homme qui a dominé tous les problèmes posés par l'étude scientifique et l'application de ce procédé de construction.

Depuis plus de trente ans, M. le professeur Adrien Paris est une des forces vives de notre Ecole d'ingénieurs.

* * *

Je termine.

En invoquant ce qui se passe dans d'autres universités suisses, on nous a parfois reproché de laisser attendre trop longtemps nos professeurs avant de leur accorder l'ordinariat. La comparaison est boiteuse, les professeurs extraordinaires faisant chez nous partie du Sénat, ce qui n'est pas le cas dans toutes les universités de notre pays. Je reconnais cependant qu'il y a quelque chose de fondé dans cette remarque et c'est pourquoi nous vous faisons assister aujourd'hui à huit présentations, ce qui me paraît un maximum à ne pas dépasser. J'espère cependant que les amis de la maison qui ont bien voulu répondre à l'invitation du recteur ne regretteront pas d'être venus. Leur présence est pour nous un gage infiniment précieux des sympathies qui entourent notre Haute Ecole, dont l'ambition est de toujours mieux servir la science et le pays.

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR MARCEL BRIDEL

Monsieur le conseiller d'Etat,

Je vous remercie du fond du cœur de vos trop bienveillantes paroles et de l'honneur que me fait le gouvernement vaudois. Mais veuillez permettre à l'homme d'abréger l'expression de sa reconnaissance pour laisser au professeur le temps d'ajouter quelques mots en rapport avec sa discipline.

Monsieur le conseiller d'Etat,

Monsieur le recteur,

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Quand, au terme d'une longue évolution, l'empire romain fut devenu une monarchie absolue, certains hommes de cette époque, appliqués à caractériser la majesté impériale, disaient que l'Empereur était supérieur aux lois — *legibus solutus* — dispensé de les observer. Et cette formule est devenue celle de tous les despotismes de tous les temps. Le prince n'a pas besoin de règles de conduite ; sa légitimité se passe de la légalité, son intuition géniale étant la plus sûre garante du bien de ce peuple dont les destins sont entre ses mains.

Telle était, dit-on, la doctrine en honneur en Europe à la fin de l'ancien régime.

Telle est la conception contre laquelle la Révolution française et tout le XIX^e siècle se sont passionnément insurgés. Désormais, au contraire, c'en était fait du despotisme. L'Etat moderne est un Etat de droit, un *Rechtstaat*, comme le diront bientôt les juristes allemands. Dans cet Etat, tout doit être soumis au droit et réglé par le droit. L'autorité suprême elle-même lui doit son existence et ne saurait agir qu'en conformité de ses commandements.

L'avènement de l'Etat de droit, c'est la victoire de Kant sur Machiavel, c'est le triomphe du devoir sur le bon plaisir, de la règle sur l'arbitraire. Désormais « l'Etat cesse d'être une force physique, pour devenir une force morale... La contrainte de la puissance publique se mue en garantie ».

Voilà quel était l'idéal des nations civilisées au XIX^e siècle. Il se traduisait d'une façon concrète par l'adoption des constitutions écrites, ces brevaires politiques, dans lesquels les peuples inscrivaient en lettres d'or les principes de sagesse et de justice dont le respect s'imposait à tous, gouvernés et gouvernants.

Mais il en est des peuples comme des individus : il leur est plus facile de se fixer un idéal que de lui rester fidèles. Au bout de 100 ou 150 ans, la conception de l'Etat de droit s'est usée dans les démocraties d'Europe, sinon d'Amérique. Elle s'est usée sous l'influence de facteurs politiques, qu'on ne saurait sous-estimer, mais elle a été aussi victime des propres théories des juristes du siècle passé et des juristes contemporains. Et ce sont ces théories que je voudrais évoquer ici très brièvement.

La première est celle de la *souveraineté nationale*, qui est apparue en Suisse sous la forme d'une souveraineté populaire. Proclamer le peuple souverain, c'était formuler, plus ou moins clairement, cette vérité millénaire que l'Etat est chose publique et non pas apanage particulier d'aucun individu. Mais n'était-ce pas du même coup proclamer que ce souverain aux décrets sans appel était lui-même *legibus solutus*? N'était-ce pas substituer à l'arbitraire du prince l'arbitraire du scrutin? et déplacer l'autocratie d'autrefois, sans la faire totalement disparaître?

Or, cette autocratie du souverain populaire, ses mandataires en ont leur part. Et c'est ici qu'intervient une autre théorie juridique, celle de la *représentation nationale* : les représentants, les députés, ne sont responsables que devant le peuple ; en Europe, ils n'ont pas d'autres juges que leurs électeurs, ce qui leur assure, en fait, un usage à peu près discrétionnaire de la fonction législative. En pratique, le parlement est le maître quasi absolu de la loi.

Pendant des siècles, les philosophes avaient débattu le problème des lois justes et des lois injustes. Au XIX^e et au XX^e siècle, sous l'influence du positivisme, la question ne se pose plus : La loi sera le droit, si l'organe compétent en décide ainsi. Elle aura l'*autorité* du droit, pourvu que cet organe lui donne le titre, l'étiquette de loi. La correspondance entre le fond et la forme ne suscite plus d'intérêt — le pavillon couvre la marchandise ! Nous sommes en plein formalisme juridique.

Et voilà pourquoi, dans ce *Rechtsstaat*, dans cet Etat de droit, on a vu apparaître cette chose inconcevable naguère : des lois, des arrêtés inconstitutionnels, des lois, des arrêtés en désaccord plus ou moins manifeste avec un texte formel de la constitution.

Et plus le législateur moderne devenait désinvolte, plus aussi il accélérât le rythme de sa production. A l'époque contemporaine, on légifère à tour de bras ; aussi, bien peu s'en faut que la loi écrite n'absorbe tout le droit. Du moins est-elle devenue la *source* essentielle du droit moderne, à l'exclusion presque complète de la coutume, autrefois si féconde. Partant, l'Etat, sous les traits du législateur, apparaît comme le seul *Rechtssetzer*, comme l'unique créateur du droit. Et c'est bien ce qu'ont enseigné, dans toute l'Europe, jusqu'à une époque très récente, les spécialistes les plus distingués du droit public.

Mais dès lors la boucle est bouclée. Car, s'il est le créateur exclusif du droit, l'Etat ne saurait être lié par lui. Comment, en effet, le créateur serait-il soumis à sa créature? Les juristes du XIX^e siècle ont bien aperçu cette troublante impasse ; mais tous leurs efforts et toutes leurs subtilités n'ont pas réussi à les faire sortir de ce cercle vicieux.

D'aucuns ne cherchent même plus à y échapper et proclament sans sourciller qu'en réalité l'Etat n'est jamais positivement obligé envers personne, à l'intérieur de son propre territoire ; car il peut toujours se délier de ses obligations, en les annulant par une loi. Conclusion autoritaire? Conclusion totalitaire? Sans doute, mais à laquelle aboutit un éminent auteur suisse, jurisconsulte très écouté, arrivant au terme logique des théories que je viens d'effleurer.

Or toutes ces théories sont discutables ; mais faute de temps, je me bornerai à critiquer celle qui, limitant son attention à la loi écrite, prétend faire de l'Etat le seul créateur du droit.

Eh ! bien non, Mesdames et Messieurs, le droit écrit, le droit de l'Etat n'est pas tout. Journallement les juges ou les jurisconsultes sont forcés de faire appel, pour combler les lacunes de la loi, à des principes de droit non écrit qu'ils empruntent à la doctrine, à la coutume, des principes que je suis bien tenté d'appeler de droit naturel et qui ont l'adhésion de la *communis opinio*, cette grande régulatrice de la vie sociale, où l'on doit peut-être apercevoir la véritable « volonté générale », si chère à l'auteur du Contrat social. Et voilà une source de droit qu'on affecte volontiers d'ignorer aujourd'hui, mais une source toujours jaillissante, que l'Etat peut bien reconnaître ou sanctionner, mais qui existe indépendamment de lui.

Dès lors, la question qui se pose est de savoir si le législateur — le constituant même — sont tenus de respecter les principes essentiels de ce droit non écrit, ou s'ils peuvent les abroger impunément dans leurs lois.

Voilà le problème essentiel, dont la solution seule permet d'apprécier à leur juste valeur les théories juridiques que j'ai brièvement résumées et qui nous font passer insensiblement de l'idéal de l'Etat de droit à la conception totalitaire du pouvoir.

Ce problème est au centre d'une étude juridique de l'Etat.

Je crois en avoir dit assez, Mesdames et Messieurs, pour vous faire comprendre l'intérêt de cette étude, c'est-à-dire l'intérêt du Droit constitutionnel général, et pour vous faire saisir du même coup la tâche difficile, mais passionnante de celui qui a le redoutable privilège d'enseigner cette grande discipline, et de préparer ses étudiants à servir, dans la vie civique, ce droit auquel ils ont librement consacré leur carrière.

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR MARC BISCHOFF

professeur ordinaire, directeur de l'Institut de police scientifique

Monsieur le conseiller d'Etat,

Ce sont tout d'abord des sentiments de gratitude que je voudrais exprimer.

En octobre 1920, le Conseil d'Etat a bien voulu me confier la chaire de police scientifique, où il m'appelait à succéder au professeur Rodolphe Reiss, me donnant ainsi un témoignage de grande confiance, car j'étais bien jeune alors pour assumer une telle charge. Aujourd'hui notre gouvernement me fait l'insigne honneur de m'élever à l'ordinariat, ce qui est un témoignage de confiance plus grand encore. Cette marque de bienveillance est pour moi un précieux encouragement ; j'y suis extrêmement sensible et vous en exprime, ainsi qu'au Conseil d'Etat, ma profonde reconnaissance.

S'il s'était agi uniquement de ma personne, j'aurais hésité à accepter cet honneur, car je sens tout ce qui me manque pour donner à mon enseignement la perfection que je voudrais lui voir. Mais j'ai conscience que ma promotion à l'ordinariat est surtout la consécration de l'enseignement qui m'est confié, qu'elle honore à travers ma personne l'Institut de police scientifique de notre Université, qu'elle est enfin un hommage rendu au fondateur et bienfaiteur de cet institut, mon maître et mon ami, le professeur Reiss, dont vous venez, Monsieur le conseiller d'Etat, d'évoquer si magnifiquement la mémoire. A ce triple point de vue je n'ai pas le droit d'hésiter et le sentiment de l'honneur qui m'est fait pénètre au plus profond de mon cœur.

Monsieur le recteur, Mesdames, Messieurs,

Le nom de la discipline que j'enseigne, la police scientifique, peut paraître surprenant et même paradoxal. S'il est en effet deux formes de l'activité humaine qui soient en apparence l'opposé l'une de l'autre, ce sont bien la Science, toute faite d'études minutieuses, de recherches patientes, de spéculations désintéressées, et la police, toute faite d'action, n'ayant à s'occuper que de cas concrets, ne voyant que le but immédiat à atteindre. Et cependant l'expérience a prouvé que l'union de la Science et de la Police est heureuse, utile et féconde.

Il y a bien longtemps déjà que, dans des cas spéciaux, la Justice a recours aux savants, aux médecins et aux chimistes tout particulièrement. Mais l'application généralisée des procédés scientifiques aux investigations policières et judiciaires, l'étude systématique de tous les éléments matériels pouvant être

employés comme moyens de preuve, leur analyse et leur contrôle, la détermination de leurs valeurs relatives, l'élaboration de méthodes d'investigation basées sur leur recherche, sont par contre récents, datent à peine d'un demi-siècle, et constituent précisément ce que l'on a appelé « la police scientifique ».

Les principaux promoteurs de cette application de la science à la police furent Hans Gross, de Graz en Autriche, l'auteur du célèbre *Manuel du juge d'instruction*, et Alphonse Bertillon, l'inventeur de l'anthropométrie, qui, comme chef du Service de l'identité judiciaire de Paris, proposa et appliqua divers procédés pour relever et utiliser les traces se trouvant sur les lieux des délits et permettant la découverte et l'identification de leurs auteurs. En Allemagne également, des techniciens, des chimistes et des médecins apportèrent une contribution importante à cette œuvre.

Mais pendant assez longtemps les recherches demeurent dispersées : chaque technicien travaille dans son petit cercle personnel et la découverte de méthodes nouvelles est due davantage au hasard qu'à des études systématiques. On sait avec quelle irrégularité les cas se présentent dans la pratique : il peut se passer des semaines et des mois sans qu'un cas donné se répète, tandis que dans d'autres périodes, ou dans certains endroits, les mêmes affaires reviennent continuellement. Il s'ensuit fatalement que, si la technique s'élabore uniquement au hasard des cas à traiter, elle est décousue et reste incomplète.

C'est pour remédier à cet état de choses que des spécialistes, dont Reiss fut certainement l'un des plus éminents et l'un des plus courageux, car il fallut affronter et vaincre bien des préjugés, cherchèrent à élever la technique policière au rang d'une véritable science, en introduisant la logique impeccable et la rigueur scientifique dans le fouillis que constituaient alors les multiples procédés proposés de côté et d'autre et appliqués jusque là sans coordination et souvent sans contrôle.

Réunir les procédés connus, les étudier, les discuter et les éprouver, les compléter, les développer et les étendre, en chercher de nouveaux pour combler les lacunes, en deux mots imposer une systématisation et créer une *méthode*, devaient forcément conduire à un enseignement. L'Université de Lausanne peut être fière d'avoir été la première à instituer une chaire de police scientifique puis à créer, en 1909 déjà, un Institut de police scientifique, sanctionnant du même coup par un diplôme ces études spéciales.

En matière de vols, d'homicides, d'incendies et d'attentats, on trouve à la base du domaine de la police scientifique les constatations à faire sur les lieux des délits, dans le but de fixer aussi complètement et aussi objectivement que possible les circonstances matérielles de l'acte criminel. Mais cette fixation, dans laquelle les procédés d'enregistrement photographique jouent un rôle important, doit être faite en liaison étroite avec l'étude méthodique des lieux, la recherche des voies d'accès et de départ, l'étude des effractions, de la position d'un cadavre, des vêtements et des liens, des traces de lutte, des taches de sang, et parallèlement à la recherche systématique de toutes les traces qui peuvent avoir été produites ou laissées par un criminel : empreintes digitales, traces de pas, traces d'outils, poussières et débris, objets perdus ou abandonnés, armes et munitions.

Ces recherches méthodiques sont essentiellement destinées à récolter les éléments matériels que le laboratoire de police scientifique devra ensuite traiter pour les transformer en véritables preuves de culpabilité ou au contraire d'innocence. Dans plusieurs domaines, dans celui des armes à feu par exemple où, sur la base d'une balle et d'une douille tirées, on doit arriver non seulement

à déterminer la marque de fabrique de l'arme employée mais encore à identifier un pistolet parmi des milliers d'autres, ce travail n'est possible que si l'on dispose de connaissances étendues, non seulement d'ordre technique, mais aussi de physique, de chimie, de microscopie, et, ce qui est capital, si les recherches sont conduites et leurs résultats appréciés avec un véritable « esprit scientifique ».

En matière de faux, de faux en écriture tout spécialement, les méthodes scientifiques d'examen, qui se basent sur les découvertes les plus récentes de la physique et de la chimie, de la micro-chimie tout spécialement, ont balayé l'empirisme qui, il n'y a pas bien longtemps encore, régnait en maître dans ce domaine. La preuve de l'existence d'un grattage ou d'un lavage chimique, celle d'un faux par addition ou par surcharge, la fausseté d'une signature ou l'identification d'une machine à écrire, la détermination de l'époque d'apposition d'un texte manuscrit, ne sont plus, fort heureusement, affaire d'appréciation personnelle, mais sont justiciables de procédés scientifiques d'une précision rigoureuse et toujours contrôlables.

* * *

Former des spécialistes non seulement rompus à toutes ces techniques mais ayant aussi pleinement conscience de leurs responsabilités, rechercher constamment de nouveaux moyens de découvrir la vérité, mettre les méthodes scientifiques d'investigation judiciaire à la portée des polices qui doivent les appliquer chaque jour dans leur lutte contre la criminalité, instruire les techniciens enquêteurs, expliquer et démontrer aux futurs juristes et aux futurs magistrats les preuves matérielles et les preuves techniques qu'ils auront à apprécier et qu'ils ne pourront juger sainement que s'ils les connaissent et les comprennent, telle est la tâche qui incombe à la chaire et à l'Institut de police scientifique ; tâche difficile et souvent ardue, mais certainement utile à la Société.

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR LUCIEN PAUTRIER

Monsieur le conseiller d'Etat,
Monsieur le recteur,
Mesdames, Messieurs,

Au moment où le rideau se lève sur ce troisième acte des « Maîtres chanteurs », où huit nouveaux maîtres doivent, devant les autorités, devant leurs pairs et devant leurs apprentis — et sans doute aussi devant Beckmesser caché dans quelque coin de la salle — venir chanter leur « Preisslied », je veux dire au moment où huit nouveaux professeurs ordinaires ont à se présenter, eux et leur discipline, en dix minutes strictement mesurées, et chargé pour ma part d'ouvrir ce périlleux concours, j'éprouverais une appréhension certaine si je n'y trouvais l'occasion de dire publiquement un remerciement qu'il m'est un devoir et une satisfaction profonde de pouvoir exprimer ici.

Pour un professeur de clinique, être appelé par une Université étrangère, se voir confier à la fois l'enseignement des étudiants et la direction d'un service, représente, à n'en pas douter, l'honneur le plus éclatant qui puisse couronner sa carrière.

Cet honneur prend plus de poids encore quand l'appel vient d'une Université qui a dépassé son quatrième centenaire et d'une Faculté de médecine comme celle de Lausanne dont le renom glorieux est universellement reconnu. Soyez assurés que j'en ai senti tout le prix. Il m'a touché sentimentalement encore, cette désignation si flatteuse m'étant parvenue au moment où mon pays était atteint par le malheur le plus profond qu'il ait connu dans sa longue histoire, avait dû se replier sur lui-même dans le silence, ne possédait plus, momentanément, que ses cartes spirituelles, et que je n'étais moi-même qu'un réfugié.

J'ai ainsi pris place dans cette longue liste de littérateurs, d'hommes de lettres, d'artistes, de musiciens, de professeurs qui, au cours des derniers siècles, sont venus de tous pays chercher chez vous asile, réconfort, meilleures conditions de travail. J'ai goûté l'hospitalité cordiale et franche de la Suisse, l'accueil de ce pays de Vaud si harmonieux et si doux qu'on s'y enracine rapidement sans s'en apercevoir et qu'on se découvre un beau jour devenu tout à fait l'un des siens. Je n'ai trouvé ici que sympathie, compréhension, affabilité, de la part des autorités cantonales, particulièrement de la vôtre, M. le conseiller d'Etat, qui avez bien voulu me présenter tout à l'heure en termes trop flatteurs, de la part de tous mes collègues, de celle de la société lausannoise, et enfin de la part de mes étudiants, dont l'assiduité et la fidélité à mes cours a été, durant l'année écoulée, un si grand réconfort. A tous, je dis mon remerciement ému.

Arrivé à ce tournant de la route où je vois poindre, à un horizon assez proche, la halte qui marquera la fin de ma carrière universitaire, ayant cueilli déjà le petit brin de laurier auquel, à tort ou à raison, chacun de nous croit pouvoir prétendre, ne postulant plus rien, il ne me reste plus qu'une ambition : bien servir mon pays et le vôtre, unis dans un idéal commun de liberté, de justice, de libéralisme dans l'ordre.

Et le jour où la France aura reconquis son indépendance et la place à laquelle lui donnent droit ses longs siècles d'histoire, tourmentée mais glorieuse, le jour où je retournerai la servir dans mon ancienne clinique, à la joie profonde et bouleversante que j'éprouverai, se mêlera, je le sens déjà, un véritable sentiment d'arrachement quand je quitterai votre pays de braves gens qui sera devenu pour moi une seconde patrie.

Dans cette cathédrale que constitue une Faculté de médecine, il y a une nef centrale, s'appuyant sur deux forts piliers de soutènement : les cliniques médicale et chirurgicale, puis des chapelles latérales, consacrées à des saints de moindre importance et où les fidèles sont moins nombreux : ce sont les cliniques de spécialité, les chaires mineures. Certaines d'entre elles, et en particulier la dermato-syphiligraphie, ont droit cependant à y suspendre quelques ex-voto qui représentent des titres valables à la reconnaissance des fidèles.

Le plus important pour nous est certainement celui qui serait consacré au rôle capital joué par les dermato-syphiligraphes dans l'organisation de la lutte antivénéérienne et qui a abouti à la quasi-disparition de la syphilis et de la blennorrhagie, hors un accroissement actuel dû à la période de guerre que nous traversons, mais qui ne sera que momentané et devra disparaître, dès que nous serons revenus à des conditions de vie normale, comme s'est éteinte l'endémie de syphilis qui accompagna la guerre de 1914-1918. Est-il besoin de souligner l'importance sociale de ces deux fléaux ? La syphilis frappe non seulement sa victime, peut la mutiler, en faire un infirme ou un dément, peupler les hôpitaux et les asiles d'aliénés, tuer chaque année des centaines de milliers d'individus, mais encore elle atteint cette victime jusque dans sa descendance à travers la deuxième et la troisième génération ; elle est la grande avorteuse par excellence, endeuille les berceaux, multiplie par milliers les innocentes victimes, ou engendre des avariés, des inaptes à la vie normale. Elle est, avec la tuberculose, le fléau social le plus grave, celui qui atteint le plus cruellement le capital le plus précieux de chaque pays, la santé de sa population.

Par leurs patientes études, leurs recherches systématiques, les conseils qu'ils ont donnés aux gouvernements pour la lutte antivénéérienne, dont ils sont devenus les agents d'exécution bénévoles, les dermato-syphiligraphes ont obtenu des résultats tels que lorsque débuta la guerre actuelle, les cas de syphilis étaient devenus si rares que l'enseignement de cette spécialité en était devenu difficile et se faisait souvent avec des clichés et des diapositifs plus qu'avec des malades.

Qu'il me soit permis de souligner le bel exemple ainsi donné, d'altruisme et de désintéressement, car le traitement de la syphilis représentait au point de vue matériel, et en clientèle, la part la plus large et la plus productive des gains de notre profession. Ajoutons qu'au point de vue scientifique, la syphilis expérimentale, sa transmission à différents animaux de laboratoire, science née au cours de ces dernières années, a soulevé nombre de problèmes de l'intérêt le plus vif et apporté pour certains d'entre eux des solutions riches de rapprochements et de conséquences heureuses en matière de syphilis humaine.

Les mêmes considérations sont valables pour la lutte contre la blennorragie, qui frappe si souvent la femme de stérilité. Là encore la campagne entreprise avec l'emploi de sulfamidés a fait presque disparaître cette affection, et permet de guérir, sinon toujours, du moins dans la plupart des cas, en une semaine, voire même en trois ou quatre jours, une maladie qui durait auparavant des mois et se montrait fertile en complications.

Les résultats ont été tels que, décapitée de ses deux branches maîtresses, de ses deux sources essentielles de revenu pratique, et les dermatoses banales étant couramment soignées par l'omnipraticien, la dermatologie traverse une crise sévère. Nous nous en apercevons, dans nos services cliniques, pour le recrutement de nos assistants qui devient difficile, voire même impossible. Les jeunes se détournent d'une spécialité qui passe pour ne plus nourrir son homme.

Ils ont grand tort, car elle leur offre un champ de travail où les études cliniques et les recherches de laboratoire se mêlent pour leur proposer les problèmes non seulement d'ordre spécial, mais d'ordre général les plus intéressants, et cela avec des facilités d'étude que ne connaissent pas les autres disciplines, car la dermatologie travaille à ciel ouvert, les lésions que nous étudions étant étalées sur les téguments de nos malades.

Me sera-t-il permis de rappeler que c'est à la dermatologie qu'est due la transformation totale de nos conceptions touchant la tuberculose, survenue depuis une quarantaine d'années ? Jusqu'à environ 1900, nos conceptions de pathologie générale touchant cette infection étaient dominées par le dogme anatomo-pathologique de l'Ecole allemande, d'après lequel toute lésion tuberculeuse aboutissait à la caséification, à la destruction. Et voici que les dermatologistes apportaient des faits nouveaux, riches de conséquences. Ils montraient, s'appuyant sur des faits précis, des expériences concluantes, avec des cultures et des inoculations, l'existence de lésions indiscutablement tuberculeuses mais bénignes, capables de guérir en quelques semaines, parfois même spontanément curables sans laisser de cicatrices, comme le lichen scrofulosorum. Dès 1903, je consacrais à cette question ma thèse de doctorat, un volumineux travail de 450 pages, qui m'avait coûté quatre années de recherches, et depuis elle n'a cessé de rester un de mes sujets de prédilection. J'y affirmais qu'à côté de la tuberculose classique, la seule connue jusqu'alors, il en existait une autre forme et au terme de « Tuberculides » trop imprécis, je substituais celui de « Tuberculose atypique », qui allait devenir par la suite la Tuberculose inflammatoire. C'était le début d'une des études les plus importantes de Pathologie générale qu'on ait écrites et poursuivies dans ces quarante dernières années ; cette nouvelle conception débordait en effet rapidement le domaine dermatologique et se montrait valable pour les tuberculoses viscérales.

Le temps ne me permet plus que de citer des têtes de chapitres dont chacun mériterait de longs développements.

On sait le rôle considérable qu'ont pris au cours de ces dernières années les phénomènes dits de « sensibilisation » et qui font que soit par une prédisposition héréditaire, soit à la suite de modifications humorales survenues dans l'organisme au cours de l'existence, du fait de contacts répétés avec certaines substances, certains aliments, certains médicaments, un individu « sensibilisé » réagit tout différemment qu'un sujet normal. C'est là toute la pathogénie de l'eczéma, de l'asthme, du rhume des foies, de certaines formes de migraines, et de bien d'autres troubles viscéraux, sans compter certains accidents parfois dramatiques suivant l'emploi de certains médicaments. Tout ce chapitre si important n'a pu être écrit que grâce aux recherches des dermatologistes qui

ont, ici encore, joué le rôle de précurseurs, et j'ai plaisir à rappeler la part dominante qu'y a jouée la dermatologie suisse avec Jadassohn et Bruno Bloch.

Soulignerai-je une fois de plus le rôle capital qui revient à l'étude du tissu conjonctif, longtemps considéré comme un simple tissu de soutien, de remplissage, d'emballage, et qui est en réalité le tissu à tout faire de l'organisme, qui pénètre dans tous nos organes, accompagne nos vaisseaux et nos nerfs, et qui est essentiellement soumis à l'action de la circulation de l'inervation et des sécrétions hormonales de nos glandes endocrines ? C'est lui qui par son développement durant notre jeunesse assure notre croissance et c'est lui encore qui plus tard, par son développement exagéré aux dépens de nos vaisseaux et de nos organes, engendre la sclérose qui est le substratum anatomique de la vieillesse. Celui qui par des interventions sympathiques et hormonales arriverait à régler le métabolisme du collagène posséderait un des maîtres mots pouvant assurer le bon fonctionnement et l'état de santé de notre organisme. Or quelle spécialité peut mieux se prêter à l'étude de la pathologie du tissu conjonctif que la dermatologie avec son vaste étalement de collagène sur toute la surface du corps, et les altérations qu'il montre au cours de certains états : atrophies cutanées, sclérodermies.

Je terminerai par un dernier exemple : celui de l'affection que j'ai étudiée depuis dix ans et décrite sous le nom de maladie de Besnier-Bœck-Schaumann, et où, parallèlement à Schaumann, et partant de petites lésions de la peau, décrites sous le nom de « Sarcoïdes », nous sommes arrivés à l'édification d'une grande maladie générale, d'une maladie de système, d'une réticulo-endothéliose qui peut se manifester en tous points de l'organisme : poumons, os, ganglions, rate, foie et reins, cerveau, nerfs, parotide, œil, testicule, qui simule la tuberculose pulmonaire, fait envoyer dans un sanatorium un malade qui, jusqu'ici, pouvait y passer plusieurs années et dont on le renvoie aujourd'hui quand on constate qu'il ne présente pas de bacilles de Koch, qu'il a des réactions tuberculiniques négatives, bref qu'il n'est pas un tuberculeux mais un malade atteint de maladie de Besnier-Bœck-Schaumann.

On voudra bien convenir que c'est là une conclusion de quelque importance. Là encore c'est la dermatologie qui a ouvert la voie.

Il me faut conclure. Il n'est pas de petite spécialité, il n'est que de petites façons de concevoir les spécialités. Chacune, et plus particulièrement peut-être la dermatologie, permet d'aborder sous un angle particulier les problèmes de pathologie générale les plus larges. Charles Nicolle, qui était un bactériologiste, a étudié les problèmes expérimentaux de telle façon qu'il est devenu un des grands noms de la médecine française. La dermatologie ne serait une petite spécialité que si elle continuait, ce qu'elle a fait trop longtemps, à rechercher les cas rares, à être une science de collectionneur de timbres-poste. Considérée comme elle doit l'être sous l'angle biologique et physiologique, elle représente un des champs d'étude les plus fructueux pour toute une série de problèmes de pathologie générale. C'est dans cet esprit que je me suis efforcé de diriger et que je continuerai à diriger l'enseignement que vous m'avez fait l'honneur de me confier.

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR Dr. MARC AMSLER

Monsieur le conseiller d'Etat,
Monsieur le recteur,
Mes chers collègues,
Mesdemoiselles les étudiantes, Messieurs les étudiants,
Mesdames, Messieurs,

En cette année 1943 où nous sommes, et où la chaire d'ophtalmologie de notre Université est pour la troisième fois l'objet de la distinction que représente la promotion de son titulaire à l'ordinariat, l'Ecole ophtalmologique de Lausanne commémore un double centenaire.

C'est en 1843, en effet, le 3 janvier, qu'a été signé, par devant notaire et témoins, l'acte de fondation de l'Asile des Aveugles et de l'Hôpital ophtalmique de Lausanne. Le développement de cet hôpital spécialisé, le premier en date de Suisse, a tout naturellement préparé la création, 47 ans plus tard, d'une clinique ophtalmologique universitaire.

Et c'est en 1843 aussi, le 21 avril, qu'est né à Villeneuve l'homme qui devait apporter à notre jeune Université l'éclat d'un prestige fondé sur l'exercice des plus hautes vertus du médecin, du maître et du citoyen, et dont le nom est resté cher au cœur de ce pays : Marc Dufour.

Au cours de ce siècle, qu'on peut bien appeler historique puisqu'il a vu un Graefe, un Donders, un Helmholtz établir, à partir de 1850, les fondements solides de l'ophtalmologie moderne, l'œuvre créée à Lausanne par William Haldimand et Elisabeth de Cerjat a toujours trouvé les ouvriers fidèles qu'elle a réclamés : un Frédéric Recordon, le précurseur, un Marc Dufour, un Auguste Dufour, un Jules Gonin, un Othmar Dufour — tous bons serviteurs, en même temps, de leur patrie vaudoise, et à la mémoire de qui il convient que nous rendions aujourd'hui hommage. Nul doute que cette œuvre, qui doit durer puisque nous savons que « la charité ne périt jamais », ne soit servie encore, à l'avenir, par les hommes dont elle aura besoin. Cette conviction, mesdames et messieurs, est précieuse à celui qui vous parle, au moment où il doit s'apprêter à quitter, pour une autre tâche, son poste de médecin en chef d'un hôpital aujourd'hui centenaire.

Depuis la création, en 1890, de l'Université de Lausanne, les événements ont démontré la valeur et la nécessité, dans le domaine qui nous occupe ici, de la collaboration entre la Faculté de médecine et l'hôpital ophtalmique, entre les pouvoirs publics et l'initiative privée. La convention qui sur ce point lie l'Etat à l'Asile des Aveugles déploie des effets également satisfaisants pour l'un et pour l'autre de ses signataires : à l'Etat, elle assure à peu de frais un service

clinique où l'enseignement, à défaut encore d'installations matérielles suffisantes, bénéficie des facilités qu'offre une grande clientèle de consultants et de malades ; à l'hôpital ophtalmique, elle garantit un constant apport de ce ferment indispensable à la vie scientifique qu'est l'étudiant qui veut s'instruire et l'assistant qu'il faut former.

L'expérience du divorce entre l'Université et l'hôpital ophtalmique a été faite ; elle a duré de 1910 à 1920. Malgré les mérites personnels incontestés du professeur Eperon, qui fut mon premier maître en ophtalmologie, cette expérience a été décevante pour l'une et pour l'autre des parties. Dans un petit pays comme le nôtre, toute dispersion de forces qui doivent s'unir est préjudiciable au bien de tous.

La cérémonie d'aujourd'hui nous invite à prendre conscience, tout à nouveau, du bel héritage que nous ont laissé les deux grands maîtres de l'Ecole ophtalmologique de Lausanne, Marc Dufour et Jules Gonin. Car c'est à la lumière qu'ils projettent encore sur le présent que leur successeur s'explique l'honneur qui lui est fait en ce jour.

Que Marc Dufour ait été une personnalité exceptionnelle, tous ceux qui l'ont connu en témoignent unanimement. Riche de tous les dons de l'intelligence et du cœur, et porté par une santé magnifique, cet homme n'a cessé d'éveiller autour de lui la confiance et l'affection. « Il venait à vous les mains tendues », a dit de lui Philippe Monnier dont les pauvres yeux ne pouvaient plus rencontrer le regard de leur bon docteur. Elève du grand Graefe, de Berlin, propagateur chez nous de toutes les acquisitions d'une science nouvelle, condisciple et ami de Horner, de Zurich, dont l'influence a été si grande dans notre pays tout entier, Marc Dufour n'avait que 26 ans quand il est entré, en 1869, à l'hôpital ophtalmique de Lausanne comme adjoint du Dr Recordon. A 47 ans, il devint professeur et revêtit, le premier, la charge de doyen de notre Faculté naissante. Jusqu'à sa mort subite, en 1910, Marc Dufour, par sa seule présence rayonnante, a assuré à l'ophtalmologie, dans notre maison, une place de choix. L'œuvre de ce grand médecin lui a survécu parmi nous, en se prolongeant en quelque sorte dans celle de l'élève que le maître avait animé et inspiré : Jules Gonin.

Mes chers collègues, vous qui avez maintes fois rencontré et salué au milieu de vous le professeur Gonin, un peu agité parfois, et souvent distrait, vous ne vous doutiez guère que cet homme était l'artisan patient, réfléchi, tenace, obstiné, d'un chef-d'œuvre. « Deo juvante, lucem reddidit miseris », lit-on sur la médaille que notre Université a consacrée à sa mémoire. Gonin a voué les trente dernières années de sa vie à l'étude du décollement de la rétine. Et cette étude a été une lutte, une dure lutte contre un mal mystérieux dans sa genèse et redoutable dans ses effets, une lutte aussi, non moins dure, contre le scepticisme et le défaitisme qui régnaient partout en présence de l'évolution fatale, quoi qu'on ait jamais tenté auparavant, du décollement rétinien. Gonin nous a appris d'abord à observer, puis à réfléchir, puis à agir. Il nous a laissé l'exemple d'une recherche scientifique bien conduite, et celui d'une volonté tout entière tendue vers l'action salvatrice. La victoire thérapeutique de Gonin a conféré à notre Université une célébrité mondiale. Mais rien ne vaut l'hommage silencieux et fervent des milliers de malheureux de tous pays que l'opération de Gonin a déjà sauvés de la cécité.

Mesdames et messieurs, l'avenir de l'Ecole ophtalmologique de Lausanne est assuré tant que ses maîtres s'inspireront, l'un après l'autre, des hauts exemples que je viens de rappeler.

Monsieur le conseiller d'Etat, mes chers collègues, mes chers étudiants, je ne puis pas terminer ce discours sans vous dire, en m'en excusant en cette séance solennelle, quelque chose de personnel. Mon installation comme professeur ordinaire inaugure mon dernier semestre d'enseignement à Lausanne. Situation délicate que celle dans laquelle je me trouve devant vous aujourd'hui. Situation qui m'a vivement préoccupé et que j'aurais pu éviter si j'avais pu fermer l'oreille à l'appel, à la vocation de Zurich. L'Université de Lausanne a été vraiment pour moi, depuis trente-quatre ans, et dans toute la force et toute la tendresse incluses dans ce beau nom traditionnel, mon « Alma Mater » : elle m'a accueilli étudiant, assistant, privat-docent, deux fois professeur... A toutes les stations de ma carrière, je me suis senti porté par la confiance à tous. A tous, je dis ici merci. Nul détachement du cœur, je vous assure, dans la décision que j'ai prise. Aime-t-on moins la maison paternelle quand on doit la quitter ?

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR RODOLPHE ROCHAT

Monsieur le conseiller d'Etat,
Monsieur le recteur,

Il y a 14 ans, le 9 mars 1929, en me chargeant, avec le titre de professeur extraordinaire, du double enseignement de l'Obstétrique et de la Gynécologie à l'Université de Lausanne, et du remplacement de mon regretté maître, le professeur Guillaume Rossier, le Conseil d'Etat me témoignait une confiance dont je mesurai toute l'étendue.

Remettre une si lourde tâche à ce qu'il est convenu d'appeler « un jeune » pouvait être considéré par quelques-uns comme une imprudence.

Aujourd'hui, cependant, ce même Conseil d'Etat veut bien me donner une nouvelle marque d'estime et de confiance en m'honorant du titre de professeur ordinaire.

Je suis, Monsieur le recteur, particulièrement heureux de ce lien plus étroit qui m'attache à notre Université.

Je vous prie, Monsieur le chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes, de trouver ici l'expression de ma très grande reconnaissance pour l'honneur qui m'échoit. Cet honneur, je le pense, marque bien davantage l'importance de l'enseignement que vous m'avez confié que des mérites personnels.

Messieurs les professeurs,
Mesdemoiselles les étudiantes et Messieurs les étudiants,
Mesdames, Messieurs,

La tradition universitaire veut qu'en ce jour, le nouveau professeur ordinaire vous entretienne de questions relevant de son enseignement, c'est-à-dire de sa « spécialité ». Je suis donc appelé au périlleux honneur de vous parler de choses dont il est usage de ne guère discourir en public, mais il me plaît de penser, pour ma tranquillité personnelle, que nous sommes bien loin du « haec Ars viros dedecet » de l'époque de la Renaissance.

L'Obstétrique, suivant la formule, est vieille comme le monde. Elle a mis cependant bien des siècles à mériter ce titre de « science obstétricale » qu'elle revendique, avec raison, aujourd'hui.

Confiée à l'origine à des matrones, dont le rôle se bornait à encourager la parturiente par de bonnes paroles, des chants et des cris appropriés, ce n'est qu'à la fin du XVI^e siècle, avec Ambroise Paré, que l'obstétrique, considérée jusqu'alors comme une branche accessoire de la chirurgie, en devient une branche importante.

L'étonnant, le génial Ambroise Paré, tour à tour apprenti-chirurgien, maître barbier-chirurgien, puis enfin premier chirurgien et conseiller du roi, apporta sans nul doute un essor considérable à l'obstétrique. Il n'en a point fait « une science ». Je n'en voudrais comme preuve que seul ce titre « d'accoucheur » qu'il s'est donné et, qu'à son exemple, les chirurgiens se donnèrent dans la suite.

Ce terme d'accoucheur qui, aujourd'hui, ne saurait subsister sans comporter un élément... péjoratif, marque bien, en effet, des préoccupations limitées, limitées à une période précise de la gravidité : l'acte même de la parturition. Aussi les accoucheurs n'ont-ils pris de l'intérêt qu'aux problèmes de technique opératoire et d'habileté manuelle, et cela le plus souvent sans grand souci de l'anatomie. Leur renommée n'en fut point augmentée.

La fin du XIX^e siècle, avec les merveilleux travaux de Pasteur, de Semmelweis et de Lister, ouvre enfin la voie aux recherches scientifiques et permet une première découverte importante : l'étiologie des fièvres puerpérales.

Mais il faut arriver à notre siècle pour réaliser toute l'étendue du domaine obstétrical, qui commence au phénomène de la fécondation pour se prolonger longtemps encore au-delà de cet acte de parturition, considéré jusqu'alors comme l'acte final et seul digne d'intérêt.

La « science obstétricale » mérite son nom, du jour où l'on renonce à ne voir dans la procréation qu'un phénomène purement local. Cette nouvelle conception met aussitôt en évidence les liens qui unissent l'obstétrique aux autres branches de la médecine. Disons mieux : à toutes les branches de la médecine.

La gestation entraîne un métabolisme général spécial, lié à la formation et au développement du nouvel être, qui, s'il ne provoque pas nécessairement de la part de l'organisme maternel des réactions du type pathologique, n'en produit pas moins dans ce dernier des modifications profondes et complexes. Ces modifications, normales ou accidentelles, ne sont pas d'un ordre strictement nouveau et sans analogue, mais elles vont être à l'origine d'une physio-pathologie gravidique qui, elle, donnera leurs caractères propres aux maladies de la gestante.

A partir du moment où, selon le mot de Robert Barnes, l'embryon « prend possession » de la femme, chaque goutte de sang, chaque fibre, chaque organe est affecté ; et c'est alors le début d'un processus physiologique progressif et continu, qui ne peut manquer de faire naître aussi des réactions nouvelles dans le domaine psychique.

Il y a donc un état psychique particulier à la gravidité, créateur de troubles fonctionnels dont on ne saurait méconnaître l'importance. Ces quelques considérations nous montrent bien que l'heure est passée où il suffisait à l'obstétricien qui veut mériter ce nom, de « présider » à l'entrée d'un nouvel être dans ce monde.

Lorsque l'enfant paraît, le cercle de famille... et le poète, peuvent donner des formes diverses à leur étonnement admiratif. Le médecin lui, est en droit de ne pas trouver toujours dans le nouveau venu des résonances à son sens de l'esthétique, mais son émotion sera d'un autre ordre : n'est-ce pas le moment où se posent pour lui, avec une acuité renouvelée, des problèmes si vastes qu'on éprouve une sorte de pudeur à les nommer... celui de la vie, de l'hérédité, de la détermination du sexe... autant de questions qui attendent encore les réponses satisfaisantes que lui apporteront peut-être un jour, peut-être jamais, l'endocrinologie, la physiologie, la bio-chimie ou la physico-chimie. S'il fait, à ce moment, le bilan des connaissances que lui ont apportées des générations de cher-

cheurs, anatomistes, biologistes, physiologistes, physiciens, chimistes, ce n'est pas sans satisfaction et sans un certain orgueil que lui viendra le sentiment de pouvoir s'appuyer sur quelques certitudes.

Le merveilleux développement de l'être humain, de la conception à la naissance, étudié dans ses moindres détails, répond à des lois qui lui sont connues, le travail final de la parturition, dans ses phases successives, dans son mécanisme physiologique et ses accidents, il le connaît et l'explique aussi parfaitement ; un point cependant reste obscur ! Quelle est la cause, ou quelles sont les causes premières qui déterminent, au moment voulu, le déclenchement des contractions musculaires rythmiques et ordonnées qui aboutiront à la séparation de ces deux organismes vivants : la Mère et l'Enfant ?

A cette question, en apparence si simple, les réponses sont encore aujourd'hui bien fragiles et le malaise de l'obscurité subsiste.

Nous avons dit que l'obstétrique touchait à toutes les branches de la médecine ; il en est une qui lui est spécialement et plus intimement liée : c'est la gynécologie.

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud, en réunissant dans un même enseignement l'obstétrique et la gynécologie, le 15 octobre 1926, a montré qu'il comprenait toute l'importance de cette fusion. La Faculté de médecine de Lausanne était alors la dernière en Suisse où l'on enseignait ces deux disciplines séparément, la gynécologie faisait partie de la chirurgie générale.

S'il est permis de s'étonner de cette longue séparation de deux enseignements dans lesquels les influences réciproques sont si manifestes, nous en trouvons l'explication dans les origines mêmes de la gynécologie.

Réservée à ses débuts aux médecins, l'ignorance de l'antisepsie et de l'asepsie créant pour les chirurgiens des obstacles insurmontables, on la voit, à la suite des découvertes de Pasteur et de Lister, changer brusquement de camp et se confondre avec la chirurgie abdominale dont elle sera du reste responsable des premiers succès.

Dans les vastes étendues qu'occupe la chirurgie, elle circonscrit un domaine qui sera le sien et dans lequel, de progrès en progrès, elle était arrivée ces dernières années à cette perfection dans la technique opératoire, qui semblait ne jamais devoir être surpassée.

Mais voici que les assauts se multiplient contre cet enthousiasme chirurgical : la découverte des Rayons X et du Radium, les connaissances nouvelles de la physiologie, de l'endocrinologie, de la chimie apportent une orientation nouvelle aux moyens thérapeutiques et nous voyons les méthodes « médicales » reprendre peu à peu à la chirurgie ce que celle-ci avait pris à la médecine. On s'aperçoit que des résultats analogues et parfois supérieurs peuvent être obtenus sans cette mutilation opératoire que l'on croyait indispensable. On retrouve quelques « vérités premières » : la guérison « locale » due à l'extirpation de l'organe malade ne signifie pas la guérison « tout court ». La cessation des troubles locaux qui suit l'intervention chirurgicale entraîne parfois des troubles généraux plus graves encore.

Est-ce donc la fin de la gynécologie opératoire ? Après ses audaces et ses triomphes doit-elle capituler, sans conditions, devant certaines écoles abstentionnistes et les prophètes de la gynécologie médicale ? La chirurgie pourtant conserve tous ses droits devant des situations bien définies et personne ne saurait discuter les indications vitales de l'acte chirurgical, même mutilant.

Quelle position prendre entre ces deux tendances en apparence opposées ? Soyons, avec Mondor, de ceux qui pensent... « qu'un médecin se grandit lorsqu'il sait, à temps, céder le pas au chirurgien, et qu'un chirurgien s'honore, lorsqu'il sait à propos refuser au bistouri ce que la médecine peut obtenir ».

Reconnaissons ce que peut avoir de nuisible... « certaine superbe du médecin quand il se croit l'unique cerveau, certain abaissement du chirurgien quand il consent à n'être que des mains ».

On a dit, ici même, il y a quelques années, sur la question de savoir si la médecine était un art ou une science, qu'elle était aujourd'hui une « science » et que nul ne pourrait raisonnablement contester que le plus instruit sera le meilleur médecin. Qu'il soit permis à quelques-uns de penser encore qu'elle est à la fois une science, un art et une profession.

Mesdemoiselles les étudiantes et Messieurs les étudiants, arrivés au terme de vos études médicales et placés en face de ce qu'on appelle la maladie, quelle que soit l'étendue de votre savoir, ce n'est pas un *organe* malade que vous aurez à aborder, mais un homme, une femme, c'est-à-dire un être humain et ses disgrâces.

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR FLORIAN COSANDEY

professeur à la Faculté des sciences

Monsieur le chef du Département,

Lorsque vous m'avez appelé, il y a sept ans, à succéder à mon maître, M. le professeur Wilczek, à la chaire de botanique générale, j'ai éprouvé une très grande joie.

Il s'y mêlait bien un peu d'inquiétude à la pensée des difficultés que je rencontrerais, mais je ne voulais voir que le privilège d'un enseignement supérieur et le plaisir de poursuivre des recherches dans un domaine librement choisi.

Mon espoir n'a pas été déçu. Ces sept années m'ont donné ce que je souhaitais. C'est dire qu'en m'attachant définitivement à notre Université, vous renouvez aujourd'hui ma joie de naguère.

Je vous en suis, Monsieur le conseiller d'Etat, profondément reconnaissant.

Mesdames, Messieurs,

Les premiers hommes ne tardèrent pas, sans doute, à se familiariser avec l'anatomie élémentaire des corps qu'ils dépeçaient. Ils observaient le jeu des muscles et les battements du cœur. Dans les entrailles, ils retrouvaient toujours les mêmes organes auxquels leur imagination attribuait un sens et une fonction.

Cette zoologie antique, rudimentaire et naïve, s'appuyait ainsi, dès ses débuts, sur des faits observables. Au XVIII^e siècle, quand la Biologie devint une science expérimentale, elle disposait, pour les animaux, d'un passé riche en observations et en idées touchant aussi bien à la physiologie qu'à la systématique et à la morphologie.

À ce moment-là, on ne savait encore que fort peu de choses de la Biologie végétale.

On avait appris à cultiver les plantes, à les multiplier par leurs semences, à utiliser certaines de leurs propriétés alimentaires et médicinales. Mais la dissection des végétaux ne laissait apercevoir aucun organe comparable à ceux des animaux. Les racines, tiges, feuilles, fleurs et fruits ne correspondaient pas à l'estomac, au cœur, aux poumons et jamais on n'avait observé de mouvements internes.

La vie apparente des végétaux échappait à l'observation. D'ailleurs, malgré l'attrait des fleurs, la curiosité humaine s'attachait moins au monde végétal, immobile, qu'à la vision fugitive d'un poisson ou d'un oiseau.

On comprend que les plantes aient été pendant longtemps considérées comme des organismes inférieurs, dépourvus des qualités vitales essentielles, ou comme des animaux imparfaits.

Les Champignons n'étaient-ils pas regardés comme des « produits » engendrés par la terre sous l'action de l'humidité ?

La vie animale était une réalité concrète, la vie végétale ne l'était pas.

La Botanique fut, de ce fait, jusqu'au XVII^e siècle, essentiellement systématique et utilitaire. La physiologie végétale ne reposait que sur de grossières analogies entre éléments végétaux et animaux. Les vaisseaux ligneux « devaient » être des veines et des artères, la sève était le sang végétal. On ne soupçonnait guère, chez les plantes, des fonctions physiologiques communes à tous les êtres vivants, la digestion et la respiration, par exemple. A quelques exceptions près, la Biologie végétale en était au même point qu'au moyen âge, encombrée de conceptions étrangères, animisme, finalisme et d'une confortable philosophie de la nature qui n'expliquait rien parce qu'elle n'offrait ni méthode féconde, ni hypothèses vérifiables.

Mais avec le microscope la plante montra, tout comme l'animal, sa structure cellulaire avec son protoplasme colloïdal animé de mouvements.

A ce moment, la science s'affranchit de la scolastique pour s'appuyer exclusivement sur l'observation raisonnée et sur l'expérimentation. La Biologie moderne trouve sa voie et ses progrès seront rapides. En physiologie végétale, toutefois, le retard est considérable, car les botanistes, de Linné à de Candolle, sont presque uniquement préoccupés du problème de l'espèce.

Les premières études sur la nutrition végétale et sur la chimie des aliments, par Boussingault, Liebig, Théodore de Saussure, sont l'œuvre de chimistes plutôt que de naturalistes et, en dehors de la sexualité et de la nutrition, la physiologie des végétaux ne se développe que lentement. Ce ne sera qu'en fin du XIX^e siècle qu'on estimera intéressant d'utiliser le matériel végétal dans les recherches de Biologie générale.

On démontre enfin que les végétaux se nourrissent comme les animaux, auxquels, physiologiquement, ils ne sont pas inférieurs, puisqu'ils sont le siège des mêmes phénomènes biochimiques de nutrition, de digestion, d'assimilation, d'oxydations internes.

En outre, on met en évidence le caractère fondamental qui les distingue des animaux, leur propriété d'opérer à partir de la matière inorganique, minérale, la synthèse de leurs aliments qui seront, directement ou indirectement, les aliments des animaux.

Cette synthèse est un phénomène grandiose. Elle n'est pas simplement un ensemble de réactions chimiques, bien qu'elle en ait l'apparence et que ce soient des chimistes qui nous en révélèrent les processus. Un tissu mort n'affecte pas ces combinaisons organiques. Il faut, qu'on le veuille ou non, faire intervenir le facteur vital. Un organisme, dans son ensemble ou dans son unité, la cellule, dépend constamment du milieu et de l'énergie extérieurs. Ces rapports sont à la fois définis et variables et tel processus paraîtra simple alors qu'il est d'une extrême complexité.

Avec de l'eau et du gaz carbonique, prélevés au dehors, les plantes vertes effectuent la synthèse de composés organiques.

C'est un sucre, la glucose, qui apparaît le premier, mais il est vraisemblable que ce sucre est déjà un composé de seconde phase et que des corps plus simples, comme l'aldéhyde formique, sont le résultat premier de la synthèse de l'eau et du gaz carbonique.

La formule chimique de ces réactions est tout ce qu'il y a de plus simple et pourtant elle symbolise des phénomènes irréalisables par les moyens dont disposent actuellement les chimistes.

Il faut de l'énergie que la plante verte obtient en captant certaines radiations lumineuses, les radiations rouges, surtout, et les violettes. C'est le pigment

vert, la chlorophylle, qui a cette propriété merveilleuse de retenir une partie de l'énergie lumineuse. Les Champignons qui en sont dépourvus ne peuvent élaborer leurs aliments de base qu'ils doivent emprunter à des êtres vivants ou à des substances bien définies. Ils vivent donc en parasites, comme l'homme et les animaux.

L'énergie retenue par la chlorophylle s'accumule partiellement dans ces composés chimiques et constitue la puissance active de tous les êtres vivants.

Il faut donc distinguer deux processus fondamentaux en Biologie végétale. L'un est la nutrition, phénomène commun aux plantes et aux animaux où interviennent, en fait, des aliments identiques, l'autre est la photosynthèse, exclusivement végétale, qui fait naître dans les cellules végétales les premières combinaisons organiques. Celles-ci, par d'autres synthèses de plus en plus complexes, par des polymérisations successives, se transforment en sucres, en amidons, en huiles, en protéines et deviennent les innombrables substances offertes par les végétaux à l'alimentation, à la pharmacie et à la chimie.

Toutes ces opérations biochimiques ont naturellement été tentées par les chimistes. Chaque année, une synthèse de plus est réalisée en laboratoire, mais au prix de difficultés et de moyens dispendieux que semble ignorer la cellule végétale. Le cytoplasme des plantes dispose, en effet, d'agents actifs de synthèse qu'on nomme des diastases, dont les disciples de Pasteur ont si magnifiquement démontré le rôle fondamental dans les phénomènes biologiques.

Ces dernières années ont vu s'ouvrir un nouveau domaine de la Biologie végétale, celui des hormones végétales.

Ainsi la physiologie des plantes arrive aujourd'hui aux mêmes problèmes et aux mêmes hypothèses que la Biologie animale, mais, en même temps, elle contraint les biologistes à modifier leurs conceptions biochimiques, du fait que les plantes n'offrent pas d'organes spécialisés pour la digestion, ni glandes endocrines, ni système nerveux. La cellule est l'unique laboratoire où s'effectuent des réalisations multiples et dont l'activité exige la vie de l'organisme.

Toute l'attention des biologistes se porte maintenant sur la matière vivante, le protoplasme, qui doit, à nos yeux, livrer peu à peu les secrets de la plupart des phénomènes vitaux.

Et voici qu'en dehors de la plante, dans la terre elle-même, on étudie les manifestations d'une vie intense de microbes végétaux qui décomposent les substances mortes, libèrent ou concentrent de l'énergie, préparent les matières premières qui pénétreront dans les racines.

Ainsi se dessine et se ferme le cycle de la matière vivante et de la croissance des êtres vivants.

La physiologie végétale a mis en relief l'action indispensable des végétaux dans l'entretien et la conservation de la vie sur notre terre. En renouvelant sans cesse le stock des matériaux de base, en réalisant les remarquables premières synthèses organiques, en y incorporant l'énergie externe, les plantes sont bien les agents intermédiaires entre le monde minéral et le monde animal. Guidé par son intuition et sa logique, Aristote ne se trompait pas lorsqu'il situait les plantes entre l'inanimé et l'animé. Mais la Biologie moderne comprend mieux le rôle des végétaux. Elle l'a grandi et nous montre, une fois de plus, que dans la hiérarchie de la nature, les êtres les plus élevés restent débiteurs de ceux qu'ils ont dépassés et que volontiers ils croient dominer.

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR GEORGES DE RHAM

Monsieur le conseiller d'Etat,

En m'honorant du titre de professeur ordinaire, le Conseil d'Etat et vous-même m'accordez une marque de confiance à laquelle je suis extrêmement sensible. Il m'est agréable de vous en exprimer ici ma profonde reconnaissance.

L'enseignement dont je suis chargé est essentiellement un enseignement de Mathématiques pures, destiné aux étudiants qui se proposent de devenir des mathématiciens. L'un des objets de cet enseignement, la Théorie des fonctions analytiques d'une variable complexe, est considéré comme la théorie centrale des Mathématiques telles qu'elles se sont développées depuis un siècle. En soulignant cela, il me plaît de voir dans la distinction dont je suis l'objet un indice que les autorités supérieures de l'Université reconnaissent aux Mathématiques modernes, malgré leur apparence ésotérique et indépendamment de leurs applications plus ou moins directement utilitaires, une place importante dans le domaine de la pensée.

Mesdames, Messieurs,

Si l'on compare les Mathématiques modernes avec celles de l'antiquité et du moyen âge, on constate, à côté de quelques caractères communs, des différences considérables.

Les Grecs avaient déjà porté l'art de la démonstration à un haut degré de perfection. On le trouve dans la Géométrie d'Euclide avec ses deux caractères principaux : la précision et la rigueur logique sans lesquelles il n'y a pas de démonstration, et cet élément plus mystérieux, de nature esthétique, qu'on désigne volontiers par le terme d'élégance, auquel les mathématiciens sont très sensibles. Sans doute a-t-on pris aujourd'hui plus nettement conscience de la structure profonde du raisonnement mathématique. L'élaboration définitive de la méthode axiomatique, qui a suivi la découverte des géométries non-euclidiennes, représente à cet égard un perfectionnement remarquable. Mais ce n'est qu'un perfectionnement.

Les Mathématiques modernes se distinguent de celles de l'antiquité, avant tout, par leur objet même, qui est infiniment plus vaste. Les questions qu'on y aborde sont beaucoup plus variées, les idées qu'on y développe beaucoup plus générales. La Géométrie, l'Algèbre et l'Arithmétique d'avant la Renaissance ne sont qu'une partie infime de la Géométrie, de l'Algèbre et de l'Arithmétique d'aujourd'hui. Et la branche des Mathématiques modernes la plus étendue et la plus puissante, l'Analyse, n'existait pour ainsi dire pas il y a

trois siècles. C'est de cette branche des Mathématiques, à laquelle appartient la matière de mon enseignement principal, que je voudrais dire quelques mots ici.

Tout d'abord, quel est son objet ? De quoi s'occupe l'Analyse mathématique ? Si l'on peut dire que l'Arithmétique est la Science des Nombres et la Géométrie la Science de l'Espace, on peut dire aussi que l'Analyse est la Science des Fonctions. L'idée de fonction est à la base de l'Analyse, elle intervient directement ou indirectement dans presque tous les problèmes qu'on y étudie.

Imaginons un promeneur qui se rend de Lausanne à Morges. A chaque instant, il se trouve à une certaine distance du point de départ, et il s'est écoulé un certain temps depuis le début de la promenade. Cette distance et ce temps sont deux grandeurs, elles varient, mais en relation l'une avec l'autre. On dit que ce sont des grandeurs variables et que l'une est fonction de l'autre. Le mathématicien ne s'intéresse pas à la nature des grandeurs qui interviennent, il en fait abstraction et concentre son attention sur la relation qui les lie.

L'idée mathématique de fonction est un aspect de celle de dépendance, et se rattache ainsi au concept général de loi, qui préside du haut en bas de l'échelle à toutes les sciences physiques et naturelles.

Le Calcul différentiel et intégral, inventé par Newton et Leibniz à la fin du XVII^e siècle, qui forme les premiers chapitres de l'Analyse, consiste essentiellement dans l'étude d'une classe de fonctions et de deux opérations auxquelles on peut les soumettre, fournissant ce qu'on appelle les différentielles et les intégrales.

Sans entrer dans aucune considération technique, examinons quels sont les courants de pensée qui ont déterminé la naissance et l'évolution de l'Analyse. A l'origine de son développement, à côté de la Géométrie de Descartes, il y a la Mécanique. Les idées introduites dans la Science du Mouvement par Galilée, Huyghens et Newton lui-même, eurent en effet une influence énorme sur l'orientation des Mathématiques. L'intuition de la mobilité des choses joue un rôle prépondérant dans la formation du nouveau calcul. L'invention de Newton et Leibniz était d'ailleurs imposée et exigée par les besoins de la Philosophie naturelle, parce qu'il est impossible de formuler les lois générales de la Mécanique et de la Physique sans se servir des concepts de différentielle et d'intégrale. L'étude des phénomènes naturels, en posant à l'analyste toujours de nouveaux problèmes et en lui suggérant souvent des idées fécondes, n'a cessé de jouer un rôle de premier plan dans le développement de l'Analyse.

Au début du XVIII^e siècle, les méthodes inaugurées par Newton et Leibniz avec le Calcul différentiel et intégral avaient ouvert des perspectives inouïes. Un champ immense s'offrait aux chercheurs, les Bernoulli, Lagrange, Laplace, et, au-dessus de tous, le prodigieux Euler, dont la profondeur égale la fécondité ; les trente volumes in-quarto de six à sept cents pages chacun publiés sur l'initiative de la Société helvétique des sciences naturelles ne représentent pas même la moitié de ses œuvres complètes, qui en compteront environ soixante quinze. Durant cette période, la richesse et l'importance des applications réalisées l'emportent sur le souci de précision et de rigueur. C'est l'époque où d'Alembert disait aux savants : « Allez de l'avant, et la foi vous viendra ». La notion même de fonction n'avait pas été clairement définie : ce fut la cause des difficultés rencontrées dans le problème des cordes vibrantes, qui donna lieu à une querelle célèbre.

Les exigences de la conscience mathématique se firent alors sentir et devinrent prédominantes au XIX^e siècle avec Cauchy, Abel, Weierstrass. Les principes de l'Analyse sont creusés et fouillés et, en même temps, la spéculation mathématique se reconnaît le droit de s'exercer librement, trouvant en elle-même sa propre justification. «Le but unique de la Science, disait Jacobi, c'est l'honneur de l'esprit humain.»

La plus belle création de Cauchy et l'une des plus belles créations mathématiques de tous les temps, est la Théorie des Fonctions d'une variable complexe. Son principe consiste, dans l'étude des fonctions d'une variable, à substituer à cette variable une grandeur formée de deux parties associées, que l'on appelle justement une variable complexe. Le nom de variable imaginaire, qu'on lui a aussi donné, témoigne qu'elle n'a pas été imposée ni même suggérée par l'étude des phénomènes naturels ; elle l'a été par celle des faits mathématiques eux-mêmes. Suivant l'expression de Riemann, le plus profond des continuateurs de Cauchy, il se présente par ce passage aux valeurs complexes une régularité, une harmonie qui sans cela restent cachées. Créée et longtemps cultivée pour sa beauté propre, cette théorie a aujourd'hui des applications dans presque toutes les parties des Mathématiques, de la Théorie des Nombres à la Géométrie, en Electricité, en Hydrodynamique, elle intervient dans la théorie des turbines et dans celle des ailes d'avions, à tel point que les étudiants ingénieurs doivent en étudier les éléments.

Mesdames, Messieurs,

De ces quelques remarques sur le développement de l'Analyse, sans même pousser jusqu'à la période contemporaine où ont brillé Henri Poincaré et David Hilbert, nous pouvons dégager une conclusion.

L'Analyse et les Mathématiques en général répondent à deux tendances, à deux ordres de préoccupations. D'une part, nous désirons comprendre les phénomènes du monde extérieur, de manière à devenir capables de les prévoir et nous en rendre maîtres. D'autre part, nous éprouvons dans notre pensée un besoin intérieur de clarté, d'ordre et d'harmonie. Cela explique que si les Mathématiques touchent d'un côté aux Sciences de la Nature et à la Technique, elles rejoignent d'un autre côté la Philosophie et la Poésie.

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR ADRIEN PARIS

Monsieur le chef du Département de l'instruction publique,
Monsieur le recteur de l'Université,
Monsieur le directeur de l'Ecole d'ingénieurs,
Messieurs les étudiants,
Mesdames, Messieurs et chers collègues,

L'ordinariat conféré aujourd'hui au titulaire de l'enseignement des Constructions du génie civil et du béton armé consacre l'importance croissante que ces branches prennent dans l'enseignement de l'art de l'ingénieur à Lausanne.

Le cours de ponts en maçonnerie a de vieilles traditions, que M. le professeur Bosset avait établies conformément aux exemples de la belle époque française. Mais la pierre cède actuellement du terrain au béton, ce qui conduit l'ingénieur à compléter l'étude des matériaux et de l'esthétique par des problèmes de pure technique, dont quelques-uns demandent d'autres moyens et d'autres méthodes de calcul.

Plus jeune dans sa création et sa rapide évolution, le béton armé est apparu à notre Université, il y a une trentaine d'années, sous la forme de quelques leçons intercalées par M. le professeur Dommer dans ses cours de ponts et charpentes métalliques. C'était un commencement modeste ; l'affirmation pratique des admirables possibilités du matériau demanda bientôt une étude plus complète et plus spécialisée, apte à montrer les capacités du béton armé d'entrer en compétition avec la maçonnerie, d'un côté, et avec la construction en acier, de l'autre.

Ce besoin n'a fait que grandir depuis lors, obligeant les techniciens et les savants à continuer leurs recherches, commencées dès avant l'origine de ce siècle ; il fallait en effet déceler les causes profondes des propriétés remarquables d'élasticité et de ténacité du béton armé, et définir l'influence que pourrait avoir sur elles une mise en œuvre adéquate, telle que la vibration du béton, le frettage, la mise en tension préalable qui le protège de la fissuration insidieuse. Notre Ecole d'ingénieurs y travaille activement, pour sa modeste part, en collaboration avec le Groupe professionnel des ponts et charpentes dans la Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Système essentiellement développé dans l'espace grâce aux solidarités immédiates et latérales, dont il profite mais dont il peut subir des contrecoups

néfastes si sa structure n'en tient pas compte, le béton armé a imprimé à la statique des constructions une impulsion toute différente de celle adéquate aux conceptions planes de l'acier ; il a ouvert à l'ingénieur des vues nouvelles : son critère c'est le monolithisme, tandis que l'acier soulage ses efforts intérieurs par les déformations plastiques atteintes à la limite apparente d'élasticité. Ces deux notions vont jusqu'à s'opposer pratiquement par leurs conséquences.

Ainsi affranchi d'une tutelle, qu'il a subie durant sa période de croissance et d'inexpérience, alors qu'il copiait les modèles édifiés en bois ou en fer au lieu de trouver en soi ses propres lois, le béton armé montre aujourd'hui une audace croissante : ses portées se font de plus en plus grandes, tandis que ses épaisseurs diminuent constamment. Laissant loin derrière eux la grande voûte en pierre de l'arche de cent mètres de Plauen, les arcs modernes en béton armé atteignent des ouvertures impressionnantes : cent cinquante mètres au pont C. F. F. sur l'Aar à Berne, cent quatre-vingts mètres même au-dessus de l'Elorn, à Brest, ainsi qu'au Traneberg près de Stockholm, et ceci avec des rayons de courbure de cent soixante mètres et plus, qui font prévoir des portées plus grandes encore. A l'opposé, les voiles cylindriques et les coupes rivalisent de minceur ; si l'on ne descend pas au-dessous de six centimètres pour couvrir des vides de plus d'une dizaine de mètres de côté ou de rayon, c'est qu'il faut encore pouvoir placer les armatures croisées dans la pellicule d'enrobage.

Seule une connaissance approfondie des propriétés intimes du béton peut permettre ces audaces magnifiques ; il a fallu mettre en équations ses capacités d'adaptation plastique pendant le durcissement, les effets de sa granulation et de sa vibration lors de son coulage ; il a fallu aussi étudier les efforts préalables qu'on peut lui infliger, savoir régler ses surfaces d'appui pour combattre l'effet du retrait ; il a fallu encore serrer de plus en plus le calcul des efforts intérieurs pour aiguïser l'étude du projet sans risquer l'approche de l'accident. L'École d'ingénieurs se devait d'attacher à ces phénomènes l'attention qu'ils méritent.

Monsieur le conseiller d'Etat,

Vous me permettrez bien d'unir ici, dans l'expression de ma reconnaissance, le sentiment de l'honneur que me fait ma nomination au titre de professeur ordinaire et les avantages que la branche de construction civile retirera de son épanouissement dans les magnifiques locaux de Beauregard. Pour assurer le développement rationnel de ce cours, qui touche de si près à l'art de l'ingénieur, vous autorisez l'installation d'un laboratoire de statique des constructions, qui permettra à l'enseignement théorique d'apprécier à quel degré les directions maintenant classiques du calcul suivent fidèlement les résultats de l'expérience ; ceci en particulier, pour le béton armé, dans les cas limites que la construction crée si fréquemment. Ainsi se constitue le vrai terrain sur lequel se fonde la connaissance scientifique et l'explication adéquate des faits naturels, que nous avons le devoir de scruter pour guider ensuite sainement nos conceptions des ouvrages.

Monsieur le recteur de l'Université,

Notre Haute Ecole s'est montrée généreuse en accordant un important crédit, destiné à pourvoir les laboratoires de l'École d'ingénieurs des instru-

ments de précision nécessaires à leur bon fonctionnement. Permettez-moi de vous remercier en particulier de la compréhension éclairée que vous avez témoignée au développement de la chaire de construction civile ; la création du laboratoire de statique se fait à la mesure des besoins de l'expérience, telle que l'a vécue depuis une douzaine d'années l'institution analogue, dont l'Ecole polytechnique fédérale nous donne le bel exemple.

Monsieur le directeur de l'Ecole d'ingénieurs,

Il me paraît inutile d'insister ici sur le fait que c'est à votre soutien direct et prévenant que nous devons le développement normal de la chaire de construction, et la création du laboratoire de statique en particulier. Je vous en sais le gré que vous pensez, car il fallait, dans notre cas, l'initiative agissante que vous avez prise en temps opportun.

* * *

Il est en effet évident qu'une étude de la maçonnerie et du béton, sous toutes leurs formes et toutes leurs sollicitations, doit se baser sur trois groupes de connaissances. Il y a d'abord l'étude des propriétés des éléments matériels, qui composent l'ouvrage fini. Puis vient l'examen des lois mathématiques capables de représenter l'allure des efforts intérieurs des ouvrages. Il y a enfin les moyens de contrôle qui permettent de vérifier, surtout dans les cas particuliers suggestifs, l'exactitude des déductions tirées de ces propriétés et de ces lois ; nous trouvons ce moyen d'examen, soit dans l'essai de réception, soit au laboratoire de recherches sur modèles d'ouvrages nouveaux ou difficiles à calculer avec exactitude.

Ces trois critères de la connaissance se reflètent naturellement sur la division actuelle en trois parties de la matière enseignée. La première partie, c'est le cours élémentaire où mon collaborateur, M. le professeur Panchaud, établit les bases du calcul des organes mêmes des ouvrages en béton armé, dont on aura défini par ailleurs les sollicitations extérieures ; ce sont la poutre, le poteau, le plancher, considérés plutôt comme systèmes plans. La détermination des sollicitations générales de l'ouvrage cohérent et chargé appartient à la chaire de constructions massives proprement dite, où apparaît le caractère spatial de tout ensemble monolithe, qu'il soit une dalle plate, formant avec ses poteaux un cadre multiple dans l'espace, une grande voûte évidée chargée de manière quelconque, un voile curviligne tendu ou voûté, ou tout autre ouvrage moderne du génie civil. Enfin, faisant suite à cet ensemble dogmatique, le laboratoire dira aux étudiants en quels cas spéciaux les lois habituelles de la répartition des efforts intérieurs cessent de s'appliquer en toute sécurité, les lignes de force s'incurvant trop pour ne pas faire sentir des effets plus complets. Le futur ingénieur verra que ces cas limites sont heureusement ou localisés dans le système, ou même exceptionnels dans l'activité professionnelle.

L'ingénieur en service actif ne restera d'autre part pas indifférent aux recherches du laboratoire. Le calcul de l'équilibre intérieur des ouvrages connaît en effet les limites trop étroites de la possibilité de ses déductions ; les expressions des conditions d'insertion s'appuient sur des hypothèses et surabondent aisément, défiant alors le travail habituel du calculateur. La construction

moderne nous propose des ouvrages de plus en plus délicats, dont la connaissance intime exige l'intuition si nécessaire à l'ingénieur, quelquefois même autant que le calcul rigoureux dont elle prolonge les lignes directrices, ou dont elle guide même le départ. Il n'est plus possible alors d'asseoir sa décision d'une manière plus rationnelle que sur le résultat d'un essai de modèle, représentation vivante de l'équilibre intérieur.

Partant de telles constatations, l'étudiant pourra, dans sa carrière future, juger avec sécurité jusqu'où son étude la plus probe lui garantit une connaissance suffisante du comportement des ouvrages, dont on lui confiera le projet.

Ces quelques indications n'ont d'autres prétentions que de montrer combien le développement actuel de la chaire de construction civile se montre justifié ; j'oserais même dire nécessaire. Nous remercions donc sincèrement nos autorités de consacrer cet épanouissement.

Séance d'installation du recteur
et de deux professeurs ordinaires

du 26 octobre 1944

DISCOURS DE M. PAUL PERRET

*conseiller d'Etat,
chef du Département de l'instruction publique et des cultes*

Monsieur le recteur,
Messieurs les professeurs,
Mesdemoiselles et Messieurs les étudiants,

Jours de deuil et jours de fête, situations difficiles qu'il faut surmonter, réussites qui allègent pour un temps le fardeau, c'est un peu de tout cela qu'est faite la vie de l'Université. Et M. le recteur et M. le chancelier seront certainement d'accord avec moi si j'ajoute que les années qui viennent de passer ont vu se multiplier les complications variées résultant de la guerre : mobilisations militaires, aide aux travaux agricoles, ouverture de certains cours aux étudiants internés, etc.

Et pourtant, l'Université travaille. Elle n'a jamais travaillé autant et mieux. Elle a obtenu du Grand Conseil des sacrifices qui lui ont permis d'étendre son champ d'action et d'assurer son avenir. Bien loin de nous plaindre, nous voulons, avant d'esquisser la chronique de ces deux dernières années, dire notre reconnaissance au pays qui nous donne de quoi vivre, à l'armée qui nous protège.

* * *

Cinq professeurs honoraires, trois professeurs en activité et trois chargés de cours sont décédés.

M. Nathan Loewenthal avait appartenu au corps professoral de l'ancienne Académie. Il nous vint de Genève en 1884 pour occuper la chaire d'histologie qu'il abandonna en 1926. Je n'essaierai pas de dire le nombre des médecins vaudois qu'il a contribué à former durant cette longue carrière. Depuis sa retraite et jusque vers la fin de sa vie on pouvait le rencontrer tous les jours, se rendant au petit laboratoire personnel qui avait été mis à sa disposition dans les parages de la Policlinique universitaire. La science, qu'il avait fidèlement servie, lui valut une vieillesse paisible et laborieuse.

C'est également dans l'ancienne Académie, dont il fut sans doute le dernier professeur survivant, que M. Ernest Chuard fit ses débuts en 1884 comme professeur de chimie agricole. Professeur ordinaire dès 1892, il appartient à la brillante phalange qui assura, dès sa création, le succès de l'Université de Lausanne. Elu conseiller d'Etat en 1912, M. Ernest Chuard dirigea premièrement le Département de l'instruction publique et des cultes, puis le Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce jusqu'en 1919, date de son élection

au Conseil fédéral qu'il quitta en 1928. Dans son activité professorale, M. Ernest Chuard a formé des hommes qui ont rendu à notre agriculture des services précieux. Chez lui l'homme de science se doublait d'un praticien, qui joua un rôle de premier plan dans le sauvetage de notre vignoble. Retiré de la vie active, il ne cessa pas de s'intéresser aux problèmes qui avaient occupé sa carrière de professeur et de magistrat. Il suivait avec une attention singulièrement éveillée la vie de l'Université et de nos sociétés scientifiques. Il nous laisse l'exemple d'une vie harmonieuse et utile, toute consacrée au bien public.

Le professeur Bruno Galli-Valerio, Italien d'origine, né en 1867, docteur en médecine et en médecine vétérinaire, enseigna l'hygiène, la bactériologie et la parasitologie dès 1897. Professeur ordinaire dès 1904, il quitta l'enseignement en 1939 après 42 ans d'activité. Il laisse le souvenir d'un savant ardent au travail et à la recherche, d'une personnalité au relief fortement accusé. Il ne quittait son laboratoire que pour courir la montagne, en observateur de la vie animale sur laquelle il se penchait avec une curiosité aiguë, qui dissimulait mal une instinctive tendresse pour nos frères inférieurs.

Originaire de Chavannes et Moudon, M. Paul Dutoit, né en 1873, était bien jeune encore — il avait 27 ans — lorsqu'on lui confia l'enseignement de l'électrochimie et de la physicochimie. Nommé professeur ordinaire en 1921 il enseigna dès lors la chimie analytique et minérale. C'était un chercheur passionné, aux rapides et profondes intuitions, un homme de vaste culture, ouvert aux plus hautes manifestations de la pensée, un causeur étincelant. C'est dire que, pour lui, la science n'était point un compartiment fermé du savoir humain mais un lieu d'élection ouvert à tous les vents de l'esprit.

Lorsque, en octobre 1942, nous prenions congé ici-même de M. Charles Gilliard, recteur sortant de charge, nous étions loin de nous douter que, deux ans plus tard, son nom s'inscrirait dans la liste de nos morts. Il semblait avoir encore tant de richesses à nous donner, et nous attendions tous de lui cette histoire du canton de Vaud qu'il aurait pu écrire mieux que personne ! Originaire de Fiez et Yverdon, né en 1879, M. Charles Gilliard avait à son actif une belle carrière dans l'enseignement secondaire lorsque le Conseil d'Etat le chargea, en 1928, d'enseigner l'histoire ancienne et l'histoire suisse à l'Université. En 1935 il avait été nommé professeur ordinaire. Démissionnaire en automne 1942, bien avant le terme fixé par la loi, il partageait son temps entre sa belle campagne de Fiez, ses travaux d'histoire et la présidence de la Commission fédérale de maturité. Si la mort inexorable ne lui a pas permis d'achever son œuvre, comme ses amis l'eussent désiré, il laisse des publications dont la riche et solide substance défie l'usure du temps.

Le docteur Jean Wintsch, Zurichois né à Lausanne en 1880, enseignait depuis 7 ans la psychologie appliquée lorsque la mort l'enleva, en avril 1943. Son activité comme médecin des écoles de Lausanne et ses nombreuses publications — sans parler de ses cours que le personnel enseignant des écoles primaires et secondaires suivait avec profit — lui avaient valu une autorité grandissante dans le domaine encore mal exploré de la psychologie de l'enfance.

D'ascendance vigneronne, vigneron lui-même lorsque son activité professorale lui laissait quelque répit, M. le professeur Marcel Duboux, né en 1883, apportait aux recherches scientifiques les fortes qualités de sa race. Chargé de l'enseignement de la chimie physique depuis le 15 octobre 1918, la mort interrompit brusquement, en octobre 1943, une carrière féconde en résultats.

Le docteur Francis Cevey, né en 1875, s'était fait connaître en Suisse et à l'étranger par ses travaux sur le traitement de la tuberculose lorsque le

Conseil d'Etat lui confia, en 1937, la chaire de médecine sociale, vacante depuis la mort du professeur Gustave Delay. Il apporta dans son enseignement prématurément interrompu en 1943, l'ardeur, la conscience et l'intransigeante volonté qui le caractérisaient.

L'année 1943 devait encore priver l'Université de trois maîtres d'incontestable valeur : le docteur Fritz Heim, chargé de cours de thérapeutique pratique à la Faculté de médecine depuis l'année 1938 ; M. Gustave Nicod, qui fut à l'Ecole d'ingénieurs chargé de cours de dessin et secrétaire de la direction, puis chef de travaux d'électricité ; enfin M. Max Schwarz, chef de l'important service des améliorations foncières au Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, qui était depuis 1922 chargé de cours d'améliorations foncières et d'hydraulique agricole.

Arrivé au terme de cette trop longue liste de disparus, j'adresse à ces maîtres, qui ont fidèlement servi notre maison, un dernier et reconnaissant hommage.

* * *

Des mutations assez nombreuses ont modifié la composition de notre corps professoral. Je les indiquerai dans l'ordre réglementaire des facultés.

La Faculté de théologie et les autorités de l'Eglise ont accueilli avec une très vive satisfaction la désignation de M. Edouard Burnier, chargé de deux heures de cours d'apologétique et de trois heures de séminaire. L'auteur de la « Maison du potier », fils et frère de deux hommes trop tôt disparus, qui ont honoré l'Université par leur savoir, représente pour notre école de théologie une précieuse acquisition.

La Faculté de droit a vu partir avec beaucoup de regret M. le professeur André Mercier, qui avait atteint la limite d'âge fixée par la loi. Chargé de cours en 1901 — à l'âge de 27 ans — professeur extraordinaire en 1902 et professeur ordinaire dès 1926, M. Mercier a enseigné pendant 43 ans, avec une autorité qui ne se discutait pas, le droit pénal et la procédure pénale. Il fut également professeur de droit international public et de droit diplomatique. Sa réputation de pénaliste s'étendait bien au-delà de nos frontières. Recteur de 1932 à 1934, il a grandement honoré notre maison.

Le Conseil d'Etat a chargé de l'enseignement du droit pénal M. Pierre Cavin, avocat à Lausanne, nommé professeur extraordinaire. Il a confié l'enseignement du droit international public et du droit diplomatique à M. Jacques Secretan, avec le titre de chargé de cours.

Pour compléter l'enseignement de la Faculté un cours sur la propriété intellectuelle, industrielle et commerciale a été confié à M. Paul Turin, avocat, spécialement qualifié pour cet enseignement. D'autre part M. Valentin Georgesco, docteur en droit de Bucarest et diplômé de l'Académie de droit international de La Haye a été autorisé à donner, comme privat-docent, un cours de droit romain.

A l'Ecole des sciences sociales, nous enregistrons deux départs, causés par la limite d'âge. M. Auguste Deluz, qui fut chef du Service de l'enseignement secondaire, était chargé depuis 1917 de l'enseignement de la pédagogie, de la didactique générale et des exercices pratiques. Il s'acquitta de sa tâche avec autant d'autorité que de conscience et fut directeur de l'école dès 1940. M. Arnold Reymond, qui fut professeur ordinaire de philosophie à la Faculté des lettres jusqu'en 1939, avait accepté de donner à l'Ecole des sciences sociales, un cours d'introduction aux problèmes philosophiques qui eut un vif succès.

Pour faciliter leur remplacement MM. Deluz et Reymond ont accepté de conserver pour une année encore, le premier ses fonctions de directeur, le second son enseignement. Ces deux maîtres emporteront dans leur retraite des regrets unanimes.

Pour l'enseignement de la pédagogie en remplacement de M. Deluz, un candidat s'imposait, que personne ne songeait à discuter, M. Louis Meylan. Maître secondaire à Rolle et à Vevey, professeur de latin au Gymnase classique, directeur des écoles de Vallorbe, puis de l'Ecole supérieure et Gymnase de jeunes filles de Lausanne, M. Meylan s'est fait connaître, en marge de ses fonctions officielles, par une participation active aux nombreuses discussions ayant pour objet la réforme de l'enseignement. Il a eu le mérite de clarifier les débats, souvent passionnés, qui accompagnèrent la revision partielle de la loi sur l'enseignement secondaire. Il a beaucoup écrit. Son ouvrage sur « Les humanités et la personne », d'une étonnante richesse d'information, révèle une conception très saine et très élevée du rôle de l'école. Nous pouvons lui confier en toute sécurité la formation de nos maîtres secondaires.

Après avoir dirigé l'Ecole supérieure de commerce de 1905 à 1911, M. Léon Morf fut chargé de l'enseignement de la technique commerciale à l'Ecole des hautes études commerciales qu'il dirigea de 1911 à 1926. Il avait été nommé professeur ordinaire en 1921. M. Morf a puissamment contribué au perfectionnement de l'enseignement des sciences économiques dans notre pays. Sa réputation lui avait valu en 1924 un appel du gouvernement turc qui lui confia l'organisation de ses écoles de commerce.

M. Maurice Bourquin, docteur en sciences commerciales, jusqu'alors privat-docent, a été appelé à remplacer M. Morf. M. Jean Golay a été chargé d'un cours d'introduction aux études commerciales et M. Charles Schertenleib autorisé à donner comme privat-docent un cours sur la distribution des marchandises.

La Faculté de médecine a perdu un de ses professeurs ordinaires arrivé à la limite d'âge, M. Albert Barraud qui, depuis 1915, occupait la chaire d'oto-rhinolaryngologie et qui fut recteur de l'Université de 1934 à 1936. Il n'est jamais facile de remplacer un maître dont la forte personnalité se mesure, au départ, par une perte que tout le monde ressent. Le choix se porta sur le plus jeune des candidats présentés, M. Jean-Pierre Taillens, chef de clinique, élève de M. Barraud, qui ne tarda pas à justifier pleinement la confiance de l'Université et du Conseil d'Etat.

M. Bernardo Streiff, précédemment médecin-adjoint de la clinique ophtalmologique de Genève, a été appelé à la chaire laissée vacante par le départ à Zurich de M. le professeur Amsler. Originaire de Glaris, formé en partie à Gênes, à l'école de son père, praticien d'une grande réputation, M. Streiff a tout ce qu'il faut pour faire chez nous une brillante carrière.

M. Edouard Jéquier-Doge a été nommé chargé de cours de thérapeutique pratique en remplacement de M. le Dr Heim. Ont été agréés en qualité de privat-docents M. Armand Delachaux pour des chapitres choisis de médecine interne et M. Claude Petitpierre pour un cours de physiologie.

La réorganisation de l'enseignement de l'histoire à la Faculté des lettres a été heureusement achevée par la nomination de M. Jacques Freymond en qualité de professeur extraordinaire d'histoire moderne et contemporaine.

Deux jeunes maîtres, MM. Gilbert Guisan et René Bovey ont été chargés le premier de l'enseignement du français en qualité de lecteur, le second de l'enseignement de la langue italienne.

A la Faculté des sciences M. Beno Eckmann, docteur ès-sciences mathématiques de l'Ecole polytechnique fédérale, a été nommé professeur extraordinaire chargé dès le début du semestre d'été de l'enseignement des mathématiques générales et de compléments de calcul différentiel et intégral.

L'enseignement de la chimie a été réorganisé. M. Charles Haenny, qui enseigna d'abord la chimie minérale a remplacé M. Marcel Duboux comme professeur de chimie physique à l'Ecole d'ingénieurs. M. Robert Flatt, qui nous arrive de l'Université de Berne, s'est vu confier, en qualité de professeur ordinaire, la chaire de chimie minérale et analytique. M. Théodore Posternak, de Genève, a été agréé comme privat-docent pour un cours de chimie organique.

A l'Ecole d'ingénieurs M. François Panchaud a été nommé professeur de constructions de génie civil et béton armé. Plusieurs chargés de cours ont été désignés : pour l'électrochimie et l'électrometallurgie M. Charles Tschaepaet ; pour le dessin M. Georges Champrenaud, chargé également du secrétariat de l'Ecole ; pour la géologie technique M. Alfred Falconnier ; pour les améliorations foncières M. Pierre Regamey ; pour la statique et la résistance des matériaux M. Maurice Derron. En qualité de privat-docent M. Louis Bendel enseignera des chapitres choisis de géotechnie.

Le personnel enseignant de l'Ecole d'architecture et d'urbanisme a été complété. Sans parler des maîtres que la nouvelle école emprunte à l'Ecole d'ingénieurs et à l'Ecole de dessin et d'art appliqué, rappelons la nomination en qualité de professeur principal d'architecture et d'urbanisme de M. Jean Tschumi, que nous avons présenté lors de la cérémonie d'inauguration de l'école. M. Jean Stengelin a été nommé professeur de construction et stéréotomie. Ont été nommés chargés de cours : M. Guido Bertusi pour les installations de chauffage et les installations sanitaires ; M. Raoul Béguelin pour les installations électriques ; M. Frédéric Bucher pour le métré-devis ; M. Oscar Magnin pour les constructions rurales ; M. Louis Villard pour l'acoustique et l'isolation phonique. M. Adrien Bovy, professeur extraordinaire d'histoire de l'art à la Faculté des lettres a été chargé d'un cours spécial destiné aux architectes.

Notons enfin qu'avec l'agrément du Sénat le Conseil d'Etat a conféré l'honorariat à MM. les professeurs Gustave Dumas, Charles Gilliard, P.-L. Mercanton, Henri Preisig, Albert Barraud, Paul Dutoit, Léon Morf, Auguste Deluz, André Mercier et Arnold Reymond.

Le titre de professeur ordinaire a été accordé à MM. Robert Flatt et Alfredo Vannotti, que j'aurai l'honneur de vous présenter dans un moment.

Je renonce à pénétrer plus avant dans le détail de la vie universitaire, tissée de préoccupations innombrables et de multiples soucis. A ceux de mes auditeurs qui seraient curieux d'en savoir davantage, je me permets de signaler timidement le compte rendu annuel du Département de l'instruction publique et des cultes, qui, je vous l'assure, est une publication lisible, injustement méconnue.

Je ne puis pourtant ignorer tout à fait le chapitre des bâtiments, qui procure au Conseil d'Etat de lourdes et incessantes préoccupations. Les laboratoires créés à la rue Vuillermét répondaient à une nécessité pressante. Mais il s'agit là d'une solution provisoire, qui laisse subsister le problème posé par l'insuffisance de l'Ecole de chimie, où l'encombrement devient difficilement supportable. Malgré l'agrandissement de deux auditoires à la Caroline et à Cery la construction d'une nouvelle Ecole de médecine demeure urgente. Un

emplacement convenable a été proposé et l'avant-projet étudié par le Département des travaux publics a reçu l'approbation des professeurs intéressés. Ecole de chimie, Ecole de médecine... pensons encore à la Bibliothèque cantonale et universitaire, cet indispensable instrument de travail qui souffre depuis longtemps de l'étroitesse de ses locaux, et nous aurons une idée des sacrifices nécessités par une crise de croissance qui, au demeurant, est une preuve de santé. C'est le moment de se souvenir que le pays tout entier est intéressé, moralement et matériellement, à la prospérité de l'Université.

Après avoir montré ce qui nous manque, il convient de rappeler les réalisations heureuses que ces dernières années nous ont apportées. Grâce à la compréhension montrée par le Grand Conseil dans des circonstances difficiles, les constructions destinées à la clinique chirurgicale — bloc opératoire et bâtiment pour les malades — sont en voie d'exécution. La Faculté de médecine aura bien des raisons de marquer d'une pierre blanche le jour de leur achèvement.

Définitivement et commodément installée dans le bâtiment de Beauregard, dont l'acquisition provoqua des controverses que l'on n'a pas oubliées, l'Ecole d'ingénieurs a vu augmenter sensiblement, conséquence prévue, le nombre de ses étudiants. On nous permettra bien de constater maintenant qu'il n'eût pas été possible de résoudre dans des conditions financières plus favorables un problème dans lequel l'avenir de l'école était en jeu. L'étage supérieur du bâtiment est occupé par l'Ecole d'architecture et d'urbanisme, qui est fréquentée par plus de vingt élèves, sans compter les étudiants internés, et qui a répondu pleinement, je suis heureux de le dire, à l'attente de ceux qui l'ont voulue et organisée.

Entourée d'un beau parc, en face du paysage le plus harmonieux que l'on puisse rêver, à proximité immédiate du lac et des installations sportives de Bellerive, à deux pas de la place de Milan et du jardin botanique de Montriond, qui sera certainement un magnifique jardin, la maison de Beauregard marque le centre d'un quartier universitaire nouveau, dont il m'arrive d'imaginer — et je ne suis pas le seul — les développements ultérieurs. En fixant l'emplacement du Palais de Rumine au pied de la colline où s'élève l'ancienne Académie, nos prédécesseurs ont voulu, suivant le mot de l'un d'eux, planter un clou qui empêcherait l'Université de glisser vers le lac. C'était il y a un demi-siècle à peu près, et l'on ne pouvait prévoir que l'Université, agrandie, au centre d'une ville de plus en plus congestionnée, se verrait obligée, un jour, de chercher ailleurs les emplacements réclamés par son extension. Ce jour est arrivé. Le fameux clou ne tient plus. Ce ne serait pas respecter la volonté des fondateurs de l'Université que de nous en tenir à la formule qu'ils avaient adoptée. Pour continuer leur œuvre, assurer l'avenir de l'institution qu'ils ont eu le courage de créer, nous devons envisager des solutions auxquelles personne ne pouvait songer il y a cinquante ans.

En disant cela je n'oublie pas, vous le pensez bien, les difficultés présentes. Je n'oublie pas que de redoutables inconnues nous attendent. Qu'est-ce que la guerre et la fin de la guerre peuvent bien nous réserver ? Mais je pense aussi que notre devoir est non seulement de sauvegarder, à tout prix, les biens que nous possédons, mais encore de préparer l'avenir, de garder ouvertes devant nous, pour nous et pour ceux qui viendront après nous, les plus larges perspectives.

* * *

Monsieur Roger Secretan,

Les deux années de votre rectorat ont été marquées par des difficultés que l'on pouvait prévoir mais qui, je n'en doute pas, ont souvent dépassé votre attente. Comme il faut toujours s'appliquer à voir le bon côté des choses, j'ajouterai qu'elles vous ont permis de mettre en œuvre les qualités éminentes qui ont décidé le Sénat à vous accorder sa confiance.

Défenseur attitré des étudiants, vous vous êtes constamment efforcé d'alléger dans la mesure du possible les graves complications résultant pour eux de leurs obligations militaires. Les mobilisations agricoles ne vous ont pas causé moins de soucis. Vous avez toujours accueilli avec une inlassable bienveillance les étudiants réfugiés et internés, dont la situation, sans qu'il y ait de leur faute, est parfois si difficile. De la solution judicieuse de tous ces cas particuliers, qui ont encombré vos journées, dépend la bonne marche de l'Université et sa réputation. Ils ne vous ont pas empêché, au surplus, de vouer toute l'attention nécessaire aux problèmes d'une portée générale, la revision du règlement par exemple, qui a longuement occupé la commission universitaire et son président.

Vous avez été pour l'Université un chef attentif et clairvoyant, sachant unir à une autorité qui ne se discute pas cette bienveillance courtoise qui facilite les relations. Au moment où vous venez d'abandonner votre charge, je suis heureux de vous dire la très vive gratitude du Département de l'instruction publique et du Conseil d'Etat.

Monsieur le recteur Alfred Rosselet,

Le médecin succède au juriste. Je n'en tire aucune déduction fâcheuse pour la santé de l'institution dont la direction vous est confiée. Vous devinez mieux que personne, assurément, les responsabilités qui vous attendent, mais vous avez tout ce qu'il faut pour dominer votre tâche. Je le sais pour vous avoir vu, comme doyen de la Faculté de médecine, débrouiller, avec autant de perspicacité que de décision, des questions difficiles.

Permettez-moi, Monsieur le recteur, de souligner devant les amis de l'Université qui sont ici, votre conception très haute des études. La nécessité généralement admise d'une spécialisation toujours plus poussée vous inquiète à juste titre. Si l'Université doit fournir aux professions libérales des praticiens bien préparés, vous ne pensez pas que son rôle puisse se limiter à cette formation professionnelle. Notre époque réclame des spécialistes, c'est entendu, mais elle veut aussi, et plus encore, des esprits cultivés, ouverts aux richesses de l'art et de la pensée, des hommes dont le rayonnement fait songer à ces « phares » si puissamment évoqués par Baudelaire.

Je n'ai pas oublié ce que vous avez fait pour élargir l'horizon de vos étudiants en médecine. Je m'en souviens comme d'une promesse qu'il me plaît de vous rappeler au début de votre rectorat.

Que l'Université confiée à votre garde demeure vivante et forte, que dans ce pays que nous voulons servir elle soit un foyer toujours plus brillant de haute culture et de civilisation !

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR ROGER SECRETAN

recteur sortant de charge

Monsieur le conseiller d'Etat,

Mes chers collègues, Messieurs les étudiants
et Mesdemoiselles les étudiantes,

Mesdames et Messieurs,

Prendre congé est, pour le recteur sortant de charge, plus difficile qu'inaugurer ses fonctions. Non pas, comme on pourrait le croire, qu'il regrette les fastes (pourtant bien modestes) auxquels il participa, car le soulagement, la satisfaction de la tâche achevée, le plaisir de pouvoir, bientôt, se vouer à nouveau complètement à son enseignement, l'emportent de beaucoup sur les autres impressions. Mais, au moment où il était intronisé, le recteur, même s'il n'avait pas ambitionné sa charge, l'acceptait avec espoir mêlé de crainte ; sa profession de foi était teintée d'optimisme. Lorsque, deux ans s'étant écoulés, le recteur dépose son fardeau, il a commis des erreurs, il a perdu quelques illusions, il a souffert cruellement de la lourdeur de ses fonctions et d'une organisation intérieure périmée. Alors, contemplant le chemin parcouru, il voit surtout ce qu'il n'a pas pu réaliser.

Et cependant, ce n'est pas qu'il ne se soit rien passé pendant ces deux ans. La chronique de l'Université, que vous venez d'entendre, atteste que, comme l'a dit M. le conseiller d'Etat, on a travaillé dans cette maison, passablement travaillé, même ; nombreux ont été les événements et les transformations, les innovations dont on veut croire qu'elles constitueront des progrès. Mes remerciements vont donc à tous ceux qui m'ont aidé à accomplir ma tâche : à M. le prorecteur Marchand tout d'abord, qui a bien voulu, avec infiniment de complaisance, me décharger de ce qui se rapportait à la revision du règlement général et qui m'a remplacé pendant mes périodes de service militaire ; puis à MM. les doyens et directeurs, représentants diligents de leur Faculté ou Ecole ; à M. le chancelier Bonnard, dont le zèle est sans bornes et l'activité considérable ; au personnel du secrétariat, toujours si dévoué et si complaisant pour le recteur ; enfin à notre ancien huissier, M. Henry, qui a dû récemment quitter son poste, pour raisons de santé et auquel je souhaite, ainsi qu'à son épouse, une heureuse retraite. Le recteur est heureux, d'autre part, d'exprimer sa gratitude très vive à M. le chef du Département de l'instruction publique, chez lequel il a toujours trouvé aimable accueil et fine compréhension des besoins et de l'esprit de l'Université. La vie du recteur n'est supportable que grâce à l'appui constant qu'il trouve auprès de son conseiller d'Etat

et auprès du chef du 3^e Service, M. Guignard, ainsi que de ses secrétaires, MM. Brunner, Gallay et Bron.

* * *

Dans cette époque, d'où sont bannies toutes les occasions de représentation extérieure, la tâche du recteur nous avait paru revêtir trois aspects principaux : Assurer, tant au point de vue enseignement qu'au point de vue équipement, la marche de l'institution, dont le but essentiel est de modeler les jeunes intelligences qui lui sont confiées et de former des hommes cultivés et maîtres de leur spécialité. Puis : faire mieux connaître l'Université au dehors, établir des contacts indispensables et s'assurer certains appuis. Enfin : maintenir entre les professeurs et les étudiants une atmosphère de confiance et d'amitié.

* * *

En ce qui concerne le premier point, disons d'emblée que la période universitaire qui vient de se clore a heureusement été marquée de progrès certains. Grâce à la hauteur de vues du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, plusieurs enseignements essentiels ont pu être assurés dans de meilleures conditions et, d'autres, utiles, ont été introduits. Les autorités du pays, en dépit des circonstances difficiles, n'ont jamais, durant ces deux ans, refusé à l'Université ce que celle-ci démontrait être indispensable. Nous sommes particulièrement heureux que, grâce au vote du Grand Conseil, du 8 février 1943, le problème, depuis si longtemps en suspens, des bâtiments de l'Ecole d'ingénieurs, ait reçu une solution déclarée, en dépit des critiques, excellente par l'Université, première intéressée. C'est aussi sous le rectorat qui vient de finir qu'ont été ouverts l'Ecole d'architecture et d'urbanisme et le très moderne Institut d'anatomie pathologique, rendu possible par les libéralités de feu le professeur Spengler. Des laboratoires annexes de chimie ont été installés dans un immeuble de la rue Vuillermet. Et, bientôt, nous pourrons inaugurer le jardin botanique suspendu aux flancs de la colline de Montriond. Tout ceci constitue de belles réalisations à l'actif de ces deux années. Nous en sommes profondément reconnaissant à tous ceux — individus ou pouvoirs publics — qui en furent les artisans. Nous pensons particulièrement, en ce qui concerne les professeurs, à M. le directeur Stucky et M. le chancelier Bonnard, à MM. les doyens Cosandey et Placide Nicod et aux professeurs de la Faculté de médecine. Car ces réalisations ne nous font pas oublier ce qui nous manque encore, déficits auxquels les collègues que je viens de nommer ont tout fait pour parer ; je pense à la nouvelle Ecole de médecine, devenue indispensable, à l'Ecole de chimie, à la Bibliothèque cantonale. Mais les résultats acquis nous permettent d'avoir confiance et d'espérer que ces problèmes brûlants seront résolus dans un avenir très prochain, si possible sous le rectorat de M. Rosselet.

* * *

Sur le second des principes énoncés plus haut, on sera d'accord, pensons-nous, pour dire qu'actuellement plus que jamais, l'Université doit éviter de se replier sur elle-même. Il faut saisir toutes les occasions d'intéresser le public à ce qui se passe ici, de faire comprendre le caractère, les tendances et le but des études supérieures, de montrer tout ce qu'on y pourrait entreprendre de

beau et de grand si l'on était soutenu et stimulé. L'Université doit être présente, pour se faire connaître, et, par là, désarmer la méfiance.

* * *

Un troisième pilier de l'activité universitaire nous a paru être, disions-nous, l'établissement et le maintien de relations plus étroites et plus amicales entre les professeurs, singulièrement le recteur, et les étudiants. Dans notre discours d'il y a deux ans, nous exprimions notre désir de diriger une Université où régnerait l'ordre et où l'on travaillerait, certes, mais aussi où étudiants et professeurs seraient unis par la confiance et la sympathie, où l'atmosphère serait oxygénée, où il y aurait du cœur et de la générosité d'esprit. Ce désir, nous le disons avec joie, a été réalisé en très grande partie. Le recteur sortant de charge a entretenu des rapports particulièrement agréables et confiants avec le comité et les commissions de l'Association générale des étudiants, notamment avec ses présidents successifs MM. Baechtold et Ceresole, ainsi qu'avec le Turnus, les sociétés d'étudiants et les étudiants individuellement. Cette bonne harmonie qui a régné entre la direction de l'Université et les étudiants a été pour le recteur une grande satisfaction et un précieux encouragement. Il faut comprendre les étudiants ; la vie n'est pas toujours facile pour eux. La plupart voient leurs études hachées et même parfois compromises par les périodes toujours plus fréquentes de service militaire. Si nous comprenons la nécessité de ces sacrifices et si nous devons nous estimer bien heureux qu'ils soient limités à cet ordre-là, il n'en reste pas moins que la charge militaire devient sensiblement plus lourde pour les jeunes gens d'aujourd'hui qu'elle ne l'était pour leurs devanciers de l'époque 1914-1918. Certains de nos étudiants totalisent actuellement 700, 800, voire 900 jours de service militaire, et très nombreux sont ceux qui ont 300 à 500 jours derrière eux. Aussi les Facultés ont-elles presque toutes pris des mesures exceptionnelles pour faciliter à ces étudiants longuement mobilisés la présentation de leurs examens, notamment sous la forme de sessions extraordinaires d'examens et du fractionnement des grosses épreuves, afin que puissent, par contre, être maintenues les exigences relatives à la qualité du travail et des examens. La vie n'est pas facile non plus pour beaucoup d'étudiants du fait des circonstances économiques. Un très grand nombre d'entre eux sont obligés, à côté de leurs études, de gagner leurs frais d'écolage, souvent leur subsistance, et par divers moyens autres que les classiques leçons données aux collégiens : certains ont été chargés de la lignite et pousser des vagonnets dans les mines des environs de Lausanne ; un autre a fait des appartements à fond. Et, en me remerciant d'avoir prolongé pour lui le délai de paiement des finances de cours, ce jeune étudiant ajoutait : « C'est parfois dur de chercher un peu partout de quoi gagner son semestre, mais on apprend alors à apprécier les cours à leur juste valeur ».

* * *

Il est encore un point que je me dois d'aborder : il concerne l'entraide universitaire internationale et la part qu'y a prise notre Université. Tout à l'heure, le représentant des étudiants vous parlera plans d'avenir. Pour le présent, je me bornerai à signaler que, conscients des privilèges dont ils jouissent, nos étudiants comme leurs professeurs ont tenu à apporter leur contribution au Fonds européen de secours aux étudiants, si bien dirigé à Genève par M. André de Blonay. Les quelque 5500 francs produits, en trois semestres, par le timbre apposé facultativement sur les livrets de nos étudiants lausannois, comme les

11.000 francs recueillis en trois ans chez les professeurs, chargés de cours et privat-docents, ont permis, entre autres, d'alimenter en livres deux Universités de captivité et d'envoyer quelque subsistance aux étudiants et professeurs grecs souffrant de la famine. La collaboration du Fonds européen de secours a aussi été utile lorsque est survenu, il y a un an, l'afflux de réfugiés civils et d'internés militaires. Les premiers ont été environ 160 et les militaires sont venus au nombre de 250 approximativement. Deux mots d'explications ne seront peut-être pas inutiles à ce sujet :

Comme les autres Universités romandes, nous avons estimé de notre devoir d'accueillir les réfugiés et les internés auxquels l'autorité fédérale accordait la permission de reprendre leurs études. La tâche des Universités n'est-elle pas d'essayer de sauver des intelligences ? Peut-être un de ces jeunes Israélites sera-t-il un Spinoza ? ou, simplement, quelques-uns de ces étudiants deviendront-ils des hommes de mérite, utiles à leur pays, voire au nôtre ; le général Dufour n'est-il pas lui-même né réfugié, à Constance ?

D'autre part, en venant en aide aux intellectuels réfugiés, l'Université ne fait que se conformer à la tradition suisse de l'asile. Plus particulièrement, le sort et la raison d'être de nos Universités romandes est de constituer des lieux de rencontre, des points de confluence, ce qui se traduit par une proportion parfois considérable d'étudiants étrangers.

Une des légendes les plus coriaces veut que beaucoup de ces internés n'aient, en réalité, pas été des universitaires. Mais, à l'encontre, nous pouvons affirmer que l'autorisation d'étudier n'a été accordée qu'après de minutieuses vérifications et des examens. L'erreur est humaine, et il arrive à chacun de se tromper. On est cependant en droit d'affirmer que le choix des réfugiés et internés admis à l'Université a été entouré de toutes les précautions possibles pour que, d'une part ne soient accueillis que des universitaires dignes de cette faveur et que, d'autre part, aucun préjudice sensible ne résulte de leur présence dans nos Facultés.

Certes, l'intégration de ces nouveaux étudiants dans notre organisme n'a pas été sans difficultés et sans graves soucis pour le recteur, le chancelier, les doyens et les directeurs. Ces réfugiés avaient souvent perdu depuis longtemps le contact avec les études. Il a fallu organiser le raccordement des programmes ; nous avons pu bénéficier, à cet égard, du concours de professeurs étrangers réfugiés ; je voudrais dire tout particulièrement ma reconnaissance à notre collègue, M. Colonnetti, recteur de l'Ecole polytechnique de Turin.

Sans doute a-t-on souvent trouvé nos hôtes sympathiques, mais un peu envahissants. Il faut cependant relever que, chaque fois qu'un fait concret a été articulé, il s'est révélé, à l'enquête, être un pur racontar, et qu'aucune plainte fondée n'est parvenue sur la conduite de ces étudiants étrangers ; il nous est même arrivé de recueillir des appréciations fort élogieuses, de la part de personnes appelées à côtoyer nos universitaires internés. L'évolution de la guerre semble devoir provoquer une notable diminution de ces hôtes. Nous en sommes heureux pour eux, et nous espérons qu'ils conserveront quelque souvenir de la Suisse et, peut-être, aussi, un peu d'amitié pour elle.

* * *

Monsieur le recteur Rosselet,

Le règlement général de l'Université dispose à son article 73, que « le recteur est présenté aux étudiants, en séance publique du Sénat, par le recteur

sortant de charge. ». C'est de cette tâche agréable que je vais m'acquitter pour finir, en m'inspirant, d'ailleurs, outrageusement, du discours que vous adressait en 1941 M. le chef du Département, lors de votre élévation à l'ordinariat.

Votre carrière, si belle, si unie et si remplie, qui trouve aujourd'hui son couronnement, se caractérise par votre double préparation, scientifique et médicale, vos deux doctorats, et l'enseignement de la radiologie, que vous avez créé de toutes pièces ici. Né en 1887 dans ce canton de Neuchâtel auquel vous êtes resté attaché, vous avez conquis à Lausanne votre baccalauréat puis, en 1907, votre licence ès-sciences physiques et naturelles, et, deux ans plus tard, le doctorat. Vous allez à Paris, compléter vos études au Collège de France, au Muséum d'histoire naturelle, à la Sorbonne et à l'Institut Pasteur. Puis vous travaillez à Leysin, avec le Dr Rollier, vous faites dans l'enseignement secondaire un bref passage, et vous devenez assistant au laboratoire de physique de notre Université.

C'est alors, en 1912, que, conseillé par votre maître et ami, le Dr Rollier, vous vous décidez à entreprendre de nouvelles études, des études de médecine. Etudes que vous menez vigoureusement, en homme de science expérimenté, puisque le doctorat vous est décerné en 1918 déjà. A Genève, vous devenez chef du service de radiologie et de physiothérapie de l'Hôpital et privat-docent de radiologie à l'Université de cette ville. Puis, après avoir pratiqué la médecine à Leysin, avec le Dr Rollier, vous acceptez, en 1922, la charge de chef du service de radiologie de l'Hôpital cantonal vaudois. Privat-docent de radiologie en 1923, professeur extraordinaire en 1926, doyen de la Faculté de médecine de 1940 à 1942, professeur ordinaire en 1941, vous voilà aujourd'hui notre recteur.

Vos publications scientifiques, mon cher collègue, sont nombreuses et leur apport régulier ; elles portent sur les sujets les plus variés touchant votre spécialité. Cette activité scientifique et votre enseignement devaient tout naturellement vous créer une place en vue dans nombre d'associations suisses et étrangères. Vous avez, notamment, présidé la Société vaudoise des sciences naturelles, la Ligue nationale suisse contre le cancer et la Société suisse de radiologie. Vous avez été, en 1924, un des fondateurs du Centre anticancéreux romand et vous êtes membre correspondant de la Société italienne de radiologie. C'est enfin à votre initiative que l'on doit la première Conférence internationale de la lumière, qui s'est réunie à Lausanne en 1928 et qui groupa dans notre ville de nombreux savants suisses et étrangers. Aussi bien êtes-vous devenu le président d'honneur du Comité international de la lumière.

En vous appelant à sa présidence, le Sénat a donc entendu honorer un savant. Mais il sait aussi qu'il a mis à la tête de l'Université un homme de cœur et de conscience, une personnalité et un caractère indépendant, qualités indispensables à celui qui, dans des temps qui ne s'annoncent pas faciles, aura pour tâche de défendre les droits de la libre recherche scientifique et de l'enseignement, comme aussi de veiller aux intérêts de nos étudiants. C'est pourquoi, en vous félicitant de votre élection et en vous souhaitant un brillant rectorat, suis-je heureux de vous dire la confiance dont vous entourent le corps professoral et l'ensemble des étudiants. Nous savons les destinées de l'Université en de bonnes mains.

J'ai dit.

DISCOURS DE M. J.-F. CERESOLE
président de l'Association générale des étudiants

Monsieur le conseiller d'Etat,
Monsieur le recteur entrant en charge,
Monsieur le recteur sortant de charge,
Mesdames, Messieurs,

S'il a été accordé à un étudiant de parler durant quelques minutes au cours de cette manifestation solennelle, cela vient du fait que l'installation du recteur est une fête de l'Université tout entière à laquelle participent professeurs et étudiants.

Aussi est-ce un honneur pour moi de pouvoir dire quelques mots au nom de l'Association générale des étudiants.

Je débiterai par un agréable devoir, celui de remercier M. le recteur sortant de charge de tout ce qu'il a fait pour les étudiants durant son rectorat. Il n'a cessé de leur vouer la plus grande des attentions, de leur témoigner une bienveillance toute paternelle. Il est resté continuellement en contact direct avec ses étudiants, et cela pour leur plus grand bien. Les étudiants se souviendront du recteur Secretan que je puis assurer de leur reconnaissance.

Mais le rectorat est une institution biennale. C'est la raison pour laquelle nous sommes ici.

A chaque nouvelle installation de recteur les étudiants sont curieux, je ne voudrais pas dire inquiets, de connaître leur nouveau maître, celui dont ils dépendront durant deux ans. Aussi désirent-ils connaître l'opinion de leurs camarades de la Faculté à laquelle appartient le nouveau recteur. Je puis dire à M. le recteur Rosselet que les petites inquiétudes habituelles et biennales se sont dissipées cette année-ci spécialement tôt : en effet les renseignements pris à bonne source sont, je me permets de le dire, excellents.

Que Monsieur le recteur reçoive ici les vœux très sincères des étudiants de l'Université de Lausanne et qu'il veuille croire à leur désir de collaboration entière. Ce mot de collaboration, qui, tels beaucoup d'autres au cours de ces dernières années, a perdu son sens premier pour prendre une signification spéciale, indique le but vers lequel doivent tendre ensemble professeurs et étudiants, cela pour une marche harmonieuse de l'Academia Lousoniensis.

Quel est ce but que l'Université s'assigne ? Le comité du Fonds européen de secours aux étudiants a réuni cet été une centaine de professeurs et d'étudiants représentant 22 nations et les 5 continents. Les participants ont étudié la mission de l'Université et ses principes traditionnels qu'ils ont exprimés dans la « Charte de l'Université » dont voici, en résumé, les termes :

1. La recherche sincère et désintéressée de la vérité.
2. La formation d'hommes ayant une conception large et cohérente de la culture humaine et du sens de la responsabilité des intellectuels vis-à-vis de la société.
3. La fraternité universitaire.

Ce projet peut paraître quelque peu utopiste. Mais si l'on veut se donner la peine de l'examiner de près et de voir ce qui se cache derrière les mots, on remarquera que les étudiants actuels cherchent à adapter leurs études à la vie. Ils aspirent à forger leur personnalité de manière à pouvoir remplir leur mission, jouer leur rôle d'élite. En un mot, ils prennent conscience de leurs responsabilités.

Mais pour que ces espoirs deviennent des réalités, il est nécessaire que professeurs et étudiants marchent la main dans la main.

Durant ces dernières années nous avons assisté à la mort de l'esprit universitaire dans plusieurs pays, du fait de l'abstraction et de la spécialisation des études en France, par exemple, et, dans les états à régime totalitaire, du fait de l'enseignement dirigé.

La Suisse a échappé à ce désastre grâce à son indépendance et à sa liberté sans lesquelles la vie intellectuelle n'est pas possible, la coopération indispensable des professeurs et des étudiants qu'un mythe.

Nous, les étudiants, sommes certains que l'esprit de communauté universitaire vivra. Nous y consacrerons le meilleur de nos forces !

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR ALFRED ROSSELET

recteur entrant en charge

Monsieur le conseiller d'Etat,

J'ai conservé un si bon souvenir de nos relations pendant que je présidais aux destinées de la Faculté de médecine que cela m'est fort agréable de les renouer pour discuter avec vous des intérêts de l'Université. Je ne veux pas douter un instant que nos entretiens seront toujours imprégnés de la compréhension bienveillante à laquelle vous m'avez habitué.

Je voudrais aussi saluer avec respect M. le président du Grand Conseil, M. le président du Gouvernement et MM. les membres du Conseil d'Etat et leur dire que si je ne puis pas m'enorgueillir d'être un Vaudois — n'étant qu'un Neuchâtelois qui n'oublie pas le village et le vallon où s'enracinèrent ses précieux souvenirs d'enfance — mon attachement au canton de Vaud n'en est pas moins profond. J'ai tant de raisons de l'apprécier et de l'aimer que je suis heureux de cette nouvelle occasion de lui témoigner encore davantage ma gratitude et mon affection.

Monsieur le prorecteur,

Il est incontestable que les charges liées à votre rectorat ont été particulièrement lourdes puisque les circonstances économiques et militaires inhérentes à notre époque mouvementée vous ont souvent mis en présence de situations imprévues et délicates. Vous les avez éclaircies rapidement, grâce à votre grande capacité de travail, et toujours dans le sens qui vous était dicté par votre conscience et ce que vous estimiez être le bien de l'Université.

C'est encore pour mieux la servir que vous n'avez pas cessé de témoigner aux étudiants une affectueuse compréhension et de prendre part, beaucoup plus que ne l'avaient fait vos prédécesseurs, à de multiples et très diverses manifestations de la vie lausannoise.

La reconnaissance que je tiens à vous témoigner est d'autant plus vive que les conditions matérielles où vous avez été placé n'ont point facilité votre labeur. Je sais qu'elles jettent un voile sur le souvenir que vous laissent ces deux dernières années ; mais je veux espérer qu'il ne sera pas suffisamment épais pour vous empêcher de reconnaître mon désir de recourir parfois à votre expérience et solliciter votre appui.

Il me faut encore remercier mes collègues du Sénat universitaire d'avoir bien voulu m'honorer de leur confiance ; ne pouvant point en trouver la cause

dans mes mérites personnels, qu'il me soit permis de la rechercher seulement dans les nombreuses influences reçues au début et tout le long de mon existence : celle de ma famille, celle de mes amis, celle de mes maîtres parmi lesquels Henri Dufour, recteur de l'Académie de Lausanne, en 1887, occupe une place de choix.

Mesdames et Messieurs,

L'on a parfois émis l'opinion que le discours du recteur de l'Université qui revêt en public les fonctions de sa charge avec tous ses devoirs et toutes ses responsabilités, devrait être seulement fait de son enseignement ; s'il en était toujours ainsi, la radiologie serait alors devenue la source unique de mon inspiration. Peut-être aurait-il mieux valu ne pas en chercher d'autres ; cependant j'ai craint d'être accusé, avec raison, de manquer vraiment d'imagination pour n'avoir pas senti que dans l'ambiance où nous vivons se trouvait tout de même quelque matière à de brèves réflexions d'un intérêt plus général que celui de ma spécialité.

S'il me fallait exprimer en un seul tous les sentiments capables de naître encore de ce monde en dislocation, je les verrais volontiers être dominés par celui d'une désillusion. C'est elle, en effet, qui ressort toujours de propos tenus par des gens, d'une culture fort différente, mais qui finissent quand même par regretter et s'étonner que le prodigieux développement de la science et de ses applications n'ait pas empêché les hommes de se livrer à des actes d'une brutalité et d'une férocité moyenâgeuses.

Après avoir visité la salle des tortures du château de Nuremberg ou celle d'autres villes, il était évidemment fort agréable de penser que nous ne pourrions plus jamais être les victimes de drames semblables à ceux dont elles furent les témoins, puisque nous étions sûrs qu'ils étaient seulement dus à l'obscurantisme d'une époque que les lumières toujours plus vives de la science ne manqueraient pas de dissiper. Si l'inexactitude de cette opinion devait être malheureusement démentie par les événements actuels, cela ne veut pas dire qu'il faille en rendre responsables ceux qui nous ont donné la théorie des quanta ou la mécanique ondulatoire, les rayons X ou la radioactivité ; qui ont découvert les hormones, les vitamines ou les chromosomes et les mécanismes présidant à la formation des montagnes.

Cependant, il faut tout de même reconnaître que beaucoup d'hommes éminents ne sont pas étrangers à la persistance de cette idée fautive du bienfait total de la science ; ils nous prouvent, en effet, que le génie ne craint pas la compagnie de la naïveté, en faisant croire à leurs admirateurs que les œuvres de l'intelligence sont capables de donner aux hommes, avec le bonheur matériel, le souci de développer leur moralité, leur sens de l'humanité et même d'être, comme on l'a dit « le Messie chargé de racheter leur misère ».

Entraînés dans le sillage de ces personnages importants, dont le prestige et la réputation étaient grands, beaucoup de nos contemporains ont admis, sans toujours protester, quelques-unes de leurs affirmations, comme celles-ci : « Une mauvaise physique produit une mauvaise morale » ; « la science fut dès l'origine un moyen de libération intellectuelle et morale » ; « la science seule a transformé... depuis le commencement des temps les conditions morales de la vie des peuples ». Un chimiste dont la célébrité fut grande a même fait cette prédiction qu'il n'est peut-être pas inutile de rappeler, celle qu'un jour nous devrions aux progrès de la science de n'avoir plus « ni agriculture, ni pâtres,

ni laboureurs..., ni guerres, ni frontières..., que l'homme gagnera en douceur et en moralité..., que la terre deviendra un vaste jardin ». Citons encore cette phrase qui ne veut rien dire, à moins qu'on ne la considère comme une preuve de ce que Péguy nommait « un orgueil fou » : « Le destin vaincu semble permettre enfin un espoir sans limites... »

Il est donc compréhensible que de semblables propos aient fini par créer une atmosphère, celle que nous respirons depuis plus d'un siècle, faite d'une sorte de mystique de la science, d'une ivresse provoquée par elle, entremêlée parfois de cultes à la raison et d'où surgit la certitude qu'elle répondrait à la totalité de nos aspirations.

Mais il en est qui ne peuvent pas être satisfaites par l'intelligence ; l'on peut même dire qu'à vouloir y recourir d'une façon trop exclusive, toute une portion de notre âme en est amoindrie, ne pouvant alors plus répondre aux sollicitations d'une autre force, capable d'en neutraliser les effets destructeurs : celle de l'esprit auquel d'autres noms pourraient encore être donnés.

Sans doute qu'il serait faux de séparer complètement leurs influences respectives dont l'imbrication peut être grande, mais leur dissociation n'en est pas moins souvent réelle ; c'est ainsi que l'intelligence d'un homme ne l'empêche point, en effet, d'avoir envers ses semblables toute une série d'attitudes désagréables et malveillantes, pouvant aller jusqu'à la brutalité la plus accusée.

L'éclat particulièrement brillant d'une civilisation dont s'enorgueillit l'intelligence est volontiers suivi de remous profonds et destructeurs comme ceux dont nous sommes les témoins ; mais il ne faut point s'en étonner parce que, — disent certaines personnes — l'histoire de l'humanité nous en a déjà donné de multiples exemples. Elles ne craignent pas de comparer les civilisations successives dont cette histoire est formée, y compris les hommes qui les ont édifiées, civilisations qui montent, atteignent leur paroxysme, puis redescendent, à ces wagons de carrousel qui, eux aussi, montent et descendent, sans se demander si leurs occupants pleurent ou rient, se bousculent ou s'effraient.

Mais tandis qu'elles restent indifférentes devant ce déterminisme, nous devons cependant chercher à savoir entre quels besoins peuvent bien osciller les aspirations des hommes pour expliquer ces rythmes de leur histoire. Il y a d'abord ceux de boire et de manger, bien entendu, de se vêtir, de s'enrichir, mais aussi de le faire toujours mieux que son voisin : qu'il soit un homme, un peuple ou une race. Sans doute que cette émulation peut être tonique et justifiée, mais s'il doit s'y mêler un trop grand orgueil pour la transformer en un désir d'écraser cet homme, ce peuple ou cette race, sa réaction peut entraîner un conflit capable d'atteindre, sur le plan social, les proportions gigantesques et féroces de celui dont nous sommes les témoins, comme de provoquer dans nos existences toute une série de malentendus qui les attristent et les empoisonnent.

La déception causée par ce conflit pourrait être évitée si nous cherchions toujours à neutraliser cet orgueil qui enlaidit et rabaisse les œuvres de l'intelligence par la satisfaction d'autres besoins, présents dans nos personnes, mais auxquels seul l'esprit peut donner une réponse.

Pour ceux qui s'efforcent de donner aux mots dont ils se servent une définition précise, afin que les constructions édifiées sur elle par nos raisonnements ne soient pas trop caduques et les discussions à son sujet inutiles et vaines, celle de l'esprit les place dans un cruel embarras. Après l'avoir recherchée, ils doivent se rendre compte qu'elle est impossible à trouver comme

celle de beaucoup d'autres mots auxquels notre intelligence se heurte sans pouvoir en extraire la véritable signification... à moins qu'elle ne la fasse surgir des effets produits par l'objet qu'ils recouvrent.

C'est ainsi que l'expression de lumière et de rayons X n'acquiert son véritable sens qu'au travers des phénomènes engendrés par ces radiations dans la matière qui les absorbe ; l'on pourrait donc aussi dire de l'esprit que son existence peut être seulement sentie par tout ce que sa présence ajoute aux réalisations de l'intelligence et par tout ce dont elles sont privées par son absence.

Les effets de l'esprit sur nos personnes sont si souvent opposés à ceux de notre pensée raisonnante que l'on en a conclu que cette différence ne saurait se concevoir sans être aussi dans le lieu de leur élaboration. Ce sont les philosophes hindous qui nous ont déjà raconté que dans la région superficielle de notre Moi se forment les idées qui président à nos comportements les plus usuels alors que sa région profonde est précisément celle où s'exerce surtout l'influence de l'esprit.

Les psychologues modernes, en disséquant et stratifiant notre âme, comme le firent les physiciens pour l'atome et les géologues pour l'écorce terrestre en une série de zones ou de couches concentriques, n'ont apporté que des détails à la vieille opinion relative à la dualité de notre personne. Nous ne l'avons que trop souvent ressentie ; mais elle serait en quelque sorte démontrée — si l'on ose employer ce mot pour désigner un fait dont l'objectivité n'est pas comparable à ceux dont la science se préoccupe — par les résultats de ces fameuses méthodes ou techniques de concentration spirituelle. Elles permettent à leurs adeptes de parvenir à l'oubli complet de leur moi superficiel où s'agitent et se débattent leurs préoccupations intellectuelles et matérielles pour éprouver seulement la réalité de leur moi profond grâce à la paix, au calme que lui communiquent ses constantes et réciproques relations avec l'esprit.

Il serait donc à l'origine de tous les sentiments destinés à former notre dignité humaine, de ceux qui s'opposent à l'envahissement total de nos âmes par certains succès de la seule intelligence, qui risqueraient, sans lui, de les rendre souvent orgueilleuses et sèches. Il les a préalablement déposés dans nos personnes, pour les éveiller ensuite par une sorte de résonance quand nous voulons bien l'y laisser pénétrer ; il nous les communique avec le souvenir de leur origine, les rendant en quelque sorte comparables à ces âmes dont parle Platon « qui aperçoivent ici-bas quelque image des choses qu'elles ont vues dans le ciel ». Il nous inspire le désir d'en imprégner nos divers comportements, le regret ou la déception de ne pas mieux y parvenir, avec la volonté de ne pas y renoncer.

L'on dit que de semblables préoccupations nous élèvent mais nous ne réfléchissons pas toujours à ce que cela veut dire, en d'autres termes, nous ne savons pas au-dessus de quoi ou par rapport à quoi nous pourrions bien être élevés.

Dans un de ses livres, le biologiste et physicien Lecomte du Nouy donne à ces questions une réponse précise en montrant d'abord que la longue histoire mouvementée et saccadée des êtres organisés ne parvint pas à donner à notre corps une structure organique et physico-chimique bien différente de celle des animaux qui nous ont immédiatement précédés ; ensuite que chez le futur *Homo sapiens*, son corps servit en quelque sorte de tremplin à des aspirations tout à fait nouvelles dont le but n'était plus seulement de mieux se nourrir

ou de mieux se défendre, mais à le convaincre précisément de la réalité de l'esprit ; de sorte que ce besoin que nous avons de nous élever signifierait, en définitive, de nous élever, avec son aide, au-dessus de ce qui fait notre animalité.

C'est dans la mesure où nous serons parvenus à nous détacher de cette animalité que va dorénavant s'apprécier notre dignité humaine dont la plus haute réalisation est une imprégnation judicieuse des œuvres de l'intelligence par l'esprit qui apporte l'apaisement à nos âmes agitées.

Tout le long des siècles, les hommes désirent l'obtenir ; pour le rendre plus accessible, ils l'incarnent dans des personnes qui, par la noblesse de leur existence, en sont l'expression la plus élevée ; ils en sentent la nostalgie dans les tourments de Pascal et de saint Augustin ; ils le trouvent dans les tableaux de Giotto, Léonard de Vinci, Raphaël et de tant d'autres grands peintres ; ils l'éprouvent en écoutant les œuvres de Bach ou de Beethoven, de Haydn ou de Fauré.

Mesdemoiselles les étudiantes,
Messieurs les étudiants,

Vous êtes dans une période de votre existence où l'instruction prend une place prépondérante puisque d'elle va dépendre la réussite de vos examens ; mais après eux s'ouvre votre carrière dont le succès n'est pas seulement fait des connaissances acquises à l'Université. Son but est surtout de vous les donner ; aucun article de ses règlements, aucun des objets qui figurent dans le programme de ses cours ne trahit d'autres préoccupations. Pour cette raison, l'on admet qu'il ne lui appartient pas de contribuer à la formation de votre caractère qui va jouer un si grand rôle dans votre existence et qu'il faut laisser cette préoccupation à la famille comme à l'Eglise. Cette opinion n'est pas exacte ; le caractère ne dépend pas des institutions humaines mais seulement de la valeur des hommes que l'on y rencontre. Il pourrait donc arriver qu'à l'Université vous trouviez aussi des maîtres dont la personnalité soit assez forte pour que leur souvenir vous aide dans beaucoup de circonstances. Si vous cherchez alors la raison de cette influence, vous ne manquerez pas de la trouver dans le fait qu'ils ont, peut-être, sans le vouloir et seulement par leur comportement d'hommes de cœur et de science, contribué à l'enrichissement de votre vie intérieure. C'est d'elle que va dépendre aussi votre attitude devant les difficultés et les obstacles qui ne manqueront pas de se trouver sur votre chemin ; il vous appartiendra de la maintenir et de la développer par la pratique d'actes très simples comme celle de la charité et de la bonté qui sont des manifestations de l'esprit. Venant se joindre au don des connaissances dont est meublé votre cerveau, elles contribueront à faire de vous des hommes et des femmes auxquels recourront tout naturellement ceux qui ont besoin, non seulement d'être instruits, mais aussi d'être aimés.

PRESENTATION DE DEUX PROFESSEURS ORDINAIRES
MM. ROBERT FLATT ET ALFREDO VANNOTTI

par M. Paul PERRET, conseiller d'Etat

Monsieur le recteur,
Messieurs les professeurs,
Mesdemoiselles et Messieurs les étudiants,

Le Conseil d'Etat ayant décidé de ne pas attendre l'année habituelle de présentation des professeurs ordinaires pour conférer cette qualité à MM. les professeurs Robert Flatt et Alfredo Vannotti, nous avons estimé qu'il n'y avait pas de raison de renvoyer d'une année leur installation.

* * *

M. Robert Flatt est né le 1^{er} juillet 1897 à Bâle, sa ville d'origine, où son père était recteur de l'Ecole réale supérieure et privat-docent de mathématiques à l'Université. Il a fait ses études de chimie à l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich, où il a obtenu en 1920 le diplôme d'ingénieur-chimiste et en 1923 le doctorat ès sciences techniques.

Immédiatement après ses études il est engagé par la Société chimique des Usines du Rhône, à Saint-Fons, où pendant deux ans il fabrique des spécialités pharmaceutiques. Dès 1925, il se voue à l'enseignement, appelé par l'Ecole supérieure de chimie de la ville de Mulhouse à enseigner tout d'abord la chimie analytique, puis la chimie minérale. En 1934, il passe à l'Université de Bâle; en 1939, l'Université de Berne l'appelle pour enseigner la chimie analytique, appliquée et technique.

La liste des publications de M. Flatt est si copieuse que je renonce à vous en donner une idée.

Je me bornerai à noter qu'en chimie analytique il a établi de nouvelles méthodes d'analyse électrométrique et calorimétrique permettant de déceler des traces infiniment petites de certaines matières, par exemple le chrome dans le blanc de titane, qui remplace la céruse dans l'industrie, l'iode dans l'organisme humain, certains métaux rares, titane, vanadium, molybdène, dans des aciers spéciaux, ou encore certains alliages que présentent des objets rares dont on ne peut prélever que d'infimes parcelles.

En chimie minérale, sa collaboration de plusieurs années à l'industrie des potasses d'Alsace a été marquée par d'utiles découvertes dans la fabrication

des engrais. Un certain nombre de brevets d'invention ont consacré la portée pratique de ces recherches.

Ces quelques indications ne donnent qu'une idée très imparfaite de l'activité de M. Flatt, qui a su mener de front l'enseignement, les travaux de laboratoire et les applications pratiques. Quant à son plan de travail je ne puis en donner une plus juste idée qu'en reproduisant ici les brèves indications qu'il a bien voulu me fournir :

« Dans le domaine de la chimie analytique, je m'intéresserai tout particulièrement aux méthodes physico-chimiques de l'analyse quantitative. J'espère pouvoir donner aux étudiants une bonne formation d'analystes, basée sur les procédés de la chimie analytique classique, et de les familiariser ensuite avec les méthodes spéciales de l'analyse moderne. Au cours de chimie minérale du 1^{er} semestre, je donnerai beaucoup de poids à la chimie générale et aux lois fondamentales. J'aurai l'occasion de compléter ce cours par l'enseignement de la chimie minérale spéciale aux 4^e et 6^e semestres, où je traiterai l'évolution récente de la chimie minérale. Les candidats au diplôme et au doctorat seront chargés de recherches originales prises dans le domaine de la chimie analytique ou de la chimie minérale. Je prévois dès maintenant une série de travaux sur les équilibres hétérogènes, en particulier sur la solubilité des sels qui sont en rapport avec la fabrication des engrais ».

La nomination de M. Flatt a mis au point la réorganisation de l'enseignement de la chimie, qui préoccupait depuis longtemps notre Faculté des sciences. Tenant compte de son activité passée et de l'importance de l'enseignement qui lui est confié, le Conseil d'Etat a jugé opportun de lui conférer dès son arrivée le titre de professeur ordinaire. J'espère qu'il se plaira chez nous et je lui souhaite cordialement la bienvenue.

* * *

Originaire de Bedigliora, canton du Tessin, né le 11 août 1907 à Milan, où son père dirigeait une importante industrie suisse, M. Alfredo Vannotti a commencé en Italie ses études de médecine qu'il est venu achever à Zurich, où il a fait l'examen fédéral et obtenu le grade de docteur en 1932. Il a passé un semestre à l'Université de Vienne et quelques mois au Laboratoire d'embryogénie comparée du Collège de France.

M. Vannotti a travaillé à l'Institut de physiologie de Turin et à l'Institut international du Mont-Rose. Une thèse de pathologie générale présentée à l'Université de Milan lui a valu le doctorat italien. Nous le trouvons ensuite à la Clinique médicale universitaire de Berne, en qualité d'assistant, puis de chef de clinique et de privat-docent de médecine interne. Il complète ses connaissances par des stages à Leipzig et à Iena. En 1937 il obtint le prix Marcel Benoît pour ses recherches sur les porphyrines. Il fait partie, dès sa fondation en 1943, de l'Académie suisse des sciences médicales qui lui a confié la présidence de la Commission des isotopes. Il vient d'être nommé président de la Société suisse de biologie et médecine. Vous conviendrez sans doute avec moi qu'il serait difficile d'accumuler en aussi peu d'années plus de travaux, de titres et de distinctions.

C'est dire que M. Vannotti était déjà largement connu dans les milieux scientifiques lorsque le Conseil d'Etat le nomma, en 1937, professeur extraordinaire à la Faculté de médecine et directeur de la Policlinique médicale. On

ne pouvait lui reprocher que sa jeunesse. Avec des états de service si exceptionnels, le reproche est flatteur.

Sous son impulsion vigoureuse, la Policlinique de Lausanne, qu'il dirige avec autant de sens administratif que de dévouement, est devenue un centre très actif de recherches médicales. Seul ou avec ses collaborateurs immédiats M. Vannotti a signé une centaine de publications. Je n'essaierai pas, vous le comprendrez sans peine, de résumer ces nombreux travaux. Disons simplement que ses recherches sur la circulation sanguine dans les vaisseaux capillaires et sur l'hypertension l'ont conduit à étudier les mécanismes complexes de régulation de l'organisme en haute montagne, sur la base d'observations faites au Mont-Rose et au Jungfrauoch, puis les réactions de la formule sanguine à l'altitude et à l'effort, la constitution de l'hémoglobine, etc. C'est ainsi que M. Vannotti rencontra sur son chemin les porphyrines, qu'il a fait connaître et qui le lui ont bien rendu. L'étude des porphyrines lui ayant ouvert un vaste champ de découvertes sur le métabolisme du fer, son influence sur la formation du pigment et la fonction cellulaire en général, il orienta dans cette direction ses recherches poursuivies dans les laboratoires de la policlinique, avec l'aide de la fondation américaine J. Macy. Il en résulta de nombreuses publications et une monographie importante parue chez Benno Schwabe en 1942. Puis ce furent des études sur les vitamines et les catalyseurs biologiques.

J'espère, Monsieur le professeur, ne pas avoir trop grossièrement déformé, dans ces indications sommaires, le sens de vos travaux. Est-il nécessaire d'ajouter que, chez vous, le biologiste est toujours au service du clinicien ? A toutes vos recherches vous avez assigné un but, la thérapeutique. Parlant des découvertes scientifiques, vous avez écrit :

« C'est au praticien qu'il appartiendra de les adapter à chacun de ses » malades avec cette conscience professionnelle et cette profonde connais- » sance de l'homme qui ont élevé la médecine à la dignité d'un art, du plus » élevé des arts puisque son objet est l'homme, et l'homme qui souffre ». Cette conception du rôle du médecin vous apparente aux vieux maîtres qui ont fondé l'école de Lausanne et dont l'exemple est encore agissant chez leurs successeurs.

En vous accordant le titre de professeur ordinaire le Conseil d'Etat a voulu reconnaître la haute valeur de vos travaux scientifiques et de votre enseignement. Me permettez-vous de dire encore que, sans oublier votre canton d'origine, vous avez noué à Lausanne et dans le pays de Vaud des liens dont nous avons éprouvé la force. Il me plaît enfin de saluer en vous un représentant de cette Marche du sud qui fait entendre dans la maison helvétique la douce et sonore langue italienne, qui nous apporte les fruits d'une très ancienne culture, sans laquelle la Suisse ni l'Europe ne seraient ce qu'elles doivent être.

DISCOURS D'INSTALLATION DE M. FLATT

professeur de chimie minérale et analytique

Monsieur le conseiller d'Etat,

En m'appelant à la chaire de chimie minérale et analytique de l'Université de Lausanne et en m'accordant, en même temps, le titre de professeur ordinaire, vous m'avez témoigné une confiance et une bienveillance auxquelles je suis extrêmement sensible. Vous m'avez présenté à la haute assemblée en termes trop élogieux, qui me laissent confus. Permettez-moi de vous dire que je ne connais d'autre souci que de faire tous mes efforts pour justifier la haute distinction dont je suis l'objet et de donner ainsi la preuve de ma profonde reconnaissance.

Monsieur le recteur,

Mesdames et Messieurs,

En prenant possession de mon bureau à l'Ecole de chimie, j'y ai trouvé une collection de vieux livres. Apprenant que j'aurais l'honneur de faire, devant vous, un exposé sur ma discipline, je les ai examinés de près et j'ai eu la bonne fortune de faire quelques découvertes inattendues.

Il y a là les premiers volumes des comptes rendus de l'Académie des sciences, publiés vers 1730, donc à une époque où la chimie scientifique créée par Boyle au XVII^e siècle, était en train de se séparer de l'alchimie du moyen âge et de l'iatrochimie de Paracelse et son école, époque à laquelle la chimie était dominée par l'idée du phlogistique préconisée par Stahl.

Cette conception du phlogistique, quoique fausse, et, à nos yeux, extraordinaire et bizarre, n'était point inutile; elle a donné lieu à nombre de recherches intéressantes et bien fondées et elle n'était pas stérile comme les spéculations d'Aristote sur les quatre éléments constituant le monde. Scheele, un des plus grands chimistes, auquel nous devons un nombre impressionnant de découvertes, a cru, pendant toute sa vie, à l'existence du phlogistique.

Il fallait le génie d'un Lavoisier pour saisir tous les points faibles de la théorie du phlogistique et créer une nouvelle conception de la transformation de la matière. Ce grand représentant de la chimie française nous a donné la loi de la conservation de la matière, qui est, pour nous chimistes, ce qu'est, pour les physiciens, le principe de la conservation de l'énergie énoncé par Robert Mayer.

C'est encore Lavoisier qui introduit dans la recherche l'usage constant de l'instrument le plus important du chimiste: la balance. Nous voyons en lui, avec juste raison, le créateur de l'analyse par pesée.

Parmi les livres de l'Ecole de chimie, nous avons encore trouvé le fameux « Traité de chimie élémentaire théorique et pratique », de Thénard, publié en 1824. On doit se rappeler que Thénard et Gay-Lussac ont donné, pour la première fois, un procédé d'analyse des matières organiques par combustion, introduisant ainsi l'analyse élémentaire, l'opération la plus importante de la chimie organique.

Et puis, il y a les six volumes du « Traité de chimie » de Berzélius, dont le nom est significatif pour tout chimiste, pour tout analyste en particulier, Berzélius est un des plus grands maîtres de la chimie.

La théorie atomique venait d'être formulée, au début du XIX^e siècle, par Dalton, qui n'était pas un expérimentateur qualifié, au point que son idée, à cette époque, n'avait d'autre valeur que celle d'une hypothèse. En contrôlant, par des expériences précises, la loi des proportions constantes, énoncée par Proust, Berzélius confirma l'œuvre de Dalton. Il voyait la nécessité de mettre au point de bonnes méthodes d'analyse et il le fit avec un talent et une maîtrise tels que nous devons reconnaître en lui le principal pionnier de la chimie analytique classique.

Toutefois, Berzélius ne voyait pas dans l'analyse l'unique but d'établir, d'une manière aussi précise que possible, la composition chimique des corps. La chimie analytique était pour lui l'instrument dont il se servait pour trancher les problèmes fondamentaux de la science.

Berzélius a laissé à la chimie un ensemble de méthodes d'analyses utilisées, en partie, aujourd'hui encore.

Plusieurs générations de chimistes ont bâti sur ce fond solide et ont créé, pendant un siècle, la chimie analytique classique. Il n'est pas possible de citer les grandes figures de ce développement, cependant il serait injuste de ne pas mentionner le maître de l'analyse volumétrique : Bunsen. Et qu'il nous soit permis d'évoquer ici avec reconnaissance le souvenir du professeur Frédéric P. Treadwell, qui, après avoir été l'assistant de Bunsen, a enseigné, pendant presque 40 ans, la chimie analytique à l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich.

L'importance accordée à la chimie analytique au temps de Berzélius n'est pas moindre aujourd'hui. Il est évident qu'avec l'évolution de la science, la recherche chimique accentue et multiplie ses exigences dans le domaine de l'analyse. Les analystes, de leur côté, sont les premiers à bénéficier des progrès de la chimie moderne, qui les incitent à perfectionner et à compléter leurs méthodes. Ils ont su déduire des connaissances de la chimie théorique et même de la physique une série de nouvelles méthodes de dosage, dont l'ensemble s'appelle généralement méthodes physicochimiques d'analyse.

Le principe n'en est d'ailleurs pas nouveau. Il y a quelque 2000 ans, Archimède ne fit pas autre chose qu'appliquer une méthode physique, lorsqu'il déterminait la composition de la couronne du roi de Syracuse.

La spectroscopie est aujourd'hui une des méthodes d'examen les plus importantes de la métallurgie. L'analyse spectrale permet de faire, en quelques minutes, des dosages qui, par les procédés classiques, pourraient exiger plusieurs jours de travail. C'est elle encore qui a conduit à la découverte de plusieurs éléments, tels que les gaz rares de l'atmosphère, réfractaires à toute combinaison, qui n'auraient jamais pu être trouvés par la voie chimique.

Les rayons X, si utiles à la médecine, ont été mis au service de l'analyse et l'on a une technique roentgenographique pour l'analyse des alliages, méthode très appréciée lorsqu'on ne dispose que de très peu de matière.

Il y a des principes d'analyse qui utilisent les propriétés électriques de la matière. Ce sont la conductométrie, la potentiométrie et la polarographie. Dans bien des cas, ces méthodes permettent de remplacer, d'une façon élégante, des procédés difficiles et laborieux de la chimie analytique classique par des opérations simples et rapides. De plus, il devient possible de résoudre des problèmes là où l'analyse classique fait défaut.

Une branche très importante de la chimie analytique est la microanalyse. Les progrès si surprenants de la chimie des vitamines et des hormones n'auraient jamais été réalisés sans les microméthodes. Alors que le procédé classique exige 2 à 3 décigrammes de ces substances difficiles à isoler, il est aujourd'hui possible de faire l'analyse élémentaire des matières organiques avec quelques milligrammes seulement.

D'autre part, il importe de doser, dans des organes vivants et dans des liquides physiologiques, certains éléments qui ne s'y trouvent qu'en quantités extrêmement faibles et qui, malgré la forte dilution, influencent le métabolisme. Les méthodes physicochimiques se prêtent à cette microanalyse et l'on arrive à faire des dosages précis de quantités de l'ordre du *gamma*, c'est-à-dire un millième de milligramme.

L'enseignement de la chimie analytique doit tenir compte de l'extension de cette discipline. Les jeunes chimistes, pharmaciens et médecins doivent, comme autrefois, se familiariser, en théorie et en pratique, avec les procédés de la chimie analytique classique, dont les méthodes modernes ne nous dispensent pas. Puis, les étudiants ont à acquérir tout un ensemble de connaissances théoriques, qui sont à la base des méthodes spéciales d'analyses mentionnées précédemment. Et finalement ils doivent encore apprendre à manipuler les instruments et appareils de précision dont la chimie analytique a pris l'habitude de se servir.

La « chimie préparative », qui s'occupe de la fabrication des colorants, des produits pharmaceutiques et d'autres matières d'emploi courant, fait l'admiration du monde. La chimie analytique paraît plus modeste au profane. Pourtant elle marche de pair avec les autres disciplines de la chimie, elle évolue et on lui donne la place qu'elle mérite à côté de sa sœur imposante, la synthèse chimique.

DISCOURS D'INSTALLATION DE M. LE PROFESSEUR VANNOTTI

Monsieur le conseiller d'Etat,

Permettez-moi de vous exprimer ici, publiquement, ma profonde gratitude pour le témoignage d'estime que vous m'accordez en me conférant le titre de professeur ordinaire, après m'avoir appelé à l'Université de Lausanne, il y a quelques années.

Veillez être l'interprète de ma vive reconnaissance auprès de MM. les membres du Conseil d'Etat, je suis confus des mots trop élogieux que vous avez eus pour moi tout à l'heure, et je vous remercie pour la compréhension et la bienveillance que j'ai eu le privilège de trouver constamment auprès de vous. Soyez assuré que je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour me montrer digne de votre confiance et poursuivre l'œuvre de mes éminents prédécesseurs : le professeur Demiéville, fondateur de la Policlinique de Lausanne, et le professeur Delay qui a perfectionné et développé cette importante institution médicale et sociale.

Monsieur le recteur,
Mesdames, Messieurs,

Un coup d'œil rapide dans la salle de consultations d'une policlinique vous montrera la diversité des maladies qu'on y soigne. Le malade s'y rend souvent sans pouvoir distinguer à quelle branche de la médecine il doit avoir recours, poussé par le seul désir de retrouver la santé. Aussi à côté du patient qui se plaint d'un trouble aigu, subitement apparu quelques heures auparavant, trouve-t-on le malade chronique, miné par une lésion torpide, lentement progressive, dont on ne peut fixer les origines. Le médecin de policlinique ne peut se limiter à l'étude d'un chapitre particulier de la pathologie et s'abandonner à une spécialisation ; trop de problèmes divers lui sont continuellement posés par la grande variété de maladies qu'il doit traiter. Pour lui, le grand danger est de se contenter d'un travail superficiel et de se borner à un traitement purement symptomatique.

Dans ces conditions, le médecin de policlinique et en général, le médecin praticien, peut-il se développer par ses propres moyens et exercer une activité féconde ? Oui, certes. Mais il doit pour cela faire appel à tous ses dons d'observation et user judicieusement des examens cliniques et des analyses de laboratoire. Il acquiert ainsi une formation médicale riche d'expériences personnelles et caractérisée par une grande souplesse de jugement et par le désir de parvenir rapidement au but de son activité professionnelle, qui est le traitement du malade.

Son intérêt clinique se concentre donc surtout sur le diagnostic et le traitement. Le diagnostic détermine une entité morbide, la définit dans ses caractéristiques essentielles et l'identifie à un tableau typique de la pathologie humaine.

Poser un diagnostic, c'est évaluer et mettre en évidence d'une façon systématique les données anamnestiques, en les comparant avec celles d'un examen soigneux du malade et avec les résultats des analyses cliniques et des examens accessoires.

C'est en coordonnant par un raisonnement logique les différents symptômes observés chez le malade, en interprétant leurs relations pathogénétiques et en les incorporant à l'histoire du malade, que se bâtit lentement un diagnostic.

Ce travail de synthèse, qui mène à l'identification de la maladie, est solidement basé sur l'anatomopathologie : c'est-à-dire sur la connaissance morphologique exacte de la lésion de l'organe atteint. Il fait appel encore à la physiologie, à cette science qui étudie par des méthodes d'investigation minutieuses et précises, les fonctions de chaque organe et la régulation de chaque système dans l'ensemble de l'organisme vivant.

Etablir un diagnostic représente ainsi un travail mental, où les notions les plus différentes de la médecine et de la biologie sont mises à contribution dans une ample mesure. Découvrir les causes d'une lésion et les mécanismes de son développement donne au médecin cette fiévreuse satisfaction de la recherche, qui rend son travail souvent passionnant.

C'est précisément à pénétrer les problèmes occultes du développement de la maladie que le clinicien doit vouer son attention et la plus grande partie de son activité ; il y parvient par une longue étude de préparation anatomopathologique, par un minutieux travail pour dépister les différences entre la fonction et la régulation d'un organe normal et d'un organe lésé, et enfin par des observations scientifiques précises pour déduire des résultats de l'expérimentation les conclusions biologiques nécessaires pour éclaircir les phénomènes présentés en pathologie humaine.

Il y a souvent là le programme de toute une vie dédiée au travail scientifique avec ses belles victoires, et ses amères déceptions. Trop fréquemment, on abandonne à l'atmosphère savante d'un laboratoire une étude qu'on croit être aride et inutile : or, le médecin conscient de sa mission recourt toujours à ces bases scientifiques et associe au travail d'investigation, l'expérience qu'il a accumulée par ses observations journalières et par ses constatations parfois empiriques.

« La médecine empirique et la médecine expérimentale — comme le dit justement Claude Bernard — ne sont pas incompatibles, elles doivent au contraire être inséparables ».

Ainsi s'explique le labeur inépuisable du médecin, à qui les constatations quotidiennes au chevet du malade, posent constamment des problèmes à résoudre dans le cadre de la recherche scientifique. Etudier la pathogénie de la maladie ou les phénomènes biologiques qui l'accompagnent équivaut à se rapprocher du problème plus humain et essentiel de la science médicale, celui du traitement. Car si nous entrevoyons les causes d'une maladie, notre raisonnement est naturellement porté à étudier la façon d'y remédier. Ainsi la thérapeutique a sans cesse dirigé l'évolution de la médecine à travers les siècles. Depuis la « vis medicatrix naturae » et le principe « contraria contrariis » d'Hippocrate, qui exalte la force de guérison de la nature et les moyens

pour la stimuler, cette branche de la médecine a fait d'immenses progrès. Les noms de Buchheim, Schmiedeberg, Pasteur, Koch, Ehrlich, Yersin, Widal, Brown-Séquard, Funk, Wagner-Jauregg, Banting, Domagk, Fleming, etc., expriment des étapes fondamentales dans l'évolution de la thérapeutique. Ces quelques noms nous rappellent le développement prodigieux de la pharmacologie, de la sérothérapie, de la prophylaxie au moyen de vaccins, de l'immunothérapie, de l'organothérapie, la découverte des vitamines, de l'insuline, des sulfamidés, de la pénicilline qui viennent couronner par des succès inespérés l'importance de la chimiothérapie ; et pourtant le problème du traitement de nos malades est loin d'avoir trouvé une solution idéale.

Il ne suffit pas que le médecin ait un nombre toujours croissant de médicaments à sa disposition, il faut encore qu'il sache les utiliser ; il doit savoir concentrer ses moyens thérapeutiques sur les symptômes essentiels, en laissant de côté les multiples manifestations secondaires, qui disparaissent sans traitement, avec la guérison des altérations principales ; il doit savoir distinguer le moment où il y a avantage à remplacer le traitement pharmacologique par l'intervention chirurgicale ou par un autre traitement. Loin d'appliquer systématiquement un même traitement à une même maladie, le médecin doit tenir compte des caractéristiques individuelles de chaque malade, des réactions différentes dues à la constitution, à l'âge, au sexe, aux conditions particulières de vie du sujet. Il doit organiser un plan thérapeutique, dans lequel il n'envisage pas seulement l'amélioration immédiate du malade, mais encore les conséquences lointaines du traitement, le pronostic et l'application pratique de son traitement.

Jamais, comme en polyclinique, l'art de soigner ne m'a paru plus complexe et délicat. Car ici le malade se trouve hors des conditions idéales de traitement, telles qu'on peut les réaliser dans un établissement hospitalier ; il reste dans son milieu, avec ses conditions sociales propres, son travail, ses difficultés matérielles et ses problèmes moraux. Aussi faut-il savoir quitter parfois la ligne de conduite thérapeutique dictée par l'expérience clinique, pour s'adapter aux conditions particulières du malade traité ambulatoirement. Il faut plus qu'ailleurs comprendre le côté psychologique du malade, se rapprocher plus étroitement de sa personnalité, afin de saisir les impondérables de l'âme humaine, inaccessible à la minutieuse et froide investigation scientifique.

Là le médecin quitte le domaine de la biologie et de la recherche pour essayer de pénétrer les besoins moraux et psychologiques de son malade. Il prend contact avec la vie dans toutes ses manifestations les plus disparates, en ayant devant les yeux un seul but : soulager par tous les moyens celui au service duquel il s'est placé.

Dans cette vocation le médecin puise l'énergie et l'enthousiasme nécessaires à son travail où l'espoir et la réussite sont souvent déçus par des forces et des lois bien supérieures. Dans cette lutte, il doit toujours savoir associer au froid raisonnement de la science et de la recherche, l'art profondément humain de soigner son prochain.

Cérémonie d'installation
de cinq professeurs ordinaires

du 8 novembre 1945

DISCOURS DE M. PAUL PERRET

conseiller d'Etat

chef du Département de l'instruction publique et des cultes

Monsieur le recteur,
Messieurs les professeurs,
Mesdemoiselles et Messieurs les étudiants,
Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'usage établi, nous avons procédé l'année dernière à l'installation de M. le recteur Alfred Rosselet, qui succédait à M. le recteur Roger Secretan, et rappelé les faits saillants de la vie de l'Université durant les deux années du rectorat qui venait de s'achever. Aujourd'hui notre programme se limite à la présentation des professeurs ordinaires nommés depuis une année. Ils sont au nombre de cinq, soit, dans l'ordre réglementaire des facultés :

Faculté de droit, Ecole des sciences sociales et politiques : M. Jean Piaget.
Faculté des lettres : M. Paul Aebischer.
Faculté des sciences : M. Nicolas Oulianoff.
Ecole d'ingénieurs : MM. Charles Colombi et Robert Mercier.

* * *

M. Jean Piaget * est né à Neuchâtel en 1896. Après des études de sciences naturelles, de psychologie et de philosophie des sciences à Neuchâtel, Zurich et Paris, il passe à Neuchâtel sa licence ès sciences en 1917 et son doctorat en 1918, avec une thèse sur « La répartition et la variabilité, en fonction de l'altitude, des mollusques alpestres. »

Sa carrière professorale, singulièrement active, se partage entre les universités de Genève, Neuchâtel et Lausanne. A Genève, il est privat-docent à la Faculté des sciences en 1921, professeur d'histoire de la pensée scientifique de 1929 à 1939, professeur ordinaire de psychologie et de sociologie depuis 1939, directeur du Bureau international d'éducation et du Laboratoire de psychologie expérimentale. A Neuchâtel il est professeur ordinaire de psychologie et de sociologie de 1925 à 1929. Lausanne enfin l'appelle pour enseigner la psychologie en 1937 et la sociologie en 1939.

En marge de cette activité universitaire, que nous résumons en quelques dates, M. Jean Piaget a trouvé le temps de publier de nombreux ouvrages. De 1924 à 1942 il a consacré à la psychologie de l'enfant une série de copieuses

* M. le professeur Piaget, chargé par le Conseil fédéral d'une mission à Londres, n'a pu assister à la cérémonie et n'a, par conséquent, pas prononcé de discours.

études, dans lesquelles il passe en revue successivement le langage et la pensée, le jugement et le raisonnement, la représentation du monde, la causalité physique, le jugement moral, la naissance de l'intelligence, la construction du réel, la genèse du nombre, le développement des qualités. On ne saurait aborder, même superficiellement, ces ouvrages sans être frappé et séduit par l'originalité puissante et la richesse de l'observation. On ne s'étonnera pas, dès lors, qu'ils aient été traduits en anglais, en polonais, en espagnol, en allemand, en turc et dans d'autres langues encore.

La série, au surplus, n'est pas terminée et nous verrons paraître sous peu de nouveaux volumes sur le développement de la notion de temps chez l'enfant, les notions de mouvement et de vitesse chez l'enfant, la formation du symbole chez l'enfant, sans parler d'un ouvrage de portée plus générale ayant pour titre : « La psychologie de l'intelligence ».

Il faudrait parler maintenant de l'abondante contribution fournie par M. Jean Piaget aux périodiques, plus de 120 articles de sciences naturelles, de psychologie et de sociologie, publiés dans la Revue suisse de zoologie, le Bulletin biologique France-Belgique, les Archives de psychologie, le Bulletin de la Société française de philosophie. J'en oublie et je ne dis rien des publications en langues étrangères. Je ne voudrais pas prolonger outre mesure cette énumération, mais il faut bien dire encore que M. Piaget est directeur des Archives de psychologie publiées à Genève et membre du Comité de rédaction de la Revue suisse de psychologie.

M. Piaget a reçu de nombreuses distinctions étrangères. Il est docteur *honoris causa* de l'Université de Harvard aux Etats-Unis, membre d'honneur ou membre correspondant des Sociétés de psychologie de Paris et de Londres, de l'Académie des sciences de Bucarest. Il a été appelé à donner des cours et conférences au Collège de France, aux universités de Londres, Edimbourg, Birmingham, Cambridge, Bruxelles, Liège, Gand, Vienne, Varsovie, Cracovie, Madrid, Barcelone, Budapest, Baltimore et New-York... Je m'arrête.

En essayant de faire le tour, très superficiellement, de l'activité abondante et multiforme de M. Piaget, j'ai fait à peu près le tour du monde. J'aurais voulu, avec cela, pénétrer quelque peu dans son œuvre, faire saisir par un ou deux exemples sa méthode et ses trouvailles. Mais que choisir ? Ce que je veux souligner, pour finir, c'est le soin qu'il montre de relier son effort à celui des maîtres qui l'ont précédé ou qui l'accompagnent dans ses recherches, c'est encore, et surtout, le généreux souci avec lequel il stimule l'initiative de ses meilleurs élèves et les associe à ses travaux. C'est un chef et un animateur, dont l'influence apparaît décisive dans le vaste champ d'action dont il s'est rendu maître. C'est, pour notre Université, une force précieuse. En le nommant professeur ordinaire nous avons répondu certainement aux vœux unanimes de ses élèves et de ses collègues.

* * *

Lorsque, en 1929, M. le professeur Paul Aebischer fut appelé à l'Université de Lausanne pour occuper la chaire de philologie romane, sa réputation était déjà solidement établie. Né à Hauterive en 1897, il fit à Fribourg et à Zurich ses études universitaires, couronnées en 1921 par des examens de doctorat et une thèse sur « L'origine et la formation des noms de famille dans le canton de Fribourg ». Immédiatement après il alla compléter ses études à Florence, à Paris, où il fut l'élève de Gilliéron, de Bédier et de Jeanty, à Bonn, où il travailla sous la direction de Meyer-Lübke, puis à Barcelone et, de nouveau, à Paris.

Il débuta dans l'enseignement universitaire à Fribourg, en 1924, comme privat-docent de philologie romane.

Quand la philologie tient son homme, elle le tient bien. Maîtresse exigeante et tyrannique, elle lui permettra sans doute d'explorer les domaines voisins de l'histoire, de l'archéologie et du folklore, mais à la condition qu'il emprunte à la linguistique ses plus sûrs moyens d'investigation. Chercheur intrépide, le professeur Aebischer avoue quelque part que ses habitudes casanières l'ont empêché d'entreprendre certains voyages d'exploration et d'enquête. Mais il s'est largement rattrapé en fouillant les archives et les bibliothèques. Il a découvert et publié de nombreuses farces et moralités françaises, ainsi que d'importants fragments de chansons de geste. Il a trouvé les plus anciens textes connus en patois vaudois et valaisan.

Ces réussites supposent un flair subtil et de longs travaux d'approche conduisant à des trouvailles imprévues. En voulez-vous un exemple ? C'est dans la couverture d'un ancien cadastre ou « terrier » du Vully, conservé aux Archives de Fribourg, que le professeur Aebischer a trouvé, avec d'autres papiers, rognés, coupés et collés par le relieur, une farce jouée à Vevey vers 1520. Puis il découvrit le scripteur de cette œuvre, le notaire veveysan Anselme Cucerat, en constatant que le manuscrit était de la même main, à n'en pas douter, que le minotaire du registre du conseil de Vevey des années 1537 à 1549, rédigé par le dit notaire, doublé d'un auteur dramatique ou, pour le moins, d'un amateur de théâtre. Il resterait à savoir comment ces papiers sont tombés dans l'atelier du relieur fribourgeois. Et que penser de ce brave artisan qui, croyant utiliser au mieux des paperasses dépourvues d'intérêt, a sauvé de la disparition complète des documents qui devaient, quatre siècles plus tard, faire le bonheur de M. Aebischer ?

Je n'ai pas l'intention, vous le pensez bien, de faire le tour des nombreux travaux — on en compte près de 200 — consacrés par M. Aebischer à des sujets d'histoire, d'archéologie, de dialectologie, de folklore et surtout à la philologie romane, qui est son domaine préféré. Je songe encore moins à le suivre dans les broussailles difficilement pénétrables de la toponymie et de l'anthroponymie, où il se meut avec une aisance surprenante, redressant comme à plaisir les étymologies suspectes attribuables à l'ignorance du profane, quand ce n'est pas aux déductions téméraires des spécialistes. « Le langage, lisons-nous dans le « Mannequin d'osier » sort d'un fond populaire. Il est plein d'ignorance, d'erreurs, de fantaisies et ses plus grandes beautés sont ingénues. Il a été fait par des ignorants qui ne connaissaient que la nature. Il nous vient de loin et ceux qui nous l'ont transmis n'étaient pas des grammairiens de la force de Noël et Chapsal... Usons-en comme d'un précieux héritage. Et n'y regardons pas de trop près. Pour parler, et même pour écrire, il serait dangereux de s'inquiéter à l'excès des étymologies ». Je n'ose pas demander à M. Aebischer s'il partage, sur ce point, l'opinion d'Anatole France...

Depuis plus de quinze ans M. Aebischer s'est spécialisé dans des recherches de lexicologie du latin médiéval de Suisse, d'Espagne et surtout d'Italie, ainsi que d'histoire de l'italien pré-littéraire. Collaborateur depuis 1924 du « Glossaire des patois de la Suisse romande » il a fourni à cette publication quelque chose comme 40.000 fiches si ce n'est davantage. Depuis longtemps, on s'en doute, sa réputation s'est étendue au-delà de nos frontières. Plusieurs académies étrangères se sont attaché sa collaboration en qualité de correspondant ou de membre effectif. Il représente la Suisse dans la Commission internationale pour le « Dictionnaire du latin médiéval ». Il est officier de la Couronne d'Italie.

Pour un homme qui n'a pas encore tourné le cap redoutable de la cinquantaine, le bagage scientifique dont nous avons donné une idée trop sommaire apparaîtra d'une exceptionnelle richesse. Si l'on tient compte encore, et surtout, de son activité professorale, qui a contribué à fonder la réputation de notre Faculté des lettres, on comprendra que le Conseil d'Etat ait voulu l'attacher plus étroitement à notre maison en lui conférant le titre de professeur ordinaire.

* * *

Russe d'origine, né à Saint-Petersbourg en 1881, bourgeois de Lausanne depuis 1929, M. Nicolas Oulianoff fut élève du gymnase de Nijni-Novgorod, de l'Institut technologique de Saint-Petersbourg, de l'Ecole polytechnique de Munich et enfin de l'Université de Lausanne où il fut l'élève du professeur Maurice Lugeon et qui lui conféra le doctorat ès sciences en 1920. Depuis lors il n'a pas quitté notre maison où on lui confia pour commencer divers enseignements — minéralogie descriptive, pétrographie, gîtes métallifères — en même temps que la direction du laboratoire de minéralogie et pétrographie. Privat-docent dès le semestre d'hiver 1922-1923, il fit le tour, semestre après semestre, d'un certain nombre de sujets : le métamorphisme dans la croûte terrestre, les gisements exploitables des matières minérales non métallifères, les charbons fossiles, les régions classiques du métamorphisme, les gîtes minéraux de la Russie, la recherche géologique à l'aide des méthodes physiques, etc. En 1934, il fut chargé du cours de prospection géologique. Nommé professeur extraordinaire en octobre 1938 il enseigna la géophysique générale, la géophysique appliquée, la topographie d'exploration et la pétrographie technique.

Des explorations géologiques en Espagne, en Bulgarie, et dans le Sahara, des conférences organisées par l'Institut océanographique de Paris et par la Fondation universitaire de Bruxelles l'ont fait connaître au-delà de nos frontières. Il a levé pour la carte géologique de la Suisse les feuilles de Finhaut, de Martigny, d'Orsières et du Grand Saint-Bernard, pour la carte géologique de France les feuilles d'Annecy et d'Aurillac.

Les publications de M. Nicolas Oulianoff sont nombreuses. Citons — un peu au hasard, je l'avoue — une importante contribution à la carte géologique de la Suisse sur « Le massif de l'Arpille et ses abords », dans le Bulletin des laboratoires de l'Université de Lausanne, « Pourquoi les Alpes suisses sont pauvres en gîtes métallifères exploitables », étude d'une portée pratique évidente dans laquelle l'auteur établit que la plupart des gisements connus ne sont en réalité que des témoins de la destruction et de la dispersion d'importants gîtes métallifères qui existaient anciennement, dès avant l'intervention des plissements hercynien et alpin. Dans une étude publiée par le Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles sur « les tréfonds de la croûte terrestre » on trouvera un exposé critique des constatations et des hypothèses concernant la composition de notre globe, plus difficile à connaître que celle des étoiles les plus lointaines, révélée par l'analyse spectrale.

Il faut enfin citer l'œuvre maîtresse de M. Nicolas Oulianoff, à laquelle il travaille depuis une vingtaine d'années, la carte géologique du Mont-Blanc, qui comprendra 22 feuilles dont 12 ont été publiées jusqu'à maintenant. Cette entreprise de longue haleine, qui a solidement assis sa réputation, lui a fourni le sujet d'une cinquantaine de publications d'importance variable et de nombreuses communications dans le détail desquelles je ne puis entrer. Qu'on me permette, pour le moins, de citer quelques lignes d'un ouvrage sur « Les Alpes éducatrices », de M. Jules Payot, recteur honoraire de l'Université d'Aix-en-Provence :

« M. Oulianoff, l'éminent géologue, a consacré des années à l'étude de la chaîne (du Mont-Blanc). Nouvel Œdipe, il a résolu l'énigme de ce soulèvement gigantesque. Il résulte de ses patientes études que la région occupée actuellement par le massif a été le théâtre de plusieurs bouleversements de l'écorce terrestre.

» Les recherches détaillées, enregistrées sur la carte géologique au 1/20.000 par MM. P. Corbin et N. Oulianoff, démontrent que la chaîne actuelle est au moins la quatrième qui s'est dressée dans l'espace couvert par elle.

» On dirait les essais successifs d'un grand architecte mécontent chaque fois de son œuvre jusqu'à la splendide réussite finale... »

Parlant plus loin des zones rocheuses qui composent le massif et qui n'offrent pas toutes la même résistance à l'érosion, M. Payot écrit :

« Comme ces zones sont disposées suivant deux directions croisées, l'érosion les déblaie, laissant debout des flèches, des aiguilles, des clochetons, témoins plus résistants, moins facilement attaquables et qui pointent majestueusement vers le ciel, déterminant cette beauté inégalable, unique au monde »...

Comme quoi le lyrisme peut, à l'occasion, puiser aux sources de la plus authentique science géologique.

M. Nicolas Oulianoff a rendu des services tellement évidents à notre Faculté des sciences, dont il est actuellement le doyen, que sa promotion à l'ordinariat ne peut être que bien accueillie.

* * *

Fils aîné du Dr Luigi Colombi, qui était alors greffier au Tribunal fédéral, M. Charles Colombi est né à Lausanne en 1883. A l'âge de dix ans il suivit à Bellinzone son père, qui venait d'être appelé au Conseil d'Etat du Tessin. Au terme de ses études secondaires au Lycée cantonal de Lugano, il essaie de la vie pratique, séjourne en Italie et à Zurich, puis se décide à continuer ses études à l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne, où il décroche, en 1906, dans la spécialité des machines thermiques, son diplôme d'ingénieur-mécanicien. Immédiatement après nous le trouvons dans la maison Brown-Boveri et C^{ie} à Baden où il passe plusieurs années.

M. Charles Colombi se trouvait au bénéfice d'une sérieuse préparation théorique et pratique lorsque, en 1914, il fut appelé à l'Ecole d'ingénieurs comme professeur de machines et installations thermiques et de technologie des métaux. Ainsi débuta son troisième séjour dans notre ville, qu'il ne devait plus quitter.

Depuis plus de trente ans M. Charles Colombi assume, avec une autorité qui ne se discute pas, une constante mise au point nécessitée par l'évolution des sciences techniques, un des enseignements principaux de l'Ecole d'ingénieurs. Durant cette longue période il a publié de nombreux travaux dans lesquels il explore le vaste domaine de la thermodynamique. Sous le titre de « Problèmes modernes de l'utilisation de la chaleur », il se prépare à publier, non pas son testament scientifique — il n'en est pas là — mais en quelque sorte une somme des connaissances acquises sur la chaleur et son emploi. Dans la préface de cet ouvrage, qu'il a eu l'obligeance de me communiquer, il expose son double but : d'une part, mettre à la portée des étudiants ingénieurs certaines notions fondamentales de la thermodynamique, qui risqueraient peut-être de leur paraître trop abstraites, trop éloignées de la conception qu'ils peuvent se faire des besoins de leur activité future ; d'autre part, fournir aux

ingénieurs absorbés par l'activité industrielle le moyen de reprendre contact avec ces mêmes notions fondamentales, de connaître les méthodes les plus récentes d'utilisation de la chaleur. Et l'on pressent ici le monde nouveau ouvert aux recherches scientifiques par les formes d'énergie dont la fin des hostilités en Extrême-Orient a révélé la puissance redoutable.

Je ne puis, faute de temps, suivre plus loin M. Colombi dans cet exposé liminaire, qui nous le montre fidèle au rôle qu'il s'est assigné dans toute sa carrière, celui d'un agent de liaison, d'un guide à travers les terrains mouvants où se rejoignent la science pure et ses applications. Qu'il me permette cependant de citer un court passage de sa conclusion :

« Le lecteur qui aura la patience de suivre jusqu'au bout ce que nous lui présentons n'aura acquis qu'un aperçu sommaire des méthodes mises actuellement en œuvre dans le but d'utiliser l'énergie thermique d'une façon aussi complète que possible et des promesses que l'avenir permet d'entrevoir dans ce domaine. Mais nous osons espérer qu'il remportera, à tout le moins, l'impression que les efforts conjugués de la recherche scientifique et de la réalisation industrielle ont fait progresser à pas de géant, au cours de ces dernières décades, cette branche si importante de l'économie énergétique. La connaissance de ces progrès et de leurs causes reconduit forcément la pensée aux vérités premières qui sont au point de départ de tout le travail fait : les principes de la conservation de l'énergie et de son évolution... S'il résulte de ce fait un encouragement à poursuivre dans les voies tracées, il en découle aussi une haute satisfaction de l'esprit qui, dans la contemplation de la grandiose harmonie des choses que ces recherches et leurs résultats concrétisent, en quelque sorte, trouve, malgré ce que notre génération a vécu d'horriblement douloureux, une raison de croire qu'entre les deux éternités de silence et de mort, qui, sur cette terre, limitent l'instant réservé au règne de l'homme, celui-ci saura encore prouver qu'il est digne de vivre ».

M. Charles Colombi a été chargé par le Conseil fédéral de diverses missions. Il a fait notamment partie de la délégation suisse au Congrès international du froid à Rome en 1928, au Congrès international de mécanique générale à Liège en 1930 ainsi qu'aux assemblées de la Conférence générale de l'Institut international du froid à Paris. Je le prie de voir dans sa promotion à l'ordinariat un juste témoignage de la reconnaissance du gouvernement vaudois pour les services éminents qu'il rend à notre Ecole d'ingénieurs.

* * *

Le *curriculum vitae* de M. Robert Mercier est l'histoire d'une belle réussite. Il nous montre ce que peut donner le travail, au service d'une vocation scientifique nettement accusée. Fils d'un ingénieur, né en 1904 à Genève, dont il est originaire, il fait dans cette ville ses premières études, obtient en 1923 le certificat de maturité technique, équivalent au baccalauréat scientifique vaudois, et entre la même année à l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne, qui lui décerne en 1927 le diplôme d'ingénieur-électricien, accompagné du prix de l'Association des anciens élèves. J'ai parlé de vocation scientifique. Elle pousse le jeune étudiant à suivre, en marge du programme imposé, les cours de mathématiques des professeurs Dumas et Chuard, ainsi que les cours de mécanique analytique et de physique mathématique du professeur Benjamin Mayor, ce qui lui vaut, en plus de son diplôme d'ingénieur, le certificat d'études supérieures de mécanique rationnelle et analytique.

M. Robert Mercier a 23 ans. Obligé de gagner sa vie il entre au service des Ateliers de construction d'Oerlikon où il passe de la plate-forme d'essais des machines à courant continu au bureau d'études des mêmes machines. Cette activité pratique ne saurait, cependant, répondre aux exigences d'une vocation toujours plus marquée. Habitant Zurich, il fréquente autant qu'il le peut les milieux de l'Ecole polytechnique fédérale. Il y rencontre le professeur Scherrer qui, en 1928, sur le vu des notes obtenues à Lausanne, l'engage comme assistant de physique.

C'est la carrière scientifique qui s'ouvre. Notre jeune physicien a trouvé sa voie. Pendant sept ans il travaille comme préparateur puis assistant de cours, construisant les nombreux appareils nécessaires aux expériences, faisant une ample moisson de connaissances scientifiques, surtout en physique moderne. Ces nouvelles années d'études lui permettent d'obtenir, en 1934, le grade de docteur ès sciences naturelles de l'Ecole polytechnique fédérale, avec une thèse intitulée « Sur le paramagnétisme de l'ion de cobalt en solutions très diluées ». Dans cette thèse qui lui a coûté trois ans de travail et de nombreuses expériences poursuivies de nuit, pendant l'arrêt du trafic urbain, l'auteur cherche à concilier des données spectroscopiques et des mesures magnétiques en s'aidant des dernières théories de l'atome. Cet important travail fut publié à Paris par les « Annales de physique ».

En avril 1935 M. Robert Mercier fut nommé maître de physique au Technicum cantonal de Bienne. C'est là que le Conseil d'Etat alla le chercher en 1936, sur la proposition de M. le directeur Landry, pour l'attacher à l'Université de Lausanne. Ce fut le début d'une carrière professorale active et féconde. Chargé de l'enseignement de la mécanique rationnelle à la Faculté des sciences, M. Mercier donnait en outre à l'Ecole d'ingénieurs un cours de physique théorique et des « compléments de physique ».

En marge de son activité universitaire, M. Robert Mercier a fait de nombreuses conférences, en particulier devant la Société zurichoise de physique et aux cours d'éclairagisme organisés dans plusieurs villes de la Suisse romande. Il a été chargé de nombreuses expertises pour l'industrie et pour les tribunaux. Les résultats de ses recherches sont résumés dans une dizaine de publications. Parmi les plus accessibles au profane, signalons sa leçon inaugurale publiée dans le recueil de travaux du quatrième centenaire de l'Université. Sous le titre « L'ingénieur et les nouvelles mécaniques », elle présente une lucide et captivante mise au point des faits nouveaux enregistrés dans les annales de la physique. Nous retrouvons ici, comme dans la thèse de doctorat précédemment citée, des considérations sur la constitution et le magnétisme de l'atome, considérations qui précèdent de dix ans et plus les travaux dont on a beaucoup parlé depuis quelques mois.

Je pense vous avoir suffisamment fait comprendre pourquoi nous avons voulu donner à M. Robert Mercier le titre de professeur ordinaire.

* * *

Mesdames,

Messieurs,

Je ne veux pas laisser passer cette cérémonie annuelle, la première après la fin de la guerre, sans essayer d'exprimer, en peu de mots, les sentiments qui nous animent tous quand nous pensons à notre pays épargné, à ses institutions, à ses écoles.

Notre gratitude à la fois fervente et grave, et joyeuse aussi, monte premièrement à Dieu, qui nous a protégés, puis aux hommes, magistrats et soldats, qui ont été les instruments de sa volonté toute puissante.

Notre Université a poursuivi son travail. Grâce à la généreuse compréhension du Grand Conseil, elle a même enregistré, durant ces années difficiles, d'importantes extensions : l'installation de l'École d'ingénieurs, aujourd'hui plus prospère que jamais, dans la propriété de Beauregard, la création de l'École d'architecture et d'urbanisme, la création du Jardin botanique de Montriod, la construction, en voie d'achèvement, de la nouvelle Clinique chirurgicale. D'autres réalisations nécessaires sont à l'étude. Mais à chaque jour suffit sa peine.

Les difficultés les plus sérieuses du temps de guerre ont été pour nos étudiants, dont le travail fut entravé et sérieusement retardé dans certains cas, par leurs obligations militaires. Je ne veux pas, recourant à des comparaisons trop faciles, faire ressortir le bonheur qu'ils ont d'appartenir à un peuple qui a conservé ses biens et son indépendance, tandis que d'autres connaissaient le sacrifice du sang et les horreurs de l'invasion. En Suisse comme ailleurs ce sont les jeunes qui, les premiers, ont supporté la charge de ces lourdes années. Ils peuvent aujourd'hui, rendus à leur travail, racheter dans la mesure du possible le temps qu'ils ont donné au service du pays.

Mais ce sont eux encore, et ceux qui viendront après eux, que les années de reconstruction vont mettre à l'épreuve. Car le rétablissement de l'ordre et de la paix ne sera pas l'œuvre d'un jour, et la Suisse est étroitement solidaire des autres nations dans l'immense effort que nécessitera l'organisation d'un monde habitable.

Nous avons tout de même le droit de penser premièrement à notre pays. Nous ne sommes pas meilleurs que les autres, mais nous sommes moins malheureux que beaucoup d'autres. Les expériences que nous avons faites et les enseignements de notre histoire doivent servir à quelque chose. Il ne s'agit pas de nous proposer naïvement en exemple à ceux qui cherchent à reconstruire l'Europe. Il s'agit de tirer le meilleur parti possible de ce que nous possédons, de ce que notre histoire nous a appris, et nous risquerions de nous tromper grossièrement en cédant à des mouvements d'opinion dont la naissance s'explique par des malheurs que nous n'avons pas subis, des fautes que nous n'avons pas commises. Ce n'est pas en jetant par-dessus bord les biens que nous avons sauvegardés à travers l'orage que nous pourrions collaborer utilement à l'avènement d'un ordre nouveau, que nous voulons espérer plus solide et plus juste que l'ancien.

A ce tournant difficile de l'histoire du monde, une grave responsabilité repose sur les écoles chargées de former la plupart des hommes qui, demain, seront aux leviers de commande, que ce soit dans la politique, les affaires ou les professions libérales. L'Université de Lausanne saura, j'en suis certain, répondre aux espoirs fondés sur elle. Je souhaite que, fidèle à sa haute mission, elle demeure un foyer de travail libre, au service du pays et de la civilisation.

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR PAUL AEBISCHER

Monsieur le conseiller d'Etat,
Monsieur le recteur,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de survoler les lieux communs des discours d'installation : expression de ma reconnaissance envers le Conseil d'Etat pour l'honneur qui m'est fait aujourd'hui ; remerciements que je vous dois, M. le conseiller, pour les paroles trop louangeuses que vous venez de m'adresser ; protestations d'attachement à l'Université ; pardonnez-moi de ne point vous démontrer que sans la philologie romane notre machine ronde ne saurait tourner ; et laissez-moi plutôt consacrer ces quelques instants à une brève évocation de deux grands linguistes vaudois, Jules Cornu et Jules Gilliéron.

Cornu naquit à Villars-Mendraz en 1847. Professeur de philologie romane à l'Université de Bâle dès 1875, puis, deux ans après, à celle de Prague et enfin à celle de Graz, il exerça son activité presque uniquement à l'étranger : mais il demeura toujours profondément attaché à sa terre et aux patois vaudois. Sa thèse de doctorat, demeurée inédite, était une monographie — la première de ce genre — du patois de Cuves, au Pays-d'Enhaut ; il étudia ensuite la phonétique du Val de Bagnes, publia un recueil de proverbes fribourgeois ; et, à la veille presque de sa mort, il écrivait encore quelques pages au titre suggestif, *Une langue qui s'en va*, où il notait, non sans mélancolie, l'influence nivellatrice du français sur son dialecte natal. Mais, entre temps, sa curiosité s'était singulièrement élargie : il entreprit des études très neuves, osées parfois, sur la versification et la métrique romanes ; et je m'en voudrais de ne pas mentionner le plus important de ses travaux : le chapitre qu'il a consacré à la morphologie et à la phonétique du portugais, dans le *Grundriss* de Gröber. Comme dans ses essais étymologiques, qui sont souvent de petits chefs-d'œuvre, ils ne se contentait pas d'utiliser et de critiquer les publications antérieures : il y donnait surtout les résultats de recherches personnelles effectuées sur les parlars modernes et dans les textes anciens. La rigueur de sa méthode, la conscience et l'étendue de son information peuvent servir de modèles aujourd'hui encore.

Le bref séjour de Cornu à Bâle eut par ailleurs un effet d'une portée immense sur les destinées de la linguistique : celui d'inciter son élève Jules Gilliéron à se consacrer à la dialectologie romane. Gilliéron était Vaudois d'origine ; mais c'était un Vaudois de Suisse alémanique, et bien vite il devint lui aussi un Suisse de l'étranger. Né à la Neuveville en 1858, il fit toute sa carrière à Paris, ajoutant tout d'abord à un enseignement de 45 heures hebdomadaires d'allemand ses recherches et ses leçons à l'Ecole des hautes études, donnant tout son temps ensuite — au prix de quels renoncements ! — à cette dernière activité et à ses travaux personnels. C'est là que je l'ai fréquenté, là qu'il m'a témoigné un intérêt dont je lui serai toujours reconnaissant. C'est là, dans l'humble appartement d'une rue populaire de Levallois, dans une chambre qui était moins le bureau d'un savant que la cellule d'un chartreux ; c'est à la sortie de ses cours,

le mercredi à 4 heures, alors que nous allions nous asseoir à la terrasse de la « Chope Latine », qu'il m'entretenait de ses travaux, de ses hésitations, des subtils problèmes qui le tourmentaient. Mais ce fut au-dessus de Douanne que, tout jeune étudiant, je me présentai pour la première fois à lui, et qu'il m'accueillit avec la bonté et la simplicité qui le caractérisaient. Il possédait, dominant le lac de Biemme, une vieille maison — seul luxe de sa volontaire et féconde pauvreté — suspendue sur la rive occidentale, si méditerranéenne d'aspect ; et, de l'autre côté de l'eau, s'étendaient les gros villages alémaniques enfouis dans les vergers, avec les Alpes à l'horizon.

Synthèse en quelque sorte de la Suisse, synthèse qui reflétait à merveille l'âme même de Gilliéron, qui était en réalité un Vaudois alémanisé reconquis par la latinité. Son premier travail, suggéré par Cornu, fut consacré au *Patois de Vionnaz*. Il fut suivi de nombreuses notes de folklore et de dialectologie, qui témoignent de son profond et incessant contact avec les parlers de France, et qui lui firent toucher du doigt la déficience des glossaires locaux, œuvres médiocres souvent d'amateurs : ce qui l'incita à élaborer l'*Atlas linguistique de la France*, qui ne devait être tout d'abord qu'un immense vocabulaire de la Gaule romane. Chaque carte était consacrée à un mot : mais, lorsqu'il eut dressé ces cartes, il constata — ce qu'on savait, du reste — que, dans l'espace, une idée simple comme celle de *scier*, de *merle*, de *traire*, était rendue par des formes qui non seulement différaient entre elles par des traits phonétiques, mais que souvent on avait affaire à des termes dissemblables s'étendant sur des surfaces variées ; il remarqua — et voici qui était nouveau — que les grandes villes en particulier sont des officines où se créent les néologismes ; que ces néologismes ont tendance à évincer de leurs positions acquises les mots plus anciens, qui sont volontiers repoussés vers la périphérie, s'ils ne disparaissent pas totalement ; qu'il y a des zones plus spécifiquement conservatrices, des cheminements par lesquels les mots nouveaux s'infiltrèrent un peu partout, minant et disloquant des aires lexicales primitivement compactes ; qu'enfin il existe des causes, l'homonymie par exemple, qui permettent d'expliquer la raison d'être de ces néologismes. Et ainsi Gilliéron créa-t-il, avec ses principes, ses méthodes, son jargon même, cette science géniale qu'est la géographie linguistique.

Ses travaux, qui se succédèrent jusqu'à sa mort, étaient basés sur les données de l'*Atlas*, et sur les renseignements fournis par de rares dictionnaires : Godefroy, Littré, le *Dictionnaire général*. Gilliéron détestait tout ce qui était livresque ; je dirais mieux : il avait les livres en horreur. Quand il en recevait, il les distribuait incontinent à ses élèves. Lui manquerais-je de respect si j'avouais que, parfois, ses constructions et ses déductions sont d'une subtilité effrayante, et qu'elles seraient avantageusement remplacées par l'appoint d'une bonne forme tirée de quelque texte bien daté et bien localisé ? Oserais-je dire, en d'autres termes, que l'admirable connaissance qu'il avait des patois, que son sens psychologique, que son intuition n'auraient peut-être rien perdu de leur valeur s'ils avaient été unis à la méthode plus terre-à-terre de Cornu ?

C'est, en tout cas, cette double recherche, en surface, certes, mais en profondeur aussi — mise en valeur des formes anciennes de date et de provenance assurées, exégèse de leur répartition et de leur succession — que j'ai tenté depuis nombre d'années d'appliquer à l'étude de problèmes de lexicologie italienne du haut moyen âge. Cette double méthode, j'en suis redevable au fond à deux Vaudois. Si bien que ma modeste activité à Lausanne, que mes travaux personnels surtout ne sont que les paiements, par minces annuités, d'une dette que j'ai contractée envers le canton de Vaud.

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR NICOLAS OULIANOFF

Monsieur le conseiller d'Etat,

En me conférant, sur votre proposition, le titre de professeur ordinaire, le Conseil d'Etat me fait l'honneur d'exprimer par là sa confiance en mes services. J'en suis profondément ému. Et je suis heureux de pouvoir vous dire, ici, toute ma reconnaissance.

Mesdames, Messieurs,

Si l'on recourt aux grandes encyclopédies du siècle passé ou du commencement du XX^e siècle on ne manque pas d'être perplexe en ce qui concerne la géophysique. Certains dictionnaires ignorent complètement ce terme ; dans d'autres, le lecteur curieux est renvoyé à la géodésie ou à la géographie, ou encore à la météorologie.

On dirait que la géophysique est une science trop jeune encore.

Et pourtant, dans la chronologie des sciences, la première place appartient incontestablement à la géophysique. La zoologie et la botanique, la chimie, la physique n'étaient pas encore nées lorsque les grands philosophes des anciennes civilisations cherchaient déjà à coordonner en systèmes cosmogoniques les manifestations de la nature qui produisaient une si forte impression sur l'imagination de l'homme : les tremblements de terre, les éruptions volcaniques, les orages, les tempêtes. De nos jours encore tous ces phénomènes, à côté de nombreux autres, préoccupent les géophysiciens. Toutefois, jusqu'au XIX^e siècle, les philosophes ne parlaient que de « révolutions », de « grands changements » brusques sur la scène du monde, et les descriptions de ces révolutions ne présentaient en général que des échafaudages d'hypothèses, les unes plus fantastiques que les autres. Par contre, les faits si nécessaires à la confirmation des hypothèses manquaient le plus souvent aux géophysiciens. Mais il fallait encore cultiver la compréhension de la valeur essentielle des faits. Voltaire, dans quelques lignes consacrées à la célèbre expédition au cercle polaire dirigée par Maupertuis et Clairaut, décrit avec ironie les efforts de ces savants qui ont « confirmé, dans ces lieux pleins d'ennui, ce que Newton connut sans sortir de chez lui ». Peut-être n'était-ce qu'une boutade, mais elle tombait à faux, car à cette époque nous assistons justement aux premières tentatives de prouver les hypothèses par les faits. Les considérations de Newton sur la forme de la terre auraient pu rester longtemps à l'état d'hypothèses sans la confirmation remarquable qui découle des observations récoltées pendant les expéditions françaises au cercle polaire et à l'équateur.

La science ne peut progresser sans l'accumulation des faits. Or il n'est pas toujours facile de les arracher à la nature.

Selon les circonstances, trois méthodes sont à la disposition des savants pour étudier les propriétés chimiques et physiques de la matière.

La première suppose, entre nos mains, la présence immédiate de la matière. Nous pouvons la palper, expérimenter directement sur elle.

La seconde méthode utilise les radiations qu'émet la matière. Au cas où cette dernière se trouve en dehors de notre portée, ses radiations, captées et examinées, permettent de se prononcer sur les propriétés chimiques et physiques de la matière même.

Mais si la substance à étudier est placée loin de l'observateur et si, de plus, les radiations qu'elle émet ne peuvent être captées parce que le milieu intermédiaire les absorbe entièrement, on est forcé de recourir à la troisième méthode, à l'examen des champs d'influence (mécanique, électrique, magnétique), champs naturels ou encore créés artificiellement. Les déformations éventuelles de ces champs permettront de formuler les conclusions relatives à la nature de la matière perturbatrice.

La première méthode n'est utilisable que dans une couche de quelques kilomètres d'épaisseur, liée directement à la surface de la terre solide et dans laquelle peut se manifester l'activité immédiate de l'homme.

Les deux espaces séparés par cette mince zone exigent l'application des méthodes d'investigation indirectes. Les conditions physiques dans les profondeurs de la terre sont moins favorables aux recherches scientifiques que celles de l'espace infini de l'univers qui enveloppe le globe. En effet, les étoiles séparées de nous par des distances étourdissantes de plusieurs milliers d'années-lumière, envoient des radiations qui peuvent être étudiées par la délicate analyse spectrale.

Par contre, les études portant sur la composition chimique et sur l'état physique des profondeurs de la Terre, domaine de la géophysique proprement dite, sont obligées d'emprunter des chemins détournés, et ces études demandent souvent des dépenses matérielles considérables. Or, la géophysique, jusqu'à ces dernières années, appartenait à la catégorie des sciences dites désintéressées, et par conséquent ne jouissant pas d'un appui matériel suffisant.

Un changement inattendu survint vers 1920, époque à laquelle un géologue essaya d'utiliser, pour la prospection du pétrole, un instrument physique depuis longtemps connu, la balance de torsion. Les premières expériences déjà ont confirmé son idée. On a obtenu des résultats brillants en particulier dans les régions pétrolifères de l'Amérique du Nord. Et voici que, d'une année à l'autre, des ressources considérables furent mises à disposition pour le développement des méthodes physiques dans les recherches géologiques. Elles ont permis de déployer une grande activité aux inventeurs, aux constructeurs et aux nombreux savants attachés à l'élaboration des méthodes nouvelles. C'est ainsi que la géophysique appliquée moderne emploie les méthodes gravimétriques, séismiques, géothermiques, électriques, électromagnétiques, magnétiques, géochimiques et radioactives.

Poincaré a dit qu'« on fait la science avec des faits comme une maison avec des pierres ; mais une accumulation de faits n'est pas plus une science qu'un tas de pierres n'est une maison ». Ailleurs il dit encore : « Toute généralisation est une hypothèse... Seulement elle doit toujours être, le plus tôt possible et plus souvent possible, soumise à la vérification. »

Dans le domaine de la géophysique théorique, les hypothèses abondaient autrefois, tandis que manquaient les faits directement observés. Après 1920, la géophysique est entrée dans une nouvelle période. Etant devenue de grande utilité dans la pratique industrielle, elle a obtenu de ce fait une base plus sûre qui lui permet de multiplier les observations scientifiques directes, si nécessaires pour appuyer et confirmer ses hypothèses.

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR CHARLES COLOMBI

Monsieur le conseiller d'Etat,

Je ne saurais mieux exprimer à vous-même et au Conseil d'Etat la gratitude que je ressens pour l'honneur que vous avez bien voulu me faire en me rattachant plus étroitement encore que par le passé à notre maison, qu'en évoquant la joie profonde qu'aurait éprouvée mon père, que de solides amitiés liaient aux maîtres de notre Faculté de droit et auquel la terre vaudoise était, pour de multiples raisons, si chère, à me voir aujourd'hui à cette tribune.

Veillez pardonner cet exorde peut-être inusité, mais l'émotion que j'éprouve en le prononçant le justifiera certainement à vos yeux et me vaudra votre indulgence, qui m'est acquise d'ailleurs dans d'autres domaines, puisque vous avez apprécié avec indulgence mes travaux et mon enseignement, dont la matière, aussi importante que vaste, justifie certainement bien davantage que mes faibles mérites personnels la distinction ainsi accordée, pour la première fois, à la chaire que j'occupe.

Souffrez donc que je cherche à relever ici, en quelques mots, ce qui — en dehors d'une affection bien compréhensible pour une discipline cultivée au cours de nombreuses années — explique la place qu'il convient d'attribuer à l'étude des machines et des installations thermiques.

Mon Général,
Mes chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Je viens de définir la matière de l'enseignement relatif aux machines et aux installations thermiques comme importante et vaste : j'aurais pu ajouter, complexe.

Elle l'est en fait tellement que je n'ai nullement la prétention d'arriver, en quelques minutes, à brosser un tableau capable d'en donner une image, même sommaire et approximative. Je me vois bien plutôt dans l'obligation de choisir un exemple de l'examen de quelques particularités duquel puisse résulter la connaissance des idées essentielles que je crois devoir mettre en évidence.

Voici cet exemple, que j'ai choisi aussi par le fait que de nombreuses péripéties de l'évolution que je vais retracer ont été vécues par votre serviteur.

Mon maître et prédécesseur, feu le professeur P. Hoffet, avait coutume de nous raconter la façon plus que discrète dont la turbine à vapeur de Parsons avait fait sa première apparition publique sur le continent lors de l'exposition

universelle de 1900. Cette présentation n'était, à vrai dire, qu'une simple démonstration destinée aux non-initiés, puisque à la même époque les machines de ce type prenaient, sous l'égide de la maison Brown-Boveri et C^{ie}, leur essor dans les milieux industriels européens, après avoir déjà remporté des succès appréciables en Angleterre. Presque en même temps divers autres types de turbines à vapeur faisaient leur apparition sur le marché, tant en Europe (Zoelly-Escher Wyss ; Oerlikon ; Rateau ; A.E.G. ; etc.) qu'en Amérique (General Electric ; Westinghouse, notamment).

Ces débuts étaient certes prometteurs, mais ils apparaissent bien modestes lorsqu'on les compare aux réalisations actuelles. En effet les essais de l'installation historiquement fameuse de Elberfeld relatifs à une turbine de 1000 kW., aboutissent à des consommations de chaleur par unité de travail de l'ordre de 6800 à 6900 cal/kWh (pour autant qu'on peut le déduire des données disponibles), ce qui, à titre d'orientation, correspond en gros à une consommation de près de 1 kg. de bonne houille par kWh produit aux bornes de l'alternateur entraîné. Vers 1910 les groupes électrogènes les plus couramment installés avaient une puissance de 2000 kW., leurs turbines étaient alimentées par de la vapeur à 12 ata. et 300 degrés Centigrade et débitaient sous 0,05 ata. ; les consommations spécifiques correspondantes peuvent être évaluées à 4800-4900 Cal/kWh.

Depuis lors on assiste à une évolution dont la rapidité étonne le spectateur le mieux prévenu, plus encore, même celui que les circonstances mêlent au développement des turbo-machines. Des puissances unitaires, des pressions, des températures de plus en plus élevées sont adoptées ; des solutions constructives qui, à première vue, paraissent compliquées, mais que justifie la nécessité d'aboutir à une stricte économie énergétique, prennent naissance ; des dispositions relatives à l'agencement général des centrales à vapeur sont étudiées et s'appliquent progressivement un peu partout, telles que prises de vapeur pour préchauffage, surchauffages intermédiaires, etc. Et je ne fais que signaler ce qui me paraît d'une importance capitale, en négligeant de propos délibéré tout détail.

L'aboutissement de cette évolution, on peut le voir maintenant dans la réalisation d'énormes centrales à vapeur comportant plusieurs groupes dont les puissances unitaires atteignent et dépassent 80.000 et 100.000 kW. et dont les consommations spécifiques sont particulièrement basses, ainsi que le montre la moyenne annuelle relevée à Port-Washington qui n'est que de 2650 Cal/kWh. (ce qui correspond approximativement à 380 gr. de bonne houille).

Il me semble inutile d'insister sur la signification économique des progrès dont je viens d'esquisser les grands traits : même les rares chiffres cités sont suffisamment éloquents.

Par contre il importe de rechercher quelles sont les causes qui, au cours d'une quarantaine d'années seulement, ont permis ce développement remarquablement fécond. Du point de vue technique on peut donner à cette question une réponse aussi simple que précise : c'est la collaboration étroite de la recherche scientifique et de la réalisation industrielle qui a été à la base même de cette extraordinaire réussite.

Et en parlant de recherche scientifique j'entends aussi bien celle du calculateur à sa table de travail que celle de l'expérimentateur dans son laboratoire. Le perfectionnement des méthodes de calcul de tous les éléments qui interviennent dans la réalisation des installations et des machines qui y figurent

a en effet contribué, tout comme les recherches expérimentales, aux améliorations successives dont nous connaissons maintenant les résultats. Le monumental ouvrage de feu le professeur A. Stodola (que je citerai seul parmi toute la série des publications qu'il faudrait en fait mentionner) en fournit une preuve évidente et le développement donné à leurs départements de recherches respectifs par nos grands constructeurs tels que Brown-Boveri et C^{ie}, Escher Wyss S.A., Fabrique de machines Oerlikon, Sulzer frères S.A. (pour ne parler que du domaine examiné) le montre clairement même à ceux pour lesquels le grand livre cité est, pour une raison ou pour une autre difficilement accessible.

C'est à la recherche scientifique que nous devons les connaissances modernes relatives à la propagation de la chaleur qui permettent de dimensionner convenablement les échangeurs de chaleur nécessaires (chaudières, condenseurs, récupérateurs).

C'est la recherche scientifique qui a permis d'améliorer progressivement les ailettes des turbo-machines en appliquant, au cours de ces dernières années notamment, à l'étude des formes d'aubes les méthodes de l'aérodynamique. (Qu'il me soit permis, Monsieur le conseiller d'Etat, de vous dire que les crédits accordés pour commencer l'équipement d'un laboratoire thermique, inexistant il y a trois ans, ont été en partie utilisés à l'achat et à la construction d'appareillages qui ont déjà permis et permettront plus encore dans un proche avenir, d'intéressants travaux précisément dans ce domaine).

C'est encore la recherche scientifique qui fournit les données thermiques indispensables au choix des solutions d'ensemble destinées à rendre une installation aussi économique que possible tant au point de vue énergétique qu'au point de vue commercial en permettant, par exemple, de choisir convenablement le nombre et la position des prises de réchauffage dont j'ai déjà mentionné l'existence et dont la fonction essentielle est de réduire les quantités de chaleur cédées au milieu ambiant, de juger de l'opportunité de surchauffer la vapeur en cours de détente et de déterminer éventuellement l'intensité de cette surchauffe intermédiaire, pour ne citer que quelques problèmes courants dans cet ordre d'idées.

Tout en notant que si j'avais choisi, pour tâcher de fixer l'attention, comme exemples d'autres domaines de la thermodynamique appliquée, je serais arrivé à des conclusions analogues, j'estime convenable d'examiner brièvement une autre face du problème envisagé.

Faut-il que le réalisateur de machines ou d'installations thermiques soit un spécialiste des questions de thermodynamique, un spécialiste des problèmes de la propagation de la chaleur, joint à un aérodynamicien éprouvé, à un constructeur connaissant toutes les finesses du métier ? Poser la question suffit pour montrer l'absurdité d'une réponse affirmative. Vouloir attribuer à un homme une telle somme de connaissances est un non-sens au point de vue pratique ; la prétention de les lui inculquer aboutirait à un gavage intellectuel auquel quiconque a la moindre pratique de l'enseignement doit résolument s'opposer.

Non, les nécessités de la carrière pratique de chacun formeront naturellement et fatalement le spécialiste dans telle ou telle autre branche particulière, mais pour que ce spécialiste puisse accomplir sa tâche d'une façon logique et vraiment utile il est indispensable qu'il connaisse les besoins de ceux dans l'œuvre desquels la sienne propre doit s'intégrer. D'autre part si, par exemple, le constructeur spécialisé de machines doit être à même de saisir exactement les désirs et les intentions de celui qui projette l'ensemble d'une installation, ce dernier doit à

son tour être suffisamment au courant des possibilités du premier pour ne pas exiger de lui des solutions qui dépassent ses possibilités.

En conséquence l'enseignement des disciplines visées, tout en entrant dans de nombreux détails surtout dans le but d'illustrer certaines idées maîtresses au moyen d'exemples attentivement choisis, doit, à mon sens, préparer le futur ingénieur en lui fournissant ce bagage de connaissances générales que l'activité pratique, forcément spécialisée de nos jours, qu'il devra développer par la suite ne lui permettrait plus d'acquérir. Cette conception est d'ailleurs conforme à l'esprit même de notre Ecole d'ingénieurs.

Elle est conforme aussi à l'idée que je me fais de l'enseignement universitaire en général, enseignement qui doit aboutir à former pour la vie la façon de penser et de sentir, l'esprit en un mot, de celui qui a eu le privilège de s'en nourrir et non seulement à lui inculquer des connaissances spéciales dont la valeur est, au surplus, fatalement variable avec le temps. Or, justement dans le cas de la discipline qui m'occupe, ce guide permanent à des méditations qui dépassent, et de loin, les préoccupations de la vie courante et de l'activité professionnelle, se dégage nettement puisqu'en somme tout le complexe de connaissances que le thermicien a pu acquérir et développer se résume en celle de deux grandes lois de la physique, les principes de la conservation de l'énergie et de l'évolution.

Or, je n'hésite pas à dire que tout technicien, bien plus, tout « honnête homme », qui cherche à saisir toujours plus profondément le sens intime du merveilleux ensemble de conceptions relatif non seulement à la matérialité des choses, mais aux spéculations les plus élevées de la pensée, que résumant ces deux principes, trouvera toujours en eux ce que le plus grand des poètes de ma langue voyait en son guide latin dans le royaume des disparus lorsqu'il l'invoquait

« tu duca, tu signore e tu maestro »

toi qui guides, toi qui commandes et toi qui enseignes.

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR ROBERT MERCIER

Monsieur le conseiller d'Etat,

En me conférant le titre de professeur ordinaire à l'Université de Lausanne, le Conseil d'Etat me fait un honneur dont je ressens profondément tout le prix et dont je suis fier et confus.

Mais fierté et confusion sont dominées par un sentiment plus profond, celui de la gratitude. C'est en effet avec reconnaissance que je vous remercie, Monsieur le conseiller d'Etat, et en votre personne le Conseil d'Etat que vous représentez ici, de l'honneur qui m'est fait et de la confiance dont vous m'avez honoré depuis neuf ans en me chargeant de deux enseignements scientifiques importants, celui de la mécanique et celui de la physique.

Je suis parfaitement conscient de la responsabilité qui m'incombe et ne l'oublie à aucun instant. Mais la tâche agréable que vous m'avez confiée, de poursuivre un travail que j'aime et d'en enseigner les principes à nos étudiants m'est singulièrement allégée par la bienveillance qu'aujourd'hui encore vous me manifestez et à laquelle je suis très sensible.

Mesdames et Messieurs,

Si quelque esprit curieux mais pressé venait me demander de lui définir en quelques mots ce qu'est la physique, je serais plongé dans un embarras cruel. Car j'ai, comme tout un chacun en notre époque, pleinement conscience de l'importance de cette science et des conséquences de toutes natures, matérielles, morales, philosophiques, que son développement rapide a entraînées ; il m'est néanmoins extrêmement difficile de donner une définition concise de la physique et d'en délimiter nettement l'objet.

En effet, si nous disons que la physique connaît « des lois régissant les phénomènes dans lesquels la matière ne change pas de nature », notre définition sera bien faible. Il faudra encore préciser ce que l'on entend par « nature » de la matière. Cela fait nous reconnaitrons que nous avons exclu de notre science la radioactivité (car les corps radioactifs changent de nature chimique), une grande partie de l'optique et de l'électromagnétisme (car la lumière n'est pas de la matière), une partie de l'électricité (car son passage au travers de liquides et des gaz les modifie profondément). Il ne resterait guère dans notre cadre que la mécanique, science du mouvement et de ses causes, l'acoustique et quelques chapitres de thermique...

A tout prendre il est préférable de ne pas trop définir et de laisser le chimiste et le physicien étudier ensemble le noyau de l'atome, de classer la luminescence du lampyre indifféremment en biologie ou en physique, d'en faire de même pour l'électricité de certains plagiostomes et de mettre le médecin et le physicien en face des apparitions entoptiques.

En fait ce qui caractérise la physique, ce sont moins les objets de son étude que ses méthodes d'investigation et ces méthodes ont été étudiées par des philosophes éminents. Mon propos aujourd'hui est de montrer en une brève esquisse un des aspects de l'histoire de la physique, de souligner combien nos vues sur la matière et notre conception de la pensée scientifique se sont modifiées et d'extraire les constantes de cette évolution.

La complexité des phénomènes naturels a incité l'homme à schématiser l'apparence sensible du monde extérieur. De tous ces schémas, ceux relatifs au mouvement sont les plus simples et grâce à leur simplicité ils ont pu être insérés dans un cadre logique très strict, dans une théorie physique fondée sur un petit nombre d'hypothèses. Ainsi a pu naître et se développer, sous l'impulsion des Newton, des Lagrange, des Jacobi et des Hamilton le corps de doctrine appelé la « mécanique ».

Il n'est pas étonnant que cette branche de la physique ait été très rapidement considérée comme un modèle et que l'on ait cherché à donner aux autres disciplines scientifiques la même structure. Pour ce faire on s'est efforcé par des actes d'imagination nombreux et hardis, à faire correspondre à tout phénomène physique observé un dispositif purement mécanique assez simple pour qu'il soit possible d'en prévoir le comportement par de pures opérations mathématiques. Le dispositif qui concentrait le maximum d'explications était tenu pour le plus vrai. Ainsi se développèrent des théories atomistiques, tourbillonnaires, vibratoires de la matière, de l'électricité et de l'optique. Les physiciens créèrent en cette occurrence le concept de l'éther ; les seules propriétés mécaniques de cette matière subtile devaient entraîner logiquement la totalité des phénomènes physiques.

On sait quels furent les succès initiaux de ces théories ; certaines permirent même de prévoir des phénomènes encore inconnus. Mais les succès furent bientôt suivis de déboires. Pour interpréter de nouvelles découvertes il fallait compliquer le modèle initial et parfois leur interprétation était même impossible. Un exemple ? La théorie cinétique des gaz attribuée à ces corps une structure microscopique de billes sphériques et élastiques, toujours en mouvement et s'entrechoquant violemment. Ce schéma cadre bien avec les lois de Mariotte et de Gay-Lussac. Par contre la liquéfaction de ces mêmes gaz est en contradiction avec le modèle initial et il faut le compléter en attribuant aux billes un volume propre et la propriété de s'attirer mutuellement à petite distance. C'est faire intervenir ce que Duhem nomme des « forces occultes » et perdre apparemment le bénéfice du modèle mécanique simple. D'ailleurs l'idée de l'atome élastique constitue une tautologie puisqu'on se le figure semblable à une bille de billard et que les propriétés élastiques de cette dernière sont attribuées ensuite au fait qu'elle est formée d'atomes juxtaposés.

Où est alors le progrès ? Il réside dans le fait que grâce au modèle plus compliqué il est possible de relier mathématiquement un plus grand nombre de phénomènes qu'avec le modèle initial ; la complexité des hypothèses est rachetée par une plus large application du calcul dans la prévision du futur.

Mais les cas où la théorie est impuissante se multiplient et leur importance croît jusqu'à obliger le physicien à réviser complètement la thèse primitive ; la théorie a vieilli.

C'est ainsi que l'idée d'un éther mécanique, avec la rigidité de l'acier et une densité follement tenue est remplacée par la théorie des champs. La mécanistique a vécu et ses concepts apparemment simples et immédiats sont

remplacés par de nouveaux concepts, ceux des champs électromagnétiques, qui parlent moins à l'imagination mais permettent, par des calculs simples encore, de prévoir tous les faits expliqués par la mécanique plus une foule de nouveaux. Tout est ramené à des actions électriques et magnétiques, régies elles-mêmes par les lois fondamentales d'un Maxwell. Pourtant des notions issues de la mécanique et généralisées, celles d'énergie, de quantité de mouvement, de moment cinétique, transposées en électricité sont encore conservées dans leur acception primitive. On parle encore de physique classique.

Puis tout s'accélère dans le temps. Découvertes et théories nouvelles se succèdent rapidement. On conçoit l'atome comme un système électrique complexe. Classique tout d'abord ce modèle doit être abandonné ; il est remplacé par l'atome de Bohr, hybride illogique où l'on essaie de sauver les notions fondamentales de la physique classique tout en introduisant celle, révolutionnaire, de quanta. Dans cette étape nécessaire de l'évolution de la pensée scientifique on imagine des points électrisés, électrons et protons, et des assemblages de ceux-ci qui suivent les lois classiques ou qui ne les suivent pas, selon les besoins de la cause. On ne peut plus comprendre car, voulant ménager l'intuition et la logique, on ne s'en tire que par un pragmatisme bizarre.

Enfin la mécanique des points électrisés a aussi fait son temps ; de nouvelles découvertes, le neutron, la matérialisation de la lumière, le positon, le méson, ajoutées à d'autres plus anciennes mais restées sans interprétations satisfaisantes, conduisent le physicien à concevoir un système scientifique positiviste nouveau où les particules élémentaires de plus en plus mathématisées perdent finalement les caractères qui les rendaient imaginables. L'atome, la molécule, la lumière deviennent des entités purement mathématiques, opérationnelles, qui ressortissent à une autre classe d'objets que leurs prédécesseurs mais qui permettent, à toute échelle, une prévision du futur fondée sur un présent réellement observé.

La physique quantique actuelle s'oppose donc à la physique classique tout en étant sa prolongation ; elle se réduit à un squelette mathématique, à un ensemble de grandeurs abstraites sur lesquelles on opère des calculs, comme en physique classique. Mais tandis que les résultats obtenus concernaient des objets imaginés, électrons, atomes ou autres, ils ne servent dans la nouvelle physique qu'à prévoir ce que l'on pourrait observer dans certaines conditions et l'interprétation des résultats se fait grâce au jeu de notions nouvelles telles que les observables, la complémentarité, la correspondance, la superposition.

Est-ce à dire que la physique classique doive être abandonnée ? Certainement non. Et voici pourquoi. Les phénomènes dont on s'occupe dans cette science sont si divers, si riches en aspects, si abondants qu'aucune mémoire humaine n'est capable de les rassembler tous dans leurs circonstances. Il est alors nécessaire d'avoir un fil conducteur sous forme d'une théorie simple, imaginative, qui permette de les grouper logiquement même si cette théorie conduit quelquefois à des conclusions erronées. D'autre part, ces erreurs sont peu à craindre lorsqu'il s'agit de phénomènes qui se déroulent à l'échelle humaine. Et puisqu'on fait appel à une théorie dont on sait d'avance qu'elle ne constitue qu'une première approximation, il est indiqué de choisir pour chaque discipline la théorie la plus adéquate au but visé, la plus idoine à l'économie de pensée. Cette façon de procéder présente plusieurs avantages. Elle facilite l'enrichissement en connaissances encyclopédiques, elle démontre de diverses façons le mécanisme de la pensée scientifique et surtout elle souligne le fait que la science n'est pas achevée...

Cérémonie d'installation du recteur
et d'un professeur ordinaire

du 7 novembre 1946

DISCOURS DE M. EDMOND JAQUET

conseiller d'Etat,

chef du Département de l'instruction publique et des cultes

Monsieur le recteur,
Messieurs les professeurs,
Mesdemoiselles et Messieurs les étudiants,
Mesdames et Messieurs,

L'Université de Lausanne, sur la proposition de la Faculté des lettres, a conféré à M. Paul Perret ancien conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique et des cultes de 1931 à 1946, le grade de docteur ès lettres *honoris causa*. Le diplôme qui lui fut remis au cours d'une cérémonie solennelle, le 27 avril 1946, porte que cette distinction a été accordée « en témoignage de reconnaissance pour les services éminents qu'il a rendus à l'Université au cours des années pendant lesquelles il a dirigé le Département de l'instruction publique et des cultes, en hommage au lettré et à l'homme de goût ».

Nous avons été informé d'autre part que le synode de l'Eglise nationale vaudoise a adopté une résolution exprimant à M. Perret « sa très vive gratitude pour les grands services qu'il a rendus ».

Après ces témoignages éclatants nous venons à notre tour, comme successeur de M. Perret à la tête du Département de l'instruction publique et des cultes, lui apporter un hommage mérité et lui dire la gratitude du gouvernement vaudois. Pendant quinze ans, comme membre du Conseil d'Etat et comme chef du Département, M. Perret a mis au service du pays ses grandes qualités de cœur et d'esprit.

Il ne peut être question de rappeler le travail considérable qui s'est accompli sous sa haute direction, dans les trois degrés de l'enseignement, comme dans le domaine ecclésiastique. De nombreuses et importantes questions ont trouvé leur solution. Mentionnons notamment la construction de bâtiments pour le collège classique cantonal, pour l'institut pathologique, l'acquisition de l'immeuble Beauregard pour l'Ecole d'ingénieurs devenue l'Ecole polytechnique de l'Université, la création et l'organisation d'une Ecole d'architecture, l'institution d'un Fonds cantonal des arts et des lettres, la mise au point des lois et règlements, la revision des programmes d'études, etc. Il faudrait encore parler du travail administratif quotidien qui représente lui aussi une lourde tâche, souvent délicate — songez par exemple aux nominations des professeurs. Cette tâche, notre prédécesseur l'a menée à bien en s'inspirant constamment de l'intérêt général.

M. Perret se retire, emportant les regrets de ses collègues du Conseil d'Etat, le souvenir respectueux de tous ceux qui ont eu affaire à lui, la reconnaissance du pays qu'il a si bien servi.

Nous lui adressons nos vœux les plus cordiaux et lui souhaitons une longue et heureuse retraite.

* * *

L'usage s'est établi de rappeler, lors de l'installation du recteur, les faits saillants qui ont marqué les deux années du rectorat qui vient de s'achever. C'est ce que nous allons faire brièvement.

Nous avons à déplorer le décès d'un professeur et d'un chargé de cours.

M. Edmond Rossier est mort le 2 octobre 1945. Quelques mois auparavant, à l'occasion du 80^e anniversaire de sa naissance, le Conseil d'Etat, l'Université, les représentants de la presse avaient tenu à lui exprimer leur admiration et leur reconnaissance pour les services signalés qu'il a rendus au pays par son enseignement universitaire et son activité d'historien, de journaliste et de conférencier. Comme professeur ordinaire d'histoire dès 1891, comme recteur et doyen, M. Rossier a consacré à l'Université le meilleur de son cœur et de sa brillante intelligence. Nous nous inclinons avec respect et gratitude devant sa mémoire.

M. Maurice de Courten est mort le 10 janvier 1945 à l'âge de 50 ans seulement. Chargé de cours à la section des géomètres de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne, il enseigna l'hydraulique agricole dès 1925 avec compétence et dévouement. Nous adressons à sa mémoire un dernier hommage de reconnaissance.

* * *

Nous allons mentionner maintenant les changements survenus dans le corps enseignant de notre Université, en suivant l'ordre habituel.

A la Faculté de théologie, M. Emile Golay, arrivé à la limite d'âge fixée par la loi, a dû quitter sa chaire d'exégèse de l'Ancien Testament. Après avoir exercé le ministère dès 1902 à Chailly, puis à Vuarrens et à Chexbres, M. Golay a été nommé professeur extraordinaire en 1923, ordinaire en 1928. Dans son enseignement, comme dans ses fonctions de recteur et de doyen, il s'est fait hautement apprécier par sa science et son dévouement.

Il n'est pas facile de trouver dans nos pays de langue française un hébraïsant versé dans les vastes disciplines de l'Ancien Testament. C'est pourquoi la Faculté a été heureuse de pouvoir faire appel à un jeune maître, M. le pasteur Georges Pidoux.

M. Pidoux est né le 24 février 1913. Licencié en théologie et lauréat de l'Université, il a fait des séjours à Jérusalem, à New-York et à Chicago dans des instituts d'études hébraïques. Le Conseil d'Etat l'a nommé professeur extraordinaire en date du 28 mai 1945.

M. Edouard Burnier, chargé de cours d'apologétique, a été nommé en qualité de professeur extraordinaire.

A la Faculté de droit: M. Jacques Secretan, chargé de cours de droit international public et de droit diplomatique depuis 1944, a été nommé professeur extraordinaire, avec le même enseignement. M. Secretan s'est vu confier en outre la direction de l'Ecole des sciences sociales avec le titre de président. Il succède en cette qualité à M. le professeur Deluz à qui nous renouvelons l'expression de notre reconnaissance.

M. Guy Flattet a été chargé d'un enseignement pratique de rédaction des textes juridiques et MM. Charles Gilliéron et Marc Chappuis ont été autorisés à enseigner comme privat-docents.

A l'École des sciences sociales, MM. les professeurs Edmond Rossier, Arnold Reymond et Jean Wintch ont été remplacés par MM. les professeurs Jacques Freymond, Louis Meylan et Jean Piaget. Ont été nommés en outre chargés de cours : pour la psychopathologie de l'enfance et de l'adolescence M. Lucien Bovet, Dr en médecine, et pour l'introduction aux problèmes philosophiques M. Maurice Gex, maître aux Gymnases cantonaux.

A la Faculté de médecine, nous avons le regret d'enregistrer le départ de MM. les professeurs Paul Reinbold et Placide Nicod, et de M. Pierre Thomas, chargé de cours, parvenus tous trois à la limite d'âge légale, et de M. le professeur Lucien Pautrier, rappelé par l'Université de Strasbourg. M. le professeur Reinbold enseignait, avec la distinction que nous lui connaissons, la médecine légale depuis 1922 et, en outre, depuis 1926, la médecine des accidents.

M. le professeur Pautrier a occupé, depuis 1942, avec une compétence indiscutée la chaire de vénéréo-dermatologie devenue vacante par le décès du regretté professeur Edwin Ramel.

M. le professeur Placide Nicod a enseigné avec autorité l'orthopédie comme privat-docent depuis 1915 et comme professeur depuis 1931.

M. le professeur Pierre Thomas avait été chargé depuis 1938 d'un cours de chapitres choisis de biochimie.

Pour succéder à M. le professeur Reinbold, le Conseil d'Etat a fait appel à deux professeurs : à M. le Dr Maurice Vulliet pour la médecine des accidents et à M. le Dr Marc-Henri Thélin pour la médecine légale.

La chaire de vénéréo-dermatologie a été confiée à M. le Dr Hubert Jaeger, nommé professeur extraordinaire.

Signalons enfin que quatre nouveaux privat-docents ont été agréés : MM. les Drs Michel Jéquier, Guido Hemmler et Robert Feissly, nommés tous trois privat-docents de médecine interne et M. le Dr René Gonin, nommé privat-docent de dermato-vénéréologie.

A la Faculté des lettres, c'est M. le professeur Charles Biermann qui a dû cesser ses fonctions, parvenu à l'inexorable limite d'âge. M. Biermann a enseigné la géographie comme chargé de cours depuis 1912 et comme professeur depuis 1926 à la Faculté des lettres et à l'École des hautes études commerciales. Grâce à sa compétence scientifique et pédagogique, il a su donner à cet important enseignement la place qui doit normalement lui revenir.

Pour le remplacer, le Conseil d'Etat a fait appel à M. Henri Onde, agrégé d'histoire et de géographie, docteur ès lettres, professeur au lycée d'Annecy. M. Onde a été chargé, en outre, d'une heure de cours de civilisation française à l'École de français moderne rattachée à la Faculté.

M. Paul Collart, chargé de cours d'archéologie depuis 1939 et d'histoire ancienne depuis 1942 a été nommé professeur extraordinaire le 1^{er} avril 1946. Par cette nomination se trouve parachevée la réorganisation de l'enseignement de l'histoire.

M. Gilbert Guisan, qui donnait un enseignement théorique et pratique de la langue française, en qualité de lecteur, a également reçu le titre de professeur extraordinaire.

Deux nouveaux chargés de cours ont été nommés au printemps 1946 : M. Charles Favez, pour la grammaire latine et M. Constantin Regamey pour les langues et civilisations slaves et orientales.

M. Giovanni Ferretti qui enseignait avec distinction la langue et la littérature italiennes, comme chargé de cours, a dû y renoncer ayant été appelé aux hautes fonctions de directeur général de l'instruction élémentaire au ministère de l'instruction publique de l'Italie.

M. René Berger a été nommé lecteur de français et M. Angel Arbex lecteur de langue et littérature espagnoles.

Alors que M. Alexandre Dénéreaz, privat-docent d'esthétique musicale, et M. Georges Cuendet, privat-docent de linguistique, renoncent à leur enseignement, M. Jean-Charles Biaudet a été agréé comme privat-docent d'histoire suisse, M. Adrien Bonjour comme privat-docent de langue et littérature anglaises et M. André Rivier comme privat-docent de grec ancien.

Signalons enfin que M. Olivier Chapuis a succédé comme assistant à l'Ecole de français moderne à M. Georges Panchaud nommé directeur de l'Ecole supérieure de jeunes filles de Lausanne.

A la *Faculté des sciences*, mentionnons que M. William-Henri Schopfer, professeur ordinaire de botanique à l'Université de Berne, a été chargé d'un cours sur « les plantes et les vitamines » et que M. Gustave Joyet a été agréé comme privat-docent de radioactivité.

Nous terminons par l'*Ecole polytechnique de l'Université*. M. Walter Bachmann, Dr ès sciences, a été nommé professeur extraordinaire chargé d'enseigner à la Section des géomètres la théorie des erreurs, la photogrammétrie, l'astronomie de position et le calcul technique. A la même section, MM. Blaise Petitpierre et Pierre Regamey, tous deux ingénieurs au service des améliorations foncières, ont été appelés, comme chargés de cours, à succéder à MM. Schwarz et de Courten, décédés, et M. Edmond Virieux, architecte de l'Etat, a été chargé d'un cours de plan d'extension et d'urbanisme.

M. Félix Vaney, qui depuis l'automne 1938 enseignait les branches mathématiques, avec beaucoup de compétence et de dévouement, aux élèves du cours de mathématiques spéciales, a pris sa retraite pour raison de santé. Il sera remplacé par M. Jean de Siebenthal.

Mentionnons qu'avec l'agrément du Sénat, requis par la loi, l'honorariat a été confié à MM. les professeurs Charles Biermann, Emile Golay, Lucien Pautrier et Paul Reinbold.

MM. Jean Piaget, Paul Aebischer, Nicolas Oulianoff, Charles Colombi et Robert Mercier ont été nommés professeurs ordinaires et présentés lors d'une cérémonie qui a eu lieu le 8 novembre 1945. M. Henri Miéville a été également promu à l'ordinariat. Nous aurons l'honneur de le présenter tout à l'heure.

Qu'il nous soit permis, au terme de cette longue énumération, d'adresser l'hommage de notre reconnaissance aux maîtres qui nous quittent et qui ont bien mérité de l'Université et nos meilleurs vœux à ceux qui reprennent leur succession.

* * *

Il n'entre pas dans notre propos de reprendre dans leur détail tous les faits marquant les deux ans de vie universitaire qui viennent de s'écouler. Nous nous bornerons à mentionner les plus saillants.

La construction de nouveaux bâtiments pour l'Ecole de médecine, pour de nombreux laboratoires, pour la Bibliothèque cantonale et pour les Archives se fait encore attendre, malgré l'urgence que personne ne songe à contester. Il faut bien se rendre compte de l'importance de ces différents problèmes et des dépenses considérables qui en résulteront. Nous avons cependant le ferme

espoir d'arriver à des réalisations en procédant par étapes, au fur et à mesure des possibilités. A cette condition, le peuple vaudois qui n'a jamais regretté les sacrifices consentis en faveur des établissements d'instruction supérieure saura sans doute compléter ses efforts antérieurs.

Nous avons cependant le plaisir de signaler des réalisations intéressantes : d'abord la création du jardin botanique de Montriond. Cette vaste entreprise n'a été possible que grâce à la collaboration de l'Etat de Vaud et de la commune de Lausanne et aux libéralités de feu le banquier Arnold Morel. Mais le mérite en revient essentiellement à l'esprit d'initiative et à l'énergie réalisatrice de M. le professeur Florian Cosandey que nous tenons à féliciter et remercier ici. L'inauguration de ce jardin a eu lieu le 2 juin 1946.

Mentionnons encore la création d'un laboratoire, rattaché à l'Ecole de pharmacie, destiné aux recherches de diagnose clinique et de biologie expérimentale dans le domaine des vitamines. Cette réalisation, due à l'initiative intelligente de M. le professeur André Girardet, a bénéficié de la participation de l'Université et de la Maison Hoffmann - La Roche, à qui nous exprimons notre gratitude. Nous espérons que ce nouveau laboratoire rendra les précieux services que nous attendons au corps médical, aux étudiants et à la science.

La loi du 22 septembre 1942 en créant l'Ecole d'architecture, a modifié la situation de l'ancienne Ecole d'ingénieurs au sein de l'Université. La mise au point du nouveau statut de notre école technique a nécessité de nombreuses discussions, dont un des résultats a été l'adoption d'une nouvelle dénomination : l'Ecole d'ingénieurs et l'Ecole d'architecture constituent désormais deux sections de l'Ecole polytechnique de l'Université.

Le Grand Conseil, par décret du 2 septembre 1946, a accordé la personnalité morale de droit public à la Société d'aide aux laboratoires de l'Ecole polytechnique de l'Université consacrant ainsi officiellement le but éminemment utile et désintéressé que cette société s'est assigné.

L'Université confère en toute indépendance le titre de docteur *honoris causa* aux personnes dont elle veut honorer le mérite scientifique ou les services éminents. Parmi les titulaires de cette haute distinction désignés ces deux dernières années, on nous permettra de relever, à côté de notre distingué prédécesseur M. Paul Perret, les noms du général Guisan, de M. Maurice Paschoud, de M. Emile Jaques-Dalcroze.

* * *

Monsieur le professeur Alfred Rosselet,

Il y a deux ans en entrant en charge comme recteur vous avez tenu à exposer votre conception de la science et la place qu'elle doit occuper dans le monde. Vous vous êtes attaché à montrer, avec une profondeur philosophique, la nécessité de la prééminence de l'esprit, autrement dit vous avez montré, et les événements l'ont prouvé tragiquement, que le vieil adage « science sans conscience n'est que ruine de l'âme » avait gardé toute sa valeur.

Cette dignité morale que vous jugez indispensable à la vraie science caractérise l'esprit qui a animé votre rectorat. Vous vous êtes constamment préoccupé du rôle éminent qui incombe à l'Université dans le domaine de la culture. Vous êtes resté fidèle à cet idéal dans l'étude des nombreux problèmes qui se sont posés à votre sagacité, en ayant à cœur de maintenir intacts les prérogatives universitaires. Ajoutons que cette élévation de pensée était accompagnée d'une

courtoisie naturelle et inlassable, aussi garderons-nous un agréable souvenir des excellentes relations que nous avons eues avec vous. Au nom du Département de l'instruction publique et du Conseil d'Etat, nous vous exprimons notre vive gratitude.

Monsieur le recteur Henri Meylan,

Théologien et historien, vous possédez une connaissance du cœur humain qui vous sera précieuse dans vos nouvelles fonctions. Les querelles des hommes, leurs faiblesses innombrables, ne vous laisseront pas indifférent et vous saurez les juger avec une perspicacité indulgente. Nous savons, par ailleurs, que vous êtes aussi un homme d'action et que vous défendrez avec autorité les intérêts que l'Université vous a confiés. Nous en voulons pour preuve le mémoire fortement motivé que vous nous avez adressé il y a trois semaines, le jour même de votre entrée en fonctions.

Il nous plaît que l'Université ait fait un si bon choix en faisant appel à votre dévouement. Nous vous adressons nos sincères félicitations et vous souhaitons un rectorat heureux et fécond.

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR ALFRED ROSSELET

recteur sortant de charge

Monsieur le président du Grand Conseil,
Monsieur le président du Gouvernement,
Monsieur le conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique
et des cultes,
Monsieur le recteur,
Monsieur le chancelier et Messieurs les professeurs,
Mesdemoiselles les étudiantes et Messieurs les étudiants,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord exprimer ma gratitude à M. Paul Perret, ancien conseiller d'Etat, qui présida, avec beaucoup d'intelligence et de distinction, pendant quinze années, aux destinées du Département de l'instruction publique et des cultes. Si je ressentis une joie particulière à pouvoir remettre entre ses mains le diplôme de docteur *honoris causa* que l'Université de Lausanne fut heureuse de lui donner, c'est qu'il me plaisait de joindre encore à l'hommage de mes collègues celui de ma sympathie et de ma reconnaissance.

Six mois seulement ont passé depuis le moment où M. le conseiller d'Etat Edmond Jaquet est devenu le successeur de M. Paul Perret. Je n'eus donc pas le temps de discuter avec lui de problèmes importants pour l'avenir de l'Université ; mais je tiens à l'assurer du bon souvenir que me laissent la simplicité et la cordialité de son accueil, puis tout l'intérêt qu'il porte à notre Haute Ecole. Je suis de ceux qui pensent que nous ne pourrions jamais assez chercher à aider et comprendre les membres de notre gouvernement parce que leur tâche est lourde. C'est vous dire, Monsieur le conseiller d'Etat, la ferveur et la sincérité de mes vœux pour que vous soyez aidé et compris par les membres du corps enseignant de l'Université. Aussi pour que toute la peine que ne manquera pas de vous causer la haute conscience que vous avez de votre devoir ait sa récompense dans le développement croissant et la prospérité de notre Alma Mater.

C'est un fait bien connu que des expressions souvent répétées perdent tout leur sens ; on ne se rend pas toujours compte, en effet, de ce que signifie celle de recteur sortant de charge ; elle évoque l'état d'un homme qui se libère d'un fardeau, qui dépose une charge souvent considérable d'occupations et de préoccupations venues s'ajouter, pendant deux ans, à celles déjà bien lourdes, pour un médecin, de ses obligations professionnelles. Vous comprendrez donc que je me réjouisse d'être aujourd'hui le recteur sortant de charge.

Mais il serait faux de croire que ma joie, dont la réalité ne saurait être mise en doute, est seulement faite de cet allègement ; elle résulte encore de beaux et durables souvenirs recueillis pendant mes fonctions éphémères. S'il me plaît aujourd'hui de les évoquer, c'est afin de m'en servir pour répondre à ceux qui souvent me demandent à connaître les véritables tâches du recteur. Il ne pourra s'agir, cela va sans dire, que d'opinions personnelles et pas nécessairement partagées par mes prédécesseurs et mes successeurs. L'on a parfois critiqué la coutume de ne laisser que pour deux années le recteur au gouvernement de l'Université, en invoquant qu'il ne lui est pas possible de faire une œuvre durable. Nous croyons, au contraire, qu'il est bon pour l'atmosphère de notre maison d'être souvent aérée par ces influences diverses dues aux personnalités différentes des recteurs qui se succèdent, d'autant plus qu'un commun désir ne cesse pas quand même de les unir : celui de bien servir l'Université.

Comme je pense être maintenant mis à l'abri du reproche, qui serait immérité, de vouloir critiquer ou conseiller, il m'est donc possible de vous livrer quelques impressions éprouvées au cours de ces deux dernières années et de dire la façon dont je conçois l'activité rectorale.

En cherchant à bien me rendre compte autour de quel fait essentiel la mienne fut en quelque sorte axée ou centrée, je n'en vois point d'autre que la confiance qui me fut témoignée par mes collègues en m'appelant le 2 mars 1944 à diriger notre Haute Ecole. Elle devait tout naturellement entraîner toute une série d'obligations qui commandèrent mes diverses attitudes et tout mon comportement avec cet unique souci : celui de ne pas trahir cette confiance. La responsabilité qu'elle ne tarda pas à faire peser sur ma conscience, alourdie déjà par beaucoup d'autres préoccupations, et peut-être de méfaits, me permet d'affirmer qu'il ne faut pas toujours croire ceux qui racontent, non sans malice, que le rôle du recteur se borne à prendre part à des banquets, à faire des discours et des voyages, à donner de nombreuses signatures, parfois à compulser puis à lire des dossiers au contenu plus ou moins fastidieux.

Sans vouloir, cela va sans dire, nier l'intérêt, parfois l'agrément et même l'importance de cet aspect des fonctions rectorales, il n'en constitue pas moins qu'un de ses petits côtés. Il ne saurait dans tous les cas pas correspondre à la haute idée que je m'en étais fait au moment de les assumer en voulant croire, non sans quelque prétention, que le recteur est responsable d'une partie du prestige de l'Université, mais non de sa totalité.

Il dépend beaucoup du travail qui se poursuit et se réalise entre étudiants et professeurs, dans les auditoriums et les laboratoires, les séminaires et les bibliothèques de notre Maison, de la valeur de ses diplômes qu'elle ne doit décerner qu'avec beaucoup de justesse et de circonspection ; il est encore lié aux recherches personnelles de ses maîtres d'où sont parfois sorties d'importantes découvertes ; mais sur tout ce labeur le recteur n'exerce, cela va sans dire, aucune influence.

Comme le marguillier s'enorgueillissait du son de sa cloche, il ne peut qu'être heureux de l'estime et de l'éclat qui en résultent pour l'Université, surtout s'il est bien décidé de l'intégrer dans sa personne, de confondre presque sa vie avec la sienne ; c'est parce que j'ai voulu qu'il en soit ainsi que l'une des fiertés ressenties pendant mon rectorat fut de pouvoir annoncer, en séance du Sénat, les diverses distinctions dont plusieurs de mes collègues ont été honorés et même de m'en réjouir beaucoup plus que si elles m'avaient été données ; pour la même raison, je pus m'associer aisément avec beaucoup de compréhensions

sion aux joies, aux soucis et aux deuils survenus dans leur famille, comme dans celle de nos étudiants.

L'activité principale du recteur est dans la Commission universitaire dont font partie M. le chancelier, MM. les doyens de nos cinq Facultés et MM. les directeurs de nos quatre Ecoles. Obligé, par les règlements, de la présider, il ne lui sera plus possible d'adopter une attitude essentiellement réceptive semblable à celle que je viens d'évoquer ; sa personnalité doit s'y faire sentir, souvent s'affirmer jusqu'à lui permettre d'avoir le courage d'être seul à défendre une opinion, s'il estime qu'elle est conforme aux intérêts de notre Haute Ecole.

La tâche de cette commission étant surtout de s'occuper de l'administration de l'Université, le recteur en connaîtra les rouages ; mais je n'ai jamais voulu que ma personne soit prise dans leurs détails ; non pas que j'aie craint de m'y complaire, n'ayant jamais eu pour elle beaucoup d'inclination, mais parce qu'en lui donnant trop de temps il ne m'aurait plus été possible de me consacrer, le mot n'est pas trop fort, à ce que j'estime être l'un des plus importants devoirs du recteur : celui de chercher à faire en sorte que notre Université travaille et vive dans une ambiance de sympathie et de compréhension dont elle a besoin comme nos personnes ; celui de souhaiter qu'elle soit toujours plus appréciée, et même aimée, dans ce pays de Vaud par ceux qui n'ont pas eu le privilège de s'asseoir sur les bancs de ses auditoires et qu'elle le soit aussi en dehors de nos frontières.

C'est dans ce but que j'ai demandé à la Commission universitaire — et je ne saurais assez remercier mes collègues qui firent partie de celle que j'eus l'honneur et le plaisir de présider de m'avoir si souvent aidé et compris — de collaborer aux efforts du Musée de zoologie dans l'organisation d'une exposition de papillons et de provoquer celle du Musée de géologie sur le « Charbon vaudois et l'époque de sa formation » avec l'espoir que ses 8000 visiteurs conserveraient de leur passage dans certaines salles du Palais de Rumine le souvenir de l'intérêt que l'Université tenait à leur porter.

C'est avec la même intention que j'ai provoqué des conférences de presse afin que par les représentants des journaux lausannois qui voulurent bien y prendre part le public de notre ville soit mis au courant des principaux événements de la vie universitaire.

Il nous plaît également de penser qu'à cette ambiance vient aussi collaborer la sympathie des personnalités auxquelles l'Université conféra le doctorat *honoris causa* et celle des éminents conférenciers — nous pensons plus spécialement à M. Charles Morgan — qui firent leurs exposés sous ses auspices ou dans son cadre.

Aucune des décisions prises par la Commission universitaire ne pouvait augmenter davantage le prestige moral de notre Haute Ecole que celle de venir au secours de l'Université de Caen si douloureusement éprouvée par la guerre, de l'aider à sortir de ses ruines, à remplacer les livres de sa bibliothèque et les instruments de ses laboratoires incendiés ou détruits par les bombardements, c'est-à-dire la décision d'aider les étudiants et les professeurs caennais à reprendre le travail qui doit donner à leur maison son éclat d'autrefois.

Leur gratitude, très souvent exprimée, le fut pour la première fois dans un beau discours prononcé par M. le recteur Mazet devant une assemblée dans laquelle se trouvaient M. le doyen Bray et moi-même. J'aime à vous en donner cet extrait que connaissent déjà mes collègues du Sénat :

« ... Et voici qu'une fois encore vous accourez spontanément à notre aide, parce que vous nous savez douloureusement meurtris, dépourvus de tout, sauf

de l'ardente volonté de restaurer ce qui a été détruit et de sauver l'esprit. Votre geste ne nous surprend pas, mais il nous émeut profondément. Vous m'avez dit que vous ne vouliez point être remerciés. Laissez-moi vous dire simplement que nous voyons au delà de sa valeur matérielle la portée plus haute qu'il peut avoir : l'encouragement qu'il nous donne, l'espérance qu'il porte en lui, une coopération intellectuelle de plus en plus étroite entre les professeurs de nos deux pays qu'anime un commun idéal de dignité humaine, de paix entre les hommes, de progrès indéfini. Comme nous, vous croyez que les forces spirituelles auront plus de part à la restauration de notre civilisation menacée que les forces matérielles qui ont failli la conduire à sa perte. C'est pour ce témoignage si précieux que vous nous apportez que nous vous exprimons du fond du cœur toute notre reconnaissance. »

S'il m'a plu de vous lire cet extrait du discours de M. le recteur Mazet, c'est que la gratitude qui s'y trouve exprimée, sans parvenir pourtant à dépasser celle que nous devons à nos amis de Caen et de France pour leur exemple de courage et d'héroïsme, de désintéressement et d'entraide, est un apport à la fois émouvant et tonique à ce milieu dans lequel j'aime à sentir vivre et travailler notre Université de Lausanne.

Au moment où s'approchait à grands pas la fin de mon rectorat, l'un de mes collègues a bien voulu prendre la peine de m'écrire pour me remercier de l'esprit dans lequel j'avais dirigé l'Université. Qu'il me permette de lui dire et de vous dire, Mesdames et Messieurs, que j'ai tout simplement voulu rester fidèle aux idées exprimées dans mon discours de recteur entrant en charge, c'est que toute activité humaine, pour être utile et servir, ne doit pas seulement être aidée par l'intelligence, mais également inspirée par l'esprit auquel d'autres noms pourraient encore être donnés.

Mesdemoiselles les étudiantes et Messieurs les étudiants,

Pendant la plus grande partie de mon rectorat, il ne m'a pas été possible d'avoir avec vous de nombreux contacts ; mais j'ai pris ma revanche pendant ce dernier semestre d'été où j'eus tant de plaisir à m'associer aux représentants de toutes les facultés et de toutes les écoles pour discuter avec eux de la révision des statuts de votre association. Vous savez qu'ils sont dominés par le souci de vous donner la conscience de vos responsabilités, de vous rendre forts et solidaires, de faire en sorte que l'on ne puisse plus prendre de décisions importantes intéressant vos personnes, et parfois aussi vos porte-monnaie, sans que vous soyez consultés sur leur opportunité.

Je suis sûr que vous mériterez la confiance de la Commission universitaire, comme celle du Comité de patronage des étudiants, qui voulurent bien approuver le résultat de vos débats. Vous ne pourriez pas mieux le faire qu'en collaborant avec vos maîtres par votre travail et la générosité de vos cœurs au rayonnement intellectuel et spirituel de l'Université, par votre apport à la formation de cette ambiance de compréhension et de sympathie dont nous voudrions qu'elle soit toujours entourée.

Monsieur le recteur Henri Meylan,

Il m'est particulièrement agréable de penser que vous êtes devenu mon successeur à cause de nos relations qui sont déjà fort anciennes ; elles datent d'une quarantaine d'années, c'est-à-dire du temps où j'étais aimablement reçu

dans une ambiance familiale dont le souvenir est sans doute l'un des responsables de votre belle carrière. Il me plaît de rappeler, avec respect, la mémoire de Monsieur votre père, professeur de grec au Collège Gaillard, puis à notre Université, et de saluer avec déférence Madame votre mère qui doit être bien heureuse de vous savoir revêtu des plus hautes fonctions universitaires.

Si vos collègues de la Faculté de théologie proposèrent au Sénat de vous les confier, c'est qu'ils savaient bien que vous ne manqueriez pas de les imprégner de qualités morales si nécessaires pour qu'elles soient exercées avec autorité ; votre droiture et votre désintéressement, votre simplicité, aussi votre modestie que vos titres et vos succès dus à votre belle intelligence ne parvinrent point à modifier.

Licencié en théologie de l'Université de Lausanne, vous suivez pendant un semestre les cours de celle de Vienne pour vivre ensuite pendant cinq années à Paris où vous êtes un élève apprécié de l'Ecole des Chartes et de la Sorbonne. Vous en revenez avec le diplôme envié d'archiviste paléographe. Pendant un stage que vous faites aux Archives fédérales, le Conseil d'Etat vaudois vous demande d'occuper à notre Faculté de théologie, d'abord comme chargé de cours puis comme professeur, la chaire d'histoire de l'Eglise et d'histoire des Dogmes devenue vacante par la mort de M. le professeur Aimé Chavan. Comme lui, vous l'avez illustrée par votre enseignement et vos travaux ; c'est à leur valeur que vous devez sans doute d'être l'un des rédacteurs de la *Revue de théologie et de philosophie*, puis docteur *honoris causa* de l'Université de Neuchâtel. Mais n'est-ce pas, peut-être, pour avoir voulu les poursuivre avec trop de conscience et de ferveur, aussi parce que vous avez accepté d'être le doyen puis le bibliothécaire de la Faculté de théologie que votre carrière militaire fut moins fructueuse puisqu'elle ne vous a conduit qu'au grade d'appointé avec lequel vous avez consciencieusement servi notre pays de 1939 à 1945.

Votre fréquentation particulièrement assidue des bibliothèques valut aux spécialistes d'apprécier vos nombreuses publications et devait causer aux profanes le plaisir de lire deux beaux livres, celui où vous racontez, avec tant de bonheur, l'histoire de notre Haute Ecole et vos *Silhouettes du 16^e siècle* dont la lecture nous rapproche de personnages dont nous nous sentions éloignés par l'austérité de leurs principes.

L'on pourrait craindre que votre amour du passé ne se conciliât point avec les exigences de vos nouvelles fonctions si nous ne savions pas qu'un homme de cabinet peut aussi, comme vous l'avez écrit à propos de Calvin, « faire preuve d'une volonté de fer et d'une capacité de réalisation que rien ne peut rebuter ». Ce qui me fait encore penser qu'il vous est possible de réaliser un semblable comportement, c'est votre double ascendance jurassienne, aux racines solidement ancrées dans la terre vaudoise de la Vallée de Joux ou fixées dans le sol du Jura neuchâtelois dont les habitants ont toujours su joindre au goût de la lutte, à l'esprit d'initiative, au sens des réalités, beaucoup de bienveillance et de générosité. C'est encore une raison pour me réjouir de sentir entre vos mains, comme l'on dit, notre Université de Lausanne.

DISCOURS DE M. JEAN HUBER

président de l'Association générale des étudiants

Monsieur le recteur,
Monsieur le prorecteur,
Mesdames, Messieurs,

La cérémonie de l'installation du recteur revêt pour l'Université et tout particulièrement pour les étudiants une grande importance. Deux ans durant, la vie universitaire sera marquée par sa personnalité, par son caractère ; deux années pendant lesquelles les liens unissant le recteur et les étudiants iront en se resserrant.

C'est ainsi que nous avons pris l'habitude de l'accueil bienveillant que nous réservait M. le recteur Rosselet. Bien que ferme, on le sentait profondément humain ; il examinait toute requête présentée par l'un de nous avec compréhension et sympathie.

Bien plus, M. le recteur Rosselet s'est efforcé de donner aux forces jeunes la place qui leur revient dans l'Université ; par là notre *Alma Mater* participe au grand mouvement qui agite le monde universitaire d'après-guerre et qui tend à faire jouer aux étudiants un rôle plus actif.

En effet, dans les pays belligérants, ils prouvèrent qu'ils étaient une des forces vives de la nation. Ils furent parmi les premiers à résister aux doctrines refusant à l'individu sa liberté ; dès lors, ils furent aussi parmi les premiers persécutés. Peu à peu, ils prirent conscience de leur force et ne voulurent plus se laisser traiter en mineurs, en jeunes écervelés. Aussi imposèrent-ils leur volonté et obtinrent-ils certains droits dans l'Université.

Chez nous par contre, le spectacle est fort différent. Ce ne furent pas les étudiants qui présentèrent leurs revendications, mais les professeurs qui firent appel à leur collaboration. Comme les étudiants étrangers, les Suisses firent leur devoir pour leur pays. Mais chose étrange, leur esprit de solidarité ne s'affirma guère ; pressés d'achever leurs études, ils se désintéressèrent plus ou moins de la communauté universitaire.

L'étudiant suisse, le Lausannois tout particulièrement est avant tout individualiste ; trop souvent il sourit et reste sceptique lorsqu'on lui parle de solidarité estudiantine. Et peut-être en cela aurions-nous beaucoup à apprendre de nos camarades étrangers qui viennent étudier à Lausanne.

Mais malgré tous ces obstacles, M. le recteur Rosselet s'efforça de vivifier cet esprit parmi les étudiants, de les intégrer plus complètement dans l'Université.

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons laisser partir celui qui fut notre recteur pendant deux ans sans lui adresser un hommage aussi sincère que reconnaissant.

Après la Faculté de médecine, c'est la Faculté de théologie qui nous donne un recteur ; c'est déjà pour nous un gage de compréhension. D'autre part,

Monsieur le recteur, vous avez déjà prouvé en de nombreuses occasions tout l'intérêt que vous témoignez à la vie des étudiants. Aussi chacun a-t-il la certitude qu'il trouvera auprès de vous un appui chaleureux et des encouragements bienveillants. Vous avez également manifesté l'intention de poursuivre l'œuvre de rapprochement entre autorités universitaires et étudiants.

Pour notre part, nous sommes prêts à seconder vos efforts, et espérons vivement que nos relations seront empreintes de cordialité et de confiance réciproques.

De la part de tous les étudiants, je vous adresse, Monsieur le recteur, nos vœux les plus sincères pour que votre rectorat soit particulièrement heureux.

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR HENRI MEYLAN

recteur entrant en charge

Monsieur le conseiller d'Etat,

Mes premières paroles, ce matin, seront pour vous remercier de ce que vous avez bien voulu me dire tout à l'heure.

Je tiens, à mon tour, à vous exprimer les sentiments de confiance et de respect que vous porte l'Université tout entière. Vous savez quel attachement nous gardons à votre prédécesseur, M. Paul Perret, pour la façon dont il a veillé aux destinées de notre maison durant près de quinze ans. Soyez assuré, Monsieur le conseiller d'Etat, que nous serons heureux d'entretenir avec vous les mêmes relations de déférence courtoise et de confiance réciproque, certains de travailler ainsi pour le bien de notre Université et de notre pays tout entier, que nous ne séparons point dans nos cœurs.

Monsieur le prorecteur,

Je suis confus de ce que je viens d'entendre et je souhaiterais de vous rendre la pareille. La tradition ne le veut pas. Qu'il me soit permis, du moins, de vous remercier, au nom de l'Université, de tout ce que vous avez fait pour elle, durant ces deux ans où vous avez porté sans faiblir, je dirais même allégrement, la dignité et les charges du rectorat. Vous avez eu pour cela l'appui de tous ceux qui sont, à commencer par M. le chancelier, les collaborateurs du recteur dans cette maison. Je sais que je pourrai, moi aussi, compter sur leur entier dévouement, et cela m'est infiniment précieux.

Vous avez évoqué tout à l'heure, avec une amitié qui me touche profondément, la maison de mes parents, où vous veniez parfois, jeune assistant de physique à la Faculté des sciences. Je n'étais pas encore collégien en ce temps-là, mais je me rappelle fort bien avec quelle admiration et quel respect vous parliez du professeur Henri Dufour, enlevé à son enseignement dans l'hiver 1910 par une mort prématurée. Bien avant de lire le magnifique et terrible livre de Duhamel qui s'appelle *Les Maîtres*, dans la série des Pasquier, j'ai appris de vous ce qu'est un maître, au sens universitaire du mot. Je ne l'ai jamais oublié.

Et je voudrais, aujourd'hui, rendre hommage à ceux qui m'ont formé, depuis M^{lle} Louisa Monastier, qui fut ma maîtresse d'école enfantine, et que j'ai la joie d'associer à cette cérémonie, jusqu'à mes maîtres de Lausanne et de Paris, auxquels je dois tant. Trois noms seulement, que je ne puis prononcer sans émotion, celui de mon père, qui fut plus de vingt ans professeur de grec à la

Faculté des lettres, et qui m'a communiqué sans doute le goût des problèmes linguistiques et l'amour des vieux papiers, celui de Charles Gilliard, dont l'enseignement du latin et de l'histoire au Gymnase classique a marqué profondément ceux qui furent ses élèves, celui de René Guisan, enfin, dont les étudiants en théologie d'il y a vingt-cinq ans, ceux de la Faculté universitaire comme ceux du chemin des Cédres, n'oublient pas ce qu'il fut pour eux.

Mesdames et Messieurs,

C'est devenu un lieu commun — hélas ! il n'a que trop d'actualité — de mettre en parallèle le développement des moyens techniques dont l'homme dispose et la régression de ce qu'il y a de plus humain dans l'homme.

Le contraste est flagrant du progrès matériel et de la barbarie morale. Tant de crimes et de fautes, que l'on croyait, naïvement, appartenir à un passé révolu, et que nous avons vu reparaitre à nouveau, s'étaler, se justifier, avec un luxe de procédés scientifiques qui en décuplait les effets. L'homme d'aujourd'hui, avec son intelligence et ses instincts, avec ses besoins et ses rêves, semble pris dans un cercle infernal, esclave de ses propres inventions.

Mais ce n'est pas de cette actualité obsédante que je veux parler ici ce matin. Je voudrais esquisser un autre aspect du problème, celui des rapports entre la technique et l'esprit humain, et cela dans les sciences que l'on cultive à l'Université.

On est tenté, à première vue, d'opposer entre elles les sciences dites naturelles et les sciences morales, les Facultés vouées à l'étude de la matière et celles qui ont l'homme pour objet.

D'une part, des sciences nouvelles qui se créent presque sous nos yeux, en liaison étroite avec les mathématiques, pour la prospection de l'infiniment grand et de l'infiniment petit, grâce à des instruments de recherche d'une ingéniosité prodigieuse — et d'un coût prodigieux aussi — d'autre part, les vieilles disciplines, déjà enseignées dans l'Université médiévale : les lettres, le droit, la théologie — les humanités, comme on disait à la Renaissance.

Ce jeu de contraste et d'opposition est facile. Il serait dangereux de s'y livrer, car il creuserait davantage encore un fossé sur lequel il importe au contraire de jeter des ponts, il renforcerait un antagonisme entre scientifiques et littéraires qui n'est déjà que trop répandu.

Il importe bien plutôt de voir que chaque science a ses moyens d'investigation, ses techniques, ses méthodes, mais aussi son esprit et sa manière à soi.

Assurément les différences sont frappantes : d'une part, les sciences de laboratoire, d'instruments, si j'ose dire, d'autre part, les sciences du livre, du texte écrit.

Je ne dis pas — notez-le bien — sciences de fait et sciences d'idées, car on reconnaît de plus en plus, chez les physiciens comme chez les historiens, que le fait scientifique utilisable est le résultat d'un long travail du savant qui observe, qui essaie, qui manipule, qui construit.

Mais le savant de laboratoire dispose d'instruments de toute sorte, et même d'êtres vivants, de souris ou de cobayes, pour faire ses essais. Il peut répéter indéfiniment ses expériences, en faisant varier les conditions, en dosant les ingrédients, en choisissant les réactifs.

Le philologue et l'historien, eux, sont devant des textes qu'il s'agit d'interpréter. Ils ne peuvent pas faire des expériences, ils ont à scruter un passé où ils n'ont pas accès immédiatement. Ils ont recours, consciemment ou non, à

des comparaisons répétées entre le passé et le présent, ils font constamment intervenir leur expérience personnelle.

Le sort du linguiste est plus hasardeux encore, qui part des données du latin, du grec et du sanscrit pour remonter plus haut et décrire la morphologie de l'indo-européen commun dont on ne possède pas une ligne. Quant au géologue, cet historien de la terre, il lui arrive, s'il est curieux, de chercher à esquisser, en relation étroite avec le zoologiste et le botaniste, la succession des grandes ères de notre planète, virtuose, lui aussi, de l'interprétation, j'allais dire des mots, mais c'est du sol qu'il s'agit, des couches terrestres, des grands plis, des failles qu'il apprend à lire et à commenter.

Les uns et les autres, savants de laboratoire et spécialistes des textes, ont leur technique, leurs habitudes, leurs règles plus ou moins empiriques, et toujours sujettes à révision.

Il y a une technique à acquérir, ou si l'on veut, un apprentissage à faire pour bien éditer un papyrus grec ou un fragment de chanson de geste, découvrir dans une vieille reliure, pour établir une date controversée, pour dater une lettre du XVI^e siècle où seuls le jour et le mois sont indiqués, non l'année. Celui qui publie un texte d'après les manuscrits sait combien les copistes sont exposés à se tromper, mais s'il est tenté de mépriser un peu les vieux scribes, il sera bien vite ramené à l'humilité en constatant combien il est malaisé souvent de choisir entre deux variantes. Et la difficulté capitale de classer les manuscrits afin d'établir un arbre généalogique des copies est encore loin d'être résolue, depuis tantôt cinq siècles que les érudits de la Renaissance ont commencé d'éditer des textes. Toujours dans nos disciplines, il faut apprendre à observer.

Il s'agit de bien lire, et l'art du déchiffrement est la condition primordiale des études historiques.

Il s'agit de confronter les témoins assignés et la psychologie du témoignage — les juristes le savent bien — est chose infiniment délicate.

Il s'agit de juger de la sincérité des textes et ce sont de petits détails souvent inaperçus qui permettent de se faire une conviction ou de démasquer l'imposture.

Technique à manier, à pratiquer, à posséder comme l'artiste possède son instrument en faisant des gammes, technique à perfectionner, à renouveler, à adapter sans cesse aux cas particuliers, aux cas singuliers, à ces *hapax legomena* qui font la joie et le désespoir du chercheur.

Si l'historien est désavantagé, en regard du physicien et du biologiste en fait d'instruments, s'il ne peut pas multiplier les vérifications et les recoupements par des méthodes différentes, en revanche il a le temps pour lui, et ce n'est que juste !

Là où le savant de laboratoire travaille avec une hâte fiévreuse, sachant que d'autres dans le monde entier sont « attelés » — si l'on ose dire — aux mêmes recherches — et c'est à qui arrivera le premier — l'historien, dans la plupart des cas, est en possession d'un sujet qu'on ne lui disputera point, il a découvert un texte inédit qu'il publiera à son heure, à condition toutefois qu'on lui donne les moyens de le faire. Il ne compte pas son temps, qui ne lui sera jamais payé, mais il a le temps d'attendre, et l'on ne s'ennuie jamais dans la compagnie des hommes qui ont vécu avant nous. Peut-être même a-t-on quelque peine à s'arracher d'eux pour revenir à la réalité présente.

De part et d'autre, donc, il y a des techniques de recherche et d'exposition, des procédés et des règles, dont il faut se garder de faire des principes intangibles, si l'on ne veut pas tomber dans la routine et le pédantisme.

Pour les historiens comme pour les médecins, le mot de Claude Bernard reste vrai : « Nos idées ne sont que des instruments intellectuels qui nous servent à pénétrer dans les phénomènes. Il faut les changer quand ils ont rempli leur rôle, comme on change un bistouri émoussé quand il a servi assez longtemps. »

Mais la technique n'est pas tout. Le savant qui réfléchit sur son travail et sur ses méthodes est amené bientôt à constater qu'il sait peu de choses et que la connaissance humaine est singulièrement précaire.

S'il est permis de faire intervenir ici la distinction faite par M. Gabriel Marcel entre « problème » et « mystère », je dirais volontiers que la technique de chaque science permet au savant de résoudre les problèmes qu'il se pose, les questions qu'il adresse à la nature pour lui arracher ses secrets, mais, si loin qu'il pousse ses investigations, il se heurte inévitablement au mystère. Quelle est la nature dernière de cette matière qu'il analyse, de cette énergie qu'il mesure et qu'il capte ? Qu'est-ce que cet homme qu'il cherche à guérir ? Qu'est-ce que l'esprit humain avec ses prodigieuses facultés de découverte et son incurable misère ?

L'historien qui se penche sur les textes — je devrais dire l'exégète de profession, car nous le sommes tous, en droit aussi bien qu'en lettres et qu'en théologie — connaît, lui aussi, cette prise de contact avec le mystère. Sans cesse il vient s'y heurter au cours de son travail d'interprétation.

C'est ici que commencent les véritables difficultés, comme en montagne la dalle qu'on ne saurait éviter, après les préliminaires de l'arête.

De quoi s'agit-il en effet, une fois le texte établi ou la lettre déchiffrée ? C'est un second déchiffrement qui commence, car le texte est un texte chiffré, mais la grille est chaque fois à découvrir.

Il s'agit de comprendre, au sens plein de ce mot, de saisir, de toucher, de pénétrer le secret de l'auteur, de trouver ce qu'il a voulu dire. Par delà les mots et les procédés du style, il s'agit de deviner sa pensée, et plus secrètement encore, son intention.

Que ce soit une tragédie d'Eschyle ou un dialogue de Platon, un fragment du Digeste ou une page de Tacite, un sonnet de d'Aubigné ou une strophe de Baudelaire, l'exigence est là, impérieuse et qui nous dépasse. Toutes les ressources de la philologie, ses meilleurs outils (éditions, commentaires, lexiques et *thesaurus*) sont peu de chose là devant et nous laissent comme désarmés, nus devant le sphynx.

Ce ne sont pas les textes réputés les plus hermétiques, ceux des siècles de décadence, des rhéteurs archaisants et compliqués — je ne parle ici que de l'Antiquité — qui sont les plus difficiles. Ce sont souvent les plus grands, les plus beaux, ceux dont on pressent aussi qu'ils sont les plus riches, les plus nourrissants. Mais comment leur arracher leur secret, ou plutôt comment l'obtenir sans violer le mystère, à quelle initiation se soumettre et quelle grâce implorer ? L'exégète lui-même a besoin ici d'un guide qui le prenne par la main.

Il y a une page terrible de Nietzsche, ce philologue qui avait appris son métier et qui l'aimait, sur la prétention de ceux qui ramènent toutes choses à leur mesure, à l'aune de leur médiocrité.

Malheur à qui croit juger de haut ceux qu'il étudie, à qui croit expliquer ceux qui le dépassent, et qui fait la leçon à ceux qui restent, par delà tous les siècles, nos maîtres, les maîtres !

Et quand il s'agit des textes sacrés, que dire de l'entreprise ? Je pense à ces lettres de saint Paul, le treizième apôtre, hors cadre et hors toute commune

mesure, ce *theophoros*, qui portait en lui le Seigneur de Gloire, en même temps que les stigmates du Crucifié imprimés dans sa chair ; je pense à ces lettres dictées à l'adresse des communautés qu'il avait engendrées, à ces lettres brûlantes et passionnées, lourdes de substance cependant, inimitables et déroutantes pour qui s'est nourri des classiques d'Athènes, à ces phrases intraduisibles où la syntaxe est violentée et les mots malmenés, contraints d'exprimer une pensée qui vient d'ailleurs, un message qui n'a pas de sens pour les Grecs et à quoi s'achoppent les Juifs, un Evangile qui scandalisera les intellectuels et les honnêtes gens de tous les temps.

Et je pense à ceux qui se sont penchés depuis des siècles sur ces textes-là, à ces gloses insérées entre les lignes ou dans les marges, à ces commentaires d'autrefois et d'aujourd'hui, depuis le temps de Marcion qui les découpait arbitrairement, afin de les épurer des interpolations judaïsantes, jusqu'à Karl Barth qui les abordait, il y a vingt-cinq ans, avec ses propres présuppositions, avec les grandes questions de l'existentialisme allemand. En passant, ou plutôt en s'arrêtant, car il vaut la peine de s'y arrêter, à saint Augustin qui s'y est repris à trois ou quatre fois avant de briser la coque de l'épître aux Romains pour y trouver le secret de l'élection divine et du salut de l'homme — et cela nous a valu le chef-d'œuvre des *Confessions*. En s'arrêtant, en revenant à Luther qui l'a expliquée de façon unique et géniale à ses premiers étudiants, cette épître aux Romains, et qui n'y est jamais revenu, dans la suite, pour en donner un commentaire ordonné et complet.

C'est bien le cas de dire avec l'apôtre : « Qui est suffisant, qui est à la hauteur de ces choses ? » (II. Cor. 2, 16.)

S'interroger ainsi, ce n'est pas faire preuve de scepticisme et de découragement, c'est bien plutôt réfléchir sur la tâche qui nous est imposée.

C'est mesurer aussi ce que nous devons à ceux qui nous ont précédés, qui ont forgé les outils dont nous nous servons tous les jours et qui ont frayé à nos recherches des voies nouvelles.

Loin de se laisser aller au découragement devant une tâche impossible, le savant d'aujourd'hui est saisi parfois d'une sorte d'émerveillement devant ce monde dont il discerne mieux la structure, devant les correspondances insoupçonnées de l'infiniment grand et de l'infiniment petit, devant ces processus d'assimilation cellulaire par le moyen des vitamines dont il commence d'entrevoir le mécanisme chez la plante et l'animal.

Et tout autant l'exégète devant la cohérence interne, la beauté et le rayonnement du monde intérieur, de ce monde spirituel dont Platon et saint Augustin, Pascal et notre Vinet ont pénétré les secrets et contemplé les perspectives infinies.

Messieurs les étudiants,

Vous trouverez peut-être que ces considérations sur les méthodes et le cheminement de la pensée sont par trop inactuelles, et vous serez tentés d'y voir une sorte d'évasion hors de la réalité quotidienne dans laquelle vous vous débattez.

Je l'ai fait, soyez-en sûrs, à bon escient. Car il me paraît inutile de se perdre en vaines paroles sur les difficultés du présent, plus inutile encore de déplorer les incertitudes de l'avenir dont nous ne pouvons percer le secret.

Notre devoir d'homme et de citoyen est de faire face à la situation quelle qu'elle soit. Notre privilège d'intellectuel est de tâcher d'y voir clair, et pour cela

rien ne vaut l'habitude de réfléchir sur ce que l'on fait et sur ce que l'on sait, la culture en un mot.

Pour se préparer à demain, le mieux est encore de faire soigneusement l'apprentissage de son métier, dans la profession que l'on a librement choisie. Elle a valeur d'apologue pour notre temps, l'histoire de ce cantonnier d'un petit village français, au bord de la Manche, qui malgré tout, au milieu des ruines, continuait paisiblement son travail, tondant les haies et desherbant le bord des chemins.

Vous êtes venus à l'Université à la fois pour y prendre vos grades et pour apprendre à travailler dans un champ bien déterminé. Jusqu'ici on vous a enseigné beaucoup de choses, désormais vous allez être initiés à la recherche elle-même et au travail personnel, cela est capital.

Cette formation est sévère, elle vous paraîtra parfois longue, il n'importe. C'est à cet apprentissage que doit servir ce que l'on appelle d'un vieux mot : la liberté académique.

Je pense ici particulièrement aux étudiants des Facultés des lettres, de droit et de théologie et je leur dis : Apprenez à faire un bon usage de votre temps, soyez sévères à l'endroit de vous-même, afin de pouvoir être généreux pour les autres. « Le temps, écrivait Vinet il y a un siècle, ne se compose pas seulement d'heures et de minutes, mais d'amour et de volonté. On a peu de temps, quand on a peu d'amour. »

Dans cet apprentissage du travail et de la liberté vos maîtres sont prêts à vous aider ; ils respecteront votre individualité, mais ils ne peuvent rien s'ils n'ont pas votre confiance. Puisseons-nous, les uns et les autres, nous donner joyeusement à la tâche qui nous attend !

Installation de M. le professeur Henri Miéville

DISCOURS DE M. EDMOND JAQUET

conseiller d'Etat

Monsieur le recteur,
Messieurs les professeurs,
Mesdemoiselles et Messieurs les étudiants,
Mesdames, Messieurs,

Nous avons maintenant l'honneur de procéder à l'installation de M. Henri Miéville comme professeur ordinaire.

Originaire de Sédeilles et de Berne, M. Miéville est né le 5 décembre 1877 à Vevey. Il a fait ses classes secondaires au collège de Vevey, puis au Gymnase classique. Il a fait ensuite des études approfondies de théologie et de lettres : celles de théologie à la Faculté de théologie de l'Eglise libre du canton de Vaud et à l'Université de Berlin. Il a obtenu la licence en théologie en 1903 avec une thèse sur la philosophie de Renouvier. Il s'adonna également à l'étude des lettres aux Universités de Lausanne, Genève et Paris et conquist la licence ès lettres en 1908.

Après avoir pratiqué l'enseignement à l'Ecole Vinet et à l'Ecole nouvelle de la Suisse romande, M. Miéville est devenu maître au Collège classique cantonal dès 1921 et maître d'allemand et de philosophie aux gymnases cantonaux. Chargé de cours en 1934, il a été nommé professeur extraordinaire de philosophie à la Faculté des lettres en 1940.

Ajoutons enfin que M. Miéville a présidé pendant une vingtaine d'années, soit jusqu'en 1945, la Section vaudoise de la Société romande de philosophie.

Monsieur le professeur,

Ce qui fait l'unité profonde de votre belle carrière, c'est l'intérêt passionné que vous avez manifesté de tout temps pour les problèmes philosophiques. Cette impression est corroborée par la longue liste des études et des travaux que vous avez publiés. On est frappé par la variété des sujets auxquels s'est appliquée votre sagacité : la pensée de Maurice Barrès, Nietzsche et la volonté de puissance, Etudes sur le dogme trinitaire, Note sur l'unité de la raison. Le problème de la transcendance et de la mort dans la philosophie existentielle de K. Jaspers, La République de Platon et l'Esprit totalitaire, Le « Cogito » dans la phénoménologie de Husserl et le Cogito de Descartes ; nous en passons. En 1937, vous avez publié un important ouvrage qui porte le titre de « Vers une philosophie de l'esprit ou de la totalité, réflexions et recherches. »

Nous ne pensons mieux faire, pour caractériser votre attitude en face des problèmes fondamentaux qu'étudie la philosophie, que de nous reporter à la belle leçon inaugurale que vous avez prononcée le 7 novembre 1940 sur le sujet : problème de la personne. Alors que les doctrines nietzschéennes — les surhommes réduisant les autres en esclavage — inspiraient les régimes totalitaires qui nous menaçaient de toutes parts, vous avez affirmé avec force et courage, les droits et la dignité de la personne.

Que l'on nous permette de citer quelques passages que nous glanons dans vos conclusions.

« Trois mots résumant les exigences de notre nature spirituelle, ces aspirations qui ne sont totalement absentes d'aucun cœur humain, les mots vérité, beauté, amour (l'amour incluant le souci de justice). Riches d'un contenu inépuisable, ces trois formes ou ces trois normes de l'activité spirituelle doivent être repensées et revécues par chaque génération humaine. Elles doivent l'être par tous ceux qui aspirent à réaliser l'idéal de la personnalité autonome. Car elles paraissent seules capables de fournir à l'individu le point d'appui dont il a besoin pour lutter contre le double asservissement dont le menace l'obsession de ses tendances incontrôlées, jointes aux séductions et aux tyrannies du conformisme social qui peut, lui aussi, tuer l'âme et éteindre l'esprit. »

« C'est en puisant à cette source qui jaillit des profondeurs de notre être et de l'être, que nous pouvons trouver la force nécessaire pour réaliser notre vocation et devenir des personnes dans le plein sens du mot, des hommes libres et responsables au sein du groupe qui les a formés, libres, parce qu'ils ne relèvent pas que de lui, parce qu'ils sont autonomes, mais appelés de ce fait même à l'enrichir par le don de leur humanité, plus complètement, plus noblement réalisée. »

Vous êtes resté, Monsieur le professeur, dans la grande tradition de Vinet qui voulait l'homme libre pour être mieux le serviteur de tous et de vos prédécesseurs dans la chaire de philosophie, illustrée, pour ne citer que les derniers, par Maurice Millioud et Arnold Reymond. L'Université a exprimé le désir de reconnaître la valeur de votre enseignement et de votre pensée en demandant votre promotion à l'ordinariat. Ce n'était que justice et le Conseil d'Etat a été heureux de vous donner cette marque de la haute estime dans laquelle il vous tient.

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR HENRI-L. MIEVILLE

Je n'ai que bien peu de temps pour vous parler philosophie, trop peu pour aborder aucun des problèmes qui préoccupent plus spécialement aujourd'hui les philosophes, et je me bornerai à quelques réflexions que je crois d'actualité sur *l'esprit philosophique* et sa fonction dans l'humanité présente.

« L'homme, a dit un spécialiste de la philosophie des sciences, E. Meyerson, fait de la métaphysique comme il respire, sans le vouloir et surtout sans s'en douter. » Et avant Meyerson le logicien Goblot déclarait : « Le philosophe (il entendait par là le philosophe critique) est le moins métaphysicien des hommes ; le savant l'est un peu plus que lui, le vulgaire l'est éperdument. »

Qu'est-ce donc que philosopher et qu'est-ce que l'esprit philosophique ?

L'esprit philosophique est né le jour où un homme de génie (en Occident ce fut, dit-on, le Milésien Thalès, au VI^e siècle avant Jésus-Christ) s'avisa qu'il peut exister une manière méthodique de conduire la pensée à la conquête d'idées justes se rapportant à l'être et au devenir des choses considérées comme formant un tout, un univers et aussi : d'idées justes concernant ce qui peut et doit être par le fait de la vivante activité que nous sommes. Car la philosophie a toujours visé à être pratique en même temps que théorique et même avant d'être théorique. « Apprendre à distinguer le vrai d'avec le faux pour voir clair en mes actions et marcher avec assurance en cette vie. » Tel fut le propos de Descartes, lorsqu'il se mit à philosopher. Voir clair et marcher avec assurance, qui de nous ne sent en soi cet impérieux besoin. Ah ! si la philosophie pouvait nous permettre de le satisfaire. Mais ne faudra-t-il pas en rabattre, et n'a-t-on pas parlé de l'illusion philosophique ?

Il convient de nous entendre à ce sujet. Il peut y avoir une sorte de griserie de la spéculation philosophique à laquelle même de hautes intelligences ont cédé.

Ne parlons pas de la naïve fatuité d'un Victor Cousin, le maître tyrannique de l'Université de France au milieu du siècle dernier, inventeur, il l'affirme, d'une raison « autrement pure » que celle dont parle Kant, et dont la saine doctrine soutenait, nous dit-il, « l'art véritable », la poésie « digne de ce nom », le sentiment religieux et « la monarchie constitutionnelle » ! Mais voici un Hegel dont nul ne conteste le génie. Ce philosophe, a-t-on dit, crut avoir, par la pensée pure, découvert les problèmes que pose le devenir universel et les solutions qu'ils comportent. Il s'imagina que sa philosophie conduisait à son terme l'histoire spirituelle du monde. Et pourtant il savait qu'un grand homme fait presque toujours autre chose que ce qu'il croit faire. Mais il statue en sa faveur une exception — défaut professoral, ajoutent malicieusement les critiques que je cite — et il croit au monde immobile après lui et sans histoire, *au système*.

Et voilà l'illusion philosophique : elle tient à une fréquente précipitation du jugement. Nous sommes trop pressés de conclure ; nous voulons avoir des certitudes là même où elles nous sont refusées et nous ne songeons pas que l'homme supporte mal de se croire en possession de la vérité avec un grand V. Il ne reste humain, c'est-à-dire tolérant et modeste devant la vérité que s'il se sait toujours dépassé par elle. Il ne garde la mesure et ne connaît sa mesure que s'il n'est pas trop sûr d'avoir raison.

L'esprit philosophique a, lui aussi, ses maladies. Il peut donner dans ce que Renan appelait « la détestable manie de la certitude » qui dresse les hommes les uns contre les autres, les rendant inaptes à chercher dans les convictions d'un adversaire ce qu'elles peuvent contenir de vérité accessible. Et il peut aussi tomber dans une sorte d'impuissance qui le fait reculer devant tout engagement de la pensée, car un doute extrême est toujours possible. Le philosophe n'en sort que par un acte volontaire qui n'est ni une décision non motivée, une sorte de coup de tête ou de coup de désespoir, ni le fait d'une évidence contraignante qu'il subirait passivement. Il s'agit d'un acte par lequel cherche à se créer, à se réaliser, la personne spirituelle.

Cet acte doit se perpétuer et se renouveler, se rectifier au besoin, en présence d'une expérience sans cesse élargie. Et c'est pourquoi l'esprit philosophique sera un esprit *sainement critique*. Il s'appliquera à ne pas confondre l'amour de la certitude avec l'amour de la vérité, car le premier sans le second n'est qu'amour du confort intellectuel. L'esprit philosophique s'inspirera de l'admirable exemple de Socrate qui aimait mieux — nous dit son disciple Platon — être réfuté que réfuter un contradicteur. Car il y a plus à gagner à être réfuté, puisque c'est perdre une erreur et gagner une vérité. L'esprit philosophique ne veut connaître que la discipline de la vérité, la moins accommodante des disciplines, quand on la prend au sérieux, la plus dangereuse, la moins supportable à l'amour-propre, la plus contraire aux faciles complaisances du sentiment.

Esprit de recherche, toujours avide d'augmenter ses trésors, l'esprit philosophique est systématique d'intention, il l'a toujours été et le sera toujours, car son ambition est de relier le plus solidement possible *en remontant aux principes* tout ce que l'expérience sans cesse agrandie et approfondie peut nous apprendre ou nous faire présumer concernant l'univers et notre propre destin. Infatigable Pénélope, l'humanité a constamment repris le tissage de cette toile en dépit des accroc qui en rompent toujours de nouveau la trame. Et sans doute n'est-elle pas destinée à s'achever jamais. Autre chose en effet est de travailler avec méthode et système, autre chose de prétendre enfermer dans un système le tout sur lequel nous essayons, à chaque tournant du chemin, de prendre des vues forcément incomplètes et partiellement fausses.

Car la plus grande aventure de la raison fut de découvrir ses propres limites et ce fut aussi sa plus grande victoire. Après avoir, dans sa jeune ardeur, tout osé, tout espéré — naïvement, follement (quelle étonnante épopée que les cosmologies présocratiques !) — allait-elle, devenue plus exigeante, tout abandonner ? Elle en fut très près avec certains des sophistes beaux parleurs et subtils raisonneurs. Mais non ! Voici venir Socrate qui ramène la philosophie du ciel sur la terre et qui prêche — avec quelle importune insistance, elle devait lui être fatale — le difficile connais-toi toi-même.

Et la raison philosophique s'appliqua à se connaître. Elle se connut tout d'abord dans l'idée : l'on vit surgir après le matérialisme naïf des débuts l'idéalisme mathématisant des pythagoriciens et de Platon avec ses nombreux dérivés : et ce fut lui le germe de la science des modernes. Celle-ci naquit

lorsque le génie d'un Galilée et d'un Newton sut inventer des unités de mesure applicables à des grandeurs physiques d'ordre divers. Désormais la voie royale était ouverte par où la science de la matière s'avança triomphante. Il put sembler qu'elle allait, pour le compte d'une raison essentiellement mathématique, soumettre le monde tout entier, celui de l'âme comme celui des corps, à un déterminisme rigoureux tel que les Spinoza et les Leibniz le concurent. Mais alors survint la déchirure dans la toile patiemment tissée — et ce fut la raison philosophique qui donna les premiers coups de ciseaux. Un nouveau Socrate apparut, cette fois dans les brumes de Königsberg : la *Critique de la raison pure* éclata comme une sorte de bombe atomique. Le thème du *connais-toi toi-même* était repris, repris par la raison scrutatrice et critique d'elle-même. Pourquoi tant de métaphysiques inconciliables ? Quel scandale que cette raison qui se proclame une et qui prétend s'incarner dans des systèmes opposés ! N'est-il pas urgent de la ramener à la raison, à une plus juste appréciation et de sa fonction et des limites de ses pouvoirs ? Mais il ne s'agit pas de lui opposer pour ainsi dire du dehors, au nom d'une autorité ou d'une croyance, un *veto* qu'elle ne pourrait approuver. La raison est seule compétente pour reconnaître valablement à quelles sortes de données s'appliquent ses procédés de détermination scientifique et pourquoi il faut admettre qu'il y a une réalité qui n'est pas déterminable comme objet, qui n'est pas explicable, une réalité non pas contraire à la raison, mais où le philosophe de Königsberg verra la source même de l'activité rationnelle créatrice d'ordre : *la liberté*, la liberté dont l'existence indémontrable s'atteste avec force dans la conscience que nous avons d'être tenus de choisir entre le vrai et le faux, entre le bien et le mal.

Mais alors le monde n'est pas un système. Bien qu'il contienne du régulier, du mathématique, il est autre chose qu'un vaste théorème en marche, comme le rêvait encore le scientisme du siècle dernier. Et l'on sera en droit de demander que l'hypothèse contraire — celle qui accorde une place à la liberté dans le monde (sous des modalités qu'on peut imaginer diverses) — soit rendue plus plausible (je ne dis pas démontrée, ce qui ne se peut) par l'évolution de la science elle-même.

Or, c'est ce qui s'est produit, semble-t-il, surtout depuis la fin du siècle dernier. Une fois de plus, pour son salut et pour le salut de l'homme, la raison s'est fait critique d'elle-même, de ce qu'elle avait créé, de ce qu'elle croyait avoir bâti pour l'éternité, et, tantôt forte de son propre pouvoir d'invention, tantôt s'appuyant sur l'expérience, elle entreprit un grand procès en revision des sciences, en commençant par la plus ancienne, la géométrie, dont les axiomes furent non point abolis ni corrigés, mais dépouillés de la nécessité, de l'évidence qui leur avait été prêtée, destitués par conséquent de leur dignité de vérités absolues. Et il en fut de même des principes de la mécanique classique ; la découverte du monde sous-atomique provoqua une crise de la physique qui vint mettre en question la portée, tenue jusqu'alors pour universelle, du postulat sur lequel elle avait été bâtie, le postulat du déterminisme. Tout est aujourd'hui en mouvement dans les autres sciences aussi, biologiques, psychologiques, morales...

« Nous n'entendons pas, a dit Lagneau, par raison un principe d'indépendance, d'orgueil, de retour sur soi, mais un principe d'ordre, d'union et de sacrifice. » De sacrifice, oui, car les conquêtes étonnantes de la science moderne ne furent achetées qu'au prix d'un renoncement : nul ne songe plus aujourd'hui à construire un *système de la nature*. Si l'esprit a pu pénétrer

plus avant dans le secret agencement des forces à l'œuvre dans l'univers, il voyait se déplacer et s'élargir à chaque pas qu'il faisait la zone d'inconnu qui enveloppe toujours le connaissable. Quel spectacle que cette lutte sans fin où toute victoire n'est pas seulement une victoire, mais aussi une défaite au regard d'une réalité qui ne se livre jamais tout entière !

Et comment la philosophie n'eût-elle pas ressenti à son tour le contre-coup de cette révolution scientifique ?

Celle-ci n'avait-elle pas porté sur les principes mêmes qui furent soumis à une refonte ? Or tout ce qui touche aux principes est au fond déjà de l'ordre philosophique. Prise à son tour dans le remous, la philosophie, libérée de l'obsession scientiste, offre aujourd'hui le spectacle d'une crise ou, si l'on veut, d'une renaissance multiforme. Elle s'essaie à forger de nouvelles méthodes pour explorer les structures et les comportements de la conscience ; elle ressuscite et renouvelle l'ontologie, la science de l'être en tant qu'être, selon la définition qu'en donna Aristote ; elle remet en question, elle aussi, ses principes fondamentaux, principes logiques, postulats moraux ; elle se demande ce que signifie la notion de vérité. Y a-t-il, peut-il y avoir une vérité universelle qui contraindrait tous les esprits ? Quelle est la valeur et quelles sont les fins de la personne humaine, de quelle nature est le lien qui la relie à la collectivité et finalement à l'Être considéré *sub specie aeterni* ? Il y a lutte, il y a bataille autour des positions de base qui paraissent à peu près inébranlables aux générations précédentes dont la vie s'était déroulée dans un monde moins déchiré, moins hérissé de problèmes troublants. Depuis Nietzsche surtout et déjà avec Schopenhauer et Kierkegaard la réflexion philosophique, face à une réalité souvent terriblement cruelle ou désespérément médiocre, absurde au jugement des plus pessimistes, pose en termes dépouillés de tout lyrisme romantique la question de la valeur de l'existence : *to be or not to be* ! Et les réponses qu'elle tente de donner à ces interrogations lancinantes sont discordantes. Les uns y voient l'appel d'une transcendance, les autres en concluent que l'homme, rejeté sur lui-même, est une sorte de demi-dieu seul responsable de son destin et artisan de son avenir, à moins qu'il ne subisse — dira un troisième parti — la fatalité d'un déterminisme évolutif à la fois économique et social dont il tisse lui-même la trame. *Quid est veritas* ?

Quoi d'étonnant, si beaucoup d'esprits en désarroi glissent vers un nihilisme mortel ou se jettent dans des partis pris extrêmes, si les mystiques autoritaires continuent de s'entrechoquer et ne s'accordent que pour chasser et pourfendre leur ennemi commun : la raison scrutatrice.

Quel est, en cette conjoncture, le rôle qui incombe à l'esprit philosophique ? Je le définirai en deux mots : *maintenir le dialogue dans la pleine liberté de l'esprit, dans une foi inébranlable en l'efficacité de cette liberté*. Maintenir le dialogue, cela revient à dire : cultiver le sens de l'universel seul capable d'unir, dans une recherche où s'affirme leur solidarité indéfectible, les interlocuteurs même divisés et de les accorder dans un commun respect devant le mystère sacré de l'Être que sans cesse nous nous rendons présent les uns aux autres, parce que nous le portons en nous, dans notre chair et dans notre âme.

Cérémonie d'installation
de dix professeurs ordinaires
et du quatre-centième anniversaire
des «Leges scholae lausannensis»

du 13 novembre 1947

DISCOURS DE M. LE RECTEUR HENRI MEYLAN

« Les lois et reiglements que les peuples observent
On peut accomparer aux nerfs du corps humain,
Car ou il n'y en a, il est bien tout certain
Que la chair et les os s'entretenir ne peuvent.

Et ou les reiglements et les lois ne se treuvent
Qui soyent aux meschants comme un robuste frein,
On ne peut esperer du soir au lendemain
Que ruyne et malheur, quoi qu'aucuns se deçoivent. »

Ce médiocre sonnet, dont je vous épargne la fin, rimé par un notaire du pays, à la suite du Coutumier de Moudon (1577), exprime sans doute assez bien ce respect des lois qui est le fait de tout bon Vaudois. Mais est-il encore permis, dans le temps où nous vivons, de retenir l'attention sur un règlement vieux de quatre siècles, écrit en latin et qui figure en quelques lignes, dans le Manual du Conseil de Berne, à la date du 25 août 1547, en ces termes laconiques :

« La réformation de l'Ecole de Lausanne achevée. Adoptée, telle que MM. les Bannerets de Graffenried et Steiger, et Sulzer, l'ont établie. Ordre au bailli de Lausanne d'exécuter tout ce qui est prescrit pour l'Ecole et pour la réparation des maisons. »

Par la suite, même discrétion. Le texte de 1547 n'a jamais été publié à l'époque, et pas davantage de nos jours. On ne le trouve qu'en appendice au gros livre de Jules Le Coultre sur *Maturin Cordier* (Neuchâtel, 1926), où personne n'aurait l'idée de le chercher.

Il convenait d'autant plus de l'exhumer et de le remettre en lumière qu'il est le premier en date des statuts d'une Haute Ecole protestante en pays de langue française, et qu'il précéda même d'une année la *Schulordnung* de Berne, promulguée en 1548.

Il marque le moment où l'Ecole de Lausanne, après les tâtonnements inévitables du début, commence à s'enraciner et va s'épanouir, grâce aux circonstances qui amènent chez nous, comme sur une terre d'asile et de liberté, des réfugiés de l'Europe entière. Ecoutez plutôt ce que notre Viret écrit, en septembre 1547, à Bullinger, de Zurich.

Viret ne se fait guère d'illusion sur son temps ni sur les hommes :

« Une crainte toujours plus justifiée m'étreint, que ma patrie ne retombe dans la barbarie d'où elle est à peine sortie. Car il y a partout un grand mépris des lettres. Si le Seigneur ne nous fournissait pas d'ailleurs, surtout de France, des hommes capables et pieux, à mettre à la tête de nos églises

et de nos écoles, les églises seraient presque toutes sans pasteurs et les écoles sans maîtres, en danger de périr.»

Or les écoles, c'est l'avenir. Viret, comme Luther, comme Calvin, a le souci de la jeunesse, de la génération qui monte et qui devra bientôt prendre en main le gouvernail de l'Eglise.

« S'il arrive ici chaque jour tant d'hommes si capables et si doctes, nous le devons aux persécutions qui ont ravagé la France, depuis qu'on a commencé d'y prêcher l'Évangile.»

Sur ce point, Viret tient à rendre hommage à MM. de Berne, pour leur sollicitude envers l'École :

« Non seulement ils ne méprisent pas les bonnes lettres, mais ils ont soin qu'on leur fasse leur juste place ; grâce à eux, l'École de Lausanne est maintenant pourvue d'hommes fort lettrés. Le Seigneur fasse que l'œuvre commencée sous d'heureux auspices se poursuive et s'achève plus heureusement encore.»

Quinze jours plus tard, Simon Sulzer arrivait à Lausanne avec le texte des *Leges*, pour le mettre en vigueur.

Quel est donc le sens et la portée de ce statut ?

* * *

La loi de 1547 fixe à la fois le statut du Collège avec ses sept classes, et celui des leçons publiques.

Je ne m'étendrai pas ici sur le Collège, qui aura bientôt sa propre commémoration. Qu'il me soit permis seulement de souligner ce qu'il y a de nouveau au XVI^e siècle dans ce système des classes, avec leurs auteurs prescrits — ce sont nos « classiques » — comme dans l'institution des examens et des promotions deux fois l'an, au 1^{er} novembre et au 1^{er} mai, qui permettent de contrôler le travail des élèves et les progrès accomplis.

Mais, chose curieuse, il n'en va pas de même aux leçons publiques, c'est-à-dire dans l'enseignement académique, où rien n'est prévu comme examen ni contrôle en cours de route, sauf pour les boursiers de MM. de Berne. Cette liberté grande, qui était celle du moyen âge, a dû céder peu à peu devant un système savamment gradué, dont nous reconnaissons nous-même la nécessité et les inconvénients.

Par contre, la loi de 1547 fixe le nombre des chaires magistrales, il y en a quatre, et la tâche de ceux qui les occupent. Le professeur des « arts » donne un enseignement propédeutique, que tous doivent suivre, analogue à celui de nos gymnases en vue du baccalauréat (le bachelier s'appelle encore en pays de langue anglaise le « Baccalaureus artium »). Sa tâche est d'expliquer *la Rhétorique* de Cicéron et celle d'Aristote, les traités logiques de ce dernier, *l'Organon*, dans sa leçon du matin, les éléments des nombres et de la physique dans celle de l'après-midi. Cela comprend, outre l'arithmétique, la géographie dans le manuel de Glarean, l'astronomie dans *la Sphère* de Proclus, en géométrie les quatre premiers livres d'Euclide, en physique le *de mundo* d'Aristote, le *de anima* et les *parva naturalia*.

Le professeur de grec commente le matin, de bonne heure, Démosthène ou Isocrate, Homère, Sophocle, Pindare, Euripide, en faisant alterner la prose et les vers, sans oublier les exercices de grammaire. A midi, c'est le tour de *l'Éthique* et de *la Politique* d'Aristote, des *Dialogues* de Platon.

Le professeur d'hébreu a ses deux leçons l'après-midi, qui comprennent la lecture des livres sacrés, suivie de la grammaire hébraïque pour les commençants.

Enfin le théologien, dont la tâche est particulièrement lourde, puisqu'il doit non seulement expliquer les Saintes Ecritures de l'Ancien et du Nouveau Testament, mais encore faire le joint avec les « loci communes » de la dogmatique et dégager les applications pratiques, ce qui fait aujourd'hui la charge de trois hommes.

A côté des leçons, les disputes, « Disputationes », sur des thèses formulées *ad hoc* — héritage de la tradition médiévale — qui incombent au professeur de philosophie et au théologien, avec la collaboration des deux pasteurs de la ville, qui seront membres de droit de l'Académie. Mais on laissera bientôt tomber ces exercices dialectiques, dont les thèses accessoires de nos docteurs en droit sont les derniers vestiges.

Enfin la charge du recteur. Elu pour deux ans par ses collègues, il est à la tête de toute l'Ecole. C'est lui qui rappelle à leur devoir les professeurs qui ne donnent pas leurs leçons et les étudiants qui les manquent. C'est à lui que doivent s'annoncer en donnant leur nom, les étudiants qui viennent de partout pour profiter des leçons de l'Ecole. C'est à lui qu'ils promettent, selon la formule longtemps en usage et qui n'est pas comme à Genève une profession de foi, « d'être pieux envers le Seigneur, fidèles à la magnifique République de Berne et aux très pieux magistrats, obéissants dans ce qui leur est commandé justement, diligents dans les études, bien disposés envers l'Ecole, respectueux de leurs maîtres ».

Cette loi est la même pour tous ; des sanctions, les verges, s'il le faut, administrées par un des sergents du bailli, rappelleront à l'ordre les indisciplinés.

* * *

D'où nous vient ce règlement ? Il n'est pas malaisé de le dire ; c'est à Strasbourg que Sulzer a cherché son modèle. Tandis que les origines de notre Ecole avaient été marquées par l'influence de Zurich, c'est vers l'Académie de Strasbourg, organisée en 1538 par le grand humaniste protestant Jean Sturm, que l'on s'est tourné dix ans plus tard. Il y a de cela des raisons personnelles, car Sulzer, qui avait séjourné quelque temps à Strasbourg, se sentait beaucoup plus près, au point de vue théologique, de Luther que de Zwingli, ce qui lui vaudra d'ailleurs, en 1548, d'être congédié par MM. de Berne et de se retirer à Bâle. Mais aussi des raisons objectives, car l'œuvre réalisée par Sturm, avec l'appui des Scholarques de la ville, s'imposait déjà par son heureux équilibre, par les moyens mis en œuvre pour former les esprits à cette « pietas litterata », à cet humanisme chrétien, dont Bucer et ses collègues savaient tout le prix.

Assurément les *Leges* de Lausanne sont plus modestes, à la mesure de nos possibilités ; elles ne prévoient que quatre chaires au lieu des neuf de Strasbourg. Il n'y aura donc à Lausanne ni enseignement de la médecine, ni enseignement du droit. Et c'est précisément l'espoir d'obtenir une chaire de droit civil qui décidera un Hotman, régent de I^{re} à notre Collège, à quitter Lausanne pour Strasbourg, en 1555.

D'autres par la suite ont fait de même, ou sont venus de Strasbourg, nouant ainsi des liens qui nous sont infiniment précieux. C'est pourquoi nous sommes heureux de pouvoir exprimer aujourd'hui à M. le doyen Hauter, de la Faculté de théologie protestante de l'Université de Strasbourg, nos sentiments de fidèle reconnaissance et de profond attachement.

* * *

Mais les textes de loi ne sont pas tout, ils ne sont rien sans les hommes, professeurs et étudiants, qui les mettent en pratique et les animent de leur zèle, de leur bonne humeur et de leur foi. Les hommes..., c'est l'étranger qui nous les a fournis. Vous avez entendu tout à l'heure le témoignage saisissant de Pierre Viret. Toute l'histoire de l'Ecole de Lausanne au XVI^e siècle en est la preuve irrécusable. On compterait sur les doigts les maîtres de quelque valeur sortis de notre terroir dans les cinquante ou soixante premières années : un Viret, d'Orbe, un Ribit, Savoyard comme nous l'étions avant 1536, un Marcuard, de Payerne, et c'est tout.

Qu'on me comprenne bien, je n'en fais pas grief au pays ni au sol ; le Vaudois est lent, mais il tient bon. L'arbre de chez nous donne son fruit, une fois qu'il est bien enraciné. A partir du XVII^e siècle, du XVIII^e siècle surtout, on trouve dans notre pays ces dynasties pastorales et professorales qui ont duré jusqu'aujourd'hui. Elles ont du bon, certes, à condition que nos Facultés sachent toujours s'ouvrir à des hommes du dehors, à des Confédérés ou à des étrangers, qui deviennent bientôt pour nous des amis très chers.

Que serait notre Ecole au XVI^e siècle sans un Bèze, un Hotman, un Aubery ? Sans un Barbeyrac, pour fonder l'enseignement du droit au XVIII^e siècle ? Sans un Walras et un Pareto, pour illustrer l'économie politique au XIX^e siècle ?

Mais il ne suffit pas d'avoir des maîtres, il faut encore des étudiants. Là aussi, qu'aurions-nous fait sans le renfort et le stimulant de ceux qui nous sont venus d'ailleurs ? Fils de réfugiés, élevés dans les cures vaudoises, envoyés aux études à Lausanne, souvent grâce aux bourses de MM. de Berne, ils ont fait carrière dans le pays et leurs noms nous sont devenus si familiers qu'on les croit indigènes.

Fils de la Suisse alémanique, boursiers, eux aussi, de leur cité, ils viennent parfaire à Lausanne, plus tard à Genève, leur formation théologique, et apprendre quelque peu le français chez les pasteurs et professeurs qui les ont en pension, à la Cité.

Venus de plus loin encore, d'Allemagne, de Hongrie, du Pays-Bas, comme on dit alors, d'Angleterre ou d'Ecosse, plus rarement d'Italie, mais surtout de France. A chaque recrudescence de persécution ou de guerre, c'est un nouvel afflux dans notre pays, dont bénéficie notre Ecole grâce à la politique libérale de MM. de Berne. On en trouvera maint exemple dans le choix de lettres faisant suite au texte des « Leges » publié par M. le professeur L. Junod, et qui sort de presse aujourd'hui même.

Je me bornerai à la correspondance échangée entre le pasteur de Bienne, Ambroise Blaurer, un réfugié de l'Allemagne du Sud, et son fils Gerwig, envoyé à Lausanne avec son cousin Diethelm, pour y étudier. Un bien joli dossier, ignoré jusqu'ici des historiens de l'Académie, sauf de notre Herminjard, qui les avait soigneusement copiées à Saint-Gall, dans les trésors de la Bibliothèque Vadiane.

Il est question de tout dans ces lettres, des bagages (caisse ou tonneau) qui arrivent par eau de Bienne à Morges, et de là à Ouchy, des nouvelles de famille, des livres nécessaires, du drap à acheter pour faire un habit qui coûtera moins cher à Lausanne qu'à Bienne, etc. Il y est parlé aussi d'un fourneau, nouveau modèle, avec tirage d'air par dessous, qui devait économiser le bois, d'où son nom de Xylophydia. Le pasteur de Bienne le recommande à tous ses amis, à Genève, à Berne, à Strasbourg, où Hotman l'examinera chez Sturm (il en a fait un croquis dans une lettre à Calvin), et l'on s'impatiente à Lausanne de ne pas voir arriver le spécialiste qui en fera la démonstration.

Une lettre de Gerwig à son père (17 novembre 1557) nous donne l'horaire que les deux jeunes gens se sont fixé pour la journée :

- A 4 h. du matin, lire la Bible, Ancien et Nouveau Testament.
- A 5 h., du Calvin ; à 6 h., du Cicéron, pour exercer le style.
- A 7 h. le sermon, ou plutôt les prières publiques.
- A 8 h., relire les leçons de M. de Bèze.
- A 9 h., c'est l'heure du cours de celui-ci, tantôt sur les Actes des Apôtres, tantôt sur l'Ethique d'Aristote.
- A 10 h. le repas — car on mange plus tôt au XVI^e siècle que de nos jours ; nous sommes victimes d'un décalage progressif de l'horaire de la journée.
- A midi, la seconde leçon de M. de Bèze, explication d'Hérodote.
- A 1 h., faire de l'hébreu.
- A 2 h., la « merenda » — ce que nous nommons les « quatre heures ».
- De 3 à 5 h., l'explication du prophète Esaïe par le professeur d'hébreu, puis les exercices de grammaire en cette langue.
- A 5 h., le repas du soir.
- A 6 h., libres enfin !
- A 7 h., lecture de la Bible en français, pour s'exercer à la langue. De 8 à 9 h., encore lire.

Et même durant les congés du mercredi et du samedi, où ont lieu les « disputes », auxquelles il ne semble pas que nos Suisses allemands aient participé, ils se promettent encore de revoir les règles de la rhétorique et de la dialectique.

On serait tenté de croire que ce programme de travail est quelque chose d'unique et de prodigieux. Or, Gerwig et Diethelm Blaurer sont des étudiants très moyens. Mais voici la journée d'un étudiant français, d'un juriste, à Toulouse, vers 1550 :

« Nous étions debout à 4 h., écrit-il, et, ayant prié Dieu, allions à 5 h. aux études, nos gros livres sous le bras, nos escritaires et nos chandeliers à la main. Nous oyons toutes les leçons jusques à dix heures sonnées sans intermission, puis venions disner, apres avoir en haste conferé demie heure ce qu'avions escrit des lectures. Apres disner, nous lisions par forme de jeu Sophocles ou Aristophanes ou Euripides, et quelquefois Demosthenes, Cicero, Virgilius ou Horatius. A une heure, aux études ; à cinq, au logis, a repeter et voir dans les livres les lieux allegués (en classe, par le professeur) jusqu'apres six. Lors nous soupions, puyis lisions en grec ou en latin. »

Il est vrai que l'auteur de ces lignes, Henri de Mesmes, qui les écrivit à la fin de sa vie, note en passant que « cette étroite vie et penibles travaux, ceux de maintenant ne les voudroient plus supporter ».

Mais revenons à nos deux Suisses allemands. Ils avaient pris pension chez le collègue de Viret, le pasteur Jacques Valier. Ils ne parlent de lui qu'avec un grand respect, mais il ne semble pas que le régime alimentaire ait été toujours suffisant pour leur appétit de seize ans. Et la chambre où l'on couche est froide, elle manque de couvertures. Même la chambre chauffée où l'on travaille (*hypocaustum*) ne mérite guère son nom. Pour comble, Diethelm tombe malade, d'une sorte d'empoisonnement du sang, si je vois bien, et c'est à grand'peine qu'on l'en tire.

De sorte qu'en janvier 1558, n'en pouvant plus, Gerwig supplie son père de les laisser rentrer à la maison, malgré le froid qu'il est prêt à affronter durant un ou deux jours de voyage plutôt qu'à Lausanne pendant tout l'hiver. Et de fait, ayant emprunté à leur hôte trois couronnes pour payer le médecin

et le chirurgien, les deux écoliers s'en iront. On les retrouve quelques mois plus tard, aux études, à Strasbourg. D'autres, au contraire, parleront de leur temps d'étude à Lausanne comme d'un temps bien heureux, dans une ville qui fut pour eux une seconde patrie, et se plaindront d'avoir dû la quitter trop tôt.

Mais il faut se borner et refermer ici cette parenthèse ouverte sur la vie de tous les jours au XVI^e siècle. Il est temps de conclure. Je le ferai en demandant le secret de leur influence à l'un de ces vieux maîtres, à un réfugié, Antoine Schore, du Brabant, le philologue, qui nous vint de Heidelberg, en même temps que du Quesnoy, le médecin. Voici ce qu'il écrivait à Wolfgang Müsslin, le théologien de Berne, en janvier 1551 : « Le seul espoir d'affermir l'Eglise et le monde qui s'effondre, je le vois dans la vraie formation de ceux qui viennent après nous, de la jeunesse. Notre tâche à nous, « qui intelligimus » — qui avons cette intelligence profonde des âmes, dirais-je — c'est d'instruire les esprits dans la vérité et de fortifier les genoux défaillants, même au prix de tous nos biens. » Schore avait le droit de parler ainsi ; il venait d'en faire le sacrifice, en quittant Heidelberg.

Et tous, professeurs et étudiants d'aujourd'hui, nous pouvons méditer ce dicton du XVI^e siècle, que j'ai trouvé écrit en tête des comptes du boursier de Lausanne pour 1542 :

BON GUERDON EN ATTEND QUI BON MAITRE SERT.

Oui vraiment, bonne récompense, car nous servons une cause éternelle, celle de la vérité et de la recherche. Nous avons un Maître, plus haut et plus puissant que tous les puissants de ce monde, et sachant que connaître ne va pas sans aimer, nous pouvons redire avec notre Vinet que « la vraie récompense d'aimer, c'est d'aimer davantage encore ».

DISCOURS DE M. EDMOND JAQUET

conseiller d'Etat

chef du Département de l'instruction publique et des cultes

Monsieur le recteur,
Messieurs les professeurs,
Mesdemoiselles et Messieurs les étudiants,
Mesdames, Messieurs,

L'année dernière, nous avons procédé, conformément à l'usage établi, à l'installation de M. le recteur Henri Meylan et nous avons brièvement rappelé les faits les plus saillants de la vie universitaire pendant la période bisannuelle écoulée de 1944 à 1946.

Aujourd'hui nous avons l'honneur de vous présenter les nouveaux professeurs ordinaires. Ils sont au nombre exceptionnellement élevé de dix. Aussi a-t-il paru nécessaire, d'entente avec les autorités universitaires, de scinder cette cérémonie en deux parties. Ce matin nous vous présenterons MM. les professeurs Paul Chapuis, professeur à la Faculté de théologie, Firmin Oulès, professeur à la Faculté de droit, Maurice Jaccottet, professeur à la Faculté de médecine, Pierre Gilliard, professeur à la Faculté des lettres et André Girardet, professeur à la Faculté des sciences.

Nous réservons pour cet après-midi MM. les professeurs Paul Hauduroy, Jean Bolomey, Antoine Dumas, Henri Favez et Henri Zwahlen.

Nous commencerons, suivant l'ordre traditionnel, par la Faculté de théologie.

M. Paul Chapuis est né en 1882 à Lausanne, à la Cité. Son père était alors professeur de Nouveau Testament à l'ancienne Académie. Il fut appelé cette même année comme pasteur de la paroisse de Chexbres-Puidoux, si bien que né à Lausanne, M. Chapuis a passé son enfance et une partie de sa jeunesse à la campagne, dans un pays « amène entre tous » comme disait Juste Olivier, au milieu d'un peuple de paysans et de vigneron. Sa vie entière sera marquée de cette influence féconde. Après avoir suivi la filière normale des études il entra, en 1901, à la Faculté de théologie l'année où son père reprenait sa charge de professeur. Il passe sa licence en 1905, puis complète ses études à l'Université de Berlin dont il suit les cours pendant deux semestres.

Consacré en 1906 au service de l'Eglise nationale vaudoise, il a le privilège de passer l'hiver 1906-1907 comme suffragant à Rouen, chez le pasteur Wilfred Monod, une des personnalités marquantes du protestantisme français. Dès son retour au pays, en 1907, il fit quelques suffragances qui l'initièrent à la

pratique du ministère. En 1910, il fut nommé pasteur de la grande paroisse d'Ollon. Il y resta dix-huit ans, heureux de se retrouver au milieu de ses chers paysans et vigneron, qu'il savait comprendre et auxquels il s'attacha de tout son cœur. Pour faciliter l'éducation de ses quatre fils, il désira se rapprocher de Lausanne et en 1928, il devint pasteur de Belmont-Corsy. Là aussi et pendant 12 ans, il exerça le ministère avec joie et une totale consécration.

M. Chapuis ne demandait qu'à y rester, quand on est venu « l'arracher » à son travail — c'est le terme même qu'il emploie — en 1940 pour reprendre la succession de M. le professeur Chamorel, à la chaire de théologie pratique.

Disons brièvement en quoi consiste cet enseignement, si important pour la formation pratique, professionnelle si l'on peut dire, des futurs pasteurs.

Il comprend la catéchétique, l'homilétique, l'ecclésiologie et la théologie pastorale.

La catéchétique étudie l'enseignement religieux dans l'Eglise depuis les origines et particulièrement chez nous depuis la Réformation et le catéchisme tel qu'il doit se donner pour atteindre son but.

L'homilétique est la théorie de la prédication évangélique ; il s'agit d'adapter la prédication à son auditoire, de savoir ce que l'on prêche et comment on doit prêcher.

L'ecclésiologie traite de la notion d'Eglise, de ses rapports avec la société civile et plus spécialement du caractère et des formes de l'Eglise vaudoise.

Enfin, *la théologie pastorale*, le plus important des enseignements de cette chaire consiste à montrer le ministère du pasteur à l'œuvre dans une paroisse, son comportement, son activité si complexe, si variée, si délicate, si pleine de responsabilités.

Enfin, au cours d'exercices pratiques, les étudiants font des analyses de textes, des catéchismes, des prédications, sous la direction sagace et critique du professeur.

Pour remplir dignement cette chaire il faut, non pas un professeur exclusivement savant, mais un vrai pasteur qui puisse faire état de sa vaste expérience et en faire bénéficier ceux qui auront la belle et grande tâche d'exercer le ministère dans nos paroisses. Nul n'était plus indiqué que M. Paul Chapuis et nous comprenons que la Faculté de théologie ait fait appel à lui. L'expérience a montré que ce choix était heureux. C'est ce que le Conseil d'Etat a voulu témoigner en promouvant M. le professeur Chapuis à l'ordinariat.

* * *

M. *Firmin Oulès* a été appelé en 1939 à venir occuper la chaire d'économie politique de la Faculté de droit, chaire illustrée par Léon Walras, Vilfredo Pareto, Pascal Boninsegni. C'était une lourde succession, mais M. Oulès était, par sa formation, particulièrement préparé pour y faire face.

Né en 1904 à Saint-Pierre de Trévisy, département du Tarn, il a conquis le baccalauréat ès lettres mention philosophie et le baccalauréat ès sciences mention mathématiques. Cela donne déjà une idée de la tendance de son esprit. Il obtint ensuite le diplôme d'études supérieures d'économie politique, de droit public et de droit privé, enfin, le doctorat en droit, à la Faculté de droit de Paris. Lauréat de cette même faculté, il l'est également du prix créé en 1936 par le Centre d'expansion française pour récompenser les meilleurs ouvrages sur le commerce international publiés par les jeunes économistes. Il fit à ce propos un voyage dans la Méditerranée pour étudier les effets de la dévaluation sur les exportations françaises en Grèce, Turquie, Syrie, Palestine et Egypte.

M. Oulès eut le privilège de passer, si l'on peut dire, par la pratique et d'être en contact avec la vie économique concrète. Pendant dix ans, il remplit les fonctions de contrôleur dans l'administration de l'enregistrement et des contributions directes.

Il n'est point étonnant que l'on ait pensé à lui pour l'enseignement universitaire. Il a été nommé successivement chargé de cours d'économie politique à la Faculté de droit d'Aix-Marseille, en 1935, d'économie financière à la Faculté de droit de Toulouse l'année suivante, d'économie politique et d'économie financière à la Faculté de droit de Rennes de 1937 à 1939. En outre, M. Oulès s'était signalé à l'attention des économistes par la publication de quatre volumes. Le premier parut en 1934 sur le « Problème du commerce international », un deuxième en 1936 sur « Le mécanisme des échanges internationaux et la politique commerciale en temps de crise », deux autres enfin en 1938 sur le rôle de l'offre et de la demande et du marginalisme dans la théorie économique. M. Oulès est également l'auteur de nombreux travaux publiés dans les revues scientifiques, comme la Revue économique internationale, la Revue des sciences économiques, etc.

La Faculté de droit de notre Université, connaissant la réputation déjà bien établie de M. Oulès, désira s'attacher cette jeune force, capable de renouveler l'enseignement de l'économie politique et de l'adapter aux théories modernes. Le Conseil d'Etat le nomma professeur en 1939. M. Oulès s'est efforcé dans ses cours de reprendre les idées maîtresses de la première Ecole de Lausanne créée par Walras et Pareto et de chercher à concilier les doctrines extrêmes du laisser faire et du dirigisme collectiviste. Il s'est attaché à former des économistes à l'esprit ouvert à toutes les questions qui s'agissent de nos jours ; sous son impulsion des ouvrages sont publiés par des élèves et de jeunes économistes, ouvrages qui constitueront la collection de la « Nouvelle Ecole de Lausanne ».

M. Oulès nous dira lui-même tout à l'heure comment il entend sa tâche. Notre bref exposé fera comprendre pourquoi le Conseil d'Etat a estimé devoir le nommer professeur ordinaire.

* * *

La carrière de M. Maurice Jaccottet est remarquable d'unité et de régularité. Né en 1894 à Lausanne, il a passé par la filière normale : Ecole primaire, Collège et Gymnase classique, Faculté de médecine et, en 1918, il a obtenu son diplôme fédéral de médecin et en 1919 le doctorat en médecine avec une thèse sur « un cas d'extrophie vésico-intestinale » élaborée sous la direction de M. le professeur Popoff. Interne de mai 1919 à septembre 1920 à l'Hôpital cantonal de Winterthur, M. Jaccottet entre ensuite comme interne, en octobre 1920, dans le service de pédiatrie de l'Hôpital cantonal, dirigé par M. le professeur Taillens. Devenu chef de clinique il y reste jusqu'en 1924, puis s'établit à Lausanne comme médecin spécialiste de pédiatrie. Dès ce moment, tout en soignant sa clientèle privée, il s'occupe de la Clinique infantile et fonctionne comme adjoint de feu le Dr Delay à la Pouponnière. Depuis le printemps 1925, il donne des leçons de puériculture aux gardes de l'Hôpital cantonal et de 1926 à 1933, enseigne l'hygiène à l'Ecole supérieure et au Gymnase des jeunes filles.

De 1938 à avril 1947, il a fait partie du Conseil de famille de la Société vaudoise de médecine. Les publications scientifiques que M. Jaccottet fait paraître dans les revues médicales, dès 1923, prouvent sa compétence croissante dans tout ce qui concerne la pédiatrie, le signalent à l'attention de ses collègues et le qualifient pour l'enseignement universitaire.

En 1928, il est privat-docent à la Faculté de médecine et en 1941 quand il s'agit de désigner le successeur de M. le professeur Taillens à la chaire de pédiatrie, c'est tout naturellement à M. Jaccottet que l'Université a songé.

Nous faisons allusion aux travaux publiés par M. Jaccottet dès 1923. Ils s'échelonnent en une longue série ininterrompue. Citons quelques titres : « La détermination par la réfraction du pourcentage d'albumine du sérum sanguin chez le nourrisson », « Le diagnostic précoce de la poliomyélite à forme méningée », « La tuberculose du nourrisson », « Troubles de croissance chez l'enfant et glandes endocrines », « Cas traités à la pénicilline à la Clinique infantile de Lausanne », etc.

Mentionnons encore que plusieurs élèves de Jaccottet ont publié soit des thèses, soit des articles relatifs à la pédiatrie dans différents journaux scientifiques.

En le nommant professeur ordinaire, le Conseil d'Etat a désiré marquer son estime et sa reconnaissance à M. Jaccottet pour les services précieux qu'il a rendus avec autant de compétence que de dévouement à la pédiatrie et à l'Université.

* * *

Monsieur *Pierre Gilliard* appartient à une famille où les choses de l'esprit ont toujours été particulièrement en honneur. Originaire de Fiez et d'Yverdon, né en 1879, il a fait ses études à Lausanne et obtenu la licence ès lettres classiques. Engagé en Russie pour dix mois, en 1904, il y apssa de nombreuses années. A côté de ses fonctions de précepteur du tsarévitch Alexis il a été chargé d'enseigner la littérature française dans les classes pédagogiques du Gymnase de jeunes filles de Tsarskoié Sélo. Après les événements tragiques qui entraînent la disparition de la famille impériale russe et un séjour de trois ans en Sibérie, M. Gilliard rentra au pays en passant par le Japon et l'Amérique. Il fit paraître à Paris en 1922 un ouvrage intitulé « Le tragique destin de Nicolas II » qui connut un très vif succès, et fut traduit en de nombreuses langues. Ce volume valut à M. Gilliard le Prix Marcelin Guérin décerné par l'Académie française.

En 1926, notre Faculté des lettres décida de procéder à une réorganisation complète de l'Ecole de français moderne en vue d'attirer à l'Université un plus grand nombre d'étudiants confédérés et étrangers et de donner à ceux d'entre eux qui se destinaient à l'enseignement du français la possibilité de recevoir chez nous un entraînement méthodique et approfondi de la pratique de notre langue. M. Gilliard fut chargé avec le titre de lecteur de cet enseignement entièrement rénové. Le résultat de cette réforme ne se fit pas attendre : au bout d'un an, le nombre des inscriptions avait plus que doublé et en 1937 il avait quadruplé.

C'est alors que M. Gilliard fut nommé professeur extraordinaire. En 1939, l'Ecole de français moderne comptait 180 étudiants, chiffre qu'elle n'avait jamais atteint. La guerre lui porta un coup sensible, mais depuis l'année dernière, le nombre des étudiants est de nouveau en très forte augmentation.

La valeur de l'enseignement de M. Gilliard, l'excellence de ses méthodes, les brillants résultats auxquels il était arrivé, le désignaient tout naturellement pour succéder, en 1930, à M. le professeur Bonnard à la direction des Cours de vacances de l'Université. Là aussi le talent et le dynamisme de M. Gilliard firent merveille et le succès est venu couronner ses efforts. Les cours de vacances de l'Université de Lausanne ont aujourd'hui une réputation solidement éta-

blie et leur fréquentation dépasse celle de tous les autres cours de vacances universitaires suisses.

Le Conseil d'Etat, en nommant M. Pierre Gilliard professeur ordinaire, a voulu reconnaître les services exceptionnels qu'il a rendus à notre Université.

* * *

M. *André Girardet* était prédestiné semble-t-il à la pharmacie, à la chimie et à la botanique. Né à Grandson en 1904, fils d'un pharmacien qui avait une collection très complète de plantes suisses, il suivit à Genève l'école froebélienne d'Olympe Correvon, sœur du botaniste Correvon, directeur de l'établissement célèbre de Floraire. L'amour des plantes le tient de bonne heure. Elève du collège d'Yverdon, M. Girardet emploie ses loisirs à herboriser avec passion dans toute la Suisse. Au cours de ses études à l'Ecole de pharmacie de Lausanne, entre 1923 et 1927, il fait des voyages d'études en Tunisie et au Maroc avec des botanistes Suisses allemands. En 1926, il obtient un prix de faculté pour une « Etude de la flore phanérogamique du lac de Neuchâtel entre Saint-Aubin, Yverdon et Estavayer. »

Muni de son diplôme de pharmacien, il poursuit des études de chimie à Edimbourg de 1927 à 1931. Il y prépare une thèse de chimie qui, soutenue à Lausanne, lui vaut le grade de docteur ès sciences. Titulaire de la bourse Ramsay pour le séjour d'un Suisse en Angleterre, il passe six mois à Oxford, chez le professeur Robinson. Entre temps, il participe à de nombreux congrès scientifiques anglais, allemands et suisses.

En 1932, il est engagé pour trois ans comme chimiste de recherche par la maison Hoffmann-La Roche, à Bâle.

La forte préparation de M. Girardet, sa curiosité d'esprit, son ardeur pour la recherche scientifique le désignaient tout naturellement en 1936 pour reprendre les enseignements pharmaceutiques donnés jusqu'alors par MM. les professeurs Wilczek, Strzyzowski et Golaz, soit : la pharmacognosie, la chimie pharmaceutique, la pharmacie galénique et la microscopie appliquée. C'était une lourde tâche à laquelle M. Girardet a fait face grâce à sa compétence et à son dévouement. Disons en passant qu'il aura un collaborateur précieux en la personne de M. Fauconnet nommé récemment professeur de pharmacognosie et de microscopie appliquée.

M. Girardet est un brillant professeur qui exige que ses étudiants travaillent consciencieusement, avec une rigueur scientifique. Nous pensons qu'il a raison et que ses exigences sont dans l'intérêt bien compris des futurs pharmaciens.

C'est à l'initiative de M. Girardet que nous devons la création, avec l'appui financier de la maison Hoffmann-La Roche, du laboratoire universitaire de recherches de diagnose clinique et de biologie expérimentale dans le domaine des vitamines, appelé, espérons-le, à rendre de précieux services aux médecins et à la science.

Mentionnons enfin et pour terminer que M. Girardet s'est vu récemment confier la direction de l'Ecole de pharmacie en remplacement de M. le professeur Mellet qui a atteint la limite d'âge légale.

Eu égard aux services qu'a déjà rendus M. Girardet, le Conseil d'Etat a estimé que le moment était venu de le nommer professeur ordinaire.

* * *

Ainsi que nous l'avons annoncé ce matin, nous avons réservé pour cet après-midi la présentation de M. Paul Hauduroy, professeur à la Faculté de

médecine, MM. Jean Bolomey, Antoine Dumas et Henri Favez, professeurs à l'École polytechnique de l'Université et enfin M. Henri Zwahlen, professeur à la Faculté de droit.

Quand il nous est venu de France, en automne 1939, pour succéder au regretté professeur Galli-Valerio et occuper la chaire de bactériologie, d'hygiène et de parasitologie de notre Faculté de médecine, M. Paul Hauduroy pouvait déjà se prévaloir de nombreux titres. Nous n'en citerons que quelques-uns. Né le 29 septembre 1897, originaire de Montargis, dans le département du Loiret, M. Hauduroy a obtenu le grade de docteur en médecine en 1921 à la Faculté de médecine de Strasbourg avec la mention très bien ; il est chargé dès ce moment comme assistant à la même Faculté puis à celle de Paris de l'enseignement pratique de la bactériologie. En 1926, il est agrégé aux Facultés de médecine, section de bactériologie, et devient directeur du bureau d'hygiène de la ville de Colombes. Plusieurs fois lauréat de l'Académie de médecine et titulaire de bourses pour travaux scientifiques, M. Hauduroy fait partie de plusieurs sociétés savantes et donne de nombreuses leçons et conférences dans divers établissements d'instruction supérieure de Paris et de province.

Mentionnons qu'avant de venir en Suisse, M. Hauduroy avait publié plus de 130 travaux sur de multiples questions de bactériologie et d'hygiène ainsi que cinq volumes dont deux sont actuellement épuisés, l'un sur « le bactériophage de d'Hérelle » et l'autre sur « les ultravirus et les formes filtrantes des microbes. »

Cette activité débordante, M. Hauduroy l'a poursuivie chez nous. Il s'est fait d'emblée apprécier par la clarté et la précision de ses exposés, qualités qui donnent toute sa valeur à un enseignement fort important pour la formation de nos futurs médecins. Puis il a mis sur pied et organisé un service d'analyses bactériologiques, demandé par la Faculté de médecine. Autre réalisation intéressante : sur son initiative, l'Académie suisse des sciences médicales a créé à Lausanne un « Centre de collections de types microbiens » qui a pris une extension telle que le dernier Congrès international de microbiologie de Copenhague en a fait le siège d'une Fédération internationale des collections de types microbiens. L'UNESCO, de son côté, a résolu de s'intéresser à cette nouvelle institution si précieuse pour les bactériologistes du monde entier en lui allouant une importante subvention.

Tout cela n'a pas empêché M. Hauduroy de poursuivre son effort scientifique et le nombre de ses travaux dépasse actuellement le chiffre de 200. Tout commentaire nous paraît superflu. Mentionnons encore la part qu'il a prise à l'activité des sociétés savantes suisses. En 1942, la Société suisse de microbiologie l'a appelé à la présidence, ce qui en dit long sur les sentiments d'estime et de confiance qu'il a su inspirer à ses collègues.

Ces brillants états de services légitiment amplement la promotion à l'ordinariat de M. le professeur Hauduroy.

* * *

M. Jean Bolomey est originaire de Saint-Légier sur Vevey où il est né en 1879. Après le collège de Vevey et le Gymnase scientifique, il a suivi les cours de notre École d'ingénieurs et obtenu en 1901 le diplôme d'ingénieur civil.

Pendant 26 ans, il a pratiqué son métier d'ingénieur :

de 1901 à 1904 à la compagnie du Jura-Simplon, puis aux Chemins de fer fédéraux, service de la voie ;

de 1904 à 1906 à l'entreprise du tunnel du Ricken ;

de 1906 à 1909 à la Société anonyme pour l'industrie de l'aluminium, où il collabora aux études et à la construction des forces motrices de la Navizence, du Rhône et de la Borgne ;

de 1919 à 1927 enfin aux Chemins de fer fédéraux comme ingénieur directeur des travaux des forces motrices de Barberine et de Vernayaz.

C'était donc à un technicien admirablement préparé que l'on s'adressait en 1927 en nommant M. Bolomey professeur extraordinaire à notre ancienne Ecole d'ingénieurs. Son enseignement porte sur la connaissance des matériaux pierreux et la construction des chemins de fer. Il assume en outre la direction de la division des matériaux pierreux au laboratoire d'essai des matériaux.

Les résultats essentiels des travaux de M. Bolomey ont été publiés dans diverses revues techniques et portent sur les nombreux problèmes que soulèvent le béton et ses propriétés. Voici quelques titres :

Détermination de la résistance à la compression des mortiers et bétons. Durcissement des mortiers et bétons. Module de finesse d'Abrams et calcul de l'eau de gâchage des bétons. Le béton vibré et pervibré, ses propriétés et conditions d'emploi. Etude des revêtements des barrages en maçonnerie et en béton. Déformations élastiques, plastiques et du retrait de quelques bétons. Choix des caractéristiques des bétons sur les chantiers, etc.

A première vue et pour les profanes, ces études ne soulèvent pas un intérêt passionné. Il n'en va pas de même pour les spécialistes. On sait le rôle énorme et multiple que joue le béton dans les constructions modernes et les responsabilités des entreprises qui l'utilisent sur une grande échelle. L'utilité des travaux de M. Bolomey apparaît alors avec une importance considérable. On s'en rendra compte également en songeant que la « formule Bolomey », ainsi qu'elle a été baptisée par les ingénieurs, est devenue classique autant qu'appréciée. Elle permet de déterminer à priori la résistance des mortiers et bétons lorsqu'on connaît :

- la densité du béton lors de sa mise en œuvre.
- le rapport du poids de ciment au poids de l'eau de gâchage,
- le facteur de qualité du ciment.

M. Bolomey a obtenu une première approximation de sa formule en 1925, en se basant sur la « 1^{re} formule de Feret » et sur des essais effectués lors de la construction du barrage de Barberine.

Il a également obtenu une amélioration de la loi donnée par Fuller pour définir la composition granulométrique optimum d'un ballast.

Ces formules sont d'un usage constant pour les ingénieurs chargés de grandes constructions en béton. M. Bolomey s'est efforcé de les rendre pratiques et simples pour obtenir sur le chantier des résultats immédiats et décisifs.

Ce n'est pas sans raison qu'il a été appelé « l'homme des bétons ».

Conscient des services qu'il a rendus à la science de l'ingénieur et à l'industrie, le Conseil d'Etat a voulu le lui témoigner en le promouvant à l'ordinariat.

* * *

M. Antoine Dumas * est professeur à l'Ecole polytechnique de notre Université depuis 1920. Mais auparavant sa vie a été mouvementée. Jugez-en : Né le 2 avril 1883 à Oron, il a suivi l'école primaire à Gland, puis le collège de Nyon et le gymnase de Schaffhouse puis, de 1898 à 1903, il a fait un apprentissage de mécanicien à Schaffhouse et travaillé comme ouvrier aux Ateliers des

* M. le professeur Dumas ayant, dans sa réponse, parlé d'abondance, sans note, nous regrettons de ne pouvoir publier le texte — inexistant — de son discours.

Charmilles à Genève. Ces quelques années de dure pratique d'atelier à 60 heures de travail par semaine et sans vacances, devaient marquer le caractère de M. Dumas et lui faire paraître légères les difficultés qui sont le lot de chacun. En 1903, âgé de vingt ans, il reprend ses études à l'Ecole polytechnique fédérale et obtient son diplôme d'ingénieur mécanicien en 1907. Il fonctionne comme assistant pendant deux ans et conquiert le grade de docteur avec une thèse sur les alliages fer-nickel. Il travaille ensuite chez Brown-Boveri jusqu'en 1911, devient professeur de mécanique à l'Université de Nancy, poste que la guerre l'oblige à abandonner. Il est engagé alors comme ingénieur en chef chez MM. Amsler frères à Schaffhouse et y reste jusqu'en 1920 date à laquelle il est nommé professeur extraordinaire à notre Ecole d'ingénieurs, charge qui comporte également la direction du laboratoire d'essai des matériaux. M. Dumas avait enfin trouvé l'activité qui pouvait le mieux lui convenir et pour laquelle il était si remarquablement préparé.

Ses publications ont trait à sa spécialité ; voici quelques titres : « Les coefficients admissibles et coefficients de sécurité en construction métallique », « Les résistances au roulement de sphères et de cylindres sur des plans », « Le régime des déformations et des contraintes d'une enveloppe métallique d'un type spécial ». Il faut être de la partie pour apprécier à sa valeur la haute technicité de ces études. Ces quelques travaux ne sauraient donner une idée juste de la production de M. Dumas dans le domaine de la science. Les très nombreux rapports établis par lui comme directeur du laboratoire d'essai des matériaux sont de véritables mémoires scientifiques et représentent une activité considérable et féconde. Il a voué toute sa science et tout son cœur au développement de son cher laboratoire, et il en a fait un institut scientifique de premier ordre.

Je veux vous en donner une preuve en vous lisant partiellement l'adresse envoyée par le laboratoire fédéral d'essai des matériaux en 1945 au laboratoire d'essai des matériaux de Lausanne, à l'occasion du 25^e anniversaire de sa fondation :

« Le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et Institut de recherches rend hommage au Laboratoire d'essai des matériaux de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne à l'occasion de son 25^e anniversaire en lui exprimant sa haute appréciation pour le travail scientifique et l'œuvre accomplis dans le domaine des recherches et de l'essai des matériaux au service des industries suisse et en l'honneur du pays. »

Quel plus élogieux certificat peut-on désirer, émanant d'un concurrent, dont les moyens financiers sont incomparablement plus puissants que ceux mis à la disposition de M. le professeur Dumas.

Disons qu'il a été appelé à jouer un rôle dans de nombreuses entreprises comme celles de Barberine, Chancy-Pougny, E.O.S., Illsee Tourtemagne, Dixence, Génissiat, Rossens, pour n'en citer que quelques-unes. M. Dumas a bien mérité de l'Université. C'est ce que le Conseil d'Etat a voulu marquer en le nommant professeur ordinaire.

* * *

Originaire de Penthéraz, M. Henri Favez est né en 1888 à l'Ile Maurice où son père était professeur au collège de Port-Louis, chef-lieu de l'île, près de Madagascar. Il a suivi le collège de Nyon, puis le gymnase scientifique de Lausanne et obtenu le baccalauréat ès sciences en 1906. Il entre la même année à l'Ecole d'ingénieurs et en sort en 1910 avec le diplôme d'ingénieur électricien.

Après avoir fonctionné comme assistant du professeur Landry qui appréciait les aptitudes et la conscience du jeune ingénieur, M. Favez travailla à Berlin à l'A.E.G. : Allgemeine Elektrizitäts Gesellschaft, puis à Paris, à la Société Oerlikon. En 1914, M. Favez rentre au pays. Après un court passage à la Société romande d'électricité de Montreux, il est engagé à la Compagnie de l'industrie électrique et mécanique, aujourd'hui Ateliers de Sécheron, à Genève.

En 1916 déjà, il est appelé à enseigner comme chargé de cours une partie de l'électrotechnique, à côté de M. le professeur Landry, ainsi que les exercices de laboratoire des machines électriques. M. Favez s'acquitta de cette tâche avec succès et le Conseil d'Etat désireux de l'attacher définitivement à l'Ecole d'ingénieurs, le nomma professeur extraordinaire en 1921.

En 1927, après le départ de M. Paul-Louis Mercanton, l'enseignement de M. Favez fut augmenté du cours d'électrométrie et du laboratoire correspondant. On y étudie les différentes méthodes utilisées pour la mesure des grandeurs électriques importantes, par exemple : mesure d'une résistance, d'une tension, d'un courant, d'un coefficient de self-induction ou d'une capacité par des « ponts » à courant alternatif, etc., sans oublier les mesures magnétiques et la photométrie.

Cependant c'est l'électrotechnique théorique qui constitue l'enseignement principal de M. Favez. On y étudie les courants alternatifs, leurs représentations, leurs propriétés.

M. Favez donne encore, sous le titre « Chapitres choisis » un cours destiné seulement aux étudiants électriciens du dernier semestre. Il y traite entre autres de la loi suivant laquelle un courant s'établit dans un circuit, de la tension et du courant dans une ligne de transport d'énergie, des courants induits dans une masse de fer, etc. L'étude mathématique de tous ces phénomènes conduit à des équations aux dérivées partielles qu'il faut intégrer. Le futur ingénieur doit se familiariser avec les formules mathématiques et leur maniement.

Enfin M. Favez, dans son cours de construction de machines électriques, étudie le circuit magnétique d'une machine électrique.

Il faudrait être ingénieur électricien pour parler avec compétence de l'enseignement de M. Favez. Qu'il nous suffise de savoir qu'il s'y consacre entièrement avec toute sa science et son talent. Le Conseil d'Etat lui marque sa reconnaissance en le nommant professeur ordinaire.

* * *

Né en 1911 à Lausanne, M. Henri Zwahlen a fait ses études dans notre ville, en passant par l'école primaire, le collège et le gymnase classiques. Il s'inscrivit à la Faculté de droit et à l'Ecole des hautes études commerciales. Il obtint en 1933 sa licence ès sciences économiques et commerciales. Il se rendit alors à Berlin pour y poursuivre ses études. En mai 1935 l'Université lui décernait le grade de docteur en droit après la soutenance d'une thèse remarquée sur « les sociétés commerciales avec participation de l'Etat ». Sitôt après, il était engagé à la Chambre de commerce vaudoise en qualité de secrétaire-juriste.

L'année suivante déjà, en 1936, la Faculté de droit proposait de confier à M. Zwahlen, en qualité de chargé de cours, l'important enseignement du droit administratif que donnait jusqu'alors M. le professeur Roger Secretan qui, lui, reprenait la chaire de droit des obligations et de droit commercial, devenue vacante ensuite du décès subit de M. le professeur Henry Bovay.

La Faculté connaissait la valeur et les brillantes qualités de M. Zwahlen. Le jeune chargé de cours montra que la confiance qu'on lui témoignait était

bien placée. C'est pourquoi le Conseil d'Etat le nomma professeur extraordinaire en mai 1939. M. Zwahlen était en ce moment en congé, à Paris, où il complétait sa formation à la Faculté de droit. Il comptait passer ensuite quelques mois à Bruxelles, au siège de l'Institut international des sciences administratives. Malheureusement, les circonstances internationales l'empêchèrent de réaliser ce projet.

M. Zwahlen enseigne le droit administratif, la législation financière ou droit fiscal et la législation sociale. Ces trois disciplines relèvent du droit public et concernent avant tout les relations entre l'Etat et l'individu. Il convient de remarquer que les lois administratives fiscales et sociales sont en perpétuelle évolution. Elles reposent sur des principes incertains et constamment remis en discussion, au gré des idées politiques et des conceptions du moment quant au rôle de l'Etat. On conçoit dès lors combien est difficile la tâche du professeur chargé d'initier les étudiants à des problèmes si complexes et si mouvants. Par l'objectivité et la netteté de son enseignement M. Zwahlen y réussit pleinement. Sa compétence déjà considérable et reconnue l'a fait appeler à collaborer à la préparation de lois fédérales : législation fiscale, législation sur le travail dans les arts et métiers, et de lois cantonales : loi vaudoise sur la juridiction administrative, loi sur le statut des fonctions publiques, loi fiscale valaisanne.

Ses obligations militaires — M. Zwahlen a été commandant d'une unité pendant la plus grande partie de la guerre — l'ont empêché de faire de nombreuses publications. Signalons cependant que sa production scientifique est déjà considérable et qu'elle autorise tous les espoirs. M. Zwahlen, qui n'a jamais perdu son temps, a créé au début de 1945 la Revue de droit administratif et de droit fiscal, dont il assume la direction scientifique et qui paraît actuellement six fois par an. Signalons encore deux études importantes, l'une sur « La restitution de l'impôt payé à tort », publiée en 1946 et l'autre sur « Le fonctionnement de la justice administrative en droit fédéral et dans les cantons », présentée en 1947 à la Société suisse des juristes, à l'occasion de son assemblée annuelle. Nous ne voulons pas allonger et il est superflu nous semble-t-il, d'insister sur les mérites de M. Zwahlen. Le simple exposé de ses brillants états de services montre que sa promotion à l'ordinariat est pleinement justifiée.

Nous voici arrivé au bout de notre tâche. Nous ne voulons pas nous étendre en longues considérations mais vous nous permettrez de constater qu'en promouvant dix professeurs à l'ordinariat, le Conseil d'Etat a donné une preuve de plus de l'intérêt qu'il porte à notre Université et du désir de voir notre haute école continuer à remplir la belle et grande mission qui lui est dévolue, comme elle l'a fait jusqu'ici. Nous souhaitons qu'il en soit ainsi pour le plus grand bien de notre cher pays.

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR PAUL CHAPUIS

professeur de théologie

Monsieur le conseiller d'Etat,
Monsieur le recteur,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec une profonde gratitude que j'ai appris, Monsieur le conseiller, la décision du gouvernement à mon égard. Suivant celle qui m'avait déjà attaché à l'Université, il y a sept ans, cette marque de confiance de nos autorités est un encouragement positif et réel à poursuivre la tâche entreprise.

Il me sera bien permis de rappeler ici qu'il y a ces jours exactement quarante-cinq ans, jeune étudiant, j'assistais, dans la salle du Grand Conseil, à une cérémonie semblable, moins revêtue toutefois que celle de ce matin. Dans le nombre des professeurs ordinaires installés il y avait mon père ; il reprenait, après une interruption de quinze années, la chaire de Nouveau Testament. A son cher et vivant souvenir, je veux aussi associer celui de mes maîtres vénérés, Eugène Dandiran, Henri Vuilleumier, Alexis De Loès, et leur adresser à tous un hommage de profonde reconnaissance pour la formation spirituelle et intellectuelle qu'ils ont donnée à ceux qui ont eu le privilège d'être leurs élèves et qui restent leurs disciples.

* * *

Le 15 janvier 1537, quelques mois après les Edits de Réformation, Gaspard Megander, pasteur et professeur à Berne et fervent disciple de Zwingli, écrit dans une lettre adressée à Léon Jude à Zurich : « Nous avons fondé une haute école à Lausanne ! » En effet, sitôt la conquête achevée, LL. EE., après avoir imposé la Réforme, se préoccupèrent de créer un établissement destiné à former des serviteurs pour la nouvelle Eglise.

Cette préoccupation est restée bien vivante au cours des siècles et aujourd'hui comme jadis, la Faculté de théologie n'a d'autre ambition que de donner à l'Eglise des jeunes hommes instruits et capables, des « docteurs ès saintes lettres », comme le disait notre savant maître de langue sémitique. Dans l'ensemble des disciplines qui figurent au programme des études, la théologie pratique s'efforce plus directement que d'autres de préparer les futurs ministres à l'action et au service. Le centre de cet enseignement est sans nul doute la théologie pastorale ou si l'on préfère la pratique du ministère chrétien dans toute sa complexe diversité. Cette tâche est donc moins une affaire de science proprement dite que d'expérience. Dans ces conditions j'ai pu, non sans hési-

tation, accepter cette charge. Appelé à travailler pendant trente ans dans deux paroisses, j'ai appris dans une certaine mesure à connaître notre peuple vaudois et surtout à l'aimer, à lire dans le cœur humain qui n'est pas toujours désespérément rusé et malin, selon le mot d'un prophète.

Le contact prolongé, quotidien, personnel et direct avec tant d'êtres infiniment divers, la vue de tant de drames cachés, de misères et de grandeurs morales, de dévouements magnifiques et d'égoïsmes sordides, de vies victorieuses et de vies perdues constituent à la longue un trésor d'expériences vivantes et ineffaçables. Ce contact vous préserve des jugements faciles et superficiels de l'abstraction, il vous plonge en quelque sorte dans la réalité humaine avec tous ses problèmes et toutes ses questions qu'il faut chercher à résoudre. Dans cette réalité humaine, si passionnante d'intérêt et parfois si mystérieuse et troublante, on voit l'Évangile de Jésus-Christ à l'œuvre. Cette vision préserve du découragement en face des situations les plus graves et des cas les plus rebelles, elle permet de garder fidèle, droite, pure, invincible et immortelle cette flamme de l'espérance dont un poète a si bien dit qu'elle a « traversé l'épaisseur des mondes, l'épaisseur des nuits, l'épaisseur des temps, une flamme impossible à éteindre au souffle de la mort ».

Décrire cette vie, rendre sensible cette réalité, donner cette vision, puis marquer le comportement de l'homme dans cette réalité humaine, changeante et variable, telle est la tâche qui nous incombe.

Les idées évoluent, les dogmes, expressions humaines de la foi, ont leur histoire ; les conditions de la vie se modifient, mais le cœur humain, le cœur naturel, toujours insatisfait, demeure le même. C'est pourquoi la théologie pastorale, pour autant qu'elle peut être enseignée, ne varie guère dans son essence et dans son but. Des transformations s'effectuent, des méthodes nouvelles apparaissent, de nouveaux problèmes se posent, mais la matière n'a pas changé.

Je n'en veux pour preuve que le fait suivant : A la fin de l'année 1531, W. Capiton, un des réformateurs de Strasbourg, est de passage à Berne et il y rédige les quarante-cinq articles connus sous le nom d'« Actes du Synode de Berne », un des monuments les plus remarquables de l'âge de la Réforme. Ces Actes ont vieilli dans leur forme, dans certaines expressions de détail, et cependant ils demeurent, pour le temps présent, un admirable traité de théologie pastorale, une vraie théologie de l'expérience où le contact de l'esprit humain avec le Christ est dépeint avec une vérité et une simplicité remarquables, et cela à tel point qu'on ne saurait donner plus excellentes directions pratiques aux pasteurs d'aujourd'hui.

Lourde tâche sans doute parce que pleine de graves responsabilités, mais belle tâche parce qu'elle se réalise dans la vie humaine, belle tâche à laquelle je suis reconnaissant de pouvoir consacrer encore les forces qui me restent.

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR FIRMIN OULES

professeur d'économie politique

Monsieur le conseiller d'Etat,

Monsieur le recteur,

Vous représentez les autorités cantonales et universitaires. Permettez-moi donc de vous exprimer tout d'abord ma reconnaissance pour l'encouragement que le Conseil d'Etat m'a témoigné en m'élevant à l'ordinariat. Je suis très sensible à cette marque de confiance ; mais convaincu que mes mérites sont modestes, je reporte cet honneur sur la chaire de Léon Walras et de Vilfredo Pareto que j'occupe. C'est pourquoi :

Mesdames et Messieurs,

Pour me conformer à l'usage qui veut que, aujourd'hui, je vous entretienne d'une question relevant de ma discipline, je voudrais très brièvement, dans les quelques minutes qui me sont accordées, vous faire connaître comment, à mon avis, il me semble que doit être conçu l'enseignement de l'économie politique à l'Université de Lausanne pour conserver à la chaire de Walras-Pareto tout le rayonnement que lui a valu ce que, dans l'histoire des doctrines économiques, on appelle l'« Ecole de Lausanne ».

* * *

L'enseignement économique de cette chaire est surtout théorique. Notamment pour marquer ce dernier caractère, Walras et Pareto avaient même séparé ce qu'ils appelaient l'économie pure de l'économie appliquée.

S'il convient de supprimer cette séparation parce que l'autonomie de l'économie pure présente de grands inconvénients, *il est cependant nécessaire de conserver le caractère théorique à une partie importante du cours d'économie politique.*

En effet, lorsqu'il s'agit de faire comprendre un des aspects généraux de la vie économique : mécanisme d'ensemble de cette vie, aspects monétaires des phénomènes économiques, adaptation de la production à la consommation, ou de ses principaux aspects spéciaux : formation de la masse des valeurs échangeables (ce qu'on appelle la production), partage de cette masse entre ceux qui ont collaboré à cette formation (ce qu'on appelle la répartition), étude des relations économiques internationales, etc., on ne peut y arriver que par une

reconstruction des éléments et des enchaînements de la vie économique en allant du simple au composé. Or, une telle synthèse déductive est le type même de la théorie au sens laudatif du terme.

Elle s'impose particulièrement en économie politique parce que les faits économiques, lorsqu'il s'agit de les expliquer, sont trop complexes pour pouvoir être saisis sans l'aide de cette reconstruction intelligible. Car les faits économiques sont compliqués non seulement parce qu'ils sont la résultante de faits très divers : techniques, psychologiques, juridiques, sociologiques, politiques, historiques, géographiques, etc., qui se combinent suivant les cas dans des proportions très différentes, mais aussi parce qu'ils sont interdépendants : interdépendants avec leurs composantes et interdépendants encore avec les faits connexes qui les causent et les conditionnent.

Interdépendants, c'est-à-dire liés entre eux, non pas dans un sens déterminé, mais dans des sens divers et parfois même contraires, de telle sorte que toute action externe ou interne au système économique considéré entraîne des réactions sur l'ensemble du système et parfois ces répercussions se succèdent jusqu'à ce qu'un nouvel équilibre temporaire ait remplacé celui qui vient d'être troublé. Ce sont là les notions d'équilibre économique et d'interdépendance que Walras et Pareto ont eu la gloire de dégager les premiers. Dans les sciences économiques et sociales, ces notions de causalité complexe sont venues, non pas remplacer, mais compléter la notion de causalité simple d'antécédent à conséquent des classiques. Pour perfectionner la théorie économique, il convient de les élargir et de les approfondir.

Etant donné cette complexité des phénomènes économiques, si l'on veut pénétrer et dominer les mécanismes profonds de la vie économique le cours d'économie politique doit donc revêtir nécessairement une forme théorique, surtout en ce qui concerne l'explication. Car l'esprit humain étant borné, il faut, suivant le principe cartésien, savoir diviser les difficultés pour pouvoir les surmonter.

* * *

Mais, qui dit théorie ne dit pas, comme le laisse entendre le sens péjoratif dans lequel de nos jours on prend le plus souvent ce terme, quelque chose d'opposé à la pratique ou d'inutile à celle-ci.

L'adultération de la théorie provient de ce que, malheureusement, pour beaucoup de ceux qui se disent « théoriciens », la « théorie » tend à constituer un ensemble de considérations hypothétiques et irréelles, qui deviennent un jeu de l'esprit semblable à celui des mots croisés : c'est ainsi que se creuse de plus en plus un fossé entre la « théorie » et la pratique en économie politique, comme d'ailleurs dans d'autres disciplines aussi.

Or, la théorie qui n'a pas dégénéré et qui conserve un caractère scientifique, si elle est nécessairement abstraite — ce qui ne veut pas dire irréelle — dans ses premières approximations, ne doit pas finalement s'opposer aux faits, à la pratique. Les éléments et les enchaînements de la synthèse déductive que constitue la théorie, doivent être fournis, en effet, par une analyse inductive des faits, de telle sorte que la reconstruction mentale du réel par la théorie est essentiellement une déduction foncière, bien différente par conséquent de la déduction formelle.

Dans les sciences économiques et sociales, cette synthèse mentale permet non seulement d'expliquer les faits mais de confronter les résultats de la théorie avec eux et fournit ainsi indirectement le moyen de contrôler la théorie

par les faits — bien que l'expérimentation provoquée soit pratiquement impossible dans les phénomènes économiques et sociaux : en raison de la difficulté extrême d'isoler ceux-ci pour de multiples motifs et notamment par suite de leur interdépendance.

Si la théorie économique ne perd jamais de vue qu'elle n'a de raison d'être que si elle conserve un caractère positif, alors elle puisera dans le réel ses notions et ses articulations et cherchera à être aussi conforme aux faits dans ses résultats. Alors aussi, la théorie économique ne pourra pas être opposée à la pratique parce que son unique but sera d'expliquer celle-ci. Ainsi construite sur des bases réalistes, la théorie économique sera la meilleure préparation à la compréhension de la vie économique pratique parce que seule elle permettra d'embrasser dans leurs enchaînements un ensemble d'éléments très complexes qui, sans la théorie, ne peuvent qu'échapper à l'esprit le plus perspicace et le plus sagace.

* * *

Lorsque la théorie économique est ainsi éditée pour faire comprendre les faits, seule aussi elle peut fournir une base solide pour élucider les problèmes de politique économique : d'abord, pour apprécier, à la lumière des enchaînements, les effets de la vie économique existante, et ensuite pour trouver les modifications adéquates à apporter au milieu économique et aux mécanismes économiques lorsque les effets constatés sont mauvais : Car, on ne peut agir fructueusement que si on connaît les liaisons entre les faits puisque, de toute évidence, on ne peut se rendre maître de certains faits si on ne connaît pas comment il faut remonter à la cause ou aux causes et aux conditions dont ces faits sont la conséquence et la théorie, en mettant en lumière les articulations entre les faits, peut seule indiquer les moyens d'intervenir efficacement.

C'est pourquoi, contrairement à Pareto qui estimait que l'économie politique devait se limiter à l'explication, avec Léon Walras je pense que l'économie politique comprend aussi — comme sa dénomination l'indique d'ailleurs — la politique économique, surtout puisque la théorie économique doit être la lumière de la politique économique afin de pouvoir donner à celle-ci les moyens d'action efficaces. Les diverses techniques et la médecine sont sorties de l'empirisme grossier le jour où elles ont été éclairées par des théories scientifiques qui leur ont permis de faire des progrès immenses : comme Léon Walras l'a indiqué, il en sera de même de la politique économique, qui ne pourra quitter l'ornière de l'empirisme où elle se trouve encore enlisée le plus souvent, que si l'on sait résoudre les problèmes que pose cette politique à la lumière de théories économiques réalistes.

D'autre part, seules encore de telles théories peuvent conférer aux discussions concernant la politique économique un caractère objectif, dépouillé autant que possible des passions et des partis pris. Parce qu'elles mettent en cause toute notre manière de sentir, notre conception même de la vie et nos intérêts personnels les plus intimes, le propre des questions de politique économique, lorsqu'on les examine sans les éclairer préalablement par une théorie réaliste, est précisément de susciter et de faire prévaloir presque inévitablement de la part des protagonistes leurs sentiments dominants, leurs préjugés ou leurs intérêts égoïstes. Tous ces facteurs obnubilent bientôt l'entendement et empêchent d'étudier les problèmes économiques avec discernement et de se décider impartialement. Au contraire, si l'on apprécie la portée de

telle ou telle politique économique ou de telle ou telle mesure d'intervention à la lumière des mécanismes économiques, on est enclin à discuter sereinement par rapport au réel parce que, alors, on est conduit à raisonner en fonction de notions et de liaisons que constitue une théorie économique réaliste : à la lumière des faits économiques ainsi interprétés objectivement, on évite non seulement les discussions irritantes d'intérêts et de sentiments, mais encore on concentre son attention sur les articulations des faits et sur leurs résultats comme on le fait lorsqu'on se livre à des recherches techniques.

Voilà pourquoi l'éclairage de la politique économique par la théorie réaliste — éclairage qui a été préconisé par Léon Walras à la fin du XIX^e siècle mais qui, malheureusement, n'a presque pas été suivi jusqu'ici — représente la route du progrès économique.

* * *

A l'heure actuelle, si l'on songe que les questions de politique économique dominant directement ou indirectement presque toutes celles qui concernent la réorganisation de notre pauvre monde disloqué, troublé, angoissé, on s'aperçoit par là-même de toute l'importance de l'économie politique qui, plus que toute autre discipline — surtout si elle se développe dans le sens que Léon Walras a indiqué — peut apporter des éléments décisifs pour résoudre les problèmes d'importance vitale qui constituent la crise de notre temps.

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR MAURICE JACCOTTET

professeur de pédiatrie

Monsieur le chef du Département de l'instruction publique et des cultes,

C'est pour moi un grand honneur, Monsieur le conseiller d'Etat, que d'être appelé à l'ordinariat et j'en suis infiniment reconnaissant à notre Haut Conseil d'Etat et à vous-même. Ce lien de plus qui m'attache à l'Université m'est très précieux et je ferai mon possible pour me montrer digne de la tâche que vous me confiez.

Monsieur le recteur,
Mesdames et Messieurs,

Vous ne m'en voudrez pas si l'exposé qui va suivre s'adresse avant tout à ceux que j'aurai devant moi pendant mes cliniques au lit du malade.

Mesdemoiselles les étudiantes,
Messieurs les étudiants,

Au cours des quelques minutes qui me sont accordées, je ne chercherai pas à vous indiquer comment j'envisage l'enseignement de la pédiatrie ; ce n'est pas un secret pour vous.

J'aimerais que vous acceptiez ce que je vais vous dire comme les conseils donnés par un aîné à de plus jeunes qui ont choisi la même voie que lui et qu'il cherche à aider dans leur travail.

Le médecin, pour juger de son malade, a souvent recours à des constantes, constantes anatomiques, physiologiques, tests psychologiques. Chez l'adulte normal, la plupart de ces valeurs sont fixes, avec les différences propres à l'un et l'autre sexe. En pédiatrie, elles sont variables ; elles se modifient d'année en année avec la croissance. Cette croissance à laquelle on est toujours ramené d'où qu'on envisage un problème en pédiatrie, fait que chaque période de l'enfance, chaque année presque, a ses valeurs normales qui, par leur succession au cours de la vie de l'enfant, nous donnent des courbes.

Or, la croissance n'est pas un phénomène régulier et de même allure chez tous ; elle est variable d'un enfant à l'autre. Elle peut être normale, c'est-à-dire conforme à ce qu'elle est chez le plus grand nombre, pour la taille et ne pas l'être pour le poids. Tel enfant peut avoir à un moment donné un développement mental normal et un développement somatique insuffisant ou exagéré.

Ainsi, malgré les courbes que nous donnent l'observation et la comparaison d'un grand nombre de sujets, il est difficile en se basant sur elles seules de juger de l'état de développement, de l'état de santé plus ou moins parfait d'un enfant : autant de moyennes, autant d'écart de ces moyennes. A tel point que l'on peut affirmer qu'un enfant normal à tout point de vue est un être incroyable, un monstre auraient dit les Latins.

C'est dire l'insuffisance de ces procédés d'observation pour évaluer un enfant. Et, par ces procédés, j'entends non seulement les courbes de poids, les courbes de taille, les tests, mais tout ce qui est chiffres. Pour juger d'un enfant, de son état de santé, de son état de maladie, il faut avant tout, il faut surtout essayer d'entrer en contact avec lui. Il faut ensuite le regarder, le contempler. D'où cette règle, quand on veut faire de la pédiatrie, soigner des enfants : il faut les mettre nus et les regarder, comme on regarde à la ménagerie un joli petit lion, une petite gazelle ou un petit singe. Et vous verrez le type de l'enfant, son état de nutrition, la valeur de sa musculature, la beauté de ses proportions, la grâce de ses mouvements, ou leur lourdeur. Vous verrez son visage, son expression, son faciès ; vous saisirez son regard.

Ce sont des indications d'une très grande valeur, qui situent l'enfant, qui montrent ce qu'il a su faire de ses quelques premières années de vie. Souvent ces indications vous donnent la clé non seulement de son état physique, mais dévoilent son caractère, son comportement psychique.

Pour que cet examen soit possible, il faut que l'enfant s'y prête, qu'il vous accepte, que vous lui inspiriez confiance. Cette confiance, vous devez la créer. N'oubliez pas que le médecin d'enfant est imposé à son petit malade ; il n'a pas été choisi par lui. Il n'y a pas entre eux une idée préconçue de confiance telle qu'elle existe entre l'adulte et son médecin, au moins au début de leurs rapports.

Ce côté du problème, le contact affectif entre le malade et son médecin, c'est pour une part ce qui fait de la pédiatrie quelque chose de différent de la médecine interne. Je ne veux pas dire que le médecin d'adulte n'a pas besoin d'avoir la confiance de son malade pour le bien soigner, mais il a à sa disposition plusieurs moyens d'action pour la gagner : il a son savoir, son intelligence, sa réputation, autant de qualités qui l'auront fait choisir par son malade.

Avec l'enfant, ces qualités perdent toute importance. L'enfant a une autre optique : pour qu'il vous accepte, il faut que vous lui soyez sympathique. Il apprécie avant tout le calme. Si ce n'est pour jouer un instant, l'enfant n'aime pas les agités. La douceur de la voix, des gestes, du comportement, voilà par quoi vous l'appriivoiserez. Cette manière d'agir n'exclut pas la fermeté ; il faut au contraire faire comprendre à l'enfant que ce n'est pas lui qui commande et alors il se rend. Il est heureux de se rendre. L'enfant autoritaire n'est jamais heureux : il cherche toujours à obtenir davantage ; il manque de limites. Etre dictateur ne réussit pas mieux à l'enfant qu'à l'adulte et cet état ne peut être une condition de bonheur ni pour lui, ni pour son entourage. Cette vie de lutte de l'enfant qui ne veut pas se soumettre est des plus pénibles pour lui. Son état naturel, c'est l'obéissance, c'est d'être conduit, si paradoxales que puissent paraître ces idées quand on pense aux enfants modernes.

Cette soumission doit être obtenue sans heurt, et de fait elle l'est souvent dès le premier contact, par votre seule manière d'aborder l'enfant. La confiance s'établit d'emblée. « Je suis d'accord de faire ce que tu veux », dit le regard de l'enfant, « parce que je sens que tu me veux du bien ». Arrivé à ce point-là, vous

avez toute la confiance de votre petit malade, comme s'il était votre propre enfant. Mais en revanche, vous lui devez tout ce qu'on doit à son propre enfant: votre travail, plus encore, votre affection. On ne peut pas bien soigner un enfant si on ne l'aime pas.

Même avec le tout petit, avec l'enfant au sens étymologique du terme, c'est-à-dire celui qui ne parle pas, vous verrez que ce contact existe. Pour l'établir, il faut comprendre la mentalité du tout petit.

Quand on parle médecine du nourrisson, le profane se représente immédiatement et uniquement des questions de régime alimentaire, de dyspepsie et d'entérite. La médecine du nourrisson est heureusement autre chose aussi, de beaucoup plus passionnant. Elle s'occupe de tout le développement du nourrisson, tant physique que psychique. Elle a pour objet toutes les inconnues que l'on cherche à deviner dans le visage, le comportement, l'expression du petit enfant. L'étude en est facilitée parce que le petit enfant n'a pas de retenue; il se livre entièrement à l'impression du moment et comme sur les masques des tragiques de la Grèce antique, vous trouverez exprimés sur ses traits d'une manière absolue, primitive, la souffrance, la joie, la peur, la confiance, la faim, l'amour. Je ne me souviens pas d'y avoir vu la haine, d'où je m'accorde cette pensée optimiste et naïve que ce n'est pas là un sentiment naturel à l'homme.

Le visage du nourrisson est aussi expressif que celui de l'adulte et en l'examinant vous reconnaîtrez le bon-vivant, le colérique, l'agité, le timide et même l'intellectuel; toutes connaissances nécessaires pour la bonne conduite d'un traitement. Il ne faut pas plus chez le nourrisson que chez l'adulte, négliger le psychisme de son malade.

Par cette étude contemplative de l'enfant, vous pénétrerez dans un domaine d'une importance très grande: celui des rapports de l'enfant avec son entourage et surtout avec sa mère. Vous vous trouverez en présence de soucis et d'inquiétudes qui existent de tout temps et se retrouvent les mêmes chez tous les peuples. Votre tâche sera parfois d'empêcher l'excès de tendresse de faire tort à l'enfant; vous aurez à calmer des inquiétudes exagérées, à encourager quand il n'y a rien à espérer. Rôle de soutien, d'éducateur, qui fait partie de la vie du pédiatre et que vous apprécierez, à mesure que les années passeront et que votre expérience grandira, parce que vous sentirez tout le bien que vous pouvez faire.

Ce côté « art » de notre profession, vous ne pourrez vous y livrer avec fruit que si la base scientifique est sûre. Je ne voudrais pas que vous ayez retiré de mon exposé que le laboratoire et ses données étaient choses superflues en pédiatrie. Je ne suis pas élève de l'Ecole médicale de Lausanne pour nourrir de pareilles hérésies. Mais qu'aurais-je pu vous dire en si peu de temps de la science pédiatrique? Enumérer quelques noms de maladies nouvelles, quelques prodigieux médicaments actuels? J'ai préféré vous en exposer le côté purement humain et je souhaite vous avoir fait saisir pourquoi la pédiatrie est une spécialité si belle.

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR PIERRE GILLIARD

Monsieur le conseiller d'Etat,

Permettez-moi de vous exprimer toute ma gratitude de l'honneur que vous m'avez fait en proposant au Conseil d'Etat ma nomination en qualité de professeur ordinaire. Cette distinction, je sais bien que je la dois moins à mes mérites qu'à l'intérêt que vos prédécesseurs et vous-même, Monsieur le conseiller d'Etat, avez toujours porté à l'Ecole de français moderne de notre Faculté des Lettres.

Mesdames, Messieurs,

La tradition veut que, dans les circonstances où je me trouve, je vous parle de ce qui fait l'objet de mon enseignement. Je vais donc essayer, dans les quelques minutes qui me sont accordées, d'esquisser à grands traits quelques-uns des problèmes que pose l'enseignement de la langue française.

Henri Heine, se rappelant ses années d'études, disait dans une boutade bien connue : « Si les Romains avaient été obligés d'apprendre le latin, ils n'auraient jamais pu conquérir le monde. » Combien d'étrangers aux prises avec les difficultés de notre syntaxe et de notre orthographe doivent faire des réflexions aussi désabusées ! Et pourtant, comme je vais tenter de vous le montrer, de réels progrès ont été déjà réalisés ces dernières années dans les méthodes d'enseignement de notre langue.

Au cours du XIX^e siècle, les découvertes de la grammaire comparée et de la grammaire historique ont fait de l'étude des langues une science d'observation. Elles ont permis d'établir les lois qui régissent la transformation des mots, de montrer la valeur toute relative des dogmes dont elles faisaient connaître l'origine, de marquer les étapes de l'évolution de cette matière en perpétuel mouvement qu'est une langue. Mais cette science nouvelle a été lente à pénétrer dans le domaine pratique. En fait, ce n'est qu'au cours du premier tiers de ce siècle que s'effectue un renouvellement complet des idées et des méthodes, renouvellement dont Ferdinand Brunot est le principal artisan.

Dans le cours de méthodologie qu'il professe dès 1908 à la Faculté des Lettres de Paris, Brunot établit les principes fondamentaux de la méthode à laquelle il donnera une forme définitive, quelques années plus tard, dans *La Pensée et la Langue*. Il s'élève avec force contre la grammaire traditionnelle dont il fait voir l'arbitraire, les inconséquences et même les erreurs positives. Pour Brunot, l'étude de la langue comme la comprend la grammaire traditionnelle est contraire à la raison et à la vérité. Il ne faut plus de définitions générales qui sont toujours arbitraires, plus de théories bâties sur ces définitions. La

grammaire n'est pas une forme de la logique, elle doit être basée sur l'observation, *il faut y introduire le sens de la vie.*

Tout enseignement de la langue doit donc se faire sur un texte, la leçon de syntaxe devient ainsi un exercice de découverte qui développe chez les élèves le sens de l'observation, les habitue à la réflexion et les entraîne peu à peu à l'art d'écrire.

Comme on le voit, Ferdinand Brunot adopte un ordre inverse de celui qu'ont suivi ses prédécesseurs. Il a opéré un bouleversement complet des traditions, et son influence a été si grande que toutes les grammaires publiées depuis une dizaine d'années s'inspirent de ses principes et de sa méthode.

Cependant on parle aujourd'hui plus que jamais d'une crise du français. La revue de linguistique *Le Français Moderne* a publié une série d'articles de professeurs de français qui déclarent que leurs élèves écrivent de plus en plus mal. Et ils apportent à l'appui de leur dire de nombreux exemples de fautes grossières relevées dans des copies de bachelot et des travaux de faculté. « Tous les ans, dit l'un d'eux, nous pouvons constater à la remise de la première composition des étudiants en philologie une extrême faiblesse dans leurs connaissances grammaticales. » Et tous de conclure qu'il faut augmenter le nombre d'heures consacrées à l'étude du français et revenir dans toutes les classes jusqu'au bachelot à un enseignement systématique de la grammaire. Mais Brunot serait le premier à leur donner raison sur ces deux points, il l'a dit expressément à plusieurs reprises, à condition qu'on fasse entrer dans cet enseignement le sens de la vie par l'étude des textes.

Le malheur est que sous prétexte d'appliquer la méthode Brunot on a presque complètement supprimé l'étude de la grammaire. Et l'on ne peut qu'applaudir à l'initiative prise par M. Albert Dauzat, lorsqu'au Congrès du Front national universitaire qui s'est tenu à la Sorbonne, fin décembre 1944, il a fait adopter un vœu demandant que l'enseignement systématique de la grammaire soit imposé jusqu'en première inclusivement.

* * *

Ferdinand Brunot est mort sans avoir vu se réaliser deux réformes qu'il a appelées de tous ses vœux et pour lesquelles il s'est dépensé sans compter : la simplification de la syntaxe et de l'orthographe.

« L'orthographe du français ou de l'anglais est abominable. Seuls le tibétain ou l'irlandais pourraient lui rendre des points », nous dit M. Vendryes dans *Le Langage*, son introduction linguistique à l'histoire.

Il suffit, en effet, de comparer l'orthographe si simple de l'italien ou de l'espagnol à la nôtre pour en mesurer l'extrême difficulté. Nos voyelles nasales en sont un exemple typique : Brunot a relevé 18 graphies différentes pour noter le son *an* et pour le son *in* 23 ! Vingt-trois manières différentes d'écrire le même son ! De plus notre orthographe est pleine d'anomalies, d'inconséquences, de contradictions et même d'erreurs. Tout le monde sait qu'*attraper* s'écrit avec un *p*, tandis qu'il y en a deux dans le mot *trappe*, mais, comble d'inconséquence, dans le composé *chasse-trappe*, *trappe* n'a plus qu'un *p*. Pourquoi ? Nul ne saurait le dire. Et notre orthographe est pleine de *chasse-trappes* de ce genre. Nous avons une soixantaine de verbes qui se terminent par *oter* ou *otter* ; les deux tiers s'écrivent avec un *t* et les autres avec deux *t*. Or, rien ne justifie une graphie plutôt que l'autre et il n'est pas un grammairien qui ne risquerait de trébucher si on lui dictait à l'improviste une vingtaine de ces verbes. Quoi de plus simple que de décréter qu'ils s'écriront tous dorénavant avec un *t* ! Et je pourrais multiplier les exemples, si j'en avais le temps. Que d'heures pré-

cieuses perdues à étudier ce fatras, alors qu'elles pourraient être si utilement employées par les élèves à acquérir une réelle connaissance de notre langue et à former leur style par la pratique assidue des bons auteurs !

Nous avons eu au moyen âge une orthographe beaucoup plus simple, mais elle a subi une altération profonde due à des causes diverses dont la principale est l'influence d'érudits qui ont voulu rappeler au moyen de lettres parasites l'étymologie, d'ailleurs souvent fautive, des mots.

C'est cette orthographe savante, compliquée à l'excès, entachée même d'erreurs nombreuses que l'Académie a adoptée dans la première édition de son dictionnaire. Par la suite, elle a compris qu'elle avait fait fausse route et, au XVIII^e siècle, elle a procédé à une réforme assez profonde, mais elle s'est arrêtée à mi-chemin et s'est refusée depuis à la pousser plus avant. Or le dictionnaire est devenu peu à peu un véritable code orthographique qui s'est imposé à tous. L'Académie a été suivie religieusement dans ses pires errements ; un exemple : dans la 6^e édition de son dictionnaire (1835) n'écrit-elle pas démailloter avec un t et emmailloter avec deux t, et cette orthographe absurde, enregistrée pieusement par tous les dictionnaires, même par le Littré, s'est maintenue jusqu'en 1878, date de la 7^e édition, soit pendant 43 ans !

C'est contre cette autorité toute-puissante de l'Académie que sont venues échouer les tentatives des réformateurs. La lutte a été particulièrement vive durant le premier tiers de ce siècle ; des critiques littéraires, des écrivains, d'éminents linguistes : Jules Lemaitre, Emile Faguet, Gaston Paris, Paul Meyer, directeur de l'Ecole des Chartes, Brunot, d'autres encore, ont vu leurs efforts voués à l'insuccès et sont arrivés à la conviction que ces réformes devraient se faire en dehors de l'Académie par l'intervention du ministre de l'Instruction publique. D'ailleurs, l'Académie a pris nettement position sur cette question ; dans la préface de la 8^e édition de son dictionnaire (1935), elle déclare notamment : « L'Académie qui ne cesse de rappeler qu'elle ne prétend ni régenter le vocabulaire, ni légiférer en matière de syntaxe, ne se reconnaît pas davantage le droit de réformer l'orthographe. »

Et pourtant ces réformes quel immense soulagement n'apporteraient-elles pas à ceux dont la langue maternelle est le français ; de plus, comme le disait si justement Gaston Paris, « elles feraient tomber une des barrières qui empêchent le plus les étrangers d'entrer, par la connaissance de notre langue, en commerce intime avec nous ».

* * *

Toutes les raisons avancées par les partisans de ces réformes sont excellentes. Et pourtant on ne saurait se départir de la plus extrême prudence dans ce domaine. Le projet présenté par Paul Meyer, dans son admirable rapport, et même celui de Ferdinand Brunot causeraient un bouleversement par trop profond dans nos habitudes et nos traditions littéraires. Je crois, comme le préconise M. Vendryes, qu'il faudrait s'en tenir à une réforme très modérée et procéder par étapes. Mais il est d'une absolue nécessité que le Conseil supérieur de l'Instruction publique, secondé par un comité de linguistes et de professeurs, reprenne sans tarder cette question. Je dis sans tarder, car certaines de ces réformes sont urgentes et ne feraient que supprimer quelques-unes des inconvénients les plus absurdes et des erreurs les plus graves de notre syntaxe et de notre orthographe.

Et dès que ces réformes auront été mises au point, il faut espérer qu'il se trouvera un ministre de l'Instruction publique assez conscient de leur importance pour les réaliser.

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR ANDRE GIRARDET

professeur de pharmacie

Monsieur le conseiller d'Etat,

Installer un professeur ordinaire dans une chaire de pharmacie, c'est reconnaître l'importance de la place que cette science a prise parmi ses congénères ; c'est accorder, en même temps, au titulaire, un témoignage précieux de votre approbation de ses efforts, c'est stimuler son application, à faire dans son enseignement, la part la plus large à l'exemple personnel qui, j'en ai la conviction, est le meilleur moyen d'entraîner les jeunes.

Je tiens à vous exprimer la gratitude que j'éprouve envers le Pays de Vaud, que vous représentez ici, pour tout ce qui a été fait pour l'enseignement de la pharmacie, et pour toute la bienveillance avec laquelle vous vous efforcez de soulager les difficultés que nous cause l'exiguïté de nos locaux. Je souhaite que la célébration du 75^e anniversaire de notre Ecole de pharmacie, que nous fêterons en mai prochain, soit l'occasion de résoudre un problème qui devient angoissant.

Monsieur le recteur,

Mesdames et Messieurs,

J'ai contracté une dette de reconnaissance envers tous ceux qui, à des degrés divers, m'ont formé ; envers Olympe Correvon, la sœur du botaniste, qui m'inculquait l'amour des plantes, dans de longues promenades au bord du lac, à Grandson, quand j'avais à peine cinq ans ; envers mon père, pharmacien, dont le dévouement absolu à sa profession a fait naître en moi le besoin de me donner à un enseignement auquel je n'aurais guère songé ; envers tous ceux qui ont été mes maîtres, et tout particulièrement celui qui, pendant près de cinq ans, en Ecosse, m'a guidé de la façon la plus merveilleuse, le chimiste George Barger, trop tôt enlevé à ses amis. Je suis heureux de pouvoir remercier, aujourd'hui, tous ces artisans de mon succès.

Mesdames, Messieurs,

Torturé par la maladie, le primitif s'est tourné vers la nature en lui demandant de le soulager. Quoique dépourvu de tout moyen scientifique de recherche, il a réussi, peu à peu, à lui arracher certains de ses secrets, et à les utiliser dans un but curatif. Pendant des siècles, l'expérience des précédentes

seurs resta la principale source où puisait l'art de guérir, tout entre les mains du sorcier, détenteur de formules magiques. Puis le sorcier devint ce que nous appelons le médecin, tandis qu'à ses côtés se trouvait l'apothicaire chargé de l'exécution des remèdes.

La tradition conservait, à travers les siècles, les acquisitions successives. C'est ainsi que paraissait en 1864 un petit volume, contenant les formules de médicaments couramment employés à la clinique médicale de Berne ; on y trouve le mode d'emploi que voici, d'une solution de curare, contre le tétanos : la peau de l'endroit à traiter est éloignée au moyen d'un fer rouge, puis on verse d'heure en heure, sur la plaie, 10 gouttes de la solution, jusqu'à ce que les crampes disparaissent. De nos jours, la technique des injections sous-cutanées a heureusement permis d'abandonner ces procédés barbares.

Au début de ce siècle, le pharmacien préparait, selon d'anciennes recettes, tous les produits nécessaires au médecin, à partir des drogues végétales et animales, auxquelles on attribuait une activité thérapeutique. Certains d'entre eux, bientôt, suivant les conseils de Paracelse, se consacrèrent, non plus seulement à la préparation de l'extrait brut, mais à l'isolation de la quintessence, ce qui leur fit découvrir les premières substances cristallisées d'origine végétale. La phytochimie et, avec elle, la chimie était née ; ses découvertes devaient bouleverser et rénover l'art de guérir. Les nouveautés sensationnelles s'accumulaient rapidement ; quinine, morphine, atropine, cocaïne, sortaient de leur gangue végétale ; le thérapeute dédaignait la plante, au profit de ces substances cristallisées, facilement dosables et de composition toujours identique.

Le chimiste, s'enhardissant, voulut en faire la synthèse, puis il réussit à préparer des milliers de substances, de constitution voisine de celles fournies par la nature. Le pharmacologue contrôlait sur l'animal l'efficacité de chacune d'entre elles, et en découvrit ainsi dont l'activité dépassait beaucoup celle des produits naturels. L'empirisme atteignait la fin de sa carrière ; on annonçait que la chimie avait détrôné la pharmacie.

Il est certain que la pharmacie de nos pères a définitivement vécu ; le laboratoire pharmaceutique, où se sont faites de si belles découvertes, s'est totalement modifié. Le pharmacien qui préparait lui-même tous les produits qu'il dispensait, n'existe plus ; les mélanges empiriques complexes se sont simplifiés, les formes pharmaceutiques sont plus rationnelles.

La vulgarisation des principes d'hygiène, les innombrables médicaments nouveaux, les conditions économiques en général, ont transformé la pharmacie, en ne laissant plus, au laboratoire, qu'une petite place. Le médecin, auquel incombent le diagnostic et la thérapie avant toutes choses, a de la peine à dominer la science médico-pharmaceutique, et la spécialité cherche à profiter de ces circonstances pour supplanter le pharmacien, dans son rôle de seul préparateur des médicaments.

Loin de moi l'idée de rendre responsables de cette crise de la pharmacie les produits découverts par les chimistes. Un grand nombre d'entre eux sont indispensables à la médecine. Les pharmaciens, dans leurs laboratoires, n'auraient jamais pu obtenir ce que les milliers de savants de l'industrie ont découvert au cours de décennies.

Ce qui est regrettable, c'est que les résultats de ces grandes découvertes, sous le fallacieux prétexte de soulager le médecin dans son immense tâche, soient confiés aux pharmaciens dans de jolis petits emballages, remplis de doses standardisées. C'est aussi que de trop nombreux personnages s'arrogent le droit de mettre dans le commerce des emballages tout prêts de simples

mélanges, que chaque pharmacien pourrait préparer lui-même, selon les dosages variés que pourrait lui prescrire le médecin. Nous ne sommes pas des êtres standards ; nos maladies ne sont pas standardisées ; nous méritons mieux que de recevoir, au petit bonheur, ces substances sous forme de petits comprimés verts ou roses, comme des milliers d'autres malades, qui n'ont probablement ni la même maladie, ni les mêmes besoins. Pour que le résultat de ces belles découvertes de la chimie remplisse vraiment son but, celui de guérir le plus rapidement et le plus sûrement les maladies, il faudra en revenir à ce que le médecin prescrive des dosages individuels.

C'est le privilège de l'enseignement supérieur de pouvoir confronter à tout instant la marche de la science avec les besoins d'une profession. En entendant les critiques formulées, en attendant l'Hercule qui débarrassera l'écurie d'Augias du commerce des spécialités de ses aberrations, on peut se demander si nous devons reviser nos conceptions sur la formation de nos étudiants.

Tout enseignement doit s'adapter aux nécessités impérieuses qui surgissent. se dégager des préjugés et des traditions périmées ; mais il ne s'agit pas d'abdiquer ; notre devoir est de nous élever contre les erreurs que certains voudraient nous faire commettre, qui conduiraient notre profession sur une pente qui serait fatale, non pas aux pharmaciens seuls, mais à chacun.

Notre tâche est de rajeunir le vieil art pharmaceutique, de l'améliorer sans cesse, pour lutter de façon constructive contre l'invasion exagérée des produits de synthèse et de leurs simples mélanges ; nous devons aussi mettre en garde contre l'emploi abusif du soi-disant « principe actif des végétaux », que l'on a *isolé*, c'est-à-dire *amoindri* dans son efficacité réelle, puisqu'on l'a privé de l'effet curatif complémentaire des autres constituants de la drogue naturelle.

Nous devons continuer à préparer nos étudiants à leur rôle professionnel, nécessaire à la santé publique, c'est-à-dire à être le conseiller aussi bien du malade que du médecin.

Conseiller du médecin, en lui facilitant la tâche de la prescription des ordonnances ; conseiller du malade, en cherchant à lui éviter les surprises désagréables que lui cause souvent la confiance aveugle qu'il a, en toutes sortes de slogans, imprimés par la réclame dans son cerveau, au sujet des nombreuses maladies qu'il n'a probablement pas, mais dont on veut à toutes forces le guérir.

Pour atteindre notre but, nous disposons plus particulièrement de l'enseignement de pharmacie galénique, la plus importante des disciplines pharmaceutiques ; son but essentiel est la préparation rationnelle, le contrôle et la conservation des formes médicamenteuses les mieux adaptées à la thérapeutique. Science d'application par excellence, elle emprunte de ce fait, non seulement aux autres enseignements typiquement pharmaceutiques, mais encore à d'autres disciplines. Depuis que la chimie, en isolant les principes les plus actifs des drogues, a permis d'en connaître les propriétés physiques et chimiques, depuis que la pharmacologie sait contrôler l'efficacité de chaque fraction d'extrait, de chaque modification apportée à un mode opératoire, le pharmacien a tous les éléments nécessaires pour obtenir la forme pharmaceutique la meilleure.

Ainsi, dans le domaine des extraits, par exemple, on détermine pour chaque plante, et même pour chaque organe de plante, les conditions de culture, l'époque et le mode de récolte les plus favorables. Par toutes sortes d'artifices, on évite les transformations profondes, néfastes pour les constituants, que pourraient provoquer, au cours de la dessiccation, l'oxygène, la lumière ou les

ferments. A tous les stades de la préparation, on confronte les différentes techniques et ne retient que celles qui permettent d'obtenir finalement un extrait, dont la valeur est équivalente au moins ou même préférable au produit isolé par l'industrie.

La thérapeutique ne peut que bénéficier des enseignements fertiles de la science pharmaceutique ; il y a encore d'amples moissons à faire dans le monde végétal, en continuant patiemment l'étude des moyens multiples de soulager les malades, but ultime, non seulement de la médecine, mais tout autant de la pharmacie.

Etudiants,

Vos maitres ne peuvent que trier, pour vous, le meilleur dans les innombrables publications scientifiques ; ils guident vos lectures et vous initient à un travail personnel. Ils vous apportent, non seulement les connaissances indispensables, mais aussi une méthode rationnelle de travail. Ne soyez pas des timorés, des indécis, des routiniers ; soyez courageux et audacieux. Apportez à l'étude le sérieux qu'elle exige ; apportez à l'exercice de votre profession toute la conscience qu'elle réclame ; n'oubliez pas l'importance du rôle social du pharmacien. Vous servirez ainsi utilement la cause de votre prochain.

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR PAUL HAUDUROY

Monsieur le conseiller d'Etat,

Je tiens à vous remercier tout d'abord pour les paroles que vous avez prononcées à mon sujet tout à l'heure. Soyez certain que j'y ai été particulièrement sensible. Je tiens à vous remercier aussi d'avoir bien voulu présenter à vos collègues, Messieurs les conseillers d'Etat, ma nomination comme professeur ordinaire à l'Université de Lausanne.

Monsieur le recteur,

Vous avez bien voulu, en tant que chef de notre Université, soutenir la proposition qui vous était faite pour l'ordinariat qui m'est accordé aujourd'hui. Je vous en sais pleinement gré et vous en remercie.

Monsieur le Doyen,

Vous avez eu l'aimable pensée de m'informer il y a quelque temps de la proposition qui était faite de me nommer professeur ordinaire à l'Université de Lausanne. Votre intention a été une heureuse surprise pour moi. Une heureuse surprise et un encouragement, car elle me montrait que mes collègues me jugeaient digne de prendre place définitivement parmi eux. Je vous en remercie et permettez-moi, puisque l'occasion m'en est offerte, de vous dire publiquement combien depuis que je suis à Lausanne, j'ai été sensible aux gestes de sincère amitié que vous avez si souvent accomplis tant vis-à-vis de moi-même que vis-à-vis de mon pays.

Mesdames, Messieurs,

Mes chers collègues,

L'usage veut que, pendant les quelques minutes où le nouveau professeur ordinaire peut parler dans cette enceinte, il expose ce qu'il pense de la discipline qu'il enseigne.

Je ne manquerai pas à cet usage. Mais, avant, je désire vous dire à tous qui êtes réunis ici les sentiments que j'éprouve et que je n'aurai probablement jamais plus l'occasion d'exprimer publiquement. Je suis Français, et après une courte période militaire dans ma patrie, j'ai vécu ici les derniers mois de la

guerre avant l'armistice, puis les longues et douloureuses années jusqu'à la libération. Mieux que personne peut-être, j'ai vu vos sentiments et votre action pendant ces années noires, mais lumineuses d'espoir. Vous avez souffert avec nous, partagé notre douleur, pleuré nos morts. Vous vous êtes réjouis à l'heure où la victoire s'est définitivement levée.

Je sais, car j'ai pu voir dans la vie de chaque jour chez des amis, chez les étudiants de notre Université, chez mes élèves, chez des inconnus, souvent, des gestes d'amitié accomplis pour mon pays. Rien de ce qui le touche — ses peines et ses douleurs surtout — ne vous est étranger.

Permettez-moi, après bien d'autres, de vous en remercier du fond du cœur, et sachez que, maintenant plus que jamais, vous n'avez d'amis plus fidèles, plus sûrs, plus reconnaissants que les Français.

Mesdames, Messieurs,

Je suis chargé d'enseigner à l'Université de Lausanne la Bactériologie et l'Hygiène. Chacun de nous voit dans la discipline à laquelle il s'est consacré, la plus belle et la plus passionnante des études. La Bactériologie et l'Hygiène n'échappent pas évidemment pour moi à cette loi. Belles et passionnantes, elles le sont certainement, mais elles sont plus encore. Personne ne me contredira si j'affirme que sans elles, notre vie ne serait pas aujourd'hui ce qu'elle est. Ce n'est pas sans de grandes et importantes raisons que l'on a parlé du siècle de Pasteur. Sans lui, sans la découverte qu'il a faite — non pas des microbes, comme on le croit trop souvent — mais de leur rôle dans la pathologie, sans les vaccinations préventives qui sont son bien propre, notre monde serait encore ravagé par certaines épidémies qui, avant lui, tuaient sans relâche chaque année d'innombrables individus.

Jetons, voulez-vous, pour un instant, un regard en arrière. Grâce à Pasteur — je ne me lasserai de répéter son nom — grâce à tous ceux qui, si remarquables qu'ils soient, ne sont cependant que ses fils et ne vivent que de sa pensée, la diphtérie est vaincue, la rage est vaincue, l'infection puerpérale, le charbon animal n'existent plus. On guérit le tétanos, le botulisme, les infections gangréneuses, on vaccine préventivement contre la fièvre typhoïde, contre le choléra, la peste, la fièvre jaune, contre bien d'autres maladies encore.

Grâce à lui, la chirurgie a avancé à pas de géant, elle a pu se permettre toutes les audaces, et elle se les est permises. Les anti-biotiques (Pénicilline et d'autres) ont pu naître. Grâce à lui, la moyenne de la vie s'est élevée de plusieurs années, la population de tous les pays du monde a augmenté en nombre.

En vérité, il est juste de dire que la pensée de ce petit homme silencieux qui s'est battu plus que personne pour le triomphe de ce qu'il savait être la vérité, a dominé notre siècle.

Avons-nous toujours respecté les leçons Pastoriennes ? compris l'enseignement qu'il nous a légué ? saisi le sens vrai de son œuvre ?

Les chercheurs ont tenté de prolonger dans la forêt inconnue la voie large et lumineuse qu'il avait ouverte. Ils l'ont incontestablement prolongée. Mais bien souvent au prix d'une peine inouïe. Un fragment de vérité conquis était abandonné parce qu'on ne comprenait pas qu'il était la vérité, il fallait le reprendre quelques années plus tard. Des routes qui ne conduisaient nulle part ont été ouvertes.

Tous ont peiné sur la voie pastorienne, certains s'y sont blessés, d'autres y sont morts, je puis vous l'affirmer : tous ont accepté avec joie échecs, douleurs, blessures, car ils avaient compris la lumineuse beauté du chemin qu'ils suivaient.

* * *

Que sera demain pour nous autres bactériologues et hygiénistes, pour vous Mesdemoiselles et Messieurs les étudiants qui voulez vous intéresser à ces sciences ?

La moisson est-elle finie ? N'avons-nous plus qu'à glaner quelques épis ?

Arriverons-nous trop tard ?

Certainement non.

Certainement non, car il y a toujours des échos à une pensée géniale, sa résonance est éternelle et il n'y a pas de fin aux sciences expérimentales.

Demain, la récolte sera aussi riche qu'elle le fut hier.

Demain, la bactériologie entrera dans le sens de la précision, elle fera de plus un appel à d'autres disciplines, chimie, physique, elle s'universalisera si je puis dire.

Demain, l'hygiène modifiera profondément notre monde. Je crois qu'on n'en a pas très bien compris jusqu'à maintenant le sens vrai. On en a étudié les différents aspects avec un soin tel qu'on a presque fait de chacun d'eux une science à part. On connaît très bien l'hygiène alimentaire, l'hygiène corporelle, l'hygiène du nourrisson, de l'enfant, du soldat, de l'ouvrier, la prophylaxie des maladies infectieuses, l'hygiène du vêtement, l'hygiène de l'habitation, l'hygiène des eaux usées et des eaux d'alimentation, etc...

Toutes ces hygiènes sont établies sur des bases sûres et sans elles, nous ne pourrions aller plus loin.

Mais ce ne sont que poussière de connaissances.

Je m'explique. Aucune grande pensée ne paraît relier entre eux les faits acquis. Ils sont là, sur le bord de notre route, chacun d'eux infiniment utile, mais chacun d'eux presque isolé et ne participant pas à une œuvre qui devrait être unique.

A mon sens, il y a lieu maintenant de voir plus haut. La prospérité et la richesse d'un pays sont conditions de multiples facteurs : fécondité de son sol, gisements minéraux, équipement industriel, aménagement et densité de ses routes, de ses voies ferrées, nombre de ses ports, importance de son électrification.

Mais, par-dessus tout et avant tout, richesse et prospérité sont la conséquence de l'état sanitaire du pays.

Chacun de nous représente un capital qu'il est possible de chiffrer, un capital dont les possibilités sont grandes chez l'enfant, dont le rendement est à son maximum chez l'adulte et diminue dans la vieillesse. Nous tous réunis, constituons une partie de ce que j'ai appelé : le *Capital santé* d'un pays.

Capital plus précieux que tous les autres et sans lequel ils ne sont pas.

Il est facile de démontrer :

Voici un pays dont le sol est fécond et dont le sous-sol regorge de minerais. Le blé ne pourra être récolté, le vin fait, les forêts exploitées, le charbon extrait, que si les hommes sont en état de santé excellent. Sont-ils touchés par des maladies infectieuses, y a-t-il parmi eux un nombre trop élevé de malades, d'invalides ? Y a-t-il par suite d'une mauvaise politique de la natalité une majorité de vieillards ? une petite quantité d'adultes ? Les richesses naturelles de ce pays sont comme si elles n'existaient pas.

Elles sont un trésor immense, mais trésor stérile et la partie valide de la population s'épuise vainement pour nourrir ceux qui ne peuvent travailler et qui ont besoin de soins constants.

Les logements sont-ils malsains, les eaux impures, l'alimentation mal dirigée, laisse-t-on se propager des maladies infectieuses, ne surveille-t-on pas d'une façon constante la santé de l'enfant, du jeune homme, l'industriel n'aménage-t-il pas convenablement ses ateliers, le capital-santé du pays va en s'ameuisant et le pays lui-même entre dans une période de déclin.

La dernière guerre nous a donné de dramatiques exemples, qui confirment ce que je viens de dire. On lit souvent sous la plume de politiques ou d'économistes des reproches adressés aux populations de tel ou tel pays : rendement faible, insuffisant, dû à des repos trop prolongés, à la paresse peut-être. La critique est facile. Mais je voudrais savoir ce que feraient ceux qui formulent ces critiques, s'ils devaient, à leur tour, jour après jour, descendre dans la mine, s'aligner devant des établis, conduire des machines, labourer la terre ou abattre des arbres, s'ils avaient eux aussi faim parce que l'hygiène alimentaire est défectueuse, s'ils étaient, toujours par manque d'hygiène, frappés eux-mêmes de maladies graves ou légères, parfaitement évitables ?

Il est vrai que bien souvent, les rendements diminuent et les richesses restent inexploitées. Mais étudions donc aussi les statistiques de maladies telle que la tuberculose, les statistiques de morte-natalité, celles de mortalité.

Nous verrons alors les courbes s'élever. Réussissez, par une hygiène bien comprise, parfaitement ordonnée, intelligemment conduite à en renverser le sens. Vous verrez alors les rendements du travail s'élever. Vous verrez renaître un peuple sur son déclin, la richesse et le bonheur reparaitront.

Ai-je besoin de plaider plus longtemps cette cause ? Je ne le crois pas.

Un grand Français, Tenon, écrivait au XVIII^e siècle, à une époque où la variole, la fièvre puerpérale, les suppurations, la tuberculose, d'autres maladies encore décimaient les populations, la phrase : « Les hôpitaux sont en quelque sorte la mesure de civilisation d'un peuple » ; ils sont plus appropriés à ses besoins et mieux tenus en proportion de ce qu'il est plus rassemblé, plus humain, plus instruit. »

Je paraphraserai cette pensée aujourd'hui où l'hygiène devrait être reine en disant que : « Le peuple le plus civilisé est celui qui possède le moins d'hôpitaux, car il a tout fait pour éviter qu'il y ait des malades. » On pourrait objecter à mon désir et à mon raisonnement qu'il n'est pas réalisable parce qu'une surveillance constante de la santé d'un peuple est trop onéreuse.

Faites le calcul de ce que coûtent aujourd'hui les hôpitaux, la morte-natalité, la diminution du rendement du travail, la non-exploitation de certaines richesses, la diminution en un mot du capital-santé. Vous verrez alors, non seulement que les dépenses ne croîtront pas, mais que des économies immenses seraient réalisées si on adoptait une politique logique de l'hygiène.

Il y a devant vous, Mesdemoiselles et Messieurs les étudiants, de grandes et belles heures à vivre. Nous aimons tous notre pays plus que nous-mêmes. La meilleure façon de le servir est de travailler dans la joie, avec toute l'ardeur dont nous sommes capables, à tout ce qui peut le rendre plus beau, plus riche et plus heureux.

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR JEAN BOLOMEY

Monsieur le conseiller d'Etat,
Monsieur le recteur,
Messieurs les professeurs,

La promotion à l'ordinariat est toujours un événement important dans la carrière d'un professeur ; elle indique que son enseignement est apprécié et, en le rattachant ainsi plus intimement à l'Université, elle l'encourage à faire de son mieux pour continuer à mériter la distinction qui lui a été conférée.

Aussi vous suis-je très reconnaissant, Monsieur le conseiller d'Etat, pour l'honneur que vous m'avez fait, ainsi que pour votre appréciation élogieuse de mon activité comme professeur. J'en ai été heureux et un peu confus et je vous en remercie vivement.

Mesdames et Messieurs,

Il y a vingt ans, lors de ma nomination comme professeur de construction de chemins de fer et de connaissance des matériaux pierreux, M. le directeur Landry a cru devoir m'avertir : « Votre enseignement sera bien ingrat : les chemins de fer appartiennent au passé, on n'en construira plus : l'avenir est à la route et à la navigation intérieure. Quant à la technologie des matériaux pierreux, c'est une branche bien aride qui mérite pleinement son nom de pierreux. Ces disciplines doivent être enseignées, mais tant pis pour celui qui en est chargé. »

Ce sont là des appréciations décidément trop pessimistes et je vais chercher à le prouver.

S'il est vrai qu'on ne construit plus de nouvelles voies ferrées en Suisse, il n'en est pas de même à l'étranger. En Suisse même des travaux importants sont en cours pour achever l'électrification du réseau, pour rectifier certains tracés défectueux ou en mettre d'autres à double voie, pour supprimer des passages à niveau, pour agrandir les gares, etc. sans parler des améliorations apportées au matériel roulant. Les dépenses des chemins de fer suisses pour perfectionner leurs installations se chiffrent chaque année par dizaines de millions ; elles ne sont limitées que par les crédits alloués. De nombreux ingénieurs sont occupés dans les services d'exploitation, d'entretien ou de travaux neufs. Il faut leur donner la formation nécessaire.

D'autre part la dernière guerre a mis en évidence le rôle essentiel que les chemins de fer jouent et joueront encore à l'avenir, pour la prospérité du pays. La paralysie des transports qui gêne tant la reconstruction économique de l'Eu-

rope, est due avant tout aux graves dommages subis par les chemins de fer. La route n'a pu remédier que d'une façon très insuffisante à la carence des transports des gros tonnages à grandes distances. L'exploitation des canaux, eux-mêmes très vulnérables, a été parfois arrêtée en hiver par les glaces et actuellement les basses eaux gênent fortement la navigation sur le Rhin.

Outre l'intérêt économique, toujours actuel, des chemins de fer, leur construction a entraîné le prodigieux développement de l'art de l'ingénieur civil dans l'exécution des terrassements, maçonneries, ponts ou tunnels, progrès dont ont bénéficié à leur tour les travaux hydrauliques, ports, canaux, usines hydro-électriques, etc.

Tous les travaux du génie civil s'exécutent suivant des méthodes identiques, quelle que soit leur destination définitive. Le cours de construction des chemins de fer intéresse ainsi, directement ou indirectement, le domaine entier de l'entreprise des travaux publics. Il conserve ainsi toute son actualité.

Les méthodes d'exécution des travaux du génie civil sont en pleine évolution depuis une trentaine d'années, dans le sens d'une mécanisation de plus en plus poussée, à l'exemple de ce qui existe aux Etats-Unis.

Les mêmes causes produisent les mêmes effets ; dans le cas particulier c'est le renchérissement de la main-d'œuvre et la réduction de la durée du travail. En 1910 le manœuvre était payé de 40 à 50 centimes l'heure, la durée du travail journalier variant de 10 à 11 heures. Aujourd'hui ce même manœuvre reçoit 2 fr. 50 l'heure et davantage et ne travaille plus que 8 heures par jour.

Pour éviter un renchérissement excessif des constructions, il faut réduire l'effectif de la main-d'œuvre, trop coûteuse, en ayant recours aux machines qui, grâce à leurs prestations élevées, permettent d'accélérer les travaux. Une pelle mécanique servie par deux ou trois manœuvres fait autant de travail que 30 terrassiers. Il est bon toutefois de se rappeler qu'une mécanisation trop poussée est génératrice de chômage en cas de crise économique, ainsi que cela s'est produit aux Etats-Unis avant la guerre.

La réduction des frais de construction peut aussi être obtenue par le perfectionnement des méthodes de calcul et par l'emploi de matériaux très résistants, ce qui permet de réaliser des ouvrages légers et hardis qui donnent pourtant toute la sécurité désirable.

Grâce à ces diverses améliorations le coût des travaux n'a pas augmenté dans la même mesure que celui de la main-d'œuvre.

L'emploi de matériaux de haute qualité exige que leurs caractéristiques soient vérifiées par un laboratoire qui doit pouvoir donner aux constructeurs tous les renseignements nécessaires à leur utilisation rationnelle.

Mais le rôle du Laboratoire d'essai des matériaux pierreux ne se borne pas à la détermination des propriétés physiques et mécaniques de ceux-ci. Il doit aussi effectuer des recherches méthodiques, par exemple pour trouver ou contrôler les lois de la granulation des ballasts ou l'influence du dosage, de la qualité du ciment, de la durée du durcissement sur la résistance des bétons. Celle-ci doit pouvoir être prévue au moment du gâchage, car pour que les essais soient utiles, il faut que leurs résultats probables soient connus à temps.

La mise au point de méthodes et d'appareils permettant le contrôle rapide et économique du béton sur les chantiers est le but final à atteindre.

Dans ce domaine le Laboratoire de Lausanne a obtenu bien des succès. Malheureusement les travaux de recherches sont de plus en plus gênés par la difficulté de trouver du personnel qualifié et surtout par un terrible manque de place et de dégagements qui ne permet pas de placer de nouvelles machines,

pourtant bien nécessaires pour que le Laboratoire puisse tenir son rang, rende possible un travail fructueux des étudiants et ne risque pas d'être distancé par des laboratoires privés. Si extraordinaire que cela puisse paraître, le Laboratoire des matériaux pierreux ne dispose ni d'une bétonnière, ni d'emplacement convenable pour laver, trier et sécher le ballast, ni d'une scie à béton. La place manque.

Ceci devient d'autant plus grave que les essais demandés au laboratoire sont de plus en plus nombreux et variés. Tandis qu'il y a 25 ans ils se bornaient en général aux essais normaux des ciments et à ceux à la flexion et à la compression des bétons, ils s'étendent souvent aujourd'hui à la détermination de la granulation la plus favorable et de la résistance probable des bétons, ainsi qu'à celle de l'étanchéité, conductibilité thermique, déformations élastiques et plastiques sous charge, résistance au feu, au gel, etc. des matériaux les plus divers.

Toutefois la valeur des essais de laboratoire dépend autant de l'habileté, du sens critique et d'organisation de l'opérateur que des machines mises à sa disposition. Les recherches doivent être effectuées suivant des règles précises qui seront rigoureusement observées ; tout résultat douteux doit être éliminé et l'essai sera recommencé après avoir recherché les causes probables de l'échec. Un fait n'est acquis que lorsqu'il a été contrôlé par de multiples expériences et qu'il est renouvelable à volonté.

Les résultats des essais sont parfois influencés par les méthodes d'essai prescrites par le règlement. Le laboratoire doit contrôler leur efficacité et chercher à la améliorer si elles se révèlent défectueuses. C'est ce qui a été le cas en particulier pour les essais normaux des ciments et pour ceux de gélivité pour lesquels les résultats obtenus en observant les normes officielles ont parfois conduit à de graves mécomptes sur les chantiers.

Mesdames et Messieurs,

Je ne veux pas allonger. J'espère cependant que mon exposé vous aura montré l'intérêt que présentent, au point de vue de la formation des ingénieurs civils, des disciplines où les mathématiques ne jouent qu'un rôle secondaire, mais où entrent en jeu des facteurs économiques et sociaux, ainsi que les qualités d'observation et de jugement de ceux qui ont à les appliquer.

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR HENRI FAVEZ

professeur à l'Ecole polytechnique

Monsieur le conseiller d'Etat,

En me conférant le titre de professeur ordinaire, le Conseil d'Etat me témoigne une confiance qui me touche profondément et que je m'efforcerai de mériter.

Je suis persuadé cependant que l'honneur dont je suis l'objet ne s'adresse pas seulement à ma personne, mais aussi à notre Ecole polytechnique.

C'est animé de ce sentiment que je vous exprime, Monsieur le conseiller d'Etat, ma gratitude et mes remerciements sincères.

Mesdames, Messieurs,

L'Electrotechnique est une de ces sciences appliquées qui paraissent arides et qui n'ont pas le privilège d'intéresser beaucoup le public cultivé. Je me garderai donc de vous faire un exposé technique. Je me contenterai de marquer quelques étapes dans l'histoire des découvertes qui ont conduit à la machine électrique moderne. Je laisserai de côté les autres domaines de l'Electrotechnique.

Pour qu'apparaissent mieux les grandes lignes de cette histoire, je la diviserai en trois périodes.

Dans la première — qu'on serait tenté d'appeler « préhistorique » — les observations et les expériences sont insignifiantes.

Dans la seconde, les savants commencent à étudier les phénomènes électriques.

Dans la troisième enfin, le rythme des découvertes se précipite et la machine électrique apparaît.

Comme dans d'autres domaines de l'histoire, cette première période inféconde est la plus longue. Elle s'étend depuis l'époque grecque archaïque jusqu'au XVIII^e siècle, c'est-à-dire pendant près de 2400 ans. On se contentait d'observer ce phénomène que tout le monde connaît, à savoir l'attraction de menus objets par les corps isolants qui ont subi un certain traitement. Mais l'étude même de ce phénomène était pratiquement nulle.

Cette étude ne se fera que dans la seconde moitié du XVIII^e siècle : c'est notre deuxième période.

On invente alors le condensateur que l'on nomme « bouteille de Leyde » pour rappeler sa forme et son lieu d'origine. C'est à cette époque que nous rencontrons l'abbé *Nollet* qui fait, avec la bouteille de Leyde, des expériences que nous appellerions de nos jours « spectaculaires ». Nous rencontrons

Franklin et son paratonnerre. Nous rencontrons *Coulomb*, qui détermine la loi d'attraction ou de répulsion de deux charges électriques. Nous rencontrons enfin les Italiens *Galvani* et *Volta* qui étudient certaines manifestations du courant électrique. Rappelons que *Volta* est célèbre par sa « pile », qui fut pendant longtemps la source pratique de courant.

Sur la cause même du courant électrique, de très vives discussions s'élevèrent, qui n'ont plus d'intérêt aujourd'hui.

Mais, ce qui importe, ce sont les connaissances acquises à ce moment et qui permettront les progrès extraordinairement rapides du siècle suivant.

Nous arrivons ainsi à notre troisième période, qui débute avec le XIX^e siècle.

Jusqu'à là on connaissait, bien entendu, certaines propriétés magnétiques, puisqu'on connaissait les aimants naturels. Mais électricité et magnétisme étaient, pour les savants d'alors, deux phénomènes distincts sans aucun rapport entre eux. Cela explique l'étonnement du monde scientifique devant la découverte d'*Oersted* : ce physicien danois constata que le courant électrique a la propriété de dévier une aiguille aimantée.

Oersted publie, en 1820, un mémoire en latin où il relate son observation. Le mémoire est aussitôt traduit et publié dans les revues scientifiques de France, d'Angleterre, d'Italie, d'autres pays encore. Partout on répétait des expériences qui confirmaient la découverte d'*Oersted*.

Dans les laboratoires, des phénomènes nouveaux surgissaient qui conduisirent à l'électromagnétisme. Les fondateurs en furent les Français *Arago*, *Ampère* et *Laplace*.

Dès 1820 déjà, *Arago* constate que le courant électrique peut aimanter une lame de fer.

Ampère explique que le magnétisme n'est autre chose que de l'électricité en courants tourbillonnaires. Il imagine une méthode permettant de calculer le champ magnétique créé par un courant dans une spire.

Peu après *Ampère*, *Laplace* trouve, en électromagnétisme, deux lois importantes sur lesquelles il serait malaisé de s'étendre ici.

Vers 1826, *Ohm*, en Allemagne, définit les lois du courant électrique dans un conducteur et précise la notion de résistance.

A cette époque, les sources de courant étaient les piles électriques et les machines électrostatiques. Ces dernières fournissent une tension élevée mais débitent un faible courant à cause de leur résistance intérieure très grande. L'industrie ne les a jamais employées.

La machine électrique industrielle n'était pas encore réalisable : il manquait une découverte essentielle. Nous y arrivons.

En 1831, l'Anglais *Faraday*, un grand expérimentateur, détermine les conditions dans lesquelles un champ magnétique fait naître un courant dans un conducteur. Il découvre ainsi la loi dite de l'induction électromagnétique, dont l'énoncé est complété peu après par le physicien russe *Lenz*.

Toutes les machines électriques actuelles sont basées sur cette loi. On peut donc dire que la découverte de *Faraday* est aussi importante que celle d'*Oersted*.

Les premières machines électriques apparaissent timidement vers 1832. A cette date, les connaissances acquises permettaient de comprendre leur fonctionnement mais non de les calculer comme le fait actuellement l'ingénieur. Pour cela il fallait attendre *Maxwell* — sans parler de quelques autres noms moins grands.

En effet, ce physicien anglais, vers le milieu du XIX^e siècle, donne à la loi de l'induction son expression mathématique.

Le phénomène de l'induction pouvant dès lors se « chiffrer », la naissance de l'électrotechnique devenait possible.

Les premières machines dont nous venons de parler ne sortent pas encore des laboratoires. Il est difficile de préciser la priorité de tel ou tel inventeur. On peut dire, en tout cas, que *Pixii*, constructeur d'instruments de physique à Paris, et *Clarke*, ingénieur en Angleterre, sont parmi les premiers. Leurs machines, entraînées à la main, étaient donc de très faible puissance. Elles fournissaient soit du courant alternatif, soit du courant continu. Dans ce dernier cas, on ajoutait à la machine un organe important appelé collecteur, qui est encore employé.

En 1854, *Siemens*, en Allemagne, apporte des perfectionnements techniques à la machine de *Clarke*, mais c'est toujours un aimant permanent qui produit le flux magnétique.

Puis on remplace l'aimant permanent par un électro-aimant. La machine « magnéto-électrique » devient la machine « dynamo-électrique » cette dernière étant plus puissante à dimensions égales.

Parmi les constructeurs de cette époque, il est juste de mentionner l'Italien *Pacinotti* et le Belge *Gramme*. Celui-ci, après des recherches de plusieurs années, construisit en 1872 une machine à courant continu qui fut peut-être la première machine industrielle.

Dès lors, un peu partout, les ateliers construisent des machines électriques. Les premières en Suisse sont celles de *Bürgin* à Bâle, en 1875, et de *Thury* à Genève, en 1882.

Lors de l'exposition nationale de Zurich, en 1883, un transport d'énergie avait été réalisé. La puissance était de 10 chevaux environ, la ligne avait quelques centaines de mètres !

Vers cette fin du XIX^e siècle, le calcul de la machine électrique se précise. Les découvertes essentielles étant faites, ce sont ses méthodes, ses expériences, ses calculs que l'ingénieur doit perfectionner. Depuis 1910 environ, l'électricien possède les éléments qui lui permettent de dominer son sujet. Ce qui a changé surtout depuis ce moment, c'est la puissance des machines et de lignes de transport d'énergie.

La comparaison suivante montrera le chemin parcouru dans ce domaine.

Les premières machines industrielles avaient une puissance de 2 à 3 chevaux. Actuellement, on construit des alternateurs de 50 000 chevaux.

Les transports d'énergie se font, dans certains cas, sous une tension de 250 000 volts. L'industrie étudie même la possibilité de transport à 400 000 volts.

La puissance en jeu peut dépasser 100 000 chevaux et la longueur de la ligne 1000 kilomètres.

* * *

J'ai dit tout à l'heure que la première période de l'histoire dont nous parlons a duré près de vingt-quatre siècles, sans apporter un fait bien saillant. Puis quelques phénomènes nouveaux surgissent et brusquement la découverte d'Oersted fait jaillir un ensemble impressionnant d'autres découvertes. Cinquante ans après, *Gramme* construisait sa machine.

Verrons-nous une nouvelle « découverte d'Oersted » qui ouvrira un chapitre encore inconnu de l'électrotechnique ?

Depuis le jour où l'on a libéré l'énergie nucléaire, la question peut se poser.

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR HENRI ZWAHLEN

Monsieur le conseiller d'Etat,

L'honneur que le gouvernement vaudois veut bien me faire en me conférant aujourd'hui déjà le titre de professeur ordinaire me remplirait de confusion, si je n'y voyais pas, bien plus qu'une récompense, un simple encouragement à mieux faire et à perfectionner mon enseignement. Aussi bien ai-je à vous exprimer ici non point seulement ma gratitude, qui est très vive, mais encore et surtout mon ardent désir de mériter par mon activité future la confiance que vous me témoignez.

En me remémorant les circonstances qui m'amènèrent à l'enseignement universitaire et qui me valurent d'être chargé, si tôt, d'une tâche si redoutable, je me sens pressé d'adresser en outre une pensée d'infinie reconnaissance à mes maîtres, qui, après m'avoir instruit et préparé, m'accueillirent au milieu d'eux avec autant de bienveillance que d'indulgence, me prodiguant leurs encouragements et leurs conseils. Le désir de ne pas trop les décevoir restera ma plus chère ambition.

Mesdames et Messieurs,

La chaire de droit administratif de notre Université, à laquelle se rattache en outre, depuis peu, l'enseignement du droit fiscal et de la législation sociale, n'a pas encore un bien long passé derrière elle. Elle fait même figure de très jeune parente à peine sortie de l'enfance, à côté de celles qui remontent aux origines de l'Académie dont on a rappelé ce matin le premier statut. Par une coïncidence que je me risque à relever sans y mettre aucune coquetterie, elle a le même âge que son titulaire actuel. C'est dire qu'elle est de création récente, ce qui s'explique d'ailleurs par la nouveauté du droit administratif lui-même, tel du moins qu'on l'enseigne aujourd'hui dans les facultés de droit.

Comment se fait-il donc, vous demanderez-vous aussitôt, que cette discipline ne se soit inscrite qu'à une époque aussi tardive dans le programme des études juridiques ? Car enfin, de tout temps et sous tous les cieux, dès qu'une collectivité publique s'organisait et se dotait d'un gouvernement, fût-il monarchique, oligarchique, dictatorial ou républicain, une administration publique apparaissait, et avec elle des prescriptions formant un droit administratif.

Songeant alors aux nombreux contacts que vous avez, souvent bien malgré vous, avec les bureaux de l'Etat, vous pensez peut-être que l'institution d'un enseignement spécial du droit administratif doit tenir au développement récent de l'administration, qui pénètre aujourd'hui partout et sous tous les prétextes. Sans doute cette circonstance donne-t-elle de l'importance à notre discipline, qui n'en tire d'ailleurs aucune gloire.

Ce n'est cependant pas là qu'il faut chercher la cause de la création d'une chaire de droit administratif dans les Facultés de droit, mais bien plutôt dans

l'orientation que les événements et les idées du siècle dernier avaient donnée à la doctrine du droit public.

Dans la plupart des pays de l'Europe continentale, les mouvements politiques du XIX^e siècle avaient conduit à la promulgation d'une constitution fixant entre autres, par quelques principes fondamentaux le plus souvent inspirés de la Déclaration des droits de l'homme, la position de l'individu face à l'Etat. En même temps s'était affirmée, avec la force d'un dogme, l'idée que l'activité de l'Etat est soumise au droit et qu'elle doit obéir à des règles aptes à faire régner la justice entre le prince et ses sujets aussi bien qu'entre particuliers. Mais ce n'était encore qu'un postulat, dont il restait à tirer toutes les conséquences juridiques. C'était un idéal, dont il s'agissait de faire une réalité.

Le législateur lui-même s'y employa, en multipliant les lois destinées à définir les pouvoirs de l'administration et à régler son activité, souvent jusque dans les moindres détails. Mais cette législation, qui ne cessa de se développer au fur et à mesure que l'Etat intervenait dans de nouveaux domaines, ne suffisait pas encore à faire du droit administratif un tout cohérent et complet. Composée d'une multitude de lois particulières et simplement juxtaposées les unes aux autres, elle manquait d'harmonie et souffrait surtout de l'absence de règles générales propres à lui donner une meilleure assise.

Entre les principes rudimentaires de la constitution et le fouillis des prescriptions administratives, il y avait comme un vide.

C'est alors que vers la fin du XIX^e siècle, en France et en Allemagne d'abord, puis en Italie, en Autriche et plus tard dans d'autres pays encore, dont la Suisse, des publicistes cherchèrent à créer une doctrine du droit administratif. Délaissant les hautes sphères du droit constitutionnel, mais s'élevant au-dessus du fatras des lois et des règlements, ils s'efforcèrent de dégager d'une législation fort disparate des règles fondamentales, puis de préciser les caractères, les modalités et le mécanisme des diverses institutions du droit administratif. On vit d'abord apparaître des monographies, traitant l'une de l'expropriation, l'autre de la responsabilité civile de l'Etat, une autre encore de la concession, ou du domaine public, de la juridiction administrative, de la situation juridique des fonctionnaires. Puis des traités généraux virent le jour, qui tentaient une synthèse et proposaient une systématique.

De son côté, la jurisprudence œuvrait dans le même sens. Mises en présence de situations qu'aucune loi ne réglait avec précision et qui sortaient du cadre habituel, les juridictions chargées de protéger l'individu contre les abus de pouvoir durent par la force des choses créer des règles adaptées au caractère particulier des relations entre l'Etat et ses administrés. Comment ne pas mentionner, à cet égard, l'œuvre créatrice du Conseil d'Etat français, dont les constructions aussi hardies qu'équilibrées forcent l'admiration, ou la jurisprudence du Tribunal fédéral suisse, qui a su tirer de quelques principes fondamentaux de la constitution, comme celui de l'égalité devant la loi, une série de règles générales.

Ainsi se forma peu à peu, grâce aux efforts conjugués de la doctrine et des tribunaux, mais en marge de la loi, ce que l'on appela bientôt le droit administratif général. D'abord enseignée avec le droit constitutionnel, dont elle formait le prolongement naturel, cette science juridique nouvelle acquit en se développant une certaine autonomie et devint l'objet d'une chaire spéciale dans la plupart des Facultés de droit.

D'aucuns, qui se disent réalistes, ne verront dans une telle discipline qu'une science spéculative, source de satisfactions intellectuelles pour ceux qui s'y

adonnent, mais dépourvue de toute utilité pratique et par conséquent impropre à préparer pour la vie la jeunesse venue s'instruire à l'Université.

Qu'il ne s'agisse pas là d'une science purement utilitaire, nous en convenons volontiers. Nous nous en réjouissons même, tant il nous paraît vrai que l'enseignement universitaire perdrait sa raison d'être s'il avait pour seul but de dispenser des connaissances pratiques.

Mais au surplus, cette recherche d'une doctrine générale du droit administratif se révèle fort utile, voire nécessaire. Ceux-là même qui, de prime abord, la tenaient pour vaine, en découvrent la raison d'être au moment où un cas concret les met dans l'embarras. Si la loi ne leur fournit en effet aucun élément de solution, où iraient-ils chercher, si ce n'est dans cette doctrine et ces principes généraux qu'après avoir méprisés, ils se sentent tout à coup avides de connaître ? Ils vérifient alors cet aphorisme qu'un des plus respectés de nos maîtres aime à répéter : il n'y a rien de plus pratique qu'une bonne théorie.

Par ailleurs, cette recherche d'une doctrine générale a des vertus éducatives certaines, en ce qu'elle forme à la fois le raisonnement et le jugement, tout en se prêtant à l'enseignement d'une méthode de travail et de pensée.

Certes, étudiants et professeur auraient la tâche plus facile, si le droit administratif était lui aussi codifié, comme le sont aujourd'hui le droit civil, le droit des obligations, le droit pénal ou les procédures. Ils trouveraient alors dans la partie générale du code l'énoncé de principes leur donnant une plus grande certitude et formant le point de départ ou d'aboutissement de leurs discussions. De ce point de vue, le professeur de droit administratif envie parfois ses collègues qu'il voit partir à leur cours un code à la main.

Mais une codification du droit administratif ne paraît pour l'instant ni possible, ni même désirable. Elle ne paraît pas possible, parce que l'ensemble des règles à embrasser forme une matière trop vaste, trop disparate, et surtout trop mouvante. Elle ne paraît pas désirable, parce qu'elle cristalliserait des principes encore mal fixés et qu'elle arrêterait ainsi le développement d'une science qui commence à peine sa crise de croissance ; elle agirait sur elle comme un corset sur le corps d'un adolescent.

On peut tout au plus envisager des codifications partielles, dans des domaines particuliers. Le canton de Vaud vient de faire à cet égard une tentative fort intéressante, en édictant un statut des fonctionnaires qui se superpose à une cinquantaine de lois spéciales et qui en constitue la partie générale. Mais les difficultés rencontrées dans l'élaboration de cette œuvre législative montrent bien à quel point il faut être prudent dans ces essais d'unification, si désirables qu'ils soient pour la sécurité du droit.

Ainsi, à défaut d'une codification complète qui ne se réalisera peut-être jamais, la recherche et l'enseignement d'une doctrine générale du droit administratif gardent une utilité particulière. Leur importance ne cesse même de s'accroître, à mesure que s'étendent les attributions de l'Etat et avec elles l'activité des administrations publiques.

C'est sans doute ce que le gouvernement vaudois a voulu marquer en redonnant à un professeur ordinaire la chaire illustrée d'abord par feu M. le professeur Antoine Rougier, qui l'occupa de 1912 à 1928, puis par notre vénéré collègue M. le professeur Roger Secrétan, qui sut éveiller un intérêt nouveau pour le droit administratif et à qui nous devons plus particulièrement d'être ici aujourd'hui. Nous inspirant du noble exemple de ces deux prédécesseurs, nous nous efforcerons pour notre part de ne pas ternir le renom de la chaire qu'ils nous ont léguée.

TABLE DES MATIÈRES

Séance d'installation du recteur du 12 décembre 1940

Discours de M. Paul PERRET, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique et des cultes	7
Discours de M. le professeur Jules MARCHAND, recteur sortant de charge	17
Discours de M. le professeur Charles GILLIARD, recteur entrant en charge	23

Séance d'installation de sept professeurs ordinaires du 13 novembre 1941

Discours de M. Paul PERRET, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique et des cultes	29
Discours de M. Charles MASSON, professeur d'exégèse du Nouveau Testament	40
Discours de M. Jean FLEURY, professeur à la Faculté de droit	43
Discours de M. le professeur Alfred ROSSELET, professeur ordinaire de radiologie	47
Discours de M. Hans STECK, professeur de clinique psychiatrique	50
Discours de M. le professeur Charles BIERMANN	54
Discours de M. le professeur Ernest JUILLARD	58
Discours de M. Elie GAGNEBIN, professeur de géologie	61

Séance d'installation du recteur du 22 octobre 1942

Discours de M. Paul PERRET, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique et des cultes	67
Discours de M. le professeur Charles GILLIARD, recteur sortant de charge	76
Discours de M. le professeur Roger SECRETAN, recteur entrant en charge	80

Séance d'installation de huit professeurs ordinaires du 21 octobre 1943

Discours de M. Paul PERRET, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique et des cultes	93
Discours de M. le professeur Marcel BRIDEL	103
Discours de M. le professeur Marc BISCHOFF, professeur ordinaire, directeur de l'Institut de police scientifique	106

Discours de M. le professeur Lucien PAUTRIER	109
Discours de M. le professeur Dr Marc AMSLER	113
Discours de M. le professeur Rodolphe ROCHAT	116
Discours de M. le professeur Florian COSANDEY, professeur à la Faculté des sciences.	120
Discours de M. le professeur Georges de RHAM	123
Discours de M. le professeur Adrien PARIS	126

*Séance d'installation du recteur et de deux professeurs ordinaires
du 26 octobre 1944*

Discours de M. Paul PERRET, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique et des cultes	133
Discours de M. le professeur Roger SECRETAN, recteur sortant de charge	140
Discours de M. J.-F. CERESOLE, président de l'Association générale des étudiants	145
Discours de M. le professeur Alfred ROSSELET, recteur entrant en charge	147
Présentation de deux professeurs ordinaires, MM. Robert FLATT et Alfredo VANNOTTI, par M. Paul PERRET, conseiller d'Etat	152
Discours d'installation de M. FLATT, professeur de chimie minérale et analytique	155
Discours d'installation de M. le professeur VANNOTTI	158

*Cérémonie d'installation de cinq professeurs ordinaires
du 8 novembre 1945*

Discours de M. Paul PERRET, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique et des cultes	163
Discours de M. le professeur Paul ÆBISCHER	171
Discours de M. le professeur Nicolas OULIANOFF	173
Discours de M. le professeur Charles COLOMBI	176
Discours de M. le professeur Robert MERCIER	180

*Cérémonie d'installation du recteur et d'un professeur ordinaire
du 7 novembre 1946*

Discours de M. Edmond JAQUET, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique et des cultes	185
Discours de M. le professeur Alfred ROSSELET, recteur sortant de charge	191
Discours de M. Jean HUBER, président de l'Association générale des étudiants	196
Discours de M. le professeur Henri MEYLAN, recteur entrant en charge	198
Installation de M. le professeur Henri MIÉVILLE : Discours de M. Edmond JAQUET, conseiller d'Etat	204
Discours de M. le professeur Henri-L. MIÉVILLE	206

*Cérémonie d'installation de dix professeurs ordinaires
et du quatre-centième anniversaire des « Leges scholae lausannensis »
du 13 novembre 1947*

Discours de M. le recteur Henri MEYLAN	213
Discours de M. Edmond JAQUET, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique et des cultes	219
Discours de M. le professeur Paul CHAPUIS, professeur de théologie	229
Discours de M. le professeur Firmin OULES, professeur d'économie poli- tique	231
Discours de M. le professeur Maurice JACCOTTET, professeur de pédia- trie	235
Discours de M. le professeur Pierre GILLIARD	238
Discours de M. le professeur André GIRARDET, professeur de pharmacie	241
Discours de M. le professeur Paul HAUDUROY	245
Discours de M. le professeur Jean BOLOMEY	249
Discours de M. le professeur Henri FAVEZ, professeur à l'Ecole poly- technique	252
Discours de M. le professeur Henri ZWAHLEN	255